2018

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL INCLUS

cegedim

Document de Référence

2018

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2019, conformément aux dispositions de l'article 212-13 de son règlement général. Le présent document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Des exemplaires du Document de Référence sont disponibles gratuitement auprès de Cegedim SA au 137, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt, et sur le site Internet : www.cegedim.fr/finance

AVERTISSEMENT

Certaines informations autres qu'historiques contenues dans le présent Document de Référence sont susceptibles de constituer des objectifs, des données à caractère prévisionnel ou des prévisions financières non auditées. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et des termes tels que « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », ainsi que d'autres termes similaires. Ces données sont sujettes à des risques et des aléas pouvant se traduire, ultérieurement, par des données réelles substantiellement différentes. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les éléments prospectifs sur lesquels ils sont fondés pourraient s'avérer erronés en tout ou partie.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

2018

Sommaire

1 | PRÉSENTATION DU GROUPE

1.1 Principaux éléments financiers 2
1.2 Bref historique et évolution de la structure du Groupe 3
1.3 Organisation du Groupe 6
1.4 Activités 8
1.5 Principales tendances par division 19
1.6 Principaux concurrents 25
1.7 Stratégie 26
1.8 Recherche et développement 27
1.9 Les innovations de l'année 28

2 | GOUVERNANCE

1 La Gouvernance de Cegedim 36
2 Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux 46
3 Informations générales concernant la société 52
4 Le Contrôle interne 61
5 Suivi et gestion des risques et assurances 64
6 Processus clés pour l'information comptables et financières 81
7 Perspectives 83

3 | COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

3.1 Commentaires sur l'activité 86
3.2 Franchissements de seuils 90
3.3 Evènements postérieurs au 31 décembre 2018 91
3.4 Examen de la situation financière du Groupe Cegedim 92
3.5 Examen de la situation financière de Cegedim S.A 114
3.6 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices 118

4 | COMPTES CONSOLIDÉS

4.1 Bilan consolidé 120
4.2 Compte de résultat consolidé 122
4.3 Etat du résultat global consolidé 123
4.4 Tableau des variations des capitaux propres consolidés 124
4.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés 125
4.6 Notes annexes aux états financiers consolidés 126
4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 165

5 | COMPTES SOCIAUX

5.1 Bilan 170
5.2 Compte de résultat 172
5.3 Annexes aux comptes sociaux 174
5.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 197
5.5 Tableau des résultats des 5 derniers exercices 201

6 | DPEF GROUPE CEGEDIM

6.1 Panorama et valeurs de Cegedim 204
6.2 Modèles d'affaires, activités, chaîne de valeur 205
6.3 Enjeux et objectifs RSE du Groupe 209
6.4 Attirer, former, conserver un personnel compétent et qualifié 210
6.5 Mettre en sécurité les données de nos parties prenantes 217
6.6 Maîtriser notre empreinte environnementale 222
6.7 Conforter notre réputation 228
6.8 Agir de manière éthique 232
6.9 Note méthodologique 236
6.10 Rapport de vérification de l'organisme tiers indépendant 239

7 | ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

7.1 Projets de résolutions 244
7.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagement réglementés 249

8 | INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1 Contrats et informations financières disponibles 254
8.2 Document d'information annuel 256
8.3 Déclaration du responsable du Document de Référence 258
8.4 Responsables du contrôle des comptes 259
8.5 Informations financières historiques 259
8.6 Opérations avec les apparentés 260
8.7 Table de concordance du Document de Référence 260
8.8 Table de concordance du Rapport Financier Annuel 262

01 Présentation Du Groupe

1.1 Principaux éléments financiers 2

1.2 Bref historique et évolution de la structure du Groupe ... 3

1.3 Organisation du Groupe 6

1.4 Activités 8

1.5 Principales tendances par division 19

1.6 Principaux concurrents 25

1.7 Stratégie 26

1.8 Recherche et développement 27

1.9 Les innovations de l'année 28

1.1 Principaux éléments financiers

Les informations financières consolidées sélectionnées ci-dessous sont établies suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union Européenne, sauf indication contraire.

IFRS 5	Les activités Cegelease et Eurofarmat ont été cédées le 28 février 2018. Au 31 décembre 2017, en application de la norme IFRS 5 visant à isoler les résultats des activités destinées à être cédées, les contributions de ces activités à chaque ligne de résultat consolidé ont été regroupées sur la ligne « Résultat net des activités destinées à être cédées ». En outre, la contribution de Cegelease et Eurofarmat à chaque ligne du bilan consolidé de Cegedim a été présentée sur les lignes « Actifs des activités destinées à être cédées » et « Passifs des activités destinées à être cédées ». Au 31 décembre 2018, les résultats de ces activités sont reclassés ligne par ligne pour être regroupés sur la ligne « Résultat net des activités cédées ».

Chiffres clefs

Chiffre d'affaires des activités poursuivies **467,7m€** **+2,2%** publié **+1,9%** organique	EBITDA **76,8m€** en 2018 **77,5m€** en 2017	Marge EBITDA **16,4%** en 2018 **16,9%** en 2017
EBIT avant éléments exceptionnels **33,1m€** en 2018 **37,4m€** en 2017	Marge EBIT avant éléments exceptionnels **7,1%** en 2018 **8,2%** en 2017	BPA avant éléments exceptionnels **0,7€** en 2018 **0,9€** en 2017
BPA **0,4€** en 2018 **0,8m€** en 2017	Flux de trésorerie générés par l'activité **123,6m€** en 2018 **73,5m€** en 2017	Dépenses d'investissement **75,1m€** en 2018 **68,2m€** en 2017
Dette nette **108,0m€** en 2018 **236,2m€** en 2017	Ecart d'acquisition **173,0m€** en 2018 **167,8m€** en 2017	Capitaux propres **198,8m€** en 2018 **197,3m€** en 2017

Voir le chapitre 3 pour plus d'informations sur les performances financières « Commentaires sur l'exercice ».

1.2 Bref historique et évolution de la structure du Groupe

1969	Jean-Claude Labrune fonde Cegedim (CEntre de GEstion, de Documentation, d'Informatique et de Marketing) afin de fournir des solutions informatiques au monde de la santé.
1972	Création de la première base informatisée de médecins.
1979	Lancement de l'activité CRM en France.
1990	Début de l'expansion internationale.
1991	Première plateforme d'échanges dématérialisés.
1994	Lancement des offres d'informatisation des médecins en France, des activités de promotion à destination des médecins et pharmaciens et des activités de gestion des ressources humaines.
1995	Introduction au Second Marché de la Bourse de Paris du titre Cegedim. Il est désormais coté sur Euronext Paris, compartiment B.
1997	Lancement de la première base informatique de médicaments, la BCB.
1999	Informatisation des compagnies d'assurance et mutuelles de santé.
2007	Acquisition de Dendrite International, Cegedim devient le leader mondial du CRM pour l'industrie pharmaceutique.
2015	Cession de la division CRM et données stratégiques à IQVIA (ex. IMS Health Inc.).
2015-2018	1ère étape de la transformation du business model : Repositionnement stratégique avec le passage au mode SaaS et le développement des offres Cloud, Digital et BPO.
2018-2020	2ème étape de la transformation du business model : Maintenir une dynamique de croissance profitable soutenue et durable.

Les événements de l'année 2018 sont présentés dans la note 18 des Annexes des Comptes Consolidés figurant au chapitre 4.

1.2.1 Investissements

Politique d'investissement

Les investissements s'exercent essentiellement par croissance externe, mais également par croissance interne avec une attention particulière portée sur le développement international des activités destinées aux médecins et aux pharmaciens, ainsi que sur les opportunités d'élargissement de la gamme des prestations offertes. En matière de croissance externe, la stratégie du Groupe Cegedim consiste à se développer sur les services destinés aux professionnels de santé. La volonté d'accompagner les clients du Groupe sur leurs marchés est le premier moteur de l'expansion internationale. Le Groupe examine régulièrement des dossiers d'acquisition susceptibles d'entrer dans cette stratégie. Il n'existe pas de recherche active et systématique de cibles. Cependant, le Groupe effectue en interne une veille constante des cibles potentielles afin de saisir le moment venu les meilleures opportunités.

Les opérations de croissance portant sur un périmètre d'activités inférieur à 10 millions d'euros de chiffre d'affaires sont généralement financées sur fonds propres. Pour les opérations de tailles supérieures, le Groupe étudie au cas par cas l'opportunité, ou non, de recourir à un financement par emprunt. Pour les opérations de plus de 50 millions d'euros, l'accord des porteurs d'obligations Euro PP et des banques prêteuses est requis.

Les autres opérations de croissance (lancement de nouvelles activités, ouverture d'un nouveau pays, etc.) sont financées sur la base des fonds propres du Groupe. Les montants des transactions et d'autres clauses financières sont couverts par des accords de confidentialité. les compléments de prix chiffrables ont été comptabilisés (voir Chapitre 4).

Investissements réalisés au cours des trois dernières années

en millions d'euros	**Prix des acquisitions** hors compléments de prix	**Montant des compléments de prix**	**Prix total des acquisitions**
2016	21,4	3,8	25,2
2017	2,4	1,1	3,5
2018	7,2	0,0	7,2

Principaux investissements réalisés en :

2016
21,4m€

Novembre 2016 : Cegedim a finalisé le 30 novembre l'acquisition en France de Futuramedia Group. Cette transaction renforce l'offre digitale de sa filiale RNP, spécialiste de l'affichage en pharmacie en France.

Futuramedia Group a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires d'environ 5,4 millions d'euros. Cette acquisition contribue au périmètre de consolidation du Groupe à compter du 1er janvier 2017.

2017
2,4m€

Février 2017 : Acquisition par Alliadis Europe Ltd de la société B.B.M Systems au Royaume-Uni. Cette transaction renforce l'expertise du Groupe dans le développement d'offres en mode Cloud à destination des médecins généralistes. B.B.M Systems a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires d'environ 0,7 million d'euros et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe à compter du 1er mars 2017.

Mai 2017 : Acquisition à travers la filiale In Practice Systems Limited (INPS), de la société Adaptive Apps au Royaume-Uni. Adaptive Apps a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires d'environ 1,5 million d'euros et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis mai 2017.

2018
7,2m€

Mars 2018 : Acquisition de la société Rue de la Paye en France. Cette opération permet à Cegedim SRH de proposer des offres de paye digitale aux 2 millions de TPE / PME en France et notamment aux milliers de professionnels de santé clients du Groupe Cegedim.
Rue de la Paye a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires représentant environ 1% du chiffre d'affaires 2017 du Groupe et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis avril 2018.

Entre le 31 décembre 2018 et la date de dépôt du présent document	**Janvier 2019 :** Acquisition par Cegedim de la société allemande XimantiX. Déjà présent sur le marché de la dématérialisation en Belgique, en France, au Royaume-Uni et au Maroc, Cegedim dispose à présent d'une assise solide pour cette activité en Allemagne, première économie européenne. Cette acquisition d'un leader allemand positionné sur le midmarket donne notamment à Cegedim e-business l'opportunité de développer son offre à destination des PME. Les clients de Ximantix pourront quant à eux bénéficier d'une offre de services plus large, grâce à la dimension internationale de Cegedim. XimantiX a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 2,2 millions d'euros et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis janvier 2019. **Janvier 2019 :** Cegedim a acquis la société française BSV Electronic Publishing, premier éditeur de dématérialisation de factures dans les collectivités françaises, reconnu pour la performance de son outil de Gestion Electronique des Documents (GED). Sa suite logicielle ZeDOC comprend la Gestion électronique des documents - un outil dynamique de capture de données, qui se différencie d'une GED classique basée sur le simple principe d'indexation -, la Lecture Automatique des Documents (LAD) et la Reconnaissance Automatique des Documents (RAD). BSV Electronic Publishing a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 1,2 million d'euros. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis février 2019. **Février 2019** : Cegedim a acquis la société française RDV médicaux un site de prise de RDV en ligne au positionnement unique, grâce à son étroite collaboration avec les permanences téléphoniques. A travers ce choix, Docavenue réaffirme son ambition forte : aider les professionnels de santé à se concentrer sur le soin de leurs patients via une offre de services innovante, pensée à 100% pour l'amélioration du système de santé français. RDV médicaux a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 0,6 million d'euros. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis mars 2019.
Investissements prévus	**Investissements que compte réaliser Cegedim à l'avenir et pour lesquels ses dirigeants ont déjà pris des engagements fermes.** Au jour du dépôt du présent Document de Référence, aucun engagement ferme n'a été donné par le Groupe Cegedim.
Prises de participations	**Prises de participations au cours de l'exercice amenant à détenir plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital d'une société ayant son siège social sur le territoire de la République française, ou les prises de contrôle d'une telle société (C. com. art. L. 233-6, al. 1 et L.247-1, 1°):** Aucune. **Prises de participations directes et indirectes et cessions de participations de Cegedim SA :** Cession de 100% de Cegelease et de 94,51% de Next Software Tunisia. Voir point 1.2.2 Désinvestissements.

1.2.2 Désinvestissements

Cessions intervenues en :

2016	Le fonds de commerce Kadrige a été cédé à IQVIA (IMS Health) le 9 novembre 2016.
2017	Aucune.
2018 et jusqu'au dépôt du présent document	**Le 11 janvier 2018**, Cegedim a cédé ses filiales tunisiennes, Next Software et Next Plus (détenue par *Next Software* et une personne physique). Les deux activités sortent du périmètre de consolidation au 1er janvier 2018. En 2017, elles ont réalisé un chiffre d'affaires de 0,1 million d'euros. **Le 28 février 2018**, Cegedim a annoncé la vente définitive de Cegelease et Eurofarmat à Franfinance (Groupe Société Générale), pour un montant de 57,5 millions d'euros. La déconsolidation a lieu le 1er mars 2018. En 2017, les activités cédées ont réalisé un chiffre d'affaires de 13,0 millions d'euros. Au terme de cette transaction Cegedim dispose d'un portefeuille d'activités cohérent offrant de fortes synergies et n'envisage pas d'autres cessions.

1.3 Organisation du Groupe

Place de Cegedim SA au sein du Groupe

Cegedim SA est une filiale de FCB, holding animatrice du Groupe Cegedim. Elle est la seule société cotée du Groupe. Cegedim est cotée sur Euronext depuis 1995 et n'appartient pas à un autre groupe.

Cegedim SA intervient dans les domaines suivants :

- **Informatique et R&D :** développement et mise au point de la plupart des outils informatiques utilisés par les autres départements et filiales du Groupe pour fournir les prestations qu'ils vendent ;
- **Services centralisés :** traitement de la paie, gestion des salariés, facturation, comptabilité et reporting mensuel. Tous les principes de sécurité, d'assurance et de confidentialité en vigueur dans les métiers de l'infogérance informatique sont respectés. Les services centralisés concernent également la gestion des questions fiscales, juridiques, sociales, comptables, d'organisation et d'audit, les assurances, les achats, la communication externe et la propriété intellectuelle. Ces charges sont affectées mensuellement aux filiales du Groupe suivant des clés de répartition propres à chaque famille de prestations.

Cegedim SA exerce un rôle opérationnel avec ses départements :

- **Cegedim e-business :** Spécialiste de la dématérialisation depuis 1989, Cegedim e-business est expert en dématérialisation de processus, factures, archivage à valeur probante et EDI. Cette business unit développe et commercialise les offres SY by Cegedim, Hospitalis, SY Pharma, Diagdirect et Qualitrans-Télépharma.
- **Cegedim.cloud :** dispose d'une large expertise dans les activités d'infogérance à destination des laboratoires pharmaceutiques, des assurances et des réseaux de santé ainsi que dans la gestion de flux financiers et de documents dématérialisés. Toutes ces activités, du fait de leur caractère stratégique et sensible, ont conduit les équipes du Groupe à concevoir des architectures à très haute disponibilité qui répondent aux exigences de sécurité de ses clients et notamment, aux normes d'hébergement des dossiers médicaux.

Liste des filiales de Cegedim

La liste des filiales du Groupe, leur pays d'origine et le pourcentage de contrôle figurent dans le point 4.6, note 2 du chapitre 4, du présent Document de Référence. De plus amples informations sur l'activité des principales filiales du Groupe figurent au point 1.4. L'organigramme juridique du Groupe est présenté page suivante.

Organigramme du Groupe

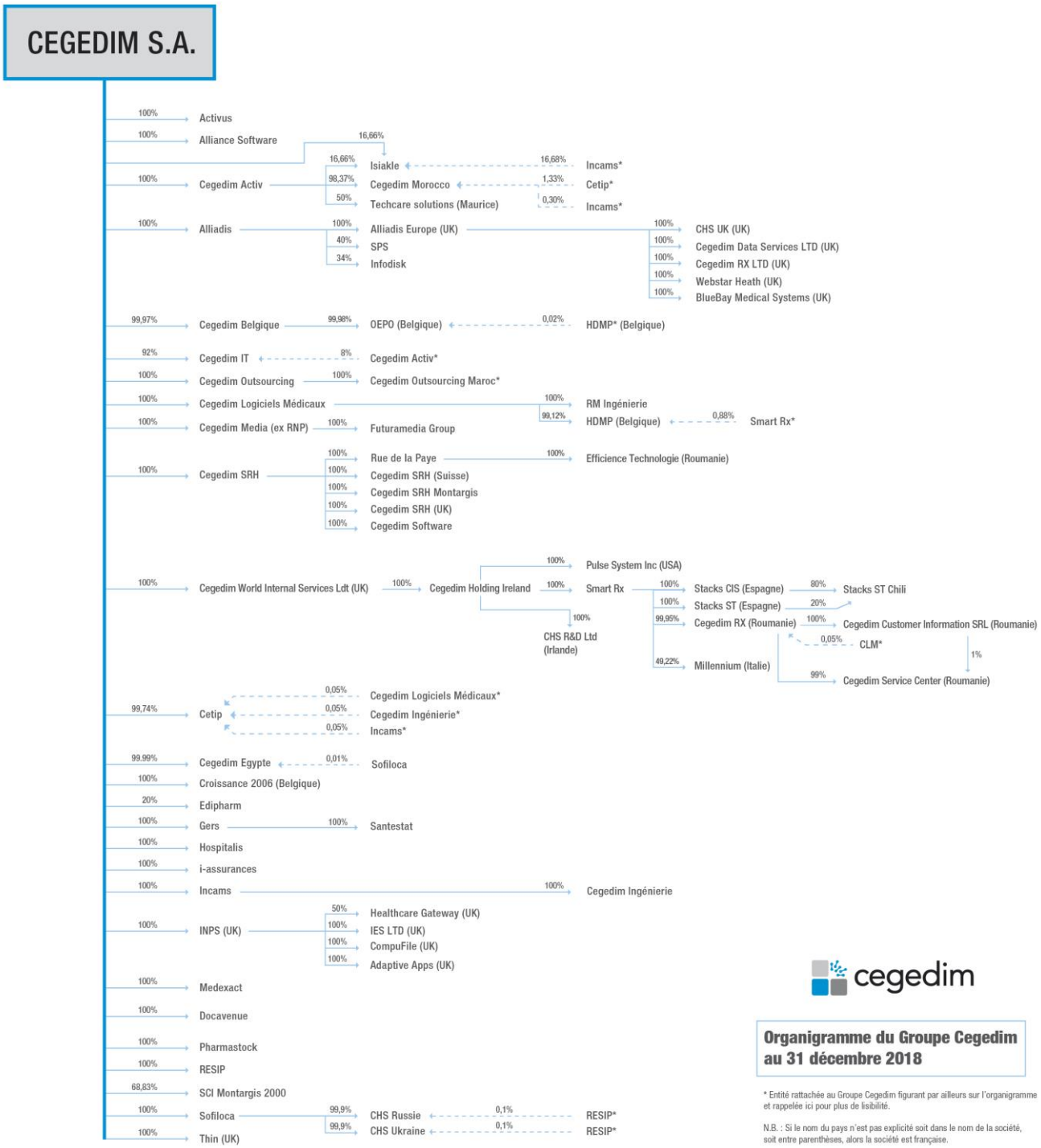

cegedim

Organigramme du Groupe Cegedim au 31 décembre 2018

* Entité rattachée au Groupe Cegedim figurant par ailleurs sur l'organigramme et rappelée ici pour plus de lisibilité.

N.B. : Si le nom du pays n'est pas explicité soit dans le nom de la société, soit entre parenthèses, alors la société est française.

1.4 Activités

Au sujet de Cegedim

Alliant maîtrise technologique des datas, du digital et des réseaux, Cegedim est spécialisée dans la gestion des flux numériques de l'écosystème santé et BtoB, ainsi que dans la conception de logiciels métier destinés aux professionnels de santé et de l'assurance. Le Groupe est également présent dans les métiers de la gestion des ressources humaines et de la dématérialisation pour tous types d'activités.

Cegedim a réalisé un chiffre d'affaires de 467,7 millions d'euros en 2018 et compte plus de 4 500 collaborateurs dans plus de 11 pays.

L'écosystème Cegedim

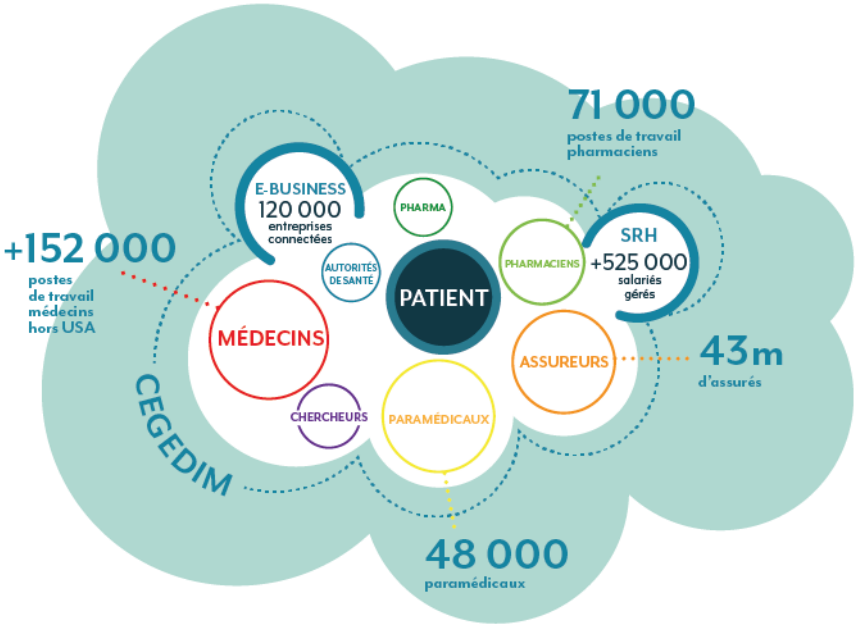

Les divisions de Cegedim

Les activités de Cegedim sont organisées en divisions en fonction des clients ciblés et des services proposés :

- Assurance santé, RH et e-services,
- Professionnels de santé,
- Corporate et autres.

Description des divisions de Cegedim

Activités de la division Assurance santé, RH et e-services

Cette division regroupe les activités suivantes

- Cegedim Insurance Solutions ;
- RH ;
- Digital ;
- Cegedim e-business ;
- Cegedim Health Data ;
- Autres services.

CEGEDIM INSURANCE SOLUTIONS

Informatisation des assureurs et mutuelles de santé

Cegedim Activ - France

Avec plus de 43 millions d'assurés gérés au travers de ses solutions, Cegedim Activ est aujourd'hui leader(1) des logiciels et services dédiés à l'assurance de personnes (complémentaires santé, régimes obligatoires, prévoyance). Son offre s'adresse à tous les opérateurs du marché : compagnies d'assurance, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires.

Expert dans les métiers de l'assurance de personnes, Cegedim Activ s'engage aux côtés de ses clients pour leur permettre de créer des offres innovantes et d'optimiser la rentabilité de leurs activités. Cegedim Activ dispose pour cela d'une combinaison unique de savoir-faire : l'expertise métier de ses collaborateurs, la mise à disposition de technologies et une offre de services de conseil, d'intégration, d'infogérance et de gestion de flux santé.

Activus – Division internationale

L'acquisition d'Activus, un des leaders(2) de l'édition de logiciels en assurance santé et prévoyance implanté au Royaume-Uni, a permis à Cegedim Insurance Solutions de proposer une offre aux marchés domestiques ou IPMI(3) non-francophones (Europe, Etats-Unis, Moyen-Orient, Afrique et Asie-Pacifique) ainsi qu'aux grands groupes d'assurance santé mondiaux implantés dans de nombreux pays. Activus constitue la division internationale de Cegedim Insurance Solutions.

(1) Selon nos estimations internes, les clients de Cegedim Activ gèrent plus de 43 millions d'assurés en 2018 comme en 2017, ce qui en fait le leader du marché.
(2) Activus est un des leaders en nombre d'assurés gérés à travers ses solutions selon nos estimations internes.
(3) IMPI : International Private Medical Insurance.

Flux, tiers payant et gestion déléguée

Cetip - France

Le Cetip a consolidé en 2018, sa position de leader(4) dans la gestion du tiers payant à travers ses marques SP santé et iSanté, et plus de 198 millions de factures de tiers payant santé traitées désormais pour 22 millions de bénéficiaires, et plus de 3,2 milliards de prestations versées par an.

Sous la marque iGestion, le Cetip propose des prestations de gestion pour compte de tiers en assurance complémentaire santé et prévoyance, auprès de compagnies d'assurance, d'institutions de prévoyance, de mutuelles et d'intermédiaires. Elle compte 850 000 personnes protégées en gestion.

(4) Selon nos estimations internes, le Cetip a traité plus de 198 millions de flux de tiers payant en 2018, ce qui en fait le leader du marché (comme en 2017, avec 190 millions).

RH

Gestion externalisée de la paie et des RH

Cegedim SRH - France et Suisse

Cegedim SRH propose aux Directions des Ressources Humaines, TEAMS[RH], une plateforme SIRH complète et modulaire en mode SaaS.

La solution TEAMS[RH] couvre un large périmètre fonctionnel : le traitement de la paie, l'administration du personnel, la gestion des temps et activités, le pilotage des indicateurs RH, la gestion des carrières et des compétences, l'analytique RH, la dématérialisation des processus et documents RH,…

Cette solution innovante peut être couplée à un service d'externalisation métier partielle (processing) ou totale en BPO (Business Process Outsourcing). Cegedim SRH dispose de sites en proximité (Boulogne, Nantes, Lyon, Toulouse, Vichy, Montargis) ou en offshore en s'appuyant sur Cegedim Service Center (Roumanie). Ses clients peuvent démarrer avec un périmètre fonctionnel limité et enrichir leurs catalogues de services externalisés au fur et à mesure de la collaboration (BPO on Demand).

En 2018, Cegedim SRH a ouvert son agence de Toulouse pour répondre au marché local croissant.

Cegedim SRH accompagne plus de 250 clients, des entreprises nationales et internationales, de tous secteurs d'activités, issues des grands comptes et du mid-market et réalise 525 000 bulletins de paie par mois.

Rue de la Paye - France

En 2018, Cegedim SRH a fait l'acquisition de la société Rue de la Paye spécialisée dans l'externalisation de la paie pour les petites structures. Grâce à ce rapprochement, Cegedim SRH se positionne en acteur incontournable du marché des solutions d'externalisation paie/RH en proposant des offres adaptées à chaque typologie d'entreprise (TPE, PME, ETI, Grand Compte) et confirme sa présence auprès des experts comptables.

DIGITAL

Affichage numérique santé

Cegedim-MEDIA (C-MEDIA) - France

C-MEDIA est le leader(5) de la communication en pharmacie et parapharmacie d'enseigne, et offre aux marques distribuées en pharmacie des solutions de visibilité à 360° pour faire la différence tout au long du parcours shopper.

C-MEDIA propose une démarche éprouvée de média point de vente, basée sur :

- Une compréhension du potentiel médiatique de chaque point de vente ;
- Une exécution de qualité grâce à son réseau de 130 promoteurs salariés
- Une mesure objective de performance des campagnes ;
- Un studio de création intégré ;
- Une équipe « médias point de vente » qui conseille et accompagne les clients tout au long de la création et de la réalisation des campagnes de merchandising et d'affichage print et digital ;
- Un site de 4 500 m2, dédié à la fabrication et à la logistique des éléments print, équipé de machines d'impression et de découpes numériques grand format.

Futuramedia - France

Futuramedia est une entreprise spécialisée dans l'affichage dynamique sur les points de vente spécialisés Santé et Beauté depuis 2004.

Elle développe des solutions d'affichage dynamique à destination des différents acteurs de l'univers Santé (pharmacies, parapharmacies, médecins, opticiens,…) et de l'univers Beauté (parfumerie, coiffure, maquillage, …) qu'ils soient organisés en groupement ou indépendants.

Futuramedia propose des solutions clés en main qui prennent en compte :

- La location de matériels et logiciels : écrans, fixations, câblages, mobiliers, players et abonnement au logiciel de programmation ;
- L'installation des dispositifs : gestion de projet, pré-visites techniques, installation, gestion des achats, mise en ligne et test ;
- La maintenance et le SAV : maintenance sur site, SAV matériel, licence de diffusion, hosting et serveur, hotline.

Futuramedia développe également des solutions de communication digitale à destination des entités du Groupe.

(5) C-MEDIA est leader de la communication en pharmacie et parapharmacie d'enseigne par l'étendue son réseau d'affichage (en 2018 comme en 2017), selon nos estimations internes.

e-promotion

MedExact – France

MedExact propose divers supports de marketing digital auprès des médecins, des pharmaciens et des paramédicaux équipés des logiciels Cegedim.

CEGEDIM E-BUSINESS

Digitalisation

Spécialiste de la dématérialisation depuis 1989, Cegedim e-business est expert en dématérialisation de processus, factures, archivage à valeur probante et EDI.
Cette business unit développe et commercialise les offres SY by Cegedim, Hospitalis, SY Pharma, Diagdirect et Qualitrans-Télépharma.

Initiée avec Edipharm pour les officines, les grossistes répartiteurs et les laboratoires, l'activité s'est rapidement développée en dehors du marché de la santé, pour adresser tous les secteurs d'activités.

Avec son offre **SY by Cegedim**, Cegedim e-business accompagne les entreprises dans leur transformation digitale à travers une solution collaborative de digitalisation des flux commerciaux, comptables, financiers et informationnels pour les entreprises et leurs partenaires business. La solution s'articule autour des modules suivants :

SY Flow : digitalisation du cycle contract-to-pay - France

SY Flow est une offre de service complète qui permet de digitaliser tous les documents de gestion et l'ensemble des étapes du processus contract-to-pay à partir d'un portail unique.

Cegedim e-business a également développé des applications de FLOW spécifiques au domaine de la santé :

- **Hospitalis :** le portail d'informations et d'échanges de données entre les établissements de soins privés et publics et leurs fournisseurs, qui permet la dématérialisation de l'ensemble des flux d'approvisionnement et des factures.
- **Diagdirect :** le portail de dématérialisation des commandes et des factures des professionnels du diagnostic in vitro. Diagdirect est un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) comprenant 24 sociétés majeures de l'industrie du diagnostic in-vitro et 3 éditeurs de logiciels de gestion de stocks.

SYGN

SYGN orchestre les échanges commerciaux et améliore les relations entre les différents services de l'entreprise via un système de signature électronique.

SY Data

SY Data permet de suivre et piloter son activité en temps réel à travers des tableaux de bord dynamiques, et d'utiliser les données comme vecteur d'amélioration de la performance.

SY Pharma

SY Pharma est un service de vente à distance dédié au secteur de la santé qui permet de développer les ventes directes des laboratoires pharmaceutiques au travers de deux canaux :

- Un service de télévente assuré par une équipe de gestionnaires de clientèle répartie en 2 centres d'appels basés en France et dédiés aux officines.
- Une solution de commandes dématérialisées via les logiciels de gestion officinaux.

Qualitrans-Telepharma

Ce concentrateur permet de centraliser les demandes de remboursement des feuilles de soins électroniques en provenance des pharmacies et de les ventiler vers les Assureurs Maladie Obligatoires et Complémentaires concernés.

CEGEDIM HEALTH DATA

Données et Statistiques de vente des produits de santé et de parapharmacie

Cegedim Health Data est un acteur européen clé dans les domaines de la donnée de vente, de la donnée patient(6) en vie réelle, des outils de visualisation, des analyses et des solutions pour la prise en charge des patients. Il fournit des données longitudinales patients totalement anonymisées d'une grande précision, éthiques et actionnables pour améliorer la prise en charge des patients. Ces données propriétaires sont utilisées par les industries pharmaceutiques, la recherche en santé, les universités. Elles sont référencées par les autorités de santé en France et au Royaume Uni.
Plus de 600 publications scientifiques sont issues de la base de données européenne THIN (The Health Improvement Network) de Cegedim.

Cette activité est présente en Belgique, Espagne, France, Roumanie, Royaume-Uni et prochainement en Allemagne et Italie.

GERS Data – France

GERS Data, division France de l'activité données, propose depuis plus de 40 ans des données et analyses sur le marché de la santé à partir d'un système unique de collecte des données. L'offre couvre les différents professionnels de santé et le circuit de distribution ville et hôpital. L'étendue de l'offre (Achat, Vente & données patients(6) en vie réelle), la précision géographique de la France au point de vente ainsi que les solutions de visualisation modernes répondent aux besoins des acteurs du médicament, produits d'automédication, compléments alimentaires, dispositifs médicaux et dermo-cosmétiques.
Grâce à la robustesse et la précision de ses données, GERS Data est un acteur reconnu et référencé auprès des autorités de santé et instances syndicales.

Cegedim Customer Information - Roumanie

Cegedim Customer Information, division Roumaine de l'activité données, fournit des données de ventes, des données patients(6) en vie réelle et des analyses sur les médicaments de ce pays à travers une large gamme de produits et services basés sur les données issues des pharmacies, des hôpitaux et des médecins.

Cegedim Health Data – Royaume-Uni

Cegedim Health Data UK fournit des données patients(6) en vie réelle issues des logiciels médecins et pharmaciens, des analyses à destination de l'ensemble des acteurs du monde de la santé.

(6) Données patients totalement anonymisées conformément à la réglementation en vigueur.

AUTRES SERVICES

Hébergement d'applications critiques et de Données de Santé

Cegedim.cloud - France

Cegedim dispose d'une large expérience dans les activités d'hébergement-infogérance à destination des professionnels de santé, des laboratoires pharmaceutiques, des assurances et mutuelles de santé, ainsi que dans la gestion de flux financiers et de documents dématérialisés.

Ces activités, du fait de leur caractère stratégique et sensible, ont conduit les équipes du Groupe à développer des expertises et à déployer des infrastructures techniques répondant aux exigences de sécurité parmi les plus élevées, et reconnus par de multiples agréments et certifications (ISO27001, ISAE3402, agrément pour l'Hébergement de Données de Santé).

S'appuyant sur ces atouts, Cegedim propose sous la marque Cegedim.cloud une gamme complète de prestations d'hébergement « Cloud » offrant des niveaux de performance, de sécurité et de disponibilité adaptés à l'exploitation d'applications critiques et au traitement de données sensibles.

Intégration et services

Cegedim Outsourcing - France et Maroc

Cegedim Outsourcing, spécialiste dans les métiers de l'infrastructure IT et en Business Process Outsourcing (BPO), délivre aux entreprises de toutes tailles des services sur deux pôles d'activité :

- Le pôle « Services IT » regroupe les activités d'intégration de solutions technologiques à forte valeur ajoutée (solutions de gestion centralisée de l'utilisateur, hyperconvergence, collaboration unifiée), d'infogérance, de services managés (gestion de tout ou une partie de l'infrastructure, support utilisateurs N2/N3), ainsi que des prestations en assistance technique. Cegedim Outsourcing collabore avec des partenaires reconnus tels que IVANTI, SentinelOne, Nutanix, VMWare, Citrix, Microsoft…
- Le second pôle « BPO-Relation Client » recouvre les services de dématérialisation, centre de contacts et de back office métier. Cegedim Outsourcing propose notamment une offre omnicanal avec son partenaire VOCALCOM associant technologie de pointe, service d'intégration et hébergement hautement sécurisé.

Cegedim Service Center - Roumanie

Créé en 2017, Cegedim Service Center permet de compléter l'offre de services des filiales du Groupe Cegedim avec une approche nearshore à forte valeur ajoutée sur des activités de type BPO & gestion de relation client :

- Activités de traitement de données en mode back-office,
- Gestion de paie et gestion administrative,
- Consultance Informatique Système d'Information RH,
- Conseil de type hotline,
- Support technique de type helpdesk.

Activités de la division Professionnels de santé

Cette division regroupe les activités suivantes

- Logiciels pharmaciens (Smart Rx en France, Cegedim Rx au Royaume-Uni et en Roumanie) ;
- Logiciels médicaux (CLM en France, INPS au Royaume-Uni, HDMP en Belgique, Millennium en Italie, Stacks en Espagne et au Chili, Pulse aux Etats-Unis) ;
- Solution de téléconsultation et solution de prise de RDV (Docavenue en France) ;
- Logiciels paramédicaux (RM Ingénierie en France) ;
- Base de données sur les médicaments et produits de santé (Resip/ BCB en France).

Logiciels pharmaciens

Smart Rx – France

Capitalisant sur plus de 30 ans d'expertise en matière d'informatique officinale, Smart Rx, pôle pharmacien France de Cegedim, développe et commercialise des solutions logicielles globales et intégrées, incluant la fourniture d'équipements informatiques adéquats.

Smart Rx se place à la pointe des dernières innovations technologiques, au plus près des exigences métier de ses clients avec des offres évolutives à forte valeur ajoutée.

Les nouveaux enjeux liés au modèle économique et réglementaire tels que le Dossier Médical Partagé, le bilan de médication, le suivi de l'observance, la sérialisation, les objectifs de substitution, la télémédecine, la prescription électronique de médicaments, les nouvelles missions des pharmaciens dans le cadre de la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoires) sont autant de thèmes qui engagent les évolutions de l'outil informatique à court ou moyen terme.

Cegedim Rx – Royaume-Uni

Cegedim Rx est le leader(7) au Royaume-Uni de la fourniture de logiciels et services informatiques à destination des pharmacies avec 38% du marché sur un total de 14 400 officines en Angleterre, Ecosse, Pays de Galles et Irlande du Nord. Sa gamme de produits constituée des offres Nexphase et Pharmacy Manager PMR traite chaque année plus de 690 millions de prescriptions.

Cegedim Rx est également un fournisseur de premier plan(8) de solutions Cloud de gestion des prises en charge et de la performance des prestations remboursées en pharmacie et en ophtalmologie au Royaume-Uni. Trois solutions sont fournies à travers sa plateforme IT Healthi : Healthi-Services et Healthi-ServicePact (pour la pharmacie), et Healthi- OptoManager (pour l'ophtalmologie).

Cegedim Rx propose aussi des services de distribution, et de mise en place de matériels informatiques et réseaux sécurisés, de support et formation aux utilisateurs et vente de consommables.

Cegedim Rx - Roumanie

Cegedim Rx est spécialisé dans l'édition et la distribution de solutions et de services associés pour les professionnels de santé en Roumanie. Sur ce marché local, il se positionne comme l'un des principaux(9) acteurs à destination des pharmaciens, chaînes de pharmacies et cabinets médicaux.

(7) Selon nos estimations internes, Cegedim Rx équipe 38% des 14 400 pharmacies du Royaume-Uni en 2018, ce qui en fait le leader du marché (comme en 2017, avec 39% du marché estimé à 14 500 officines).
(8) A la suite de l'intégration de la société Webstar.
(9) Selon nos estimations internes, Cegedim Rx Roumanie équipe 37% des pharmaciens dans ce pays en 2018, ce qui en fait le leader du marché (comme en 2017, avec une part de marché de 35%).

Logiciels médecins

Cegedim Logiciels Médicaux (CLM) - France

CLM propose des solutions dédiées aux médecins libéraux, aux centres de santé, aux maisons de santé pluriprofessionnelles, aux CPTS et aux praticiens hospitaliers :

- **Pour les médecins libéraux (généralistes et spécialistes)** : les logiciels MLM (monLogicielMedical.com), Crossway et, MédiClick assurent une gestion simple et performante des dossiers patients, des rendez-vous et de la facturation, et bénéficient des certifications requises par la Convention Médicale.
- **Pour les maisons et pôles de santé pluriprofessionnels et les CPTS** : les solutions MSP MLM et Crossway, labellisées MCS e-santé par l'Asip Santé, proposent aux professionnels de santé (médecins, paramédicaux et pharmaciens) exerçant en coordination des outils de gestion, partage d'information et communication adaptés à ce mode d'exercice.
- **Pour les centres de santé** : les logiciels Crossway et MLM, labellisés MCS e-Santé par l'Asip Santé, couplés à une solution de gestion de tiers payant, permettent une gestion médicale, administrative et dentaire performante du centre.
- **Pour les praticiens hospitaliers** : MLM FSE, solution 100% web agréée SESAM-Vitale, propose une solution de gestion de feuilles de soins simple d'utilisation et facile à déployer dans le cadre des contrats d'activité libérale ouverts au sein des établissements hospitaliers.

CLM propose également une solution de téléconsultation de proximité répondant notamment aux problématiques d'offres de soins en zone de désert médical.

INPS - Royaume-Uni

Avec ses solutions Vision Anywhere, INPS franchit les dernières étapes de son plan de développement technologique, visant à accroître sa part de marché et à se positionner en tant que leader des applications interopérables pour le "primary care" au Royaume-Uni. Les projets informatiques nationaux, menés séparément par le NHS de chacun des quatre pays du Royaume-Uni (Angleterre, Ecosse, Pays de Galles et Irlande du Nord), nécessitent une évolution continuelle de Vision afin de répondre aux exigences d'interopérabilité entre professionnels et organismes de santé et d'interactions avec les patients.

L'application clinique Vision est utilisée par près de 6 000 médecins dans environ 1 150 centres de soins primaires au Royaume-Uni.

HDMP - Belgique

Second(10) acteur sur le marché du Dossier Médical Informatisé pour les médecins généralistes en Belgique avec la solution HealthOne, HDMP est également très actif dans le secteur des postes de garde, des centres de prévention et des centres de soins avec plus de 3 100 références.

Millennium - Italie

Détenu à 49% par Cegedim, Millennium est le premier(11) éditeur de logiciels médecins en Italie, avec 18 300 clients installés. Millennium continue de renforcer sa présence régionale notamment via Mediatec (sa filiale à 40%) qui cible les médecins généralistes. Millennium équipe ainsi directement ou via ses filiales plus de 23 000 médecins en Italie, et près de 50% des généralistes.

(10) Selon nos estimations internes, HDMP est l'un des principaux acteurs du marché belge en 2018 (comme en 2017) en nombre de clients.

(11) Selon nos estimations internes, Millennium compte plus de 18 000 médecins clients en Italie en 2018 ce qui en fait le premier éditeur (comme en 2017).

Logiciels médecins

Stacks – Espagne et Chili

Leader[12] des logiciels médecins en Espagne avec plus de 30 000 utilisateurs, Stacks est spécialisé dans l'analyse, la conception et le développement de systèmes d'information dédiés au secteur de la santé.

Stacks fournit également des services de conseil et de prestations techniques d'identification, d'adaptation et d'intégration de solutions afin de répondre aux besoins des professionnels de santé. Dans cette optique, Stacks collabore avec des entreprises compétentes dans des projets de transformation technologique complexes.

Stacks propose des produits destinés à différents segments du marché :

- Hôpitaux ;
- Centres de soins primaires ;
- Compagnies d'assurances ;
- Cliniques multidisciplinaires.

La société dispose de son propre réseau commercial sur l'ensemble du pays.
Elle est également présente en Amérique du Sud à travers son implantation au Chili.

Pulse Systems - Etats-Unis

Pulse est un éditeur de solutions de RCM (Revenue Cycle Management) qui propose des technologies et des services de facturation médicale avancés pour simplifier le workflow afin d'aider les médecins à améliorer la prise en charge des patients et à percevoir leurs honoraires.
Pulse fournit également des solutions mobiles et SaaS de gestion du dossier patient (EHR : Electronic Health Records), de prescription électronique, de gestion du cabinet médical, de recouvrement pour la facturation, de gestion des rendez-vous et de paiement pour les professionnels de santé et leurs patients.
Plus de 400 cabinets médicaux et 3 500 prestataires de santé font partie du réseau Pulse aux États-Unis et font confiance à Pulse pour optimiser leurs résultats financiers et cliniques.

(12) Selon nos estimations internes, Stacks est le leader en Espagne en 2018 (comme en 2017) en nombre d'utilisateurs / régions couvertes.

Téléconsultation et prise de RDV

Docavenue - France

Docavenue a pour mission d'aider les professionnels de santé à se concentrer sur le soin de leurs patients. La société, qui proposait déjà une plateforme de prise de rendez-vous en ligne, a lancé, en novembre 2018, sa solution de téléconsultation à l'échelle nationale.

La solution de téléconsultation permet toutes les étapes d'une téléconsultation simple et sûre : prise de rendez-vous en ligne pour une téléconsultation ou téléconsultation immédiate, vidéo sécurisée, paiement, salle d'attente virtuelle, accès aux documents patient, transfert sécurisé de l'ordonnance, etc.

Elle s'adresse aux nombreux médecins libéraux désireux de proposer ce nouveau mode de consultation aux patients dont ils sont le médecin traitant, comme le permet la nouvelle réglementation, ainsi qu'aux patients à mobilité réduite ou résidant dans des déserts médicaux.

Logiciels paramédicaux

RM Ingénierie - France

RM Ingénierie cible toutes les professions paramédicales : infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures ainsi que les sages-femmes.

Depuis 1984 et la conception du premier logiciel français de gestion de cabinets destiné aux kinésithérapeutes, RM Ingénierie est porteur d'innovations. Aujourd'hui, l'entreprise a fait fabriquer la tablette TwinTab qui intègre 2 lecteurs de cartes à puce. Les logiciels Simply Vitale et EKO4000 s'appuient sur cette technologie pour offrir des solutions de mobilité sans équivalent sur le marché.
RM ingénierie équipe plus 48 000 praticiens avec ses solutions.

Base de données sur les médicaments et produits de santé	**RESIP / BCB - France** RESIP (Recherches et Etudes en Systèmes Informatiques Professionnels) met à la disposition des professionnels de santé une base de données scientifique d'aide à la prescription et à la délivrance des médicaments et des produits de santé : la Base Claude Bernard (BCB). Première base de données sur les médicaments agréés dès 2008 par la Haute Autorité de Santé (HAS), la BCB est intégrée aux logiciels métiers utilisés par les professionnels de santé en officines, en cabinets médicaux et paramédicaux, dans les maisons de santé pluridisciplinaires et les établissements de soins : hôpitaux, cliniques et Ehpad. La BCB est aussi proposée au grand public en consultation au sein de sites et portails santé ainsi que sur Smartphones et tablettes Apple, Android et Windows.

Activités de la division Corporate et autres

Cette division regroupe les activités suivantes	- Les services centraux, - La gestion des échantillons médicaux et du matériel promotionnel.

Gestion des échantillons médicaux et du matériel promotionnel	**Pharmastock - France** Etablissement dépositaire pharmaceutique, Pharmastock est spécialisé dans la distribution de produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux, produits dermato-cosmétiques,…). Pharmastock assure, pour le compte de différents laboratoires pharmaceutiques et cosmétiques, dans le respect des BPDM(13), les activités de stockage (sous température dirigée comprise en 8 et 25°C dans des locaux sécurisés), préparation de commandes (selon le principe du FEFO) et expédition (envoi quotidien par des transporteurs adaptés et certifiés aux délégués médicaux, médecins, pharmacies, établissements de santé, congrès,…). Pharmastock assure également le stockage et la distribution de documentations pour les laboratoires ainsi que diverses opérations manuelles (confection de kits, présentoirs etc.). Pharmastock propose un site de commandes en ligne permettant un accès direct aux stocks selon des paramétrages pré-définis et personnalisés en fonction des différents profils utilisateurs.

(13) BPDM : Base de Données Publique des Médicaments.

1.5 Principales tendances par division

Principales tendances pour la division Assurance santé, RH et e-services

Principales tendances du marché de l'assurance en France

Dans un contexte de progression continue de la consommation de biens médicaux et de vieillissement de la population, le marché de la santé demeure un enjeu stratégique important pour les assureurs. Plusieurs tendances impactent particulièrement leurs offres :

- Le besoin de gains de productivité entraîne le recours à la digitalisation et à la robotisation ;
- L'accroissement de la part des contrats aidés (CMU CS / ACS) avec un alignement des garanties des dispositifs ACS et CMU C, à compter de novembre 2019 ;
- La croissance et l'enrichissement des échanges dématérialisés entre entreprises et Assureurs Maladie Complémentaires (AMC) ;
- Une forte pression concurrentielle pénalisant le marché du collectif ;
- Un intérêt croissant pour le marché de la prévoyance ;
- L'émergence d'un marché du collectif non obligatoire et affinitaire ;
- Une progression du marché collectif qui devrait à terme atteindre 50% ;
- Une lente réorientation du « cure » (soin) vers le « care » (prévention) ;
- Une volonté des acteurs de se diversifier en proposant des services ;
- Une approche big data plus mature au service de la gestion du risque et de la connaissance client ;
- Dans le cadre du projet 100% santé, une segmentation du marché s'opère à compter de 2019 puis 2020 :
    - L'une dite classe A- en optique, à prix de vente limités et sans reste à charge patient ;
    - L'autre dite classe B, dont les remboursements RC seront « libres », mais pourront générer une hausse du coût des sinistres.

Tout en retravaillant leurs offres d'un point de vue cible, couverture et frais de gestion, les assureurs les complètent avec de nouveaux services (assistance à la personne, prévention, garde d'enfants etc.).

Le marché de la délégation de gestion bénéficie quant à lui de la volonté des assureurs de maîtriser les coûts de gestion et de se concentrer sur leurs offres.

Dans un contexte d'évolutions réglementaires, l'année 2018 aura été principalement marquée par :

- Le rapprochement de grands acteurs du marché pour former de grands groupes ;
- La suppression du RSI et des régimes étudiants ;
- La mise en œuvre de règlement européen sur les données personnelles (RGPD) ;
- La mise en œuvre de la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA) ;
- Les opportunités de développement liées à l'ouverture du marché de l'assurance emprunteur à la concurrence ;
- Le remboursement de la téléconsultation par la sécurité sociale depuis septembre 2018 ;
- La mise en application de l'accord conventionnel avec les pharmaciens d'officines, valorisant leur rôle comme « premier recours » du patient.

Principales tendances du marché de l'assurance à l'international

En 2017, 90 % des dirigeants du secteur de la santé interrogés par Accenture dans le cadre de son rapport "Digital Health Technology Vision 2018"(14) estiment « qu'il est essentiel d'adopter un business model basé sur les plateformes et de s'engager dans des écosystèmes incluant des plateformes digitales », 84 % d'entre eux estimant que "l'Intelligence Artificielle révolutionnera la manière dont ils obtiendront des informations et interagiront avec les clients". Ces tendances ont encore été soulignées par Insurance Europe dans son "Annual Report 2017-18"(15), où la European Re(Insurance) Federation a déclaré que "la digitalisation commence à transformer l'assurance, les business models et la relation avec les consommateurs en raison, par exemple, des dispositifs et applications mobiles, de la blockchain, de l'intelligence artificielle et du big data.

Les assureurs, agents et courtiers les plus performants de demain seront ceux qui auront saisi les opportunités offertes par les nouvelles technologies pour améliorer l'expérience client en matière d'assurance, depuis les produits offerts jusqu' à la distribution, la gestion des sinistres et le service à la clientèle.

(14) Source : https://www.accenture.com/t20180625T060849Z__w__/us-en/_acnmedia/PDF-78/Accenture-digital-health-tech-vision-2018.pdf
(15) Source : https://www.insuranceeurope.eu/sites/default/files/attachments/WEB_Annual%20Report%202017-2018.pdf

Principales tendances du marché de l'externalisation de la paie et des RH en France

Les analystes de Markess identifient 6 tendances clés au cœur des stratégies RH Digitales des entreprises d'ici 2020(16) : l'automatisation des processus RH, la protection des données RH, le cloud computing, la valorisation des données RH, la création de l'expérience et l'engagement collaborateurs.

La complexité croissante de mise en place des nouvelles mesures sociales (fusion Agirc-Arrco, nouveaux allègements de réduction de cotisations, exonérations des heures supplémentaires) dans l'entreprise est également un des facteurs de succès de la solution TEAMS RH qui intègre en standard ces évolutions et permettent aux équipes paie/RH de se recentrer sur leur cœur de métier.

Selon une enquête de satisfaction réalisée du 1er au 15 février 2019 auprès de ses clients, 76% d'entre eux sont satisfaits et très satisfaits de la mise en place du prélèvement à la source au 1er janvier 2019.

78% des décideurs RH considèrent l'analytique comme un sujet important voire prioritaire dans leur mission. La valorisation des données RH par les solutions innovantes de Business Intelligence de Cegedim SRH répond à ces attentes (indicateurs sociaux, pilotage de la santé au travail, index égalité Femmes-Hommes…).

Aujourd'hui, le salarié est au cœur des stratégies digitales RH. A l'instar du développement de l'expérience client, 70% des décideurs RH interrogés en 2018, prévoient, d'ici à 2020, de déployer des services innovants sur leurs portails et 43% prévoient de créer et développer l'expérience collaborateurs.

Ces perspectives se traduisent par le développement et la mise à disposition d'outils et de prestations répondant aux nouvelles attentes des collaborateurs pour les accompagner durant tout leur parcours dans l'entreprise, du recrutement jusqu'à leur départ.

(16) Source : Markess 2017-2019.

Principales tendances du marché de la dématérialisation en France

Selon l'étude menée par le Cap Gemini Digital transformation Institute (mai 2018), la digitalisation des processus est prioritaire pour 47% des entreprises et l'amélioration de l'expérience client est prioritaire pour 46% d'entre elles.

Porté par un mouvement profond vers l'externalisation du traitement des factures, par la recherche accrue de gains de productivité rapides ainsi que par un soutien des pouvoirs publics français et européens, le marché de la dématérialisation continue à croître rapidement.

Depuis le 1er janvier 2017, les Grandes Entreprises françaises sont dans l'obligation d'émettre des factures dématérialisées vers le Secteur Public (Ordonnance du 26 juin 2014).
Cegedim e-business a grandement contribué à ce moment historique en connectant de nombreux clients à la nouvelle plateforme CHORUS PRO.
D'ici 2020, cette obligation va s'étendre aux autres entreprises (ETI puis PME puis TPE).

Le marché actuel tend par ailleurs à se tourner vers une approche multi-processus permettant de digitaliser tous types de processus avec une solution unique.

Principales tendances du marché pharmaceutique en France

Selon les données GERS qui tiennent lieu de référence[17] en la matière, le chiffre d'affaires du marché pharmaceutique total est en décroissance de 0,2% en 2018. Les médicaments vendus en officine, segment le plus important du marché en volume et en chiffre d'affaires, progressent de +2,5% (en PFHT).
Le marché hospitalier global affiche une évolution négative (5,0% en prix tarif).

Le chiffre d'affaires des médicaments remboursables, qui représentent 90% du marché officinal, est en croissance de +3,2%. Cette forte évolution est liée au transfert d'un certain nombre de produits du circuit hospitalier vers le circuit officinal, notamment des médicaments indiqués en oncologie et dans le traitement de l'hépatite C. Cet effet périmètre explique 2,6 points de la croissance. Le marché des génériques, dont le taux de pénétration s'établit à 82%, représente 3,5 milliards d'euros pour un volume de 916 millions de boîtes. A l'hôpital, le très fort recul du chiffre d'affaires est lié au changement de circuit de certains produits, de baisses de prix importantes sur les médicaments de la liste en sus et de l'arrivée des biosimilaires.

(17) Selon l'accord cadre qui lie le LEEM (Les Entreprises du Médicament) et le CEPS (Comité Économique des Produits de Santé).

Principales tendances de marché en matière d'hébergement de données de santé

L'évolution du process d'agrément des hébergeurs de données de santé vers la certification a entrainé un changement du cadre règlementaire des HADS. Selon le nouveau modèle proposé par la DSSIS (Délégation à la Stratégie des Systèmes d'Information de Santé) et l'ASIP Santé, deux types de certificats seront désormais délivrés aux hébergeurs : un certificat « hébergeur d'infrastructure physique » et un certificat « hébergeur infogéreur ».

Ce nouveau modèle de certification qui s'appuie sur des standards internationaux tel que ISO, facilite désormais l'accès des cloud providers internationaux, et notamment les GAFAM, au marché de l'hébergement de données critiques.

Principales tendances pour la division Professionnels de santé

Principales tendances de marché en matière d'informatisation des pharmaciens au Royaume-Uni

Le marché officinal, sur lequel intervient Cegedim Rx subit actuellement les effets d'une baisse des financements de dispensation de la part du NHS en Angleterre. En contrepartie, des financements supplémentaires sont accordés pour inciter les pharmacies anglaises à élargir leur gamme de services aux patients. Les réductions de financement sur les marchés écossais, gallois et nord-irlandais ont eu un impact moindre et les marchés sont restés stables en 2018 dans l'ensemble du Royaume-Uni, où une centaine de pharmacies ont été fermées.

Dans les années à venir, il faut s'attendre à un niveau similaire de fermeture des structures les moins rentables et à une consolidation de ce marché, en raison de nouveaux mécanismes de dispensation (automatisation, livraison directe à domicile). Les patients auront davantage le choix du lieu et du moment où ils se verront délivrer leurs soins et leurs prescriptions.

Le plan à long terme de la NHS anglaise a été dévoilé début janvier 2019. Pour la pharmacie d'officine, il indique clairement la volonté d'utiliser davantage les compétences des 66 000 pharmaciens du pays afin de créer des opportunités d'interaction avec les patients en fournissant des services de contrôle et de surveillance de leur santé, à travers des tests pour l'hypertension artérielle et d'autres facteurs de risque.

Principales tendances de marché en matière d'informatisation des pharmaciens en France

L'ensemble des officines françaises est aujourd'hui informatisé : le marché des logiciels pharmaciens est donc un marché de renouvellement. En lien avec le besoin croissant de performance des officines, ce marché est en pleine mutation et offre des perspectives de croissance intéressantes. Les enjeux économiques de l'officine dans un environnement de plus en plus réglementé et concurrentiel oblige les pharmaciens d'officine à être toujours plus performants dans leur activité quotidienne. Cela se traduit par des besoins informatiques plus poussés en suivi d'activité et pilotage, en optimisation des achats et en dynamisation du point de vente.

Parallèlement, le marché se structure autour de réseaux qui renforcent leur intégration. Cette stratégie se traduit par de nouveaux besoins spécifiques à plus haute valeur ajoutée. Les solutions informatiques doivent donc pouvoir fournir des statistiques encore plus performantes et pertinentes, des possibilités d'interconnexion entre officines tout en préservant l'intégrité des données de santé et des solutions matérielles contribuant au développement du point de vente. L'ensemble de ces éléments contribue aux évolutions de l'outil informatique à court ou moyen terme.

Principales tendances de marché en matière d'informatisation des médecins au Royaume-Uni

INPS se positionne sur le marché des médecins généralistes au Royaume-Uni (en Angleterre, en Écosse, au Pays de Galles et en Irlande du Nord). Il est actuellement le seul acteur accrédité et actif sur ces quatre pays.

Effectifs au Royaume-Uni

Nombre de médecins	Inscrit au GMC[18]	%
Généralistes	95 442	36%
Spécialistes	109 808	42%
Stagiaires	57 448	22%
TOTAL	**262 698**	**100%**

Source General Medical Council – février 2019.

Au Royaume-Uni, les médecins généralistes travaillent au sein de cabinets médicaux regroupant généralement 5 médecins à temps plein assistés de collaborateurs. Ils travaillent généralement au sein de structures pluridisciplinaires incluant des infirmières, sages-femmes, pharmaciens, psychiatres, gériatres,… Chaque cabinet médical doit obligatoirement utiliser une solution logicielle accréditée pour la gestion du patient et la prise en charge de sa consultation.

Alors que la croissance de la population britannique est inférieure à 1% par an, le vieillissement de la population impose des exigences beaucoup plus élevées en matière de soins dans un contexte de regroupement des cabinets en « super structures », dont la plus grande compte plus de 350 000 patients. Avec ces fusions et les fermetures dues aux départs à la retraite, le nombre de cabinets médicaux diminue d'environ 350 par an.

Le National Health Service (NHS) de chaque pays impose constamment à ses fournisseurs des améliorations et de nouvelles exigences, l'idée étant d'évoluer progressivement vers un écosystème « zéro-papier » d'acteurs interconnectés en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité des soins.

En Angleterre, l'agence NHS Digital, en charge de ce programme, régit les relations entre les principaux fournisseurs de logiciels médecins à travers un accord cadre contractuel dénommé GPSoCR. Il offre aux médecins généralistes la possibilité de choisir une solution accréditée parmi celles proposées par l'un des éditeurs de ce programme et favorise l'innovation sur le marché.

L'accord-cadre GPSoC[19] entré en vigueur en 2014 a été prolongé jusqu'en décembre 2019. Des consultations et des négociations ont été entamées en 2018 afin de déterminer les modalités contractuelles du nouveau contrat-cadre[20] de 450 millions de livres sterling, destiné à rompre le duopole[21] existant en Angleterre aujourd'hui, avec une issue qui devrait être annoncée à l'été 2019.

Au Pays de Galles, le NHS Wales Informatics Service (NWIS) régit les relations avec les principaux éditeurs de solutions informatiques pour médecins généralistes via un accord qui est entré en renégociation en 2017. INPS a été sélectionné en 2018 comme l'un des deux seuls fournisseurs au Pays de Galles[22] pour les cinq prochaines années.

En Écosse, c'est le NHS National Services Scotland (NSS) qui régit les relations avec les principaux éditeurs de solutions informatiques pour médecins généralistes via un accord qui est entré en renégociation en 2017 et en 2019, INPS a fait partie des 3 fournisseurs retenus en Ecosse[23] pour les cinq prochaines années.

Un accord similaire existe en Irlande du Nord où INPS est l'un des deux 2 prestataires retenus.

(18) GMC : https://data.gmc-uk.org/gmcdata/home/#/reports/The%20Register/Stats/report
(19) GPSoc : https://digital.nhs.uk/services/gp-systems-of-choice
(20) GP IT Futures : https://digital.nhs.uk/services/future-gp-it-systems-and-services
(21) Duopoly in England: https://publictechnology.net/articles/news/new-%C2%A3450m-framework-will-break-gp-it-systems-duopoly-hancock-claims
(22) Wales contract press Announcement : http://www.wales.nhs.uk/news/47441
(23) Scotland Contract Press Announcement : https://nhsnss.org/blog-news/articles/contracts-awarded-for-new-gp-it-systems

Principales tendances de marché en matière d'informatisation des médecins en France

Une grande majorité des cabinets médicaux français, près de 90% selon les estimations de Cegedim, est informatisée. Toutefois, jusqu'à maintenant, le niveau d'informatisation concernait essentiellement la gestion des feuilles de soins électroniques. La convention médicale de 2012 a fait fortement progresser le niveau d'équipement informatique des médecins et, depuis deux ans, la Convention 2016 s'attache au développement des usages, valorisant avec le forfait structure et la ROSP, la dématérialisation des échanges avec l'Assurance Maladie et le suivi des patients complexes à l'aide de protocoles.

La gestion informatisée des dossiers patients devient quasi obligatoire (diagnostics, prescriptions, pathologies, allergies, antécédents familiaux, résultats d'analyses, etc.) avec une nouvelle contrainte, le codage de ces dossiers, indispensable au partage d'information, notamment dans le cadre de la généralisation du DMP.

La rémunération des médecins est sujette au niveau de certification et d'usage du logiciel sur de nombreux indicateurs, notamment l'utilisation d'un logiciel d'aide à la prescription (LAP) certifié par la HAS avec une base de données médicamenteuses elle-même agréée. L'heure est donc à un resserrement du marché des logiciels, et Cegedim Logiciels Médicaux voit sa croissance soutenue par ce levier réglementaire, qui implique dans 80% des ventes, de faire de la reprise des données de logiciels concurrents.

Le regroupement des médecins et paramédicaux en maisons de santé, observé massivement en régions, constitue un autre levier majeur de croissance pour Cegedim Logiciels Médicaux dont la Solution MSP séduit de plus en plus dans le cadre de ce nouveau mode d'exercice pluriprofessionnel, avec aujourd'hui 446 structures déjà équipées, mais surtout un rythme de pénétration de marché qui s'accélère. Dans le prolongement de ce mouvement de prise en charge coordonnée du patient, les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) prévues dans le cadre du projet masanté 2022 offriront également à CLM de nouvelles perspectives en matière d'équipement numérique.

Côté Hôpital, le développement des contrats d'activité libérale représente également une source de croissance nouvelle pour les éditeurs de logiciels historiquement « de ville ».

La France connait un **problème croissant d'accès au soin**, avec plus de 3 millions de Français à plus de 45 minutes des principaux spécialistes. Face à la réduction du personnel médical, au vieillissement de la population et aux nombreuses maladies chroniques, **la médecine évolue, accompagnée par l'Etat**. Le 15 septembre 2018, la téléconsultation est ainsi remboursée par la sécurité sociale, dans le respect du parcours de soins coordonnés. L'Etat propose également une aide à l'équipement pour les médecins qui souhaitent adopter le tournant de la télémédecine !

Globalement, **les médecins se montrent favorables au développement de cette nouvelle pratique**. Comme tout nouvel usage à démocratiser, certains freins restent cependant à adresser (la peur de déshumanisation des relations, l'assurance de la qualité du diagnostic essentiellement).

Nombre de professionnels de santé en France

Médecins	**En activité régulière(1)**	**En médecine générale(1)**	**Spécialistes (1)**	**Généralistes en télétransmissions(2)**	**Spécialistes en télétransmission(2)**
	198 081	87 801	110 279	54 719	54 367

Pharmaciens	**En activité(3)**	**Titulaires d'officines(3)**	**Adjoints en officines(3)**	**Nombre d'officines(3)**	**En télétransmission(2)**
	74 043	26 558	23 585	21 192	21 841

Masseurs / Kinési-thérapeutes	**En activité(4)**	**En cabinet individuel(4)**	**En cabinet de groupe(4)**	**En libéral ou mixte(4)**	**En télétransmission(2)**
	86 459	39 337	29 065	69 006	65 359

Infirmiers / Infirmières	**En activité(4)**	**En cabinet individuel(4)**	**En cabinet de groupe(4)**	**En libéral ou mixte(4)**	**En télétransmission(2)**
	660 611	65 800	40 647	116 800	87 874

(1) Conseil National de l'Ordre des Médecins - Atlas de la démographie médicale en France - Situation au 1er janvier 2018.
(2) GIE SESAM-Vitale, chiffres février 2019.
(3) Statistiques de l'Ordre National des Pharmaciens au 1er janvier 2018.
(4) DREES, chiffres 2016.

Principales tendances de marché en matière d'informatisation des médecins aux Etats-Unis

Aux États-Unis, le marché de l'informatisation des dossiers patients (PM / EHR hors RCM) devrait atteindre 6 milliards de dollars d'ici 2023(24), avec un taux de croissance annuel de 5,9%. Ce marché est segmenté en fonction de la taille des cabinets et des types de solutions : les cabinets de petite à moyenne taille devant enregistrer le taux de croissance le plus élevé et les solutions en mode Cloud, une croissance plus rapide que les autres.

La gestion du RCM concerne toutes les fonctions administratives et cliniques contribuant à la réalisation, à la gestion et au recouvrement des « recettes patients ». Grâce à des technologies et à des services dédiés, il est possible de gérer et de suivre la prise en charge des patients, de l'inscription et prise de rendez-vous au règlement des honoraires.

Les réformes gouvernementales jouent un rôle crucial dans l'adoption accrue des systèmes de RCM. Par exemple, la loi Affordable Care Act vise à étendre la couverture de l'assurance maladie aux personnes à faible revenu, à améliorer la qualité des services de santé et à réduire les coûts des soins. L'élargissement de la couverture devrait augmenter le nombre de remboursements, ainsi que le nombre de refus qui doivent être gérés par le RCM. La demande de systèmes capables de gérer efficacement les processus de remboursement devrait ainsi augmenter. En outre, la loi américaine HITECH (Health Information Technology for Economic and Clinical Health) encourage l'adoption de systèmes de de gestion de dossiers patients (EHR) certifiés(25).

Le marché américain du RCM était estimé à 10,98 milliards de dollars en 2017 et devrait progresser à un taux de croissance annuel de 11,2 % entre 2018 et 2025, pour atteindre 25,63 milliards de dollars d'ici 2025 : soit une augmentation des dépenses de 142 % sur sept ans. Selon les estimations, les médecins continueront d'investir aussi bien dans les plateformes que dans les solutions RCM modulaires, notamment de services partagés, pour une rentabilité accrue et une meilleure conformité réglementaire.

(24) Source P&S Market Research : https://www.psmarketresearch.com/market-analysis/ehr-market.
(25) Source : Grand View Research, U.S. Revenue Cycle Management Market Analysis and Segment Forecasts to 2025.

1.6 Principaux concurrents

Pas de concurrence globale

Il n'existe pas de concurrence globale présente sur l'ensemble des pays couverts par Cegedim. Ainsi, il convient de segmenter l'analyse en fonction du marché et du pays.

Forte position de leader

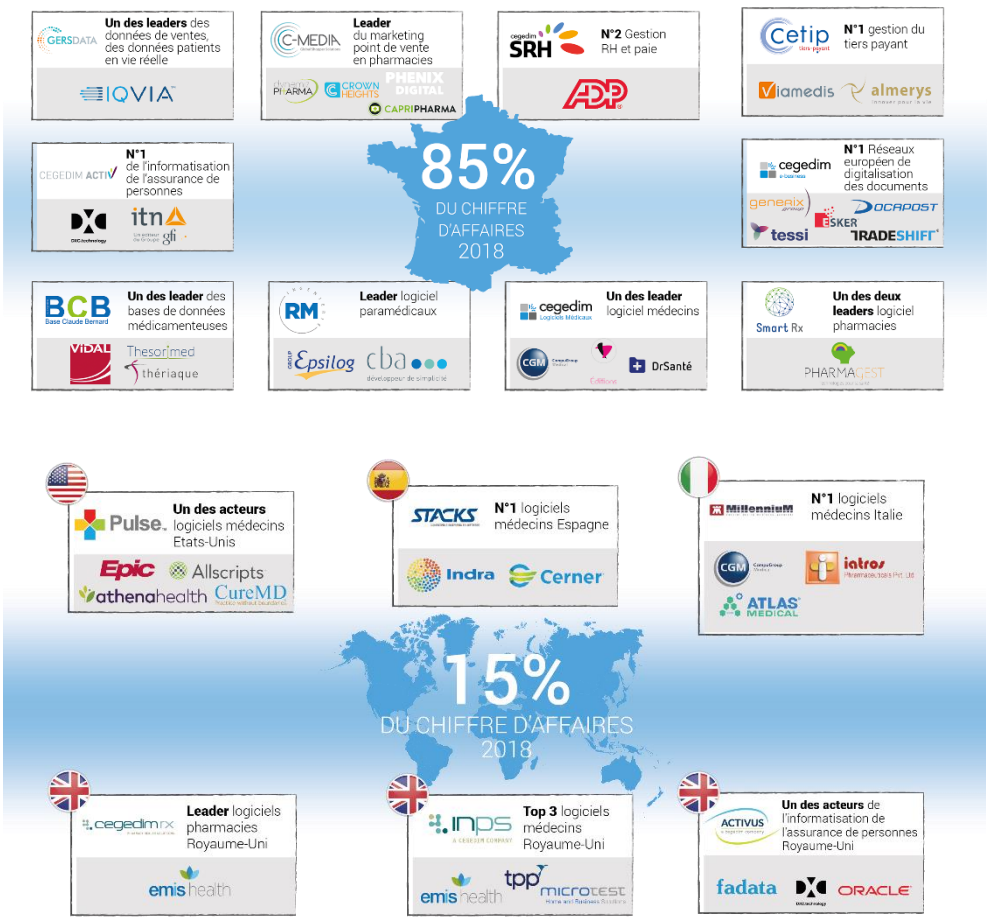

Sources

Les clients de **Cegedim Activ** gèrent plus de 43 millions d'assurés en 2018 et 2017, selon nos estimations internes ce qui en fait le leader du marché.
Le **GERS** est, selon nos estimations internes, avec plus de 1 000 marchés suivis chaque mois pour plus de 160 laboratoires un des leaders français en 2018 (comme en 2017 avec plus de 800 marchés suivis pour plus de 190 sociétés).
C-MEDIA est la référence française de la publicité sur le lieu de vente par le nombre d'officines couvertes par son réseau d'affichage (en 2018 comme en 2017), selon nos estimations internes.
Smart Rx et Pharmagest sont les 2 principaux acteurs en nombre de FSE transmises (source GIE SESAM- Vitale, décembre 2018).
Cegedim Logiciel Médicaux est l'un des principaux éditeurs de logiciels pour les professionnels de santé, en nombre de postes installés en 2018 (comme en 2017), selon nos estimations internes.
RMI est le leader auprès des kinésithérapeutes, des orthophonistes, des pédicures, des orthoptistes et des sages-femmes en nombre de FSE transmises (source GIE SESAM- Vitale, décembre 2018).
INPS est l'un des principaux acteurs du marché avec une part de marché estimée à environ 15% en 2018 (comme en 2017), selon nos estimations internes.
Cegedim Rx dispose d'une part de marché estimée à 38% en 2018 (contre 39% en 2017), selon nos estimations internes.
Millennium et ses filiales détiennent plus de 50% du marché en 2018 comme en 2017, selon nos estimations internes.
Stacks est le leader des logiciels médecins en 2018 et 2017, selon nos estimations internes.

1.7 Stratégie

Se transformer pour renforcer nos avantages concurrentiels. Un processus en deux étapes.

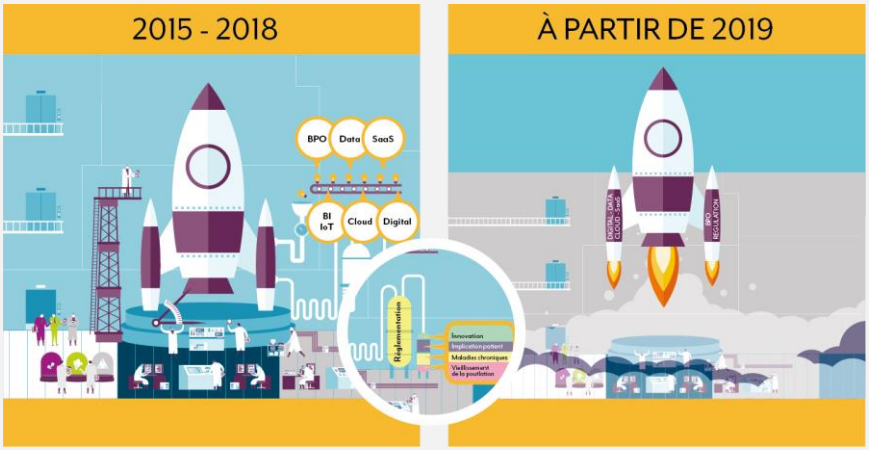

Construire les fondations
Une entreprise agile avec un business model renouvelé : SaaS, Cloud, Digital, BI, IoT et BPO.

Accélérer et croître
Maintenir une dynamique de croissance durable et profitable

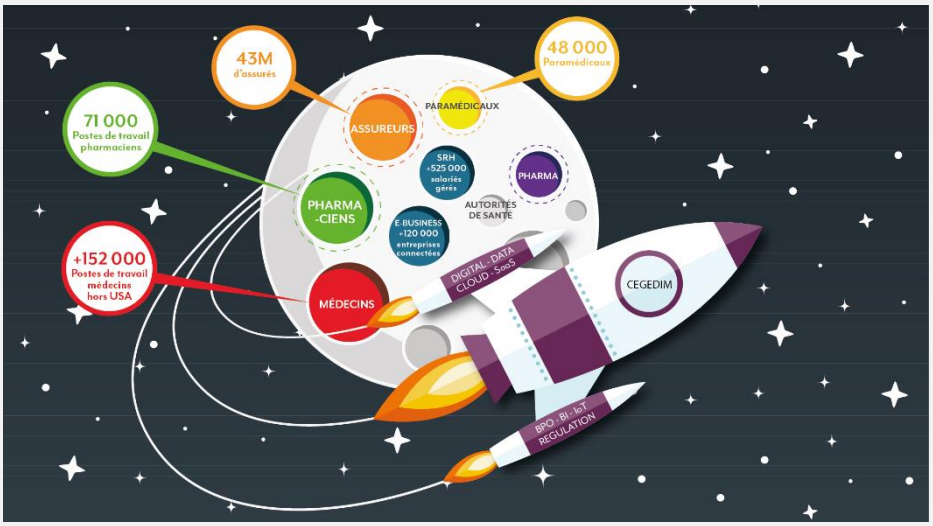

1.8 Recherche et développement

Activité en matière de recherche et développement au niveau de Cegedim SA

Cegedim SA regroupe les équipes de développement mutualisées, affectées aux projets utilisant l'infrastructure informatique partagée du Groupe. Les projets de développement réalisés au cours de l'exercice 2018 sont immobilisés dans les comptes sociaux à hauteur de 4,3 millions d'euros, tous projets confondus. Ceux-ci ont été activés au bilan, les conditions posées par le Plan Comptable Général pour cette activation étant remplies.

La Société a poursuivi et intensifié le développement de son offre GIS, une plateforme en mode SaaS, assurant la dématérialisation et la gestion de tous types de documents (papiers, fichiers structurés, images) et de processus.

Outre ces développements spécifiques, Cegedim assure la maintenance applicative quotidienne de l'ensemble des offres mutualisées du Groupe, selon un budget relativement comparable chaque année.

Activité en matière de recherche et développement au niveau du Groupe Cegedim

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les dépenses de développement de nouveaux projets internes sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés, conformément à la norme IAS 38 :

- le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

À défaut, les dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Au moment de sa mise en service, le projet dont le développement est achevé est transféré au bilan dans la catégorie d'actifs à laquelle il correspond (généralement en logiciels) et les amortissements sont pratiqués sur la base de la durée prévisible d'utilisation.

Les coûts de développement activés en 2018 dans les comptes consolidés s'élèvent à 44,4 millions d'euros.

Les principaux projets concernent :

- Activ'Infinite avec des développements significatifs afin de limiter les coûts de gestion de ses clients assureurs ainsi qu'une solution de back-office en mode full SaaS ;
- Les offres à destination des médecins américains et anglais ;
- Le développement du logiciel GIS et les autres services de dématérialisation qui seront à l'avenir présentés sous une seule et même offre commerciale appelée SY ;
- Le développement de modules additionnels pour Cegedim SRH ;
- La poursuite et l'intensification du développement des offres à destination des médecins et pharmaciens en France.

Cegedim SA regroupe les équipes de recherche et de développement mutualisées, affectées aux projets utilisant l'infrastructure informatique partagée du Groupe. Des centres de R&D régionaux ainsi que certaines filiales disposent également de leurs propres équipes et conduisent leurs actions de recherche et développement sous la coordination exclusive du siège. Les projets menés par le Groupe concernent les divisions :

- Assurance santé, RH et e-services pour 23,2 millions d'euros,
- Professionnels de santé pour 19,9 millions d'euros ;
- Corporate et autres pour 1,4 million d'euros.

Ces efforts de développement spécifiques sont complétés par des investissements logiciels et matériels. Des travaux d'équipes informatiques dédiées, réalisés au quotidien au sein des différentes filiales du Groupe, permettent d'assurer la maintenance applicative de l'ensemble des offres commercialisées (le coût est affecté en charges de l'exercice).

Au total, le Groupe Cegedim consacre environ 12,5% de son chiffre d'affaires annuel à la recherche et au développement, sans que ce chiffre soit un objectif.

1.9 Les innovations de l'année

Au sein de la division Assurance santé, RH et e-services

Innovations en matière d'informatisation des assureurs et mutuelles de santé

En 2018, Cegedim Activ a réalisé des évolutions structurantes pour ses suites progicielles. Des développements significatifs ont ainsi été apportés à la suite Activ'Infinite afin de limiter les coûts globaux de la solution et offrir de nouvelles fonctionnalités à ses clients assureurs. La nouvelle version 8.0 marque une étape importante vers la filière libre en offrant la possibilité de s'appuyer sur la base de données PostgreSQL. De nouveaux modules complètent le périmètre fonctionnel de la solution. Parmi ceux-ci, le module Easy Collectif dédié à la gestion des contrats collectifs et qui s'appuie nativement sur les échanges DSN. Il est mis en œuvre, pour la gestion des contrats prévoyance et santé, chez Klesia un acteur de référence sur le marché de la protection sociale.

S'adaptant à l'évolution des modes de consommation, Cegedim Activ a également développé la solution MyDigitSale, une plateforme de souscription full digital pour les contrats collectifs et individuels. Cette offre responsive design permet de sélectionner des offres, souscrire et payer en ligne. Elle s'appuie sur un outil de paiement 100% sécurisé et met en œuvre la signature électronique. Les documents échangés bénéficient d'un archivage en coffre-fort électronique.

La solution internationale Actisure continue d'être développée et enrichie pour s'adapter aux besoins du marché de l'assurance santé mondiale. En complément, la plateforme internationale de santé « IDHP » a suscité l'intérêt du marché et est implémentée chez deux assureurs de portée mondiale.

Actisure a bien été accueilli sur le marché australien qui est dorénavant prêt à opérer sa transformation digitale et à moderniser son parc logiciel existant.

En mai 2018, Actisure remporte les prix XCelent pour « Breadth of Functionality » (« Richesse des Fonctionnalités ») et « Client Base » (« Base de Clientèle ») attribués par le rapport 2018 de Celent « Healthcare Policy and Administration (PAS) » (« Systèmes de Gestion des Polices et d`Administration Santé »). Cela fait suite à l'évaluation approfondie de 28 fournisseurs, à l'issue de laquelle Actisure, le progiciel de gestion santé de Cegedim Insurance Solutions, a non seulement conservé son prix « Richesse des Fonctionnalités » gagné en 2015, mais aussi obtenu celui pour sa « Base de Clientèle » couvrant tous les continents.

Innovations en matière de flux et de tiers payant

En 2018, le CETIP a développé un nouveau service à destination de 4 000 établissements de santé conventionnés : « HospiPartner ».

Ce portail permet de saisir de manière instantanée et dématérialisée leurs demandes de prise en charge hospitalières. Proposé en marque blanche à ses clients, il permet de répondre en temps réel aux établissements, et ce de la même manière qu'avec les demandes de prise en charge optiques.

L'année 2018 a aussi été l'occasion de continuer les travaux de déploiement d'une offre permettant d'anticiper les fraudes sur le segment de l'optique. Cette offre a pour objectif d'éviter les paiements non justifiés et d'éliminer du réseau de conventionnement iSanté tous les opticiens ayant des pratiques contestables dans le respect des critères d'éligibilité à l'autorisation 39 de la CNIL et au RGPD. Les conventions avec les opticiens ont été revues dans ce sens mais aussi afin de permettre de déconventionner plus facilement des opticiens indélicats. La lutte contre la fraude s'appuie sur une cellule métier, sur des data scientists et sur un big data qui centralise aussi bien les demandes de prise en charge que la facturation.

Afin de fluidifier le tiers payant avec les établissements hospitaliers, le CETIP a également poursuivi ses développements en lien avec le projet ROC (Remboursement des Organismes Complémentaires).

Innovations en matière de gestion déléguée

Cette offre attire de plus en plus d'assureurs.

L'année 2018 a de plus permis l'extension de la certification ISAE 3402 de Type II d'iGestion à l'ensemble de son activité métier. Cette certification a été obtenue pour l'ensemble des sites de production (Marseille et Vélizy).

ISAE 3402 garantit à ses clients que la société dispose d'un dispositif de contrôle interne. Cette certification est validée tous les ans par un cabinet indépendant.

En 2018, Cegedim Insurance Solutions compte donc 3 certifications ISAE 3402 de type II pour Cegedim Activ, pour le CETIP gestion déléguée et pour le CETIP tiers payant.

Innovations en matière de gestion externalisée de la paie et des RH

La digitalisation des processus RH est l'un des domaines principalement cité par les projets des directions des ressources humaines. Les enjeux sont forts et multiples : augmenter la qualité de service auprès des managers et des collaborateurs, simplifier et sécuriser les échanges, gagner en productivité sur les tâches à faible valeur ajoutée et renforcer la marque employeur et l'expérience collaborateur.

Dans sa Road Map 2019-2020, Cegedim SRH prévoit de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux outils en phase avec les besoins et tendances du marché RH.

En 2018, l'application mobile, complément indispensable à la version bureau du portail, offre aux collaborateurs un accès simple et rapide aux fonctions essentielles de leur quotidien professionnel : poser un congé, valider un congé, saisir et gérer les notes de frais, accéder au planning, à l'annuaire de l'entreprise, demander une attestation…

Au-delà des outils de reporting traditionnels, Cegedim SRH propose son offre TEAMS BI. Clé en main, TEAMS BI fournit au top managers, DRH, DAF, contrôle de gestion… les indicateurs essentiels de pilotage social sous la forme de Dashboard simples et intuitifs ne nécessitant aucun développement ou paramétrage spécifique.

En phase avec le pilotage social RH et dans la continuité de ses activités historiques, Cegedim SRH a créé SmartCare, une offre innovante embarquant les sujets de la santé et la qualité de vie au travail. SmartCare est une approche innovante et différenciante de la synergie des données RH et de santé, et fournit aux Directions des Ressources Humaines, une cartographie statistique des pathologies pouvant toucher les salariés et les coûts associés, et permet de diagnostiquer leur prévalence dans un site, un statut, une tranche d'âge…

Egalement inédite, l'offre de benchmark social nouvellement proposée par Cegedim SRH procure aux directions RH et financières tous les indicateurs de référence et de performance RH des entreprises de même structure, taille, secteur d'activité. Ces données permettent d'orienter les décisions stratégiques en matière de recrutement, de politique salariale, de bien-être au travail…

Innovations en matière d'affichage numérique santé

C-MEDIA a innové en 2018 autour de 4 grands thèmes :

- Amélioration continue de ses réseaux digitaux : renouvellement des installations, nouveaux écrans plus impactants.
- Nouveaux partenariats avec les groupements de pharmacies.
- Nouvelles solutions à destination des laboratoires : information phygitale des équipes officinales, baromètres des linéaires…
- Nouveau réseau digital out of home en parfumerie sélective, en partenariat avec l'enseigne Marionnaud.

En 2018, Futuramedia qui a déjà installé 11 000 écrans médias digitaux en Indoor et en Outdoor des pharmacies de France et 100 dispositifs de merchandising digital (TG Digitale) en pharmacies, a lancé 2 nouveaux dispositifs de merchandising : l'Arche Digitale intégrable et ajustable à tout type de linéaire en points de vente, et les écrans de comptoirs.

Futuramedia a également enrichi son offre digitale en commercialisant la nouvelle application Clip Santé qui permet au pharmacien de gérer les contenus de ses écrans médias digitaux. Futuramedia étudie le lancement de nouveaux dispositifs digitaux : la PLV Dynamique de comptoir, les caisses double écrans, la reconnaissance faciale, la dématérialisation des files d'attente ou encore les bornes digitales d'auto-diagnostic.

En 2018, MedExact a lancé auprès des médecins et pharmaciens, PAP (Programme d'Aide à la Pratique), un programme d'amélioration de l'observance, raccourcissement du diagnostic, aide au dépistage et à l'adressage patient. MedExact a également mis en place de nouveaux partenariats avec le site de WebTV Fréquence Médicale : sponsorisation d'émissions de WebTV et de newsletters, et sponsorisation complète du site de Fréquence Médicale par spécialité.

Innovations en matière de digitalisation des process

L'année est marquée par la création du nouveau portail SY (contraction de « SIMPLIFY », promesse de simplicité et de simplification).

Pour créer cette solution, Cegedim a réuni 30 ans d'expérience en un seul portail qui permet, en une application unique, de dématérialiser l'ensemble des processus (jusqu'alors traités dans de multiples applications) :

- Les processus du cycle contract-to-pay (signature du contrat, gestion de la commande et des workflows, facturation, paiement, rapprochement comptable,…),
- Les processus internes à l'entreprise (signatures, workflow,…).

L'année 2018 a également été marquée par des déploiements de la solution de dématérialisation et signature électronique de tout type de documents conformément au règlement Européen eIDAS. Mise en place avec succès depuis plusieurs années auprès des clients laboratoires pharmaceutiques de Cegedim, la solution CG-PASS a également été déployée dans le secteur immobilier afin d'optimiser la gestion administrative du cycle de vente/location/gestion des biens et dans bien d'autres domaines B2B et B2C.

Elle a également été déclinée en collaboration avec Cegedim SRH à la signature des documents RH dans le cadre de la digitalisation des processus de On-boarding(26) (contrat de travail, avenants…).

La solution Arkevia santé qui offre une solution d'archivage sécurisé de documents à destination des professionnels de santé a connu aussi une croissance importante notamment auprès des officines permettant de dématérialiser les échanges de documents entre l'officine elle-même et ses partenaires (fournisseurs, groupements, conseils etc.).

Enfin, de nombreux émetteurs de prélèvements ont encore migré vers MA€A, la solution de gestion des mandats et des flux de paiement SEPA associés.

(26) On-boarding : processus d'intégration des nouveaux collaborateurs.

Innovations en matière de données de santé

La base de données européenne THIN (The Health Improvement Network) s'enrichit avec les données belges, roumaines et espagnoles.

Cegedim Health Data élargit sa gamme de produits et de services dans les différentes filiales européennes.

Innovations en matière d'hébergement de données de santé

Cegedim.cloud, acteur majeur des services d'hébergement Cloud en Europe, a enrichi en 2018 son offre de « Cloud Storage & Backup » en proposant un nouveau service de stockage objet permettant de gérer de très grands volumes de données tout en optimisant les coûts.

Dans la poursuite continue de sa stratégie d'innovation, Cegedim.cloud a également renforcé sa position d'acteur majeur dans la mise à disposition de services d'hébergement Cloud modernes, en lançant son offre de "conteneurisation". Utilisant le moteur open source Kubernetes (ou K8s), cette solution répond aux deux enjeux principaux de la transformation digitale : l'agilité du déploiement d'applications et la sécurité du stockage de données critiques.

Via la sortie de cette nouvelle offre, Cegedim.cloud fournit à ses clients un outil supplémentaire, managé et complémentaire à l'offre de "Cloud computing", afin de concevoir et déployer des applications évoluant rapidement, au sein d'une infrastructure Cloud flexible, adaptée à la méthodologie Agile et à la culture DevOps

Innovations au sein de la division Professionnels de santé

Innovations en matière d'informatisation des médecins au Royaume-Uni

En 2017, INPS a lancé un vaste programme de redéveloppement visant à transformer l'ensemble de sa gamme de produits Vision en une série d'applications interopérables modernes, appelées Vision Anywhere, afin de se positionner en tant que leader technologique avec la meilleure expérience utilisateur du marché, en ligne avec la vision du NHS pour l'avenir des technologies de santé. Cette modernisation s'est poursuivie tout au long de 2018 et se poursuivra jusqu'en 2019 pour répondre aux exigences des nouveaux accords-cadres conclus en Angleterre, en Écosse et au Pays de Galles.

Les nouvelles versions mobiles du logiciel Vision sont utilisées par plus de 400 cabinets de médecine générale au Royaume-Uni. Compatible avec les smartphones et tablettes les plus répandus, l'application permet de réaliser des consultations en dehors du cabinet. La dernière version offre des fonctionnalités multi-cabinets destinées aux groupements de médecins généralistes et favorisent la coordination des soins. Les patients peuvent ainsi prendre rendez-vous avec un généraliste le soir ou le week-end dans un cabinet aux heures d'ouverture étendues, même s'il ne s'agit pas de leur cabinet habituel.

Pour l'Angleterre, un développement important a été entrepris mi-2017 pour remplacer les codes READ par SNOMED CT, une terminologie clinique structurée intégrée aux logiciels cliniques. Pour INPS, ce développement a été achevé et accrédité avant ses concurrents, et est opérationnel depuis avril 2018.

Innovations en matière d'informatisation des pharmaciens au Royaume-Uni

Cegedim Rx a poursuivi, en 2018, le déploiement du programme gouvernemental de prescriptions électroniques en Angleterre, un système aujourd'hui utilisé par environ 99,7% des pharmacies. Le développement de ces services est basé sur les directives gouvernementales visant à fournir davantage de services cliniques à travers les pharmacies avec notamment le lancement d'un portail clinique dénommé Healthi Services, véritable plateforme d'enregistrement et de gestion de ce type de services.

Cegedim Rx poursuit également le développement de la plateforme Healthi en vue d'étayer la sortie de sa nouvelle génération de solutions et applications officinales. La nouvelle solution de dispensation, Healthi Dispenser, qui offre d'importantes améliorations en matière d'optimisation et de sécurisation de la délivrance de médicaments est en cours d'homologation par le NHS Digital. Elle sera lancée en Angleterre en 2019.

Cegedim Rx a également continué à développer et diversifier ses services pour l'ophtalmologie en travaillant en partenariat avec le LOCSU[27]. Le périmètre de son offre a été étendu à la gestion du remboursement des frais d'optique à travers une application intégrée à HealthiOptoManager.

Les solutions de Webstar OptoManager et ServicePact ont été redéveloppées en vue de leur migration sur la plateforme Healthi basée sur la technologie Dataflow du Groupe Cegedim. Ces nouvelles solutions ont été lancées en 2018, sous les noms Healthi OptoManager et Healthi ServicePact. Leur migration s'achèvera en 2019.

(27) LOCSU: Local Optometry Community Support Unit.

Innovations en matière d'informatisation des médecins en Espagne et au Chili

Les principaux projets auxquels Stacks a participé en 2018 sont les suivants :

- Evolution technologique de la solution pour les cliniques dentaires du groupe d'assurances Mapfre (400 cabinets médicaux et 32 000 médecins).
- Evolution technologique de la solution de soins (médecins généralistes) de la région des Asturies regroupant plus d'un million d'habitants ;
- Portail patient pour le groupe d'assurances AXA, avec entre autres une fonctionnalité de vidéoconsultation sécurisée ;
- Premières références en matière de plateformes de gestion de flux de données en Espagne (pour la clinique Buchinger Wilhelmi) et au Chili (pour Coldeco).

Innovations en matière d'informatisation des médecins en Roumanie

Cegedim a lancé de nouveaux modules innovants de sa solution destinée aux chaînes de pharmacies, liés à la gestion des prix, des marges et des stocks, intégrant des algorithmes intelligents de génération de commandes aux fournisseurs. Il leur permet ainsi de rationaliser l'offre et les prix en fonction de la demande réelle selon les différentes régions.

Innovations en matière d'informatisation des médecins aux Etats-Unis

En 2018, Pulse a continué d'investir dans la recherche et le développement de ses plateformes et services Cloud, tout en établissant des partenariats avec des prestataires tiers afin de renforcer sa position sur le marché américain.

Pulse a notamment investi dans les projets d'automatisation de la gestion de cabinet médical et du RCM suivants : mises à jour ICD-10 ; amélioration continue des services EDI et de passerelle de paiement, de l'interopérabilité et des interfaces HL7 ; mises à jour de sécurité ; mises à jour pour la sécurisation des messages, du reporting et des analyses ; services en ligne ; et lancement de nouveaux services digitaux (fax, engagement patient et reste à charge).

Pulse Complete EHR a obtenu la certification Complete EHR de l'Office of the National Coordinator for Health Information Technology (ONC HIT) il y a quelques années et continue de satisfaire aux critères définis par le secrétaire à la Santé et aux Services sociaux des États-Unis.

Dans le domaine des solutions Cloud, Pulse a lancé PulseCloud, qui présente des fonctionnalités de gestion du cabinet médical et des dossiers médicaux électroniques.

Pulse a également développé des partenariats stratégiques avec des fournisseurs de premier plan, tels que Med Advantage pour les services de certification, InteliChart pour les portails patients, TSYS pour les opérations de paiement, Medicomp Systems pour son moteur de connaissances utilisé dans Pulse Note et Change Healthcare pour les technologies avancées de gestion des recouvrements et de RCM.

Pulse a, par ailleurs, investi dans un nouveau data center et une nouvelle infrastructure Cloud en Amérique du Nord.

Innovations en matière d'informatisation des pharmaciens en France

En 2018, Smart Rx a maintenu son effort d'investissements afin de poursuivre la modernisation de sa solution logicielle innovante répondant aux nouvelles attentes du marché. Cette modernisation s'articule autour de trois axes majeurs :

- **La modernisation de son logiciel de gestion de l'officine**, avec notamment l'intégration du DMP dans le LGO d'un point de vue métier, et de nombreuses améliorations fonctionnelles. La modernisation technologique de la solution permet de déployer une nouvelle solution de gestion des achats en mode « Cloud », qui assure un gain de temps dans la préparation des commandes en officine, et une optimisation des stocks.

- **De nombreuses évolutions concernant l'outil de statistique pour l'officine**, notamment avec le développement de rapports spécifiques au suivi de la performance économique de l'officine.

- **Enfin, l'enrichissement de la nouvelle solution Smart Rx Groupement**, qui propose des outils de pilotages dédiés et performants aux enjeux des groupements, avec par exemple une solution puissante de Business Intelligence, et un outil de pilotage et d'administration du parc déployé dans un réseau de pharmacies

Innovations en matière d'informatisation des médecins en France

Dans le cadre des chantiers de dématérialisation menés par l'Assurance Maladie, Cegedim Logiciels Médicaux propose un accès intégré aux téléservices (déclarations en ligne des arrêts de travail, information Médecin Traitant, consultation des droits du patient…) ergonome et simple d'utilisation. Il en est de même pour le DMP ou la messagerie sécurisée MS Santé, avec une innovation majeure complémentaire : le codage des données selon les standards européens (Volet de Synthèse Médicale, réception des résultats de biologie), gage d'interopérabilité.

Cegedim Logiciels Médicaux est par ailleurs le premier éditeur à avoir effectué une prescription électronique avec QR code entre médecin et pharmacien pour la délivrance sécurisée de l'ordonnance, dans le cadre du projet PEM2D en cours d'expérimentation. Cette expérimentation de la ePrescription va se poursuivre en 2019 et CLM participera également à l'expérimentation de la eCarte Vitale.

L'interopérabilité de la solution Docavenue rendez vous médicaux au sein des logiciels médecins de CLM permet, par exemple, de proposer une gestion de RDV en ligne avec rappels SMS, synchronisée et ouverte sur de nouveaux services à valeur ajoutée dans le cadre de la relation médecin – patient.

Cegedim Logiciels Médicaux se positionne également sur les Territoires de Soins Numériques (TSN), notamment en Ile-de-France et Océan Indien, avec une solution web et des passerelles de partage d'information contribuant au e-Parcours du patient.

De même, en partenariat avec Visiomed, CLM propose une utilisation performante des objets connectés (stéthoscopes, otoscopes, oxymètres, glucomètres) permettant une intégration directe des mesures dans le dossier patient, par Bluetooth, au cabinet ou depuis le domicile du patient.

Enfin, le cabinet de téléconsultation de proximité, au sein duquel le patient est accompagné par une infirmière, représente le tout dernier concept innovant proposé dans le cadre de la lutte contre les déserts médicaux.

Innovations en matière de Télémédecine et de prise de rendez-vous

En novembre 2018, après avoir recueilli les remarques et attentes d'une centaine de médecins, **Docavenue a lancé sa solution de téléconsultation à l'échelle nationale.** Conçue pour une intégration fluide aux pratiques médicales, cette solution s'appuie sur l'expertise de Cegedim en matière de digitalisation du cabinet.

Docavenue a lancé également une solution de téléconsultation assistée (officines / EPHAD / SSR) pour attirer de nouveaux médecins et conforter sa place d'acteur majeur sur le marché.

Après un partenariat stratégique entre les 2 plateformes en octobre 2018, Docavenue a fait l'acquisition de RDV médicaux en février 2019, un site de prise de RDV en ligne au positionnement unique, grâce à son étroite collaboration avec les permanences téléphoniques. Avec RDV médicaux, Docavenue confirme ses ambitions de croissance et propose ainsi des offres (agenda, téléconsultation, télésecrétariat) pensées pour l'amélioration du suivi patients. Docavenue compte désormais 10 000 praticiens connectés à un agenda et 500 médecins téléconsultants.

Pour accompagner les professionnels de santé dans ces nouvelles pratiques de la télémédecine, la start-up a par ailleurs amorcé un plan de recrutements massifs de plus de 100 personnes.

Innovations en matière d'informatisation des paramédicaux

RM Ingénierie a continué d'innover en 2018, en proposant toujours plus de services à ses clients. Après avoir développé Médisécu, une boite aux lettres sécurisée pour la télétransmission des feuilles de soins électroniques ainsi que le logiciel de comptabilité en ligne MaComptaLibérale, RMI a lancé Medisauv, une solution de sauvegarde automatique des données du cabinet en serveur HDS.

Innovations en matière de base de données sur les produits de santé

RESIP dispose désormais d'une offre à destination de l'industrie pharmaceutique.

La BCB continue à innover avec l'aide à la stratégie thérapeutique et l'observance.

RESIP poursuit par ailleurs le développement de la BCB à l'international : après le Royaume-Uni (la base est nommée « Gemscript ») et la Roumanie lancée en septembre 2018, la Belgique est en cours de finalisation.

2018

02 Gouvernance

2.1 La Gouvernance de Cegedim 36

2.2 Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux 46

2.3 Informations générales concernant la société 52

2.4 Le contrôle interne 61

2.5 Suivi et gestion des risques et assurances 64

2.6 Processus clés pour l'information comptable et financière 81

2.7 Perspectives 83

2.1 La Gouvernance de Cegedim

La présente section fait partie intégrante du rapport sur le Gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de Commerce modifié par l'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 et examiné par le Conseil d'administration dans sa séance du 27 mars 2019.

Le Conseil de la Société a opté, depuis le 23 avril 2002, pour un mode de gouvernance dans lequel les fonctions de président du Conseil et de directeur général sont réunies en la personne de Monsieur Jean-Claude Labrune.

Le Conseil a estimé que cette organisation est celle qui, actuellement, est la mieux adaptée à la bonne gouvernance du groupe Cegedim. Cette décision est fondée sur le double constat que, d'une part Monsieur Jean-Claude Labrune présente toutes les qualités pour assumer avec compétence un pilotage efficient du Groupe, ainsi que les performances de ce dernier en attestent depuis plusieurs années, et d'autre part sur le fait que l'organisation du Groupe se prête particulièrement bien à ce mode de gouvernance.

Le Président du Conseil d'Administration, qui contrôle lui-même le premier actionnaire de Cegedim, agit aussi en cette qualité lorsqu'il contribue, dans le meilleur intérêt du Groupe, à la détermination des orientations stratégiques de Cegedim, comme tout actionnaire de référence impliqué.

Le Groupe présente également la particularité d'être très décentralisé. Cette décentralisation est un mode de management qui a fait ses preuves dans des métiers où la prise de décision doit être effectuée au plus près du terrain. Elle se matérialise par l'existence de nombreuses filiales (plus de 60), autonomes dans leur fonctionnement opérationnel.

La prise de décisions opérationnelles ou de décisions d'investissement relève des organes statutairement compétents au sein de chaque entité concernée, dans le respect du système de contrôle interne mis en place au sein du Groupe. Ce système prévoit la supervision et le contrôle des engagements de ces entités à différents niveaux, les plus significatifs relevant de la compétence de la direction Générale du Groupe ou, conformément au règlement intérieur, de celle du Conseil lui-même. Le Conseil, outre ses attributions en matière comptable et financière notamment, est ainsi appelé à examiner et à approuver les opérations présentant des enjeux stratégiques ou excédant un certain seuil qui lui sont soumises par la Direction Générale à l'issue de son propre examen.

Il en ressort que les rôles respectifs de la Direction Générale du Groupe et du Conseil sont donc de même nature s'agissant du pilotage opérationnel et stratégique, l'une et l'autre étant appelés à statuer sur des opérations qui leur sont présentées par les entités opérationnelles. Dans ce contexte, la réunion des mandats de président du Conseil et de directeur général fait sens, et le Conseil estime que ce mode d'organisation, qui a par ailleurs l'avantage d'unifier au plus haut niveau la représentation du Groupe à l'égard des tiers, reste particulièrement efficient.

Cegedim a adopté, lors du Conseil d'Administration du 22 mars 2010, un nouveau règlement interne. Ce règlement interne fixe, notamment, les règles régissant sa composition, ses missions, son fonctionnement et ses responsabilités.

Le 13 février 2018 Bpifrance a cédé 12% du capital de Cegedim sur le marché. Dans le cadre de l'opération, le pacte d'actionnaires du 28 octobre 2009 entre M. Jean-Claude Labrune, la société par actions simplifiée FCB (contrôlée par M. Jean-Claude Labrune) et Bpifrance a été résilié et l'action de concert entre les parties au pacte a pris fin. Ainsi les démissions de Mesdames Anne-Sophie Hérelle et Marie Artaud-Dewitte ont été acté lors du Conseil d'Administration du 20 mars 2018. De même les décisions importantes du Conseil d'Administration qui étaient prises à une majorité qualifiée des 6/10 comprenant au moins un Administrateur représentant Bpifrance Participations, n'est plus en vigueur. L'assemblé générale du 31 août 2018 a décidé de nommer Madame Béatrice Saunier en qualité d'administratrice indépendante, pour une durée de six années, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2023.

Dans le cadre de ses prérogatives le Conseil d'Administration s'appuie sur le Comité d'Audit, le Comité des Nominations, le Comité des Rémunérations et le Comité de Stratégies. La composition, les attributions de ses Comités sont présentés de façon détaillée au point 1.1.7 du présent chapitre.

Le Groupe est actuellement en cours d'adoption du Code de Gouvernance édicté par Middlenext.

Organe d'administration, de direction et de contrôle

Le Conseil d'Administration est un organe collégial. Ses délibérations engagent l'ensemble de ses membres qui sont tenu au secret des délibérations.

Le Conseil d'Administration peut être composé de 18 membres au plus. La durée de leurs mandats est de 6 années.

Constitution du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est, à la date de publication du présent Document de Référence, composé de 9 membres, dont 2 membres sont indépendants, soit un taux de 22%.

Un membre est indépendant lorsqu'il n'entretient directement ou indirectement aucune relation de quelque nature que ce soit, sauf celle d'actionnaire non significatif, avec la société, son groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement (définition extraite du Code AFEP/MEDEF).

Le Comité des Nominations examine régulièrement la situation des membres du Conseil d'Administration pendant la durée de leur mandat et la modification éventuelle de cette situation susceptible de remettre en cause leur qualification de membre indépendant.

La description des conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction ainsi que les critères d'indépendance sont présentés au point 1.1.6 de ce chapitre.

Le Conseil d'Administration compte 3 femmes à la date de dépôt du présent Document de Référence, soit un taux de 33%. Avant la démission de Mesdames Anne-Sophie Hérelle et Marie Artaud-Dewitte lors du Conseil d'Administration du 20 mars 2018, ce taux était de 40%. Le Conseil, dans le respect des délais légaux, remédiera à cette situation.

Jean-Claude Labrune est le père d'Aude Labrune et de Laurent Labrune. L'adresse professionnelle des Administrateurs est située au siège de la Société, C/o Cegedim 129-137 Rue d'Aguesseau 92100 Boulogne Billancourt.

Mandats et expérience

Jean-Claude Labrune

Date de première nomination

1er décembre 1969

Date d'échéance de mandat

AG 2022

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2018

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- **Président du Conseil d'Administration** de Cetip
- **Président de SAS** GERS
- **Gérant** de Cegedim Média (exRNP)
- **Administrateur** de Cegedim depuis le 12 avril 1989
- **Président Directeur Général** de Cegedim depuis le 18 août 1994

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- **Président du Conseil de Surveillance** de FCB depuis le 5 février 2013
- **Président de la SAS** Château de la Dauphine depuis le 26 novembre 2015

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- **Gérant** de JCL du 30 novembre 1994 au 31 décembre 2014

Expérience

Jean-Claude est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers. Au cours de ses années d'expérience chez IBM, en tant qu'ingénieur commercial, il démarche notamment l'industrie pharmaceutique. Il a été parmi les promoteurs de groupes de réflexion professionnels réunissant les Directeurs Informatiques des laboratoires pharmaceutiques, tels que le Cedhys. Soucieux d'apporter des réponses aux problématiques soulevées par la profession, il crée Cegedim en 1969.

Laurent Labrune

Date de première nomination

18 avril 2001

Date d'échéance de mandat

AG 2019

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2018

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- **Administrateur** de Cegedim depuis le 18 avril 2001
- **Directeur Général Délégué** de Cegedim depuis le 26 novembre 2015
- **Président des SAS** Cegedim SRH, Futuramedia et Docavenue
- **Administrateur** du Cetip
- **Directeur** de Cegedim SRH (UK) et Millenium (Italie)
- **Président** de Pulse Systems Inc (USA)

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- **Membre du directoire** de FCB depuis le 5 février 2013
- **Directeur Général** du Château de la Dauphine depuis le 26 novembre 2015

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Néant

Expérience

Laurent est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers. Il rejoint Cegedim en 1995, où il occupe notamment le poste de coordination des développements informatiques du Groupe, avant de prendre la Direction de la filiale Cegedim SRH puis d'être Président Exécutif de la nouvelle entité Cegedim Relationship Management. Il est aujourd'hui Directeur Général délégué de Cegedim depuis le 26 novembre 2015.

Aude Labrune

Date de première nomination

27 avril 2007

Date d'échéance de mandat

AG 2019

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2018

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- **Administrateur** de Cegedim depuis le 27 avril 2007
- **Administrateur** de Cetip
- **Gérant** de Santestat

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- **Présidente du directoire** de FCB depuis le 5 février 2013
- **Directrice Générale** du Château de la Dauphine depuis le 26 novembre 2015 et de SCB depuis le 13 juillet 2011

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Néant

Expérience

Aude est diplômée d'une Maîtrise de droit des affaires et d'un DESS de fiscalité internationale. Elle rejoint Cegedim en 1999 avant de prendre la Direction de Rosenwald, filiale de Cegedim, et d'occuper un poste de Directrice Générale Déléguée en charge des questions juridiques au sein de la holding animatrice FCB puis Présidente du Directoire de FCB.

Gers

Date de première nomination

GIE GERS depuis le 6 mars 1995

Nicolas Giraud depuis avril 2018

Date d'échéance de mandat

AG 2022

Représenté par Nicolas Giraud

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2018

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim(1)

- **Représentant** du GIE GERS au Conseil d'Administration de Cegedim depuis avril 2018

Mandats actuellement exercés en dehors filiales du Groupe Cegedim(1)

- **Président du Conseil d'Administration** du GIE-GERS
- **Administrateur** de l'AFIPA (Association Française de l'Industrie Pharmaceutique pour une Automédication Responsable) et du LEEM (les Entreprises du Médicament)

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années(1)

- **Président** de Lundbeck France (jusqu'en décembre 2016)
- **Administrateur** de Lundbeck Belgique (jusqu'en Décembre 2016)

Expérience

Le GIE GERS, en tant que groupement des laboratoires pharmaceutiques opérant en France, est un Administrateur parfaitement informé des attentes de l'industrie. Il exerce une vigilance particulière sur la nature et la qualité des services fournis par Cegedim et constitue une force de proposition particulièrement avisée.

(1) Mandat exercé par Monsieur Nicolas Giraud

Marcel Kahn

Date de première nomination

14 juin 2016

Date d'échéance de mandat

AG 2022

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2018

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- **Administrateur** de Cegedim depuis le 14 Juin 2016

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- **Président** de Financière d'Argenson SAS, de Hubb Real Estate Investment Managers SAS et de Amarante SAS
- **Administrateu**r de Advanced Credit Solutions (ACS)

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Sociétés du groupe MACSF jusqu'en juin 2014

Expérience

Diplômé de l'ESSEC, expert-Comptable et membre de l'Institut des Actuaires Français, Marcel dispose de plus de 30 ans d'expérience financière et des directions générales ainsi que d'une très bonne connaissance du monde de l'assurance et des mutuelles.

Après avoir exercé diverses fonctions au sein de AXA, PartnerRe et Scor, il devient Directeur Général du groupe MACSF jusqu'en mai 2014. Aujourd'hui, il exerce une activité de conseil et d'accompagnement des directions générales.

FCB

Date de première nomination

12 avril 1989

Date d'échéance de mandat

AG 2022

Représenté par Pierre Marucchi

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2018

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim(2)

- **Représentant** de FCB au Conseil d'Administration de Cegedim SA depuis le 12 avril 1989
- **Directeur Général Délégué** de Cegedim depuis le 23 avril 2002
- **Administrateur** de Cetip et de Rue de la Paye
- **Président des SAS :** Cegedim Ingénierie, Incams, RM Ingénierie, Cegedim Software, Cegedim IT, I-Assurances
- **Directeur Général** de Cegedim SRH et Futuramedia
- **Gérant** de Resip et Cegedim SRH Montargis ;
- **Président** de Croissance 2006 (Belgique), Stacks Consulting E Ingeniera de Software (Espagne), Stacks Servicios Technologicos (Espagne), et Cegedim SRH Switzerland
- **Administrateur délégué** de Cegedim Belgium et Stacks Servicios Technologicos (Chili).
- **Administrateur de** Cegedim Service Center (Roumanie)
- **Directeur** de Millenium (Italie), Cegedim SRH (UK), World Internal Services Ltd (UK), Cegedim Healthcare Software R&D (Irlande), Acrossduty Ltd (UK), Pembroke Fitzwilliam Investment (Irlande), Cegedim Data Services (UK), Activus Ltd (UK), Cegedim Holding Ireland Limited (Irlande), Cegedim Healthcare Services (UK)
- **Représentant légal** de Cegedim SA chez Cegedim Egypt

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim(2)

- **Président des SAS :** MARUCCHI SAS depuis novembre 2016 et laboratoires NYM
- **Vice-Président du Conseil de Surveillance** de FCB depuis le 5 février 2013
- **Gérant** de IRIS depuis 1997
- **Directeur Général** du Château de la Dauphine depuis le 26 novembre 2015.

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années(2)

- **Président** de la SAS Chebranmic du 29 juin 2007 au 12 juin 2015

Expérience

Pierre est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications, de l'Université de Stanford (USA) et du Centre d'Études Supérieures Bancaires. Il est également Membre de l'Institut des Actuaires Français. Il débute sa carrière en 1977 au Crédit Lyonnais où il occupe différentes fonctions techniques et commerciales. Il rejoint la Direction du Groupe Cegedim en 1984.

(2) Mandats exercées par Monsieur Pierre Marucchi

Jean-Pierre Cassan

Date de première nomination

8 janvier 2010

Date d'échéance de mandat

AG 2022

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2017

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- **Administrateur** de Cegedim depuis le 8 janvier 2010

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Néant

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- **Vice-Président** de Inserm-Transfert et de IFIS
- **Administrateur** de Fondation Cœur et Recherche
- **Gérant** de Eratos santé depuis le 25 mai 2004

Expérience

Administrateur indépendant, membre correspondant de la société française de cardiologie, Jean-Pierre est Président d'honneur des Entreprises du Médicament (LEEM) et de la Fédération Française des Industries de Santé (FEFIS),ancien vice-Président du Comité de Surveillance de l'Inserm-Transfert et Président de son Comité Stratégique. Ancien administrateur de la Fondation Cœur et Recherche. Ancien Président Directeur Général d'Astra France, puis d'Astra Zeneca France. Ancien administrateur de l'Afssaps. Ex Vice Président de l'Institut de Formation des Industries de Santé (IFIS). Membre d'Honneur du Collège des Pneumologues des Hôpitaux Généraux (CPHG).

Sandrine Debroise

Date de première nomination

14 juin 2016

Date d'échéance de mandat

AG 2022

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2017

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- **Administratrice** de Cegedim depuis le 14 juin 2016

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Néant

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Néant

Expérience

Diplômée d'expertise comptable, titulaire d'une Maitrise des Sciences et Techniques Comptables et Financières et d'un DESS de fiscalité de l'entreprise de l'Université Paris Dauphine, Sandrine a débuté chez KPMG Audit Paris avant d'intégrer Cegedim en 1999 à la direction financière.

Après avoir exercé divers postes à la direction financière dont celui de Directeur Financier Groupe depuis 2010, elle est aujourd'hui Directeur Financier de la holding familiale FCB.

Béatrice Saunier

Date de première nomination

31 août 2018

Date d'échéance de mandat

AG 2024

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2018

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- **Administratrice** de Cegedim depuis le 31 août 2018

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Néant

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Néant

Expérience

Béatrice est diplômée d'une école de commerce suivi d'un D.E.A à l'Université de Paris La Sorbonne où elle se spécialise dans les affaires étrangères.

Elle débute sa carrière en 1995 chez M6 en tant que Chef de Produits Licenciés puis passe chez Pathesport en tant que Directeur Sport et Acquisitions et membre du COMEX. Ensuite elle rejoint Canal + comme Directeur Adjoint chargé des Droits et Acquisitions Sports.

En 2006, elle rejoint IMG, elle est aujourd'hui Directrice d'IMG Media France, en charge de la direction et du développement d'IMG Media pour la France. Elle a entre autre supervisé la vente du portefeuille d'IMG Sports Media, qui comprenait plus de 200 clients et événements.

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Fréquence des réunions

L'article 13 des statuts de la Société Cegedim SA prévoit que le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice 2018, le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois.

Délibérations et décisions du Conseil d'Administration

Outre les délibérations et décisions mises à l'ordre du jour de ses réunions conformément à la loi (notamment convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires ou établissement du Rapport Annuel de Gestion), le Conseil d'Administration a été appelé à intervenir principalement dans les domaines suivants :

- Sur le fonctionnement du Conseil d'Administration ;
- L'autorisation de la mise en place de l'affacturage déconsolidant ;
- Les comptes et le budget (arrêté des comptes annuels et consolidés 2017, des comptes consolidés semestriels 2018, des comptes prévisionnels 2018), le plan d'affaires à 5 ans, le Conseil a été tenu informé de la situation financière du Groupe par les comptes rendus du Comité d'Audit et les présentations faites à chaque réunion par le Directeur Général Délégué ;
- L'attribution d'actions gratuites ;
- Démission d'administrateur (Mme Herelle et Bpifrance représenté par Mme. Atraud-Dewitte) ;
- Nomination d'une nouvelle administratrice (Mme Saunier)
- Autorisation d'émissions d'obligations par la Société pour un montant de 150 millions d'euros maximum ;
- Autorisation de mise en place d'un crédit revolver d'un montant maximal de 100 millions d'euros.

Convocation des Administrateurs

Les Administrateurs ont été convoqués par courrier électronique dans le respect de l'article 13 des statuts de la Société Cegedim SA.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de Commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et intermédiaires.

Information des Administrateurs	Tous les documents et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués préalablement à chaque réunion du Conseil d'Administration. À toute époque de l'année, le Conseil d'Administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Dans ce cadre, chaque Administrateur peut se faire communiquer les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission ; à cet effet, il en adresse la demande au Président du Conseil d'Administration.
Tenue des réunions	Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social de la Société.
Procès-verbaux des réunions	Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion, communiqués aux Administrateurs et validés par les Administrateurs lors de la séance suivante.
Rémunération des Administrateurs	La rémunération des Administrateurs est précisée dans la liste des Administrateurs de la Société Cegedim SA jointe au point 2.2 du présent chapitre. Le Comité des Rémunérations propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux de la Société. Il examine les politiques d'attribution d'actions gratuites et toute proposition d'augmentation de capital de la Société sous la forme d'une offre exclusive aux salariés.
Limitation des pouvoirs du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués	Le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs de M. Jean-Claude Labrune, Président-Directeur Général, de M. Pierre Marucchi, Directeur Général Délégué ni à ceux de M. Laurent Labrune, Directeur Général Délégué.
Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	Cegedim se conforme à l'ensemble des prescriptions du droit des sociétés et du Code de commerce régissant les règles de fonctionnement et d'organisation de ses organes d'administration et de direction. Ainsi, la Société considère que l'ensemble des dispositions légales en matière de gouvernance offrent des garanties tout à fait satisfaisantes et adaptées, en vue de s'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive. En 2010 le Groupe a adopté le Code de Gouvernance AFEP-MEDEF. La gouvernance du Groupe n'a pas évoluée depuis 2014 (cf Document de référence 2014). Le Groupe est en cours d'adoption du Code de Gouvernance édicté par Middlenext. Celui-ci devrait être adopté en 2019.

Tableau des critères d'indépendance

Administrateur	Ne pas être salarié ou mandataire social	Absence de mandats croisés	Absence de relations d'affaires	Absence de lien familial	Ne pas être auditeur ou ancien auditeur	Ne pas être administrateur depuis plus de 12 ans	Ne pas être actionnaire à plus de 10%	Indépendant
Jean Claude Labrune					✓			
FCB représenté par Pierre Marucchi				✓	✓			
GERS, GIE représenté par Nicoals Giraud				✓	✓	✓	✓	
Marcel Khan	✓	✓		✓	✓	✓	✓	
Laurent Labrune					✓	✓		
Aude Labrune					✓	✓		
Sandrine Debroise		✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Jean Pierre Cassan	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Béatrice Saunier	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction de Cegedim.

Cegedim entretient des relations commerciales avec certains de ses actionnaires et/ou Administrateurs et leurs groupes respectifs. Il s'agit notamment de GIE GERS (groupement réunissant des laboratoires pharmaceutiques) et de la Financière d'Argenson dont le président est Monsieur Marcel Kahn, administrateur de Cegedim.

Cegers est détenue à 100 % par Cegedim depuis le 16 avril 2010. Elle a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans Cegedim à effet du 3 janvier 2011. GIE GERS n'est plus actionnaire de Cegedim depuis le 11 mai 2010 mais conserve un siège d'Administrateur.

Les contrats conclus avec le groupe GIE GERS et la société de la Financière d'Argenson l'ont été aux conditions de marché et représentent un montant de chiffre d'affaires égal à respectivement 0,21% et 0,01% du chiffre d'affaires consolidé 2018 des activités poursuivies. Par conséquent, les relations entre Cegedim et les entités susmentionnées ne présentent pas de conflits d'intérêts.

Par ailleurs, Jean Pierre Cassan et Béatrice Saunier, administrateur indépendant, n'entretiennent pas de relation d'affaires avec le Groupe Cegedim.

Pour l'essentiel, les sociétés du Groupe Cegedim sont locataires des immeubles dans lesquels elles exercent leurs activités. Notamment, Cegedim SA est locataire de l'ensemble des locaux qu'elle occupe à Boulogne-Billancourt. Certains loyers sont versés à des sociétés (holding animatrice FCB ou différentes SCI) ayant des Administrateurs communs avec Cegedim SA, comme indiqué dans le Rapport Spécial des Commissaires aux comptes reproduit au point 7.2 du Chapitre 7 du présent Document de Référence. Le total des loyers concernés (locaux et parkings) s'élève à 7,6 millions d'euros hors charges locatives pour l'année 2018. Les loyers sont établis à des conditions de marché et le resteront.

Déclarations liées au gouvernement d'entreprise

Au cours des cinq dernières années et à la connaissance de la Société :

- Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre des organes d'administration et de direction ;
- Aucun membre des organes d'administration et de direction n'a été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation ;
- Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre ces personnes par des autorités statutaires ou réglementaires et des organismes professionnels désignés ;
- Aucun membre des organes d'administration et de direction n'a été empêché par un tribunal d'agir en sa qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Les Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est doté de quatre comités spécialisés permanents qui ont pour objectif d'améliorer le fonctionnement du Conseil d'Administration et de faciliter ses prises de décision par la revue en amont de sujets spécifiques. Ces comités sont :

- Le Comité d'Audit ;
- Le Comité des Nominations ;
- Le Comité des Rémunérations ;
- Le Comité de Stratégie.

Le Comité d'Audit Composition

Le Comité d'Audit de Cegedim est composé de quatre membres du Conseil d'Administration, dont un membre indépendant. Les membres du Comité d'Audit sont : M. Marcel Kahn, Président, Mme Aude Labrune, M. Pierre Marucchi et M. Jean-Pierre Cassan en qualité de membre indépendant.

De par leurs responsabilités professionnelles actuelles et/ou passées, décrites dans le Document de Référence, les quatre membres du Comité d'Audit sont, individuellement ou collectivement, compétents en matière de comptabilité et d'audit et dans le domaine financier, notamment au regard des domaines d'activité du Groupe.

Le Directeur Financier et le Directeur des Investissements sont invités à participer à chaque réunion du Comité d'Audit, ainsi que les Commissaires aux comptes du Groupe Cegedim.

Le Comité d'Audit Fonction

Le Comité d'Audit aide le Conseil d'Administration à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidé de la Société et à la qualité de l'information délivrée. Il a notamment :

- Procédé à l'examen des comptes semestriels et annuels ;
- Assuré le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- Effectué la revue du plan d'affaires à 5 ans et des comptes prévisionnels de Cegedim SA ;
- Etudié et recommandé le refinancement de la dette du Groupe ;
- Effectué la revue de la stratégie financière du Groupe ;
- Assuré le suivi des règles d'indépendance et d'objectivité des Commissaires aux comptes ;
- Appréhendé l'application des normes IFRS 15 et IFRS 9 ;
- Effectué la revue de son fonctionnement.

Le Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an, avant l'arrêté des comptes semestriels et des comptes annuels de la Société. Le Comité d'Audit s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2018, en date du 19 mars, 24 avril, 25 juin, 17 septembre et 24 octobre 2018.

Le Comité de Stratégie

Le Comité Stratégique est composé de trois Administrateur: M. Jean-Claude Labrune, Président et M. Laurent Labrune à la suite de la démission de Mme Anne-Sophie Hérelle le 20 mars 2018. Le Président du Conseil préside le Comité Stratégique.

Le Comité Stratégique propose au Conseil des axes de développement de la Société et identifie les cibles potentielles.

Il se réunit habituellement deux fois par an. En 2018 aucun comité stratégique ne s'est tenu.

Le Comité des Nominations

Le Comité des Nominations de Cegedim est composé de trois membres du Conseil d'Administration, dont un membre indépendant. Les membres du Comité des Nominations sont : M. Jean-Claude Labrune, Président, M. Marcel Kahn et M. Jean-Pierre Cassan, en qualité d'Administrateur indépendant.

Le Comité des Nominations a pour missions principales d'examiner et de faire des propositions au Conseil d'Administration sur les questions suivantes :

- Formuler des propositions sur la sélection des Administrateurs au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société ;
- Formuler des propositions sur la sélection des Administrateurs indépendants en réalisant ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'aucune démarche n'ait été faite auprès de ces derniers ;
- Etablir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession en cas de vacances imprévisibles.

Le Comité des Nominations se réunit au moins une fois par an, avant le Conseil qui convoque l'Assemblée Générale annuelle et qui arrête l'ordre du jour de cette Assemblée.

En 2018 il s'est également attaché à étudier :

- La démission de Bpifrance et d'une administratrice ;
- Réflexion du remplacement d'un membre du comité stratégique ;
- La nomination d'une administratrice.

Le Comité des Nominations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice écoulé, en date du 20 mars et 28 juin 2018.

Le Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est composé de trois Administrateurs : M. Jean-Pierre Cassan (Administrateur indépendant et Président du Comité des Rémunérations), Mme Aude Labrune et M. Marcel Kahn.

Le Comité des Rémunérations propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux de la Société. Il a pour mission d'examiner et de faire des propositions au Conseil en matière de rémunération des Administrateurs, du Président, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué de la Société et d'examiner les politiques d'attribution gratuite d'actions et de rémunérations variables, et d'examiner toute proposition d'augmentation du capital de la Société sous la forme d'une offre exclusive aux salariés.

Le Comité des Rémunérations se réunit au moins une fois par an, avant le Conseil qui convoque l'Assemblée Générale Annuelle et qui arrête l'ordre du jour de cette Assemblée. Le Comité des Rémunérations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice écoulé, en date du 20 mars et du 28 juin 2018 afin de statuer sur le plan d'attribution d'actions gratuites, sur les jetons de présence et sur les rémunérations du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

Délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité et utilisation

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code du Commerce le tableau ci-dessous présente les délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité et leurs utilisations.

Décision		Objet	Durée de l'autorisation	Utilisation
Date AG	N° résolution			
19.06.2018	17	Augmentation de capital réservée aux salariés, obligation périodique (art. L225-102 du Code de commerce).	26 mois	Néant

2.2 Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux

2.2.1 Principes de rémunération des mandataires sociaux

Politique de rémunération des mandataires sociaux

Le montant de la partie variable est fonction des résultats du Groupe. La rémunération variable de Pierre Marucchi, et de Laurent Labrune évoluent proportionnellement à la variation de l'EBIT courant du Groupe.

Il n'existe pas d'engagements pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dûs ou susceptibles d'être dûs à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Il n'existe pas de systèmes de stock-option (options de souscription ou d'achat) au sein du Groupe Cegedim.

Il n'existe pas d'instrument financier donnant accès au capital, ni d'autre instrument optionnel de quelque nature que ce soit, souscrit par les dirigeants ou les salariés dans le cadre d'opérations réservées. Il existe des conventions de management fees liant Cegedim à sa société détentrice FCB, ayant des Administrateurs communs avec elle. Il s'agit des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce correspondant à des conventions courantes conclues à des conditions normales. Cegedim verse quatre acomptes trimestriels basés sur la facturation de l'année précédente, puis une régularisation est faite en fin d'année en fonction de l'utilisation des services. Pour 2018, une provision annuelle de 2,0 million d'euros a été passée. Ce montant correspond à la refacturation des charges de salaires et des charges d'honoraires de conseils supportées par FCB et imputables à Cegedim. Les honoraires de conseils représentent moins de 10 % du total. La partie salaires correspond à la refacturation d'une partie de la rémunération de Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune, Aude Labrune, Pierre Marucchi, Sandrine Debroise et Jan Eryk Umiastowski.

Pensions, retraites ou autres avantages	Il n'existe pas de régime complémentaire de retraite spécifique mis en place pour certains mandataires sociaux. Toutes les informations utiles relatives au calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite sont présentées dans les principes comptables et la note 13 – Indemnités départ à la retraite – des comptes consolidés, figurant au chapitre 4.6 du présent Document de Référence.
Jetons de présence de Cegedim SA	Il sera proposé à l'Assemblée Générale de statuer sur le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours de Cegedim SA, qui pourrait être fixé à 148 milliers d'euros.
Stock-options	Il n'existe pas de système de stock-option (options de souscription ou d'achat) au sein du Groupe Cegedim, ni en faveur des dirigeants, ni en faveur de toute autre catégorie de personnel. Le Groupe a cependant mis en place un système d'attribution d'actions gratuites (cf. point 2.3.4 du présent chapitre pour la description des plans d'actions gratuites). Il est à noter que ce système ne concerne pas les mandataires sociaux.

2.2.2 Tableau requis en application des recommandations de l'AMF

Description	Les rémunérations des mandataires sociaux tiennent compte des rémunérations perçues au niveau de la holding de contrôle en respect de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce. Les rémunérations brutes totales et incluant les avantages de toute nature versés durant l'exercice, de manière directe ou indirecte, nominativement à chaque mandataire social, par Cegedim et par toute société du Groupe, sont présentées dans les tableaux suivants.

Tableau n°1 – Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

En euros	2018	2017
Jean-Claude Labrune – Président du Conseil d'administration – Président Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	539 536	537 924
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
Total	**539 536**	**537 924**

En euros	2018	2017
Laurent Labrune – Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	594 003	600 947
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
Total	**594 003**	**600 947**

En euros	2018	2017
Pierre Marucchi - Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	601 813	503 763
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
Total	**601 813**	**503 763**

Tableau n°2 – Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Jean Claude Labrune	Montant au titre de l'exercice 2018		Montant au titre de l'exercice 2017	
En euros	Dus (1)	Versés (2)	Dus (1)	Versés (2)
Rémunération fixe	513 500	513 500	513 500	513 500
Rémunération variable (3)	-	-	-	-
Prime de déplacement à l'étranger	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle (4)	-	-	-	-
Jetons de présence (5)	14 000	14 000	14 000	14 000
Avantages en nature (6)	12 036	12 036	10 424	10 424
Total	**539 536**	**539 536**	**537 924**	**537 924**

Laurent Labrune	Montant au titre de l'exercice 2018		Montant au titre de l'exercice 2017	
En euros	Dus (1)	Versés (2)	Dus (1)	Versés (2)
Rémunération fixe	367 250	367 250	312 000	312 000
Rémunération variable (3)	201 203	227 766	227 766	140 780
Prime de déplacement à l'étranger	0	0	40 000	36 923
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence (5)	14 000	14 000	14 000	14 000
Avantages en nature (6)	11 550	11 550	7 181	11 550
Total	**594 003**	**620 566**	**600 947**	**515 253**

Pierre Marucchi	Montant au titre de l'exercice 2018		Montant au titre de l'exercice 2017	
En euros	Dus (1)	Versés (2)	Dus (1)	Versés (2)
Rémunération fixe	315 000	315 000	315 633	315 633
Rémunération variable (3)	138 800	157 124	157 124	97 117
Prime de déplacement à l'étranger	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle (4)	100 000	100 000	50 000	50 000
Jetons de présence (5)	42 671	42 671	35 671	35 671
Avantages en nature (6)	5 342	5 342	5 342	5 342
Sous-Total	**601 813**	**620 137**	**503 763**	**502 360**
Avance sur rémunération variable (7)	-	*144 000*	-	*72 000*
Reprise sur rémunération variable (7)	-	*-72 000*	-	-
Total	***601 813***	***692 137***		***575 763***

Pour Messieurs Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune et Pierre Marucchi les rémunérations fixe sont versé uniquement par FCB et Cegedim SA. Les rémunérations variables uniquement par Cegedim SA. Les rémunérations exceptionnelles peuvent être versé par Cegedim SA et par FCB.
(1) La rémunération variable due au titre d'un exercice N est versée sur l'exercice N+1.
(2) La rémunération variable versée au titre d'un exercice N est celle due au titre de l'exercice N-1.
(3) La rémunération variable de Messieurs Laurent Labrune et Pierre Marucchi évolue proportionnellement à la variation de l'EBIT courant du Groupe.
(4) En 2017, la rémunération exceptionnelle de Monsieur Pierre Marucchi est liée à l'acquisition de la société Futuramedia. Elle a été décidée en 2016 et versée en 2017. En 2018, la rémunération exceptionnelle est liée aux opérations d'acquisition et de financement réalisées en 2018.
(5) Les jetons de présence incluent les jetons de présence attribués par l'ensemble des sociétés du Groupe Cegedim. Pour Monsieur Pierre Marucchi sont inclus les jetons de présence de Cegedim SRH Suisse.
(6) Voiture de fonction.
(7) La rémunération variable due au titre de l'exercice N est versée par des avances pendant l'exercice N et est régularisée sur l'exercice N+1.

Tableau 3 – Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Membres du conseil d'administration		Montants en euros versés en 2018	Montants en euros versés en 2017
Aude Labrune[1]	Jetons de présence	14 000	14 000
	Autres rémunérations [1]	355 097	341 982
Jean-Pierre Cassan	Jetons de présence	18 000	18 000
	Autres rémunérations	-	-
Sandrine Debroise [2] [3]	Jetons de présence	14 000	14 000
	Autres rémunérations [3]	250 382	163 120
Marcel Kahn	Jetons de présence	25 000	25 000
	Autres rémunérations	-	-
Béatrice Saunier [4]	Jetons de présence	-	-
	Autres rémunérations	-	-

(1) Rémunération versée par FCB et incluant la rémunération fixe, variable, exceptionnelle et les avantages en nature. Une partie de cette rémunération est refacturé à Cegedim dans le cadre de la convention de management fees établis entre FCB et Cegedim. Cette refacturation est effectuée en contrepartie de prestations en termes de stratégies, juridique, marketing et RH fourni à Cegedim.
(2) Rémunération versée par FCB et incluant la rémunération fixe, variable, exceptionnelle et les avantages en nature. Une partie de cette rémunération est refacturée à Cegedim dans le cadre de la convention de management fees établis entre FCB et Cegedim. Cette refacturation est effectuée en contrepartie de sa fonction de Directeur Financier Groupe au sein de Cegedim.
(3) En 2018, Mme Sandrine Debroise a perçu la rémunération variable due au titre de 2017 ainsi qu'une avance de la rémunération variable due au titre de l'exercice 2018. Cette avance est régularisée sur 2019. En 2018, les avances sur rémunération variable due au titre de l'exercice 2018 se sont élevées à 30 000 euros, régularisées sur l'exercice 2019.
(4) Nommé le 31 aout 2018.

Tableau n°4 – Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des Options	Valorisation d'options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant						

Tableau N°5 – Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Néant				

Tableau N°6 – Actions attribuées gratuitement à chaque dirigeant mandataire social et soumises à conditions de performance

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Néant					

Tableau N°7 – Actions attribuées gratuitement devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution	
Néant					

Tableau N°8 – Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions pour chaque dirigeant mandataire social

	N° du plan
Date d'assemblée	**Néant**
Date du conseil d'administration	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	
Dont nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	
Point de départ d'exercice des options	
Date d'expiration	
Prix de souscription ou d'achat	
Modalités d'exercice	
Nombre d'actions souscrites	
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat annulées ou caduques	
Option de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	

Tableau N°9 – Options consenties et exercées par les dix premiers salariés non mandataires sociaux

Options de souscription ou d'achat consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total	Prix d'exercice	Plan
Néant			

Tableau N°10 – Récapitulatif de certaines informations requises dans le cadre des recommandations AFEP/MEDEF

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cession ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean Claude Labrune Président Date début mandat : 2016 Date fin mandat : 2022	✓			✓		✓		✓
Pierre Marucchi Directeur Général Délégué Date début mandat : 2016 Date fin mandat : 2022	✓			✓		✓		✓
Laurent Labrune Directeur Général Délégué Date début mandat : 2013 Date fin mandat : 2019	✓			✓		✓		✓

2.2.3 Participations des mandataires sociaux dans le capital de la société et opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres de la société

Etat récapitulatif, à la connaissance de la Société, des opérations sur titres des mandataires sociaux sur la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018. A la connaissance de la société, entre le 31 décembre 2018 et la date de publication du présent Document de Référence, aucun changement dans la participation au capital des administrateurs et dirigeants, y compris au porteur n'a eu lieu.

	Nombre de titres détenus au 31.12.2017	Attribution d'actions gratuites	Nombre de titres achetés	Nombre de titres vendus	**Nombre de titres détenus au 31.12.2018**
Bpifrance participations (1)	2 102 061	-	0	1 682 146	419 915
Jean-Pierre Cassan	0	-	0	0	0
Sandrine Debroise	3 807	700	0	0	4 507
FCB	7 375 891	-	31 520		7 407 411
GIE GERS	0	-	0	0	0
Marcel Kahn	0	-	0	0	0
Aude Labrune(2)	1	-	0	0	1
Jean-Claude Labrune(2)	0	-	0	0	0
Laurent Labrune(2)	1 601	-	0	0	1 601
Pierre Marucchi(3)	21 312	-	0	5 300	16 012
Nicolas Giraud	0	-	0	0	0
Béatrice Saunier(4)	0	-	0	0	0

(1) Le 13 février 2018 Bpifrance a cédé 12% du capital de Cegedim sur le marché. Dans le cadre de l'opération, le pacte d'actionnaires du 28 octobre 2009 entre M. Jean-Claude Labrune, la société par actions simplifiée FCB (contrôlée par M. Jean-Claude Labrune) et Bpifrance a été résilié et l'action de concert entre les parties au pacte a pris fin. Ainsi les démissions de Mesdames Anne-Sophie Hérelle et Marie Artaud-Dewitte ont été actées lors du Conseil d'Administration du 20 mars 2018. Bpifrance Participations s'est engagé dans le cadre de l'amendement du pacte d'actionnaires à conserver 3% du capital de Cegedim jusqu'au 28 octobre 2019. Anne-Sophie Hérelle et Marie Artaud-Dewitte ne détenaient pas d'action Cegedim entre le 31 décembre 2017 et le 20 mars 2018.
(2) Jean-Claude Labrune, Aude Labrune et Laurent Labrune sont actionnaires de FCB qui détient 52,9% du capital de Cegedim SA.
(3) Titres détenus directement et indirectement au travers de la société MARUCCHI SAS. Monsieur Pierre Marucchi est également actionnaire de FCB qui détient 52,9% du capital de Cegedim SA.
(4) Nommé le 31 août 2018.

2.3 Informations générales concernant la société

2.3.1 Renseignements sur la société

Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	La raison sociale de l'émetteur est : Cegedim. Les noms commerciaux de l'émetteur sont : Cegedim Dendrite – division TVF, Cegedim Dendrite – Santesurf Division, Cegedim Pharma CRM division, Cegedim Relationship Management, Cegedim Relationship Management France, Cegedim Relationship Management Corp., Deskom, Cegers, Rosenwald et Cegedim Analytics.
Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	Inscription au RCS de Nanterre sous le numéro : 350 422 622, code APE 6311Z.
Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	La date de création de Cegedim SA est le 27 août 1969. Le 18 avril 1989, la société FCB a été créée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans. Le 26 décembre 1994, la société holding de l'époque a absorbé Cegedim SA et a repris sa dénomination sociale.
Siège social, forme juridique et législation régissant les activités de Cegedim	Cegedim SA est une Société Anonyme à Conseil d'Administration et au capital de 13 336 506,43 euros. Son siège social, depuis le 29 novembre 2016, est situé au 129-137, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt, France. Précédemment, le siège social était situé au 127, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt, France. Le numéro de téléphone est le : + 33 (0)1 49 09 22 00, et celui du télécopieur le + 33 (0)1 46 03 45 95. Le pays d'origine est la France. La législation régissant les activités de Cegedim est le Code de Commerce.
Consultation des documents juridiques et de l'information réglementée	Les documents relatifs à la Société, en particulier ses statuts, comptes et rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration ou les Commissaires aux comptes, peuvent être consultés au siège social.

2.3.2 Actes constitutifs et statuts

Objet social de Cegedim

Selon l'article 2 des statuts, la Société a pour objet :

- La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises ayant une activité de traitement de l'information, d'études et de marketing ;
- Les prestations de services sous leurs divers aspects et dans les divers domaines ;
- Les études économiques et sociales de tous genres sous leurs divers aspects et dans leurs divers domaines, notamment les études statistiques, financières, commerciales et juridiques, les études de marchés, les sondages d'opinions, les enquêtes de tous genres et en tous domaines, la constitution et l'exploitation de panels, les relations publiques, la publicité, les calculs de toutes sortes ;
- L'organisation, la gestion des entreprises et l'information de celles-ci par tous moyens les plus divers ;
- La documentation par tous les moyens et dans tous les domaines notamment scientifique, économique, social, statistique, etc. ;
- Le marketing, notamment la pénétration des divers marchés avec toutes les activités qu'une telle pénétration requiert ;
- Toute activité intéressant l'information et son traitement, l'informatique, la mécanographie sous tous les aspects de leur conception et de leur exploitation dans les divers domaines ;
- Toutes prestations de services en matières administrative, financière, comptable ou de gestion au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation, ou de toute entreprise tierce ;
- L'acquisition, la souscription et la gestion de toutes valeurs mobilières ;
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ;
- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation, ou groupement d'intérêt économique, ou location-gérance.

Dispositions contenues dans l'acte constitutif et les statuts concernant les membres des organes d'administration et de direction

Les dispositions des statuts de Cegedim concernant les membres de ses organes d'administration et de direction sont conformes à la législation en vigueur, exception faite des modalités ci-dessous :

- Sauf lorsque le Code de Commerce le dispense de cette obligation, chaque Administrateur est tenu d'être propriétaire pendant toute la durée de son mandat d'une action au moins ;
- Nul ne peut être nommé Président du Conseil d'Administration s'il est âgé de plus de 85 ans. Si le Président en exercice vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration ;
- Nul ne peut être nommé Administrateur s'il est âgé de plus de 85 ans ;
- Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque Administrateur disposant d'une voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante ;
- Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de 85 ans. Si le Directeur Général en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Il n'existe pas de condition plus stricte que celles prévues par la loi pour modifier les droits des actionnaires.

Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	Toutes les actions composant le capital de la Société sont de même catégorie. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 février 1995 a décidé qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, serait attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit de vote double est réservé aux actionnaires de nationalité française et aux actionnaires ressortissants d'un état membre de l'Union européenne. En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale. Tous les dividendes qui n'ont pas été perçus au-delà de cinq ans à partir de la date de leur mise en paiement sont prescrits, conformément à la loi, au profit de l'État. Les actions auto détenues ne donnent pas droit à dividende : la quote-part afférente est imputée au compte report à nouveau.
Conditions selon lesquelles sont convoquées les Assemblées Générales Annuelles et les Assemblées Extraordinaires des actionnaires	Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu désigné par l'avis de convocation. Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de sa qualité d'actionnaire cinq jours au moins avant la réunion. Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté de réduire ce délai. Tout actionnaire peut voter par correspondance.
Dispositions de l'acte constitutif et des statuts qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la société	Néant
Seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	**Dispositions de l'acte constitutif et des statuts fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée :** Les statuts n'ont pas prévu de disposition particulière concernant la déclaration de franchissement de seuil. Seules les dispositions légales sont applicables.
Conditions régissant les modifications du capital	**Conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi :** Néant.

2.3.3 Informations relatives au capital

Nombre d'actions	**Montant du capital au 31 décembre 2018.** Le capital social de Cegedim SA est fixé à la somme de 13 336 506,43 euros, divisé en 13 997 173 actions entièrement libérées. Les actions ont une valeur nominale de 0,9528 euros.
Actions non représentatives du capital	Il n'existe pas de titre non représentatif du capital
Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	Il n'existe pas d'obligation convertible, échangeable, remboursable en actions, ni de bon de souscription d'actions ou toute autre valeur mobilière susceptible d'augmenter le capital.
Conditions régissant tout droit d'acquisition et toute obligation attachés au capital souscrit, mais non libérées, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	Néant
Information sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	Néant
Contrôle de Cegedim	**Cegedim est contrôlé par FCB et M. Jean-Claude Labrune, comme indiqué dans le présent Document de Référence.** Le 13 février 2018 Bpifrance a cédé 12% du capital de Cegedim sur le marché. Dans le cadre de l'opération, le pacte d'actionnaires du 28 octobre 2009 entre M. Jean-Claude Labrune, la société par actions simplifiée FCB (contrôlée par M. Jean-Claude Labrune) et Bpifrance a été résilié et l'action de concert entre les parties au pacte a pris fin. Ainsi les démissions de Mesdames Anne-Sophie Hérelle et Marie Artaud-Dewitte ont été actées lors du Conseil d'Administration du 20 mars 2018. De même les décisions importantes du Conseil d'Administration qui étaient prises à une majorité qualifiée des 6/10 comprenant au moins un Administrateur représentant Bpifrance Participations, ne sont plus en vigueur.

Accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	A la date de publication du présent Document de Référence et à la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.
Pacte d'actionnaires	Le 13 février 2018 Bpifrance a cédé 12% du capital de Cegedim sur le marché. Dans le cadre de l'opération, le pacte d'actionnaires du 28 octobre 2009 entre M. Jean-Claude Labrune, la société par actions simplifiée FCB (contrôlée par M. Jean-Claude Labrune) et Bpifrance a été résilié et l'action de concert entre les parties au pacte a pris fin.

Evolution du capital

Date	Opération	Nombre de titre		Primes (en euros)	Capital (en euros)	Nominal (en euros)
		Créés	Après opérations			
	Nombre de titres initial	488 300	-	-	-	15,24
12/1994	Absorption de Cegedim (1)	6 594	494 894	3 308 684,72	7 544 610,39	15,24
	Division du nominal par 4	1 484 682	1 979 576	-	7 544 610,39	3,81
	Augmentation de capital	120 000	2 099 576	7 090 892,39 (2)	8 001 957,45	3,81
04/1998	Division du nominal par 4	6 298 728	8 398 304	-	8 001 957,45	0,9528063
12/2000	Conversion du capital en euros (3)	-	8 398 304	-	8 001 904,05	0,9528
12/2000	Augmentation de capital par apport en nature	891 112	9 9289 416	70 900 927,60(4)	8 891 004,61	0,9528
12/2000	Augmentation de capital en numéraire	42 033	9 331 449	73 910 793,03(5)	8 891 004,61	0,9528
12/2009	Augmentation de capital en, numéraire	4 665 724	13 997 173	-	13 336 506,34	0,9528

1) FCB, qui détenait, depuis sa création en 1989, 98,61 % de Cegedim, a absorbé Cegedim le 26 décembre 1994 et a repris sa dénomination. Cette opération à caractère interne s'est faite sur la base de la valeur comptable des sociétés.
2) Cumul de la prime de fusion de 1994, et de 3 782 207,67 euros de prime d'émission.
3) Lors de la conversion du capital en euros, il a été décidé de fixer le nominal de l'action à 0,9528 euro. L'arrondi de conversion sur la base de 8 398 304 actions (soit 53,40 euros) a donné lieu à une réduction de capital affectée en compte de réserves indisponibles.
4) Le cumul des primes mentionnées en (2) est majoré de la prime d'apport de 63 810 035,21 euros.
5) Le cumul des primes mentionnées en (3) est majoré de la prime d'émission de 3 009 865,44 euros.

Actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote	À la connaissance de la Société, – **Au 31 décembre 2018**, les actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote sont : FCB, FMR LLC et DNCA Investments. FCB détient 52,9% des actions du Groupe Cegedim et 67,7% des droits de vote. – **A la date du dépôt du Document de Référence** les actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote sont : FCB, FMR LLC et DNCA Investments. FCB détient 52,9% des actions du Groupe Cegedim et 67,7% des droits de vote. **FCB** est une SA à conseil de surveillance et directoire au capital de 475 560 euros (RCS Nanterre 340 651 132) détenue majoritairement par Jean-Claude, Laurent et Aude Labrune. Elle exerce des activités de holding animatrice. **FMR LLC** est une société holding d'un groupe indépendant de société de gestion de portefeuille communément dénommé Fidelity Investments. **DNCA Investments** est une société française de gestion indépendante.

Les derniers franchissements de seuil déclarés sont les suivants :

Le 24 mai 2018 DNCA Investments
DNCA Investments a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 6% du capital à la suite de cession de titres sur le marché. DNCA Investments déclare détenir 5,8% du capital.

Le 14 février 2018 DNCA Investments
DNCA Investments a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5% du capital et le seuil de 3% des droits de vote à la suite de l'opération de cession de titres Cegedim par BPIfrance Participations dans le cadre de la construction accélérée d'un livre d'ordre le 13 février 2018. DNCA Investments déclare détenir 6,1% du capital et 3,9% des droits de vote.

Le 15 février 2018 Bpifrance Participations
Bpifrance Participations déclare avoir franchi à la baisse le seuil des 15%, 10% et 5% du capital et les seuils de 15%, 10% et 5% des droits de vote à la suite de l'opération de reclassement de BPIfrance Participations du 13 février 2018. Bpifrance Participations déclare détenir 3,0% du capital et 3,85% des droits de vote. Bpifrance Participations s'est engagé à conserver 3% du capital de Cegedim jusqu'au 28 octobre 2019.

Le 15 février 2018, le concert FCB, Jean-Claude Labrune et BPifrance Participation
Le concert FCB, Jean-Claude Labrune et BPifrance Participations déclare avoir franchis en baisse le seuil des 2/3 du capital et avoir résilié le pacte d'actionnaire du 28 octobre 2009 à la suite de l'opération de cession de 12% de titres Cegedim par BPIfrance Participations dans le cadre de la construction accélérée d'un livre d'ordre le 13 février 2018.

Le 15 février 2018 FCB
FCB déclare avoir franchi à la hausse le seuil des 66% des droits de vote. FCB n'a pas modifié sa participation mais déclare le franchissement de seuil à la baisse du concert et le franchissement de seuil à la hausse des droits de vote individuel résultant de la disparition des droits de vote doubles qui étaient attachés aux actions cédées par Bpifrance participations le 13 février 2018, la relution en droits de vote étant mécanique. FCB détient après l'opération 52,7% du capital et 67,5% des droits de vote.

Actionnariat du Groupe

Composition de l'actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, l'identité, la composition du capital et des droits de vote des actionnaires (personnes physiques ou morales) possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2018 sont indiquées ci-dessous.

SITUATION AU 28 FEVRIER 2019

Il n'y a pas eu de variation significative dans la composition du capital entre le 28 février 2019 et la date de dépôt du présent Document de Référence.

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 410 441	52,94%	39 699	7 370 742	14 741 484	14 781 183	67,71%
Bpifrance participations	419 915	3,00%	0	419 915	839 830	839 830	3,85%
Public[1]	6 029 819	43,08%	5 986 432	43 387	86 774	6 073 206	27,82%
Cegedim[2]	136 998	0,98%	-	-	-	-	0,00%
Total	**13 997 173**	**100,00%**	**6 026 131**	**7 834 044**	**15 668 088**	**21 694 219**	**99,37%**

(1) La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs. Le détail des participations des dirigeants et administrateurs se trouve au point 2.3 de ce chapitre.
(2) Y compris le contrat de liquidité.

SITUATION AU 31 DECEMBRE 2018

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 407 411	52,92%	36 669	7 370 742	14 741 484	14 778 153	67,69%
Bpifrance participations	419 915	3,00%	0	419 915	839 830	839 830	3,85%
Public[1]	6 034 255	43,11%	5 990 666	43 589	87 178	6 077 844	27,84%
Cegedim[2]	135 592	0,97%	-	-	-	-	0,00%
Total	**13 997 173**	**100,00%**	**6 027 335**	**7 824 246**	**15 668 492**	**21 695 827**	**99,38%**

(1) La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs. Le détail des participations des dirigeants et administrateurs se trouve au point 2.3 de ce chapitre.
(2) Y compris le contrat de liquidité.

31 DECEMBRE 2017

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 375 891	52,70%	14 847	7 361 044	14 722 088	14 736 935	62,70%
Bpifrance participations	2 102 061	15,02%	0	2 102 061	4 204 122	4 204 122	17,89%
Sous-total Concert FCB et Bpifrance participations	**9 477 952**	**67,71%**	**14 847**	**9 463 105**	**18 926 210**	**18 941 057**	**80,59%**
Public[1]	4 506 815	32,202%	4 462 931	43 884	87 768	4 550 699	19,36%
Cegedim[2]	12 406	0,09%	-	-	-	-	0,00%
Total	**13 997 173**	**100,00%**	**4 477 778**	**9 506 989**	**19 013 978**	**23 491 756**	**99,95%**

(1) La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs. Le détail des participations des dirigeants et administrateurs se trouve au point 2.3 de ce chapitre.
(2) Y compris le contrat de liquidité.

31 DECEMBRE 2016

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 375 891	52,70%	14 847	7 361 044	14 722 088	14 736 935	62,74%
Bpifrance participations	2 102 061	15,02%	0	2 102 061	4 204 122	4 204 122	17,90%
Sous-total Concert FCB et Bpifrance participations	9 477 952	67,71%	14 847	9 463 105	18 926 210	18 941 057	80,64%
Public[1]	4 495 638	32,12%	4 444 994	50 644	101 288	4 546 282	19,36%
Cegedim[2]	23 583	0,17%	-	-	-	-	0,00%
Total	13 997 173	100,00%	4 459 841	9 513 749	19 027 498	23 487 339	100,00%

(1) La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs. Le détail des participations des dirigeants et administrateurs se trouve au point 2.3 de ce chapitre.
(2) Y compris le contrat de liquidité.

2.3.4 Opérations afférentes aux titres de la société

Actions auto détenues

A la fin de l'exercice 2018, la Société détenait 135 592 actions. Au cours de l'exercice 2018, hors opération réalisée dans le cadre du contrat de liquidité, la Société a acquis 136 031 actions sur le marché dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuite. La Société n'a transféré 21 375 actions Cegedim, dans le cadre des plans d'actions gratuites. La Société a procédé à aucune opération de cession d'actions propres en 2018.

Il est à noter que la Société a mis en place un contrat de liquidité auprès de Kepler Cheuvreux doté de 500 000 euros. Au 31 décembre 2018, le contrat dispose de 13 430 actions Cegedim et 2 150,69 euros de trésorerie.

Entre le 31 décembre 2018 et la date de dépôt du présent Document de Référence la société a acquis 5 441 actions sur le marché dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuite. La Société a transféré, dans le cadre des plans d'actions gratuites, 2 880 actions propres. La Société n'a procédé à aucune opération de cession d'actions propres en 2018, hors attribution d'actions gratuites.

Attributions d'actions gratuites

- Le conseil du 28 janvier 2016 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2015 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.
- Le conseil du 21 juin 2017 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2015 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.
- Le conseil du 28 juin 2018 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2018 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Pour plus d'informations voir la note 11.4 « Attribution d'actions gratuites » des annexes aux comptes consolidés du Chapitre 4 du présent Document de Référence.

	Plan du 28.01.2016	Plan du 21.06.2017	Plan du 28.06.2018
Date de l'Assemblée Générale	16.11.2015	16.11.2015	19.06.2018
Nombre d'actions autorisées par l'AG	1 399 717	1 399 717	1 399 717
Date du Conseil	28.01.2016	21.06.2017	28.06.2018
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	28 038	15 940	21 790
Nombre de bénéficiaires	36	31	38
Date d'attribution	28.01.2016	21.06.2017	28.06.2018
Date de libre disposition des actions gratuites France	28.01.2018	21.06.2019	28.06.2020
Date de libre disposition des actions gratuites Etranger	28.01.2019	21.06.2020	28.06.2021
Fin du délai de conservation	28.01.2019	21.06.2020	28.06.2021
Actions définitivement attribuées	17 017	14 481	0
Actions définitivement acquises au 31/12/2018	16 458	0	0

2.3.5 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

En cas d'offre publique

Il n'existe pas de dispositions particulières susceptibles d'avoir une incidence sur :

- La structure du capital de la Société ;
- Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ;
- Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 ;
- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société ;
- Les pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions.

En outre,

- Il n'existe pas de convention portée à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 ;
- Il n'existe pas de détenteur de titres comportant des droits de contrôle spéciaux (à l'exception des droits de vote doubles, dont l'attribution est totalement indépendante de la survenance d'une offre publique) ;
- Il n'est prévu aucun mécanisme particulier de contrôle dans le système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ledit personnel ;
- La Société n'a pas connaissance d'accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ;
- Les accords conclus par la Société, qui sont susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société, sont relativement peu nombreux et relèvent d'un caractère confidentiel ; les facultés de modification ou de résiliation n'ont aucun caractère systématique, et, dans le cas d'une telle éventualité, n'auraient qu'un impact relativement peu significatif pour la Société ;
- Il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Accords conclus par la Société et changement de contrôle

Concernant des accords conclus par la Société et susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société

Cegedim n'a pas pour politique de pratiquer de tels accords. En revanche, il existe des clauses de protection des propriétés intellectuelles du Groupe.

2.3.6 Politiques envers les salariés

Les collaborateurs du Groupe sont la principale richesse et ressource de Cegedim

Les charges de personnels représentent un des postes de coûts les plus significatifs. Les collaborateurs du Groupe sont la principale richesse et ressource de Cegedim. Ainsi, Cegedim adapte sa politique salariale en conséquence afin de motiver les talents, assurer la formation et le recrutement tout en contenant l'évolution de la masse salariale dans une croissance raisonnable. Pour 2018, les évolutions de salaire seront individualisées.

Participation des salariés dans le capital de Cegedim

Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de Cegedim.

La participation peut être, au choix du salarié, versée sur un support en Fonds Commun de Placement, ou laissée dans un compte courant bloqué dans les comptes de l'entreprise. Au 31 décembre 2018, le Fonds Commun de Placement d'Entreprise est composé de 83 152 actions Cegedim, représentant 0,59 % du capital.

Attribution d'actions gratuites	Cf. point 3.6 du présent Document de Référence.

2.4 Le contrôle interne

Enjeux du Contrôle interne au sein du Groupe Cegedim	Le Contrôle interne a pour but de donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs stratégiques et financiers que se fixe la Société et d'en retranscrire les effets de façon sincère et fidèle dans les chiffres publiés. La Société met en place les conditions nécessaires à l'exercice d'un Contrôle interne efficace, en veillant, notamment, à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que le comportement des personnes, s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables et s'exécutent dans le respect des valeurs décrites dans la charte de conduite d'affaires et des règles internes de la Société. D'autre part, il découle du Contrôle interne que les informations comptables et financières soient régulières et établies conformément aux normes et règlements en vigueur.
Les enjeux du Contrôle interne au sein du Groupe Cegedim	**Il se déclinent autour des thématiques suivantes :** **La coordination de ses activités** Le développement de Cegedim repose notamment sur sa capacité à anticiper les besoins de ses clients et à y répondre en conjuguant un grand nombre de compétences « métier ». La réussite de ce modèle requiert, sur le plan du Contrôle interne, la coordination des actes de gestion et des comportements des personnels. Elle implique que ceux-ci s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du Groupe par ses organes sociaux, par les lois et règlements en vigueur, et par les normes internes du Groupe. **Le contrôle et la transparence de ses informations comptables et financières** Les procédures de Contrôle interne régissent l'élaboration et la communication des informations comptables et financières du Groupe. Elles sont établies de façon à en garantir la disponibilité, l'intégrité, la conformité et l'auditabilité. **L'accompagnement de sa croissance** L'expansion du Groupe Cegedim, notamment par voie de croissance externe, s'appuie sur sa capacité à identifier les relais externes de croissance. Dans ce domaine, les mesures prises par Cegedim visent à accélérer l'intégration des nouvelles activités, maîtriser les risques inhérents aux opérations de croissance et en suivre la performance. La Direction Générale du Groupe a créé début 2008 un pôle de « Excellence Opérationnelle » (OPEX) chargé d'optimiser l'organisation et les circuits d'information, mais aussi de renforcer la culture Groupe orientée clients, dans le but de générer des économies par le jeu des synergies, de la rationalisation des processus et des outils et de l'optimisation de la productivité des équipes. OPEX est en mesure de proposer des améliorations en matière de Contrôle interne et de contrôle financier, en plaçant systématiquement la composante métier au cœur de la réflexion. **La sécurité de ses opérations de traitement de l'information** Leader dans le secteur des technologies et des services liés à l'information médicale, le Groupe Cegedim a pour priorité d'apporter à ses clients et partenaires toute satisfaction concernant la sécurité des données. Le Groupe Cegedim applique les législations de protection des données et de la vie privée dans l'ensemble des pays où il opère. **L'acquisition de compétence de pointe** Le Groupe Cegedim considère la formation de ses équipes comme un facteur clé de succès, permettant d'assurer la satisfaction de ses clients et la motivation de ses collaborateurs. La politique générale de formation pratiquée chez Cegedim consiste principalement à adapter en permanence les compétences de ses équipes de recherche et développement et accompagner ses collaborateurs dans l'acquisition de compétences nouvelles nécessaires à leur pratique professionnelle.

Organisation des organes de direction participant au dispositif du Contrôle interne

Le dispositif de Contrôle interne de Cegedim est caractérisé par un fort niveau d'interaction entre Conseil d'Administration, Direction Générale et Direction des Activités, favorisant ainsi la transparence des stratégies, des risques et des actions mises en œuvre au sein du Groupe.

La Direction Générale de Cegedim s'est dotée d'organes centraux de direction et de contrôle, comprenant la Direction Financière, la Direction des Investissements, la Direction Comptable, la Direction du Contrôle de Gestion, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Juridique, le Secrétariat Général, la Direction Informatique et la Direction de la Communication et le pôle Excellence Opérationnelle.

Le Conseil d'Administration de Cegedim s'est doté, en 2010, d'un Comité d'Audit afin de veiller à l'exactitude, à la sincérité des comptes et à la qualité de l'information délivrée.

De manière constante, le Groupe a souhaité renforcer les équipes dédiées au contrôle et à la coordination des opérations internationales. L'OPEX et la Direction Juridique, rattachées à la Direction Générale, ont pour mission de formaliser, puis mettre en place des procédures communes aux filiales du Groupe, garantissant ainsi l'uniformité des méthodes de travail.

Le réseau des directeurs financiers ou des contrôleurs financiers, dans les pays ou régions, a en charge de relayer au niveau local la politique du Siège. Il s'assure au niveau local du contrôle financier des opérations dans le cadre de la gestion courante ou lors de processus de refontes opérationnelles décidés par le Siège.

Dans leurs domaines respectifs, la mission de ces organes de direction et de contrôle consiste à réguler le fonctionnement du Groupe, et, dans le même temps, à mettre leurs compétences spécialisées au service de la conduite des opérations.

Les missions ponctuelles d'inspection

Des missions ponctuelles d'inspection sont décidées par la Direction Générale. Les autres organes de contrôle contribuent à orienter le choix et le contenu de ces missions et interviennent pour en faciliter l'exécution. Ce sont notamment les départements Contrôle interne, Contrôle de gestion et OPEX qui sont les plus souvent sollicités pour réaliser ces missions. Le champ d'investigation de ces travaux s'étend à l'ensemble des domaines du contrôle interne.

Contrôle de l'activité juridique du Groupe

Les procédures du Groupe Cegedim prévoient la consultation de la Direction Juridique préalablement à la conclusion des contrats avec des tiers, selon leur objet, les déclarations et les engagements qu'ils contiennent, et, le cas échéant, le caractère transnational des opérations qu'ils régissent. La Direction Juridique organise par ailleurs la centralisation des informations relatives à certains contrats clés.

Contrôle de la sécurité interne

Cegedim s'est dotée d'une structure de gouvernance de la sécurité. Ceci implique la prise en compte de la sécurité de l'ensemble des activités de l'entreprise et la mise en place de toutes les mesures de protection appropriées.

Un département Compliance directement rattaché à la Direction, dont fait partie le Responsable Sécurité du Système d'Information (RSSI), définit la politique sécurité du Groupe en s'appuyant sur l'analyse des risques et contrôles par des audits internes réguliers, que la politique est appliquée conformément aux besoins de sécurité exprimés par la Direction.

Le Directeur des Systèmes d'Information (DSI) s'assure que les décisions de mise en œuvre des systèmes d'information et en particulier des moyens relatifs à la sécurité des données tiennent compte des priorités stratégiques de Cegedim.

Le Responsable des opérations informatiques, le Responsable sécurité de l'information ainsi que le Responsable de la sécurité physique mettent en application la stratégie de l'entreprise. Ils sont responsables de la mise en place des procédures de sécurité.

Le Directeur d'Exploitation s'assure, par un suivi quotidien, que toutes les activités fournissent le niveau de sécurité en adéquation avec les décisions stratégiques de Cegedim.

Politique de sécurité interne du système d'information

La politique de sécurité interne du système d'information, activement animée par la Direction Générale, couvre en particulier :

- La sécurité du personnel (réduire les risques d'erreur humaine, de vol, de fraude ou d'utilisation abusive des infrastructures) ;
- La sécurité physique (contrôler l'accès, les dommages et les perturbations aux actifs du Groupe) ;
- La sécurité des accès informatiques (contrôler l'accès aux informations) ;
- La sécurité des informations (assurer un niveau de protection approprié des informations) ;
- La sécurité de l'administration des systèmes et des réseaux (assurer le fonctionnement correct et sûr des infrastructures de traitement de l'information) ;
- La sécurité des développements informatiques (intégrer la sécurité dans les développements et assurer l'exécution sécurisée des activités de soutien) ;
- La prévention, la détection et la gestion de crise ;
- La conformité à la législation.

Les principaux clients du Groupe Cegedim s'appuient sur des normes internationales reconnues, intégrant les plus hautes exigences en matière d'audit et de contrôle des systèmes d'information des entreprises.

Cegedim s'est engagé depuis 2012 dans une démarche de qualité et de contrôle interne via la norme ISAE 3402 (International Standard on Assurance Engagements) de type 2, revue annuellement. Cette norme, issue de la règlementation américaine Sarbanes Oxley (SOX), implique que les fournisseurs des entreprises qui y sont soumises doivent eux-aussi être audités relativement aux risques financiers. L'évaluation est réalisée annuellement par un auditeur tiers reconnu par l'Auditing Standards Board of the American Institute of Certified Public Accountants. Les sociétés et activités suivantes sont couvertes par ce référentiel :

- ISAE 3402 type II sur le périmètre d'activité de Cegedim IT ;
- ISAE 3402 type II sur le périmètre de la réalisation de prestations de services en mode SaaS, en infogérance ou en hébergement technique assuré par Cegedim Activ' ;
- ISAE 3402 type II sur le périmètre d'activité de Cegedim SRH ;
- ISAE 3402 type II sur le périmètre d'activité du CETIP ;
- ISAE 3402 type II sur le périmètre d'activité d'IGestion.

Cegedim s'appuie également sur des référentiels internationaux tels l'ISO 27001 pour la sécurité de l'information, l'ISO 20000/ ITIL en matière de management des services informatiques, l'ISO 9001 en matière de management de la qualité, et CMMI pour la gestion de projet et le développement logiciel. Les sociétés et activités suivantes sont couvertes par ces certifications :

- ISO 27001 pour les services d'hébergement et infogérance de Cegedim IT sur les data centers de Boulogne Billancourt et Toulouse (France)
- ISO 27001 et ISO 20000 sur le périmètre de la réalisation de prestations de services en mode SaaS, en infogérance ou en hébergement technique pour Cegedim Activ (France)
- ISO 27001
  - pour Cegedim RX (UK) sur le périmètre de la fourniture, du support, de la maintenance des systèmes d'information pour les pharmacies,
  - pour INPS (UK) sur le périmètre de la fourniture, du support, de la maintenance des systèmes d'information pour les industries de la santé.

Cegedim dispose enfin d'agréments lui permettant d'héberger des données de santé à caractère personnel :

- Agrément d'Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel (France)
- Accréditation OSAP with EHNAC Datacenter via Pulse Systems (Etats-Unis).

2.5 Suivi et gestion des risques et assurances

Préambule

Les risques énoncés ci-après, ainsi que d'autres dont Cegedim n'a pas actuellement connaissance ou que le Groupe considère comme non significatifs à ce jour, pourraient avoir un effet négatif sur son activité et ses résultats. La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

Afin d'apprécier la façon dont le Groupe évalue les risques ainsi que les procédures mises en place pour en assurer le suivi, il convient également de se référer au rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne, reproduits intégralement dans les annexes du présent Document de Référence.

2.5.1 Risques financiers

Le niveau d'endettement de Cegedim est susceptible d'avoir un impact négatif sur sa condition financière et de l'empêcher de remplir ses obligations liées aux accords de dette

En mai 2007, Cegedim a contracté un prêt de 50,0 millions d'euros auprès de son principal actionnaire FCB, le prêt FCB. Lors de l'augmentation de capital de décembre 2009, FCB a souscrit à hauteur de 4,9 millions d'euros en convertissant une portion du prêt FCB. Ainsi le solde du prêt FCB est de 45,1 millions d'euros. Le 9 octobre 2018 le contrat de prêt a été amendé afin de le subordonner à l'Euro PP de 135 millions d'euros et à la nouvelle facilité de crédit revoler (RCF) de 65 millions d'euros, d'en proroger la durée et d'en modifier le taux d'intérêt applicable. Le 8 octobre 2018, Cegedim a émis un placement privée (Euro PP) de 135 millions d'euros à échéance 8 octobre 2025. Le 9 octobre 2018, Cegedim a obtenu de ses banquiers une facilité de crédit revolving en euro de 65,0 millions d'euros arrivant à échéance le 9 octobre 2023 avec l'option de la prolongé d'une année supplémentaire. L'ancien RCF de 200 millions d'euros à fait l'objet d'un remboursement anticipé pour la totalité de son solde au 9 octobre 2018 soit 115M€. Il est à noter que conformément à la norme IFRS 5 l'endettement nette au 31 décembre 2017 n'incluait pas la trésorerie, les concourants bancaires et les emprunts des activités visant à être cédées (Cegelease et Eurofarmat).

Structure de la dette

Au 31 décembre 2018, la dette était structurée de la manière suivante :

- Euro PP de 135,0 millions d'euros arrivant à échéance le 8 octobre 2025 ;
- crédit revolving de 65,0 millions d'euros, non utilisé, arrivant à échéance le 9 octobre 2023 ;
- prêt FCB de 45,1 millions d'euros arrivant à échéance le 20 novembre 2025;
- facilités de découvert de 24,0 millions d'euros dont 0,0 million d'euros utilisés.

Taux d'intérêt

L'intérêt payable sur le **placement privé Euro PP** est à taux fixe et égale à 3,50%.

Le prêt FCB porte intérêt à un taux supérieur de 200 bps au taux applicable dans le cadre de l'accord de la facilité de crédit revolving. L'intérêt est payable chaque semestre, le 30 juin et le 31 décembre.

L'intérêt payable sur la **facilité de crédit revolving** est la somme de la marge applicable sur l'Euribor et de certains coûts obligatoires (commission de non-utilisation égale à 35% de la marge applicable et commission d'utilisation égale à 10 points de base (bps), si le montant du tirage est inférieur à un tiers ; de 20bps si le montant du tirage est supérieur ou égal à un tiers et inferieur à deux tiers et de 40bps si le montant du tirage est supérieur ou égal aux deux tiers du montant de la facilité de crédit revolver). La marge applicable est fonction du ratio de levier financier consolidé. Le tableau ci-après indique le barème de la marge applicable pour la facilité de crédit revolving.

Le niveau d'endettement de Cegedim est susceptible d'avoir un impact négatif sur sa condition financière et de l'empêcher de remplir ses obligations liées aux accords de dette (Suite)

Ratio de levier financier	Marge applicable (% par an)
Ratio ≤ 1,00	0,50
1,00 < Ratio ≤ 1,50	0,70
1,50 < Ratio ≤ 2,00	0,90
Ratio > 2,00	1,20

Au premier semestre 2018, la marge applicable sur les tirages au titre de l'ancienne facilité de crédit revolving était de 0,90%. Du 1er juillet au 9 octobre 2018 la marge applicable sur les tirages au titre de l'ancienne facilité de crédit revolving était de 1,40%. En 2017 la marge applicable était de 1,40%. Entre le 10 octobre et le 31 décembre 2018, la nouvelle facilité de crédit revolver n'a pas été utilisée.

Amortissement de la dette

La facilité de crédit revolver, l'emprunt obligataire Euro PP et le prêt FCB arrivent à échéance sans amortissement, respectivement le 9 octobre 2023, 8 octobre 2025 et le 20 novembre 2025.

Cegedim peut, occasionnellement, recourir à une dette supplémentaire substantielle pour financer le fonds de roulement, les dépenses d'investissement, les prises de participation, les acquisitions ou à d'autres fins. Dans ce cas, le Groupe voit croître les risques liés à son niveau d'endettement.

En outre, Cegedim doit respecter des clauses restrictives qui limitent sa capacité à entreprendre des activités qui pourraient servir au mieux ses intérêts à long terme. L'incapacité du Groupe à respecter ces engagements peut être à l'origine d'un cas de défaut qui peut, en l'absence de correction ou de renonciation, entraîner l'accélération du remboursement d'une portion significative de sa dette. L'un ou l'autre de ces événements ou conséquences peut avoir une incidence défavorable significative sur sa capacité à remplir ses obligations au regard de la dette. La capacité du Groupe à effectuer les paiements du service de la dette et à refinancer son endettement et à financer les futurs besoins en fonds de roulement, les dépenses d'investissement, les acquisitions et autres besoins d'ordre général dépendra de ses performances opérationnelles futures et de sa capacité à générer de la trésorerie à partir de ses activités. La capacité de Cegedim à générer de la trésorerie à partir des opérations dépend, en grande partie, de facteurs économiques, concurrentiels, légaux et réglementaires ainsi que d'autres facteurs échappant à son contrôle. Le Groupe pourrait ne pas pouvoir générer suffisamment de flux de trésorerie ou réunir suffisamment de capitaux pour le paiement du service de la dette ou le financement de ses futures acquisitions ou d'autres dépenses en besoins de fonds de roulement. Si une nouvelle dette s'ajoute aux dettes en cours, les risques auxquels fait face le Groupe actuellement pourraient s'intensifier.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Pour en savoir plus sur les flux de trésorerie et les liquidités de Cegedim consultez le point 3.4 chapitre 3, le point 4.5 du chapitre 4 et la note 9 du point 4.6 du chapitre 4 du présent Document de Référence.

L'endettement à taux variable de Cegedim soumet le Groupe au risque de taux d'intérêt, ce qui pourrait entraîner l'augmentation significative de ses obligations concernant le paiement du service de la dette

Les emprunts contractés au titre de l'accord de facilité de crédit revolving, de ses facilités de découvert et du prêt d'actionnaire de FCB sont à des taux d'intérêt variables et exposent Cegedim au risque de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, ses obligations de paiement du service de la dette dans le cadre de l'endettement à taux variable non couvert augmenteront, même si le montant emprunté reste le même, ce qui obligerait le Groupe à utiliser davantage de trésorerie disponible pour le paiement du service de sa dette. Même si Cegedim entend gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, si les taux d'intérêt augmentent de façon significative, le Groupe pourrait être dans l'incapacité de satisfaire aux obligations de paiement du service de sa dette, ce qui pourrait avoir une incidence négative significative sur son activité, sa condition financière, ses résultats et ses flux de trésorerie. Consultez les points 3.1, 3.4 et 3.5 du chapitre 3 du présent Document de Référence et les risques liés aux taux d'intérêt de ce chapitre.

L'endettement à taux variable de Cegedim soumet le Groupe au risque de taux d'intérêt, ce qui pourrait entraîner l'augmentation significative de ses obligations concernant le paiement du service de la dette

Afin de limiter les effets d'une hausse des taux d'intérêt sur le niveau de ses frais financiers, le Groupe a mis en œuvre une politique de couverture des risques consistant à protéger un taux de financement maximum annuel sur la durée de sa dette. Seul Cegedim SA a mis en place, lorsque nécessaire, une couverture du risque de taux. Les couvertures de taux sont suivies de façon centralisée permettant ainsi de mesurer l'exposition globale du risque de taux du Groupe et de maîtriser les instruments de marché utilisés dans le cadre des couvertures mises en place.

Le Groupe assure la couverture du risque de taux tant en fonction de la dette actuelle que de l'évolution probable de sa dette, en tenant compte, en particulier, de l'évolution des tirages sur sa ligne de revolving et des modifications dans la structure de sa dette. En fonction de la position à gérer et du taux de référence retenu, une stratégie de couverture est mise en place. Elle a pour but de protéger le taux de référence et de permettre de profiter, au moins en partie, des évolutions favorables. Ces stratégies de couverture sont constituées d'instruments dérivés fermes et d'instruments dérivés optionnels. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la capacité du Groupe à se couvrir efficacement contre les risques de taux.

Description des couvertures mises en place par le Groupe

Au 31 décembre 2018, la couverture de la dette à la variation des taux Euro se compose de deux swap de taux à prime nulle receveur Euribor 1 mois flooré à 0%, payeur Taux Fixe défini comme suit :

- Taux de 0,2680% sur un montant notionnel couvert de 50 millions d'euros à échéance 28 février 2021 ;
- Taux de 0,2750% sur un montant notionnel couvert de 30 millions d'euros à échéance 31 décembre 2020.

Le montant total de notionnel couvert est de 80 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Evaluation du risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2018, une hausse de 100 points de base des taux appliqués à la partie non couverte de la dette n'aurait aucun impact sur le résultat du Groupe avant impôt, puisque le Groupe est couvert à hauteur de 177%.

Les clauses restrictives des accords de dette existants de Cegedim peuvent limiter sa capacité à exercer son activité et à financer ses futures opérations ou besoins en capital, ou à développer d'autres activités

Les accords de dette comprennent différents engagements restrictifs qui imposent des restrictions financières et opérationnelles significatives au Groupe et peuvent limiter sa capacité à entreprendre des actions qui pourraient servir au mieux ses intérêts à long terme, dont des restrictions sur sa capacité à :

- recourir à une dette supplémentaire ;
- payer des dividendes ;
- réaliser des emprunts et investissements ;
- vendre des actifs ;
- altérer les activités du Groupe.

Ces restrictions font l'objet d'un certain nombre de conditions et d'exceptions. Pour respecter les restrictions contenues dans certains de ces engagements, Cegedim doit se conformer à certains ratios et tests. L'obligation, pour le Groupe, de respecter ces clauses peut avoir une incidence négative significative sur sa capacité à réagir aux évolutions du marché, à tirer partie des opportunités de développement que le Groupe estime intéressantes, à obtenir des financements futurs, à trouver les fonds nécessaires pour faire face à ses investissements, ou à gérer un déclin futur ou continu de son activité.

De plus Cegedim doit se conformer à un test semestriel de ratio de levier financier maximal et un test de ratio de couverture de frais financiers minimal. La capacité du Groupe à respecter ses engagements financiers peut être mise à mal par des événements échappant au contrôle du Groupe, et Cegedim pourrait ne pas être en mesure de respecter ses engagements.

Le non-respect de ces engagements au titre des accords de dette existant et de tout futur accord de dette pourrait occasionnellement générer un cas de défaut au regard des accords de dette applicables. Un tel cas de défaut pourrait permettre aux créanciers d'accélérer la dette en question et entraîner l'accélération du paiement de toute autre dette faisant l'objet d'une clause de défaut croisé ou d'accélération croisée. Dans le cas où les porteurs des titres de créances ou d'autres créanciers accéléreraient le remboursement des emprunts, le Groupe et ses filiales pourraient ne pas bénéficier de suffisamment d'actifs pour rembourser cette dette. Ces restrictions peuvent influer sur la capacité du Groupe à se développer selon sa stratégie.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Groupe est induit principalement par l'échéance et les paiements d'intérêt de la facilité de crédit revolving, de l'emprunt obligataire Euro PP, du prêt FCB et des accords de découvert. Les emprunts sont suivis de façon centralisée.

Covenants financiers

Cegedim est soumis à deux covenants de maintenance dans le cadre de l'accord de facilité de crédit revolving. La conformité à ces engagements financiers est déterminée conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Le Groupe doit s'assurer que jusqu'à la date de fin de cette facilité et pour les périodes de 12 mois pertinentes, le ratio de levier financier est inférieur à 2,50 et que le ratio de couverture d'intérêt est supérieur à 4,50.

L'endettement financier net considéré ne prend pas en compte la dette de participation des salariés ni le prêt FCB.

Le Groupe respecte l'ensemble de ses covenants au 31 décembre 2018. Le ratio dette nette sur EBITDA s'établit à 0,74 et le ratio EBITDA sur frais financiers à 14,86.

Covenants non financiers et autres clauses

Au titre des accords de crédit, Cegedim est soumise à des interdictions en matière d'octroi de sûretés sur tout ou partie de ses actifs et sur la cession de tout ou partie de ses actifs dans le cadre de transactions visant à augmenter le niveau d'endettement ou à réaliser une acquisition.

Les accords de crédit prévoient également des engagements d'ordre général, notamment une interdiction d'encourir des dettes supplémentaires, sous réserve d'exceptions limitées, et relativement à la cession d'actifs, ainsi que des restrictions sur l'octroi de prêts, de crédits, de garanties, sur la distribution de dividendes et sur la réalisation de fusions.

Les accords de crédit prévoient également d'autres cas conventionnels de défaut.

Le Groupe a mis en place des facilités de découvert avec plusieurs banques françaises pouvant aller jusqu'à 24,0 millions d'euros. Ces facilités sont conclues pour une durée indéfinie ; l'une ou l'autre des parties peut y mettre fin à tout moment. Leurs taux d'intérêt sont variables et indexés sur l'Euribor. Au 31 décembre 2018, le Groupe a un encours de 0,0 million d'euros au titre de ces facilités.

Structure de la dette

Au 31 décembre 2018, la dette était structurée de la manière suivante :

- Euro PP de 135,0 millions d'euros arrivant à échéance le 8 octobre 2025 ;
- crédit revolving de 65,0 millions d'euros, non utilisé, arrivant à échéance le 9 octobre 2023 ;
- prêt FCB de 45,1 millions d'euros arrivant à échéance le 20 novembre 2025;
- facilités de découvert de 24,0 millions d'euros dont 0,0 million d'euros utilisés.

En millions d'euros	**Total**	**Moins d'un an**	**Entre 1 et 5 ans**	**Plus de 5 ans**
Euro PP	135,0	-	-	135
Facilité de crédit revolver	65,0	-	65,0	-
Prêt FCB	45,1	-	-	45,1
Facilité de découvert	0,0	0,0	-	-
Total	**245,1**	**0,0**	**65,0**	**180,1**

Au 31 décembre 2018, les lignes de crédit confirmées du Groupe s'élèvent à 65,0 millions d'euros non utilisés et 24 millions de facilités de découvert non utilisées.

Le risque de change auquel Cegedim est exposé peut affecter sa situation financière

86,3% des activités du Groupe sont réalisées par des filiales situées dans la zone euro, exposant ainsi Cegedim au risque de change. Les effets de change ont impacté négativement le chiffre d'affaires 2018 de 0,3 %. Ces effets sont principalement liés à un impact négatif de 0,7 million d'euros du dollars US (2,4% du chiffre d'affaire) et de 0,5 million d'euros de la livre sterling (10,0 % du chiffre d'affaires). Le Groupe n'a pas mis en place de politique de couverture du risque de change.

En raison de l'exposition aux variations des devises et de la volatilité des taux de change, le Groupe ne peut prévoir l'effet des fluctuations des taux de change sur ses résultats opérationnels futurs. Cependant, les filiales du Groupe opèrent principalement dans leurs monnaies nationales.

La répartition du bilan consolidé du Groupe par devise d'établissement des comptes des filiales faisant partie du périmètre de consolidation du Groupe, au 31 décembre 2018, est la suivante :

Total bilan consolidé au 31.12.2018	EUR	GBP	Autres devises	**Total**
Montant (en millions d'euros)	604,3	78,1	-34,3	**648,1**
Part en %	93,2%	12,1%	-5,3%	**100,0%**

Le tableau ci-dessous permet de calculer le risque de perte sur la position nette globale en devises dans une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1% de la devise d'établissement des comptes contre la totalité des devises concernées. À titre d'information, l'impact en cas d'une évolution défavorable et uniforme de 1 % de la parité euro-livre sterling sur des comptes des filiales dont la monnaie d'établissement des comptes est la livre sterling aurait un impact négatif de 637 million d'euros sur les capitaux propres du Groupe.

En milliers d'euros	**GBP**	**USD**
Total bilan	-871	-419
Position hors-bilan	-	-
Position nette après gestion	**-871**	**-419**

Dans l'hypothèse où la structure chiffre d'affaires/coûts reste similaire, toute appréciation de l'euro par rapport à la livre sterling entraînerait une baisse du résultat exprimé en euros. Sur la base de l'exercice 2018, toutes les autres devises restant au même niveau par rapport à la livre sterling, une appréciation théorique de l'euro de 1 % par rapport à la livre sterling impacterait négativement le chiffre d'affaires de 462 milliers d'euros et le résultat opérationnel courant de Cegedim de 69 milliers d'euros.

Le montant des écarts de conversion du chiffre d'affaires est déterminé en recalculant le chiffre d'affaires 2017 sur la base des taux de change 2018. Les taux des devises utilisés sont les taux moyens sur l'exercice.

Risque de dépréciation des écarts d'acquisition et marques acquises

En lien avec les acquisitions passées et futures, une partie significative du prix d'acquisition a été ou pourrait être allouée aux écarts d'acquisition et marques acquises. Une évolution défavorable des prévisions d'activité, pourrait entraîner la comptabilisation de dépréciations

Par exemple la cession de la division CRM et données stratégiques a induit la constatation d'une moins-value de cession significative. Enfin le Groupe a passé dans les comptes 2016, 2017 et 2018 une provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles sur des actifs en voie d'obsolescence, « Software Legacy », pour un montant de 7,5 millions d'euros en 2016, de 9,3 millions d'euros en 2017 et 6,9 millions d'euros en 2018.

Les écarts d'acquisition et les marques à durée de vie indéfinie ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation de perte de valeur.

Une évolution défavorable des prévisions et hypothèses d'activité utilisées dans la projection des flux de trésorerie dans le cadre du test de dépréciation, en particulier à l'égard des écarts d'acquisition, pourrait entraîner la comptabilisation de dépréciations. Ces dépréciations pourraient avoir un effet majeur sur les résultats du Groupe.

Pour plus de renseignements, veuillez-vous reporter à la note 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés (point 4.6), au point 3.4.2 du chapitre 3 et au rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux comptes au point 4.7.

2.5.2 Risques de marché

Cegedim n'ayant pas versé dans le passé des dividendes réguliers, les actionnaires pourraient n'obtenir aucun retour sur investissement à moins de vendre leurs actions à un prix supérieur à celui qu'ils auraient payé

Cegedim n'as pas versé de dividende depuis 2011, celui-ci était basé sur les résultats 2010.

Toute décision de déclarer et de verser des dividendes à l'avenir relèvera de la discrétion du Conseil d'Administration de Cegedim et dépendra, notamment, des résultats des opérations du Groupe, de sa situation financière, de ses besoins de trésorerie, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs que son Conseil d'Administration jugera pertinents. En outre, la capacité du Groupe à verser des dividendes est, et peut être, limitée par les covenants d'endettement conclus ou à conclure par le Groupe ou ses filiales.

Par conséquent, tout retour sur investissement obtenu sur les actions du Groupe pourrait dépendre exclusivement de l'éventuelle appréciation de leur cours sur le marché. Pour plus d'informations, veuillez consulter dans le chapitre 3 le point 3.6 « Politique de distribution de dividendes ».

Les résultats de Cegedim peuvent fluctuer significativement, ce qui peut nuire à la valeur de ses actions

Les futurs résultats de Cegedim, y compris son chiffre d'affaires, sa marge brute, sa rentabilité et ses flux de trésorerie, peuvent varier de manière significative et la comparaison des résultats du Groupe d'une période à l'autre risque de ne pas être significative. En conséquence, les résultats passés du Groupe ne présument pas des performances futures. Les résultats financiers de Cegedim fluctuent en fonction de différents facteurs, dont certains échappent à son contrôle. La fluctuation des résultats peut nuire à la valeur des actions. Les facteurs pouvant causer une fluctuation des résultats financiers du Groupe comprennent, notamment et sans limitation, les facteurs énumérés ailleurs dans la présente section « Facteurs de risque » et ceux énumérés ci-dessous :

- Le gain ou la perte de clients importants, y compris via la fusion ou le regroupement de ceux-ci ;
- Le montant et le calendrier des dépenses d'exploitation liées à la continuation et à l'expansion de l'activité, des opérations et de l'infrastructure du Groupe ;
- Les pannes de réseau ou failles de sécurité ;
- La situation du secteur de la santé ;
- La situation économique générale, sectorielle et boursière ;
- La capacité du Groupe à attirer de nouveaux clients ;
- Le niveau de service commandé par ses clients ;
- Le taux de renouvellement de la clientèle ainsi que le calendrier et les modalités de ce renouvellement ;
- Les augmentations ou diminutions du nombre d'utilisateurs des solutions du Groupe ou les changements de prix ;
- Les modifications des politiques tarifaires du Groupe ou de celles de ses concurrents ;
- Le mix des solutions et services vendus au cours d'une période ;
- Les variations du calendrier de vente des solutions du Groupe ;
- Le calendrier et le succès de l'introduction de nouvelles solutions par le Groupe ou ses concurrents ou toute autre modification de la dynamique concurrentielle du secteur, y compris les regroupements entre concurrents, clients ou partenaires stratégiques ; et
- Le calendrier des dépenses liées au développement ou à l'acquisition de technologies ou d'entreprises et les charges futures potentielles en cas de dépréciation des écarts d'acquisition des sociétés acquises.

La préparation des états financiers implique que Cegedim procède à des estimations, retienne certaines hypothèses et méthodes qui pourraient impacter négativement ses résultats financiers. Des contrôles internes inefficaces pourraient également nuire à ses activités et à ses résultats	Les méthodes, estimations et hypothèses adoptées par Cegedim dans l'application des méthodes comptables ont une incidence significative sur ses résultats. Pour plus de renseignements, veuillez-vous reporter à la note 17 des notes annexes aux états financiers consolidés (point 4.6) du présent Document de Référence. Ces méthodes, estimations et hypothèses sont soumises à des risques, incertitudes et interprétations dont l'évolution pourrait affecter les résultats du Groupe. En outre, il se peut que le contrôle interne exercé par Cegedim sur les communications d'informations financières n'empêche pas ou ne permette pas de détecter les inexactitudes en raison des limites qui lui sont inhérentes, y compris en cas d'erreur humaine, de contournement des contrôles ou de fraude. Même des contrôles internes efficaces ne peuvent fournir qu'une simple assurance raisonnable quant à la préparation et à l'image fidèle donnée par la présentation des états financiers. Si le Groupe ne parvient pas à mettre en œuvre des contrôles internes pertinents, y compris en ne mettant pas en place les améliorations ou nouveaux contrôles requis, ou si le Groupe éprouve des difficultés dans cette exécution, ses activités et ses résultats pourraient en souffrir et le Groupe pourrait ne pas respecter les obligations lui incombant en matière de publication.

2.5.3 Risque Juridiques

En dehors des éléments signifiés dans les risques ci-dessous, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire, administrative ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Le Groupe pourrait être contraint à des dépenses imprévues et se voir incapable de fournir ses produits et services si Cegedim est reconnue coupable d'infraction, de détournement ou de toute autre violation des droits de propriété de tiers	Cegedim a été visé par le passé, et pourrait être visé à l'avenir, par des allégations d'infraction, de détournement ou d'autres violations des droits de propriété intellectuelle ; certaines fonctionnalités de ses logiciels sont similaires à celles de produits concurrents et des tiers peuvent donc alléguer que le Groupe ne possède pas tous les droits de propriété intellectuelle requis pour ses logiciels. Le Groupe estime n'avoir enfreint et n'enfreindre aucun droit de propriété valable ou exécutoire de tiers. Des réclamations peuvent être toutefois occasionnellement déposées contre le Groupe et la Direction ne peut garantir que les allégations d'infraction, de détournement ou d'autres violations des droits de propriété intellectuelle ne seront pas jugées fondées ou que des réclamations ne seront pas déposées contre le Groupe dans le futur. La défense contre de telles réclamations pourrait imposer des coûts substantiels à Cegedim et distraire le management de ses responsabilités quotidiennes. Un tiers déposant une réclamation contre le Groupe pourrait en outre obtenir un jugement accordant des dommages et intérêts substantiels, ainsi qu'une injonction susceptible de bloquer effectivement sa capacité à fournir certains de ses produits et services. De même, le Groupe ne peut garantir que les licences protégeant la propriété intellectuelle de tiers éventuellement requises pour ses produits et services seront disponibles à des conditions commerciales raisonnables, ou à quelque condition que ce soit. Ces réclamations pourraient de plus exiger une indemnisation de ses clients synonyme de dépenses significatives. Des poursuites pourraient être intentées si les licences nécessaires ne peuvent être obtenues ou si les licences existantes ne sont pas renouvelées. Les résultats des poursuites sont foncièrement incertains et toute décision contraire pourrait faire perdre au Groupe ses droits de propriété, l'exposer à des obligations financières substantielles, le contraindre à chercher à obtenir des licences auprès d'autres sociétés et, en général, exercer un impact défavorable important sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Des conflits commerciaux pourraient se solder par des jugements ou des règlements à l'amiable défavorables à Cegedim	Cegedim a été impliqué, et pourrait l'être à l'avenir, dans divers conflits commerciaux avec ces clients ou fournisseurs. Par exemple la filiale US de Cegedim était en conflit avec un client qui utilisait des licences non déclarées. Un accord à l'amiable a été conclu se traduisant par une dépréciation des créances clients de 3,7 millions de dollars dans les comptes 2016 du Groupe. Les résultats de toute procédure engagée par le Groupe sont foncièrement incertains et des jugements ou règlements à l'amiable contraires pourraient se solder par le versement de dommages pécuniaires ou l'imposition d'une injonction susceptible d'exercer un impact défavorable significatif. Même en cas d'indemnisation ou d'assurance complète, tout litige ou réclamation peut nuire à la réputation et à la capacité à faire face efficacement à la concurrence ou à obtenir une assurance appropriée dans le futur et donc exercer une influence défavorable importante sur son activité, sa situation financière et ses résultats.
Des conflits juridiques ou des enquêtes publiques pourraient se solder par des jugements ou des règlements à l'amiable défavorables à Cegedim	Cegedim a été impliqué, et pourrait l'être à l'avenir, dans diverses réclamations et poursuites pouvant résulter de la conduite normale de ses affaires ou d'enquêtes, d'investigations ou d'audits de ses activités menés par les gouvernements et autorités administratives indépendantes. Par exemple, la Cour d'Appel de Paris puis la Cour de Cassation en date du 21 juin 2017 ont rejeté la requête de Cegedim et confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 8 juillet 2014 concernant les allégations de pratiques anticoncurrentielles sur le marché français des bases de données des professionnels de santé. Le montant de l'amende était de 5,8 millions d'euros et a été intégralement payé en 2014. Le 10 février 2017, Cegedim a reçu une condamnation à payer 4 636 000 euros à la société Tessi pour manquement à certaines de ses obligations au titre du contrat de cession d'un périmètre d'activités conclu le 2 juillet 2007. Cegedim a décidé de faire appel de cette condamnation. Cela impacte le résultat non courant et a été classé en autres dettes non financières. Aucun montant n'avait été provisionné et aucun montant complémentaire n'est provisionné. Par ailleurs, Cegedim a reçu conjointement avec IMS Health (devenu IQVIA) une assignation de la société Euris pour concurrence déloyale. Cegedim a engagé une procédure pour faire acter que seul IMS Health (devenu IQVIA) aurait dû être assigné. Euris réclame des dommages et intérêts de plusieurs millions d'euros. Après consultation de ses conseillers juridiques externes, la société a décidé de ne pas passer de provisions. Le Tribunal de Commerce de Paris dans un jugement du 17 décembre 2018 a fait droit à la demande de mise hors de cause de Cegedim. Il a été fait appel de cette décision. Les résultats de toute poursuite lancée contre le Groupe sont foncièrement incertains et des jugements ou règlements à l'amiable contraires pourraient se solder par le versement de dommages pécuniaires ou l'imposition d'une injonction susceptible d'exercer un impact défavorable significatif. Même en cas d'indemnisation ou d'assurance complète, tout litige ou réclamation peut nuire à la réputation et à la capacité à faire face efficacement à la concurrence ou à obtenir une assurance appropriée dans le futur et donc exercer une influence défavorable importante sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

2.5.4 Autres Risques

Cegedim pourrait ne pas parvenir à accroître son activité avec les clients existants ou perdre un ou plusieurs de ses principaux clients	La rétention des clients existants est au cœur du modèle d'entreprise des différentes divisions de Cegedim, et la réussite du Groupe dépend de sa capacité à continuer de vendre ses produits et services, notamment les mises à jour et les offres additionnelles de ses produits et services, à ses clients existants. Certains des clients existants du Groupe achètent initialement un seul ou un nombre limité de ses produits et services. Ces clients pourraient choisir de ne pas utiliser ou acheter d'autres modules ou de nouveaux logiciels et services. Si le Groupe ne parvenait pas à accroître son activité avec ses clients actuels, son chiffre d'affaires pourrait croître à un rythme plus lent, voire diminuer. Le premier, les 5 premiers et les 10 premiers clients du Groupe représentent, respectivement, 3,1%, 11,1% et 17,5% du chiffre d'affaires des activités du Groupe au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Cegedim pourrait ne pas être en mesure de lancer avec succès de nouveaux produits ou services ou de suivre le rythme des progrès technologiques

La pertinence du modèle d'entreprise de Cegedim dépend de la capacité du Groupe à s'adapter à l'évolution des technologies et aux normes de plus en plus strictes du secteur, ainsi que de son aptitude à lancer de nouveaux produits et services. Le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure de lancer de nouveaux produits ou de les lancer dans les délais, ou encore que ces produits seront acceptés par le marché. En outre, le Groupe doit obtenir des certifications de conformité de diverses autorités dans le cadre du développement de logiciels et de bases de données médicamenteuses pour s'assurer que ses produits répondent aux exigences réglementaires de ces autorités. Cegedim ne peut garantir qu'il sera en mesure d'obtenir toutes les certifications de conformité pertinentes. Même s'il était en mesure de le faire, il pourrait encourir des frais importants et subir des retards. En outre, les concurrents du Groupe pourraient développer des produits plus efficaces que les siens et réduire ainsi sa part de marché. L'éventuelle incapacité du Groupe à s'adapter à l'évolution des technologies pourrait entraîner l'obsolescence de ses produits et services et nuire à son activité. Le marché des technologies de l'information se caractérisant par une évolution technologique rapide, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'anticiper l'évolution des besoins de ses clients actuels et potentiels qui pourraient limiter sa compétitivité ou entraîner l'obsolescence de sa technologie existante. Sa réussite et sa compétitivité future dépendront en partie de sa capacité à continuer d'améliorer ses produits et services existants, à développer de nouvelles technologies qui répondent aux besoins de ses clients potentiels, à concéder des technologies de pointe sous licence et à intégrer en temps opportun et de manière rentable les progrès technologiques et les nouvelles normes et pratiques du secteur. Le développement de sa technologie propriétaire comporte des risques techniques et commerciaux importants. Cegedim pourrait ne pas parvenir à utiliser efficacement les nouvelles technologies ou à adapter sa technologie propriétaire à l'évolution des exigences des clients ou aux nouvelles normes du secteur, et son activité pourrait en pâtir. S'il ne parvenait pas à lancer les produits prévus dans les délais, à améliorer ses produits et services actuels ou à développer de nouveaux produits compatibles avec les nouvelles technologies et normes du secteur, le Groupe pourrait perdre des clients au profit de ses concurrents actuels ou futurs, ce qui pourrait fortement nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats.

L'activité de Cegedim dépend de la protection adéquate et effective de ses droits de propriété intellectuelle

Le modèle de Cegedim repose sur des produits technologiques et sur ses droits de propriété intellectuelle des dits produits. La protection de ses droits de propriété intellectuelle est donc essentielle à la réussite de Cegedim et à sa capacité à maintenir sa position concurrentielle. Outre ses marques existantes, ses secrets commerciaux et ses droits d'auteur, le Groupe protège ses droits de propriété au moyen d'accords de confidentialité et de mesures techniques. Il ne compte généralement pas sur des brevets pour protéger sa technologie. Il conclut habituellement des accords de non-divulgation et de devoir avec ses employés et ses consultants, et limite l'accès à ses secrets commerciaux et à sa technologie. En règle générale, ses contrats de travail comprennent également des clauses imposant à ses employés de céder toutes les inventions et tous les droits de propriété intellectuelle qu'ils développent dans le cadre de leur emploi et d'accepter de ne pas divulguer ses informations confidentielles, même au-delà de la durée de leur contrat de travail. Malgré ses efforts, son code source, son savoir-faire et ses secrets commerciaux pourraient être divulgués à des tiers, faisant ainsi perdre au Groupe l'avantage concurrentiel résultant de ce code source, ce savoir-faire ou ces secrets commerciaux.
Cegedim minimise également la nécessité de divulguer son code source aux utilisateurs ou à d'autres tiers. Cela étant, le Groupe ne peut être certain que ces mesures empêcheront des tiers d'accéder à ses logiciels, son code source ou ses informations confidentielles. L'utilisation et la distribution par le Groupe de logiciels et modules open source dans le cadre de son activité exposent également sa propriété intellectuelle à des risques. L'expression « open source » s'applique communément aux logiciels dont le code source est soumis à une licence autorisant sa modification, sa conjugaison à d'autres logiciels et sa redistribution, sous réserve des restrictions énoncées dans la licence. Sous certaines conditions, l'utilisation d'un code open source afin de créer un code dérivé pourrait obliger le Groupe à mettre gratuitement ce code dérivé à la disposition d'autrui. Cegedim surveille très attentivement son utilisation de code open source dans le but d'éviter les situations qui exigeraient la libre diffusion d'une partie de sa principale technologie exclusive sous forme de code open source, et utilise en général uniquement du code disponible en vertu de licences de type open source qui lui permettent de redistribuer et vendre librement les produits résultants sans restriction. Cegedim ne peut toutefois garantir qu'il n'utilisera pas de code régi par des licences plus restrictives ou qu'un tribunal n'interprétera pas une licence comme une obligation de diffuser sa technologie sous forme de code open source.

L'activité de Cegedim dépend de la protection adéquate et effective de ses droits de propriété intellectuelle (suite)	Le Groupe ne peut garantir que les mesures qu'il a prises ont empêché ou empêcheront le détournement de sa technologie. Il a déjà été impliqué dans des procédures judiciaires pour ce qu'il soupçonnait être des détournements de sa propriété intellectuelle. Le détournement de sa propriété intellectuelle pourrait nuire à sa position concurrentielle. En outre, Cegedim pourrait se voir contraint d'engager des poursuites pour faire respecter ou protéger ses droits de propriété intellectuelle ou se défendre contre des réclamations pour violation, détournement ou autres violations des droits de propriété intellectuelle de tiers. Si le Groupe n'était pas en mesure de protéger adéquatement sa propriété intellectuelle ou si, ce faisant, il encourait des coûts substantiels, résultant notamment du temps et de l'attention consacrés par sa Direction, son activité, sa situation financière et ses résultats pourraient fortement en pâtir.
Cegedim pourrait être tenu responsable de l'utilisation inappropriée de ses produits et services ou des informations fournies	Les produits et services de Cegedim pourraient être utilisés autrement que prévu, notamment par des moyens qui pourraient causer des dommages, constituer une fraude, d'autres infractions pénale ou civile, ou encore attirer l'attention négative du public. Bien que le Groupe puisse ne pas être responsable de l'utilisation abusive de ses produits et services ou de tout acte répréhensible commis en utilisant ses produits et services, il pourrait faire l'objet d'enquêtes ou de poursuites judiciaires et voir sa réputation ternie. Par exemple, au cours des dernières années, certains pharmaciens situés en France ont été poursuivis pour avoir rédigé de faux documents comptables à des fins de fraude fiscale et pour avoir soumis des demandes de remboursement frauduleuses à la Sécurité Sociale en utilisant de manière abusive certaines fonctionnalités d'un logiciel conçu par Alliadis, filiale du groupe Cegedim. Il a été suggéré dans la presse française que son logiciel contenait des fonctionnalités qui facilitaient ce comportement des pharmaciens et qu'il n'intégrait pas suffisamment de contrôles pour empêcher ses utilisateurs de frauder ou de commettre des erreurs. Les actions légales ou réglementaires découlant de ces incidents pourraient faire l'objet d'amendes et voir la réputation de Cegedim ternie. Cegedim fournit des informations que les professionnels de santé utilisent dans le traitement des patients. Si ces informations étaient incorrectes ou incomplètes, le Groupe pourrait être tenu responsable du manque de fiabilité de ses produits et faire l'objet de réclamations en raison de conséquences négatives, notamment le décès de patients. Le Groupe fournit également un logiciel qui contient des informations cliniques sur le patient. Un tribunal ou un organisme gouvernemental pourrait décider que la fourniture d'informations sur la santé expose le Groupe au risque d'être tenu responsable de dommages corporels, d'erreurs de prescriptions ou de traitement ou d'informations de santé. Bien que Cegedim ait souscrit une assurance relative à sa responsabilité en matière de produits portant sur le montant que sa Direction estime suffisant pour son activité, le Groupe ne peut garantir que la protection offerte par cette assurance se révélera suffisante ou qu'il pourra continuer d'en jouir, le cas échéant, à des conditions acceptables. Une plainte déposée contre Cegedim et contre laquelle le Groupe ne serait pas assuré ou ne serait pas suffisamment assuré pourrait nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats.
Risque de perte de confiance des clients suite à des erreurs commises par Cegedim	Les erreurs de traitement de données, les retards de livraison ou les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des produits et services de Cegedim pourraient entraîner une perte de confiance des clients et pourraient entraîner une perte de chiffre d'affaires, une hausse des avoirs clients, l'obligation de refaire le même travail, le paiement de dommages et intérêts, le rejet futur des produits du Groupe, notamment des nouvelles versions et mises à jour, et de ses services par les clients actuels et prospectifs, ainsi que nuire à sa réputation. Ces amendes, pertes de chiffre d'affaires ou augmentations des coûts de service et de support peuvent également résulter des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des produits et services du Groupe, de la non-fourniture des produits et services dans les conditions requises ou du non-respect des objectifs spécifiés dans les délais contractuels. Cegedim ne peut garantir qu'il ne rencontrera pas des difficultés ou ne connaîtra pas de retards dans la livraison ou la mise en œuvre de produits et services futurs qui pourraient fortement nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats.

Si la sécurité de Cegedim était enfreinte, le Groupe pourrait être tenu responsable, et ses clients pourraient refuser d'utiliser ses produits et services

L'activité de Cegedim repose sur la transmission, le stockage et l'hébergement en toute sécurité d'informations sensibles, notamment d'informations protégées sur la santé, d'informations financières et d'autres informations relatives à ses clients, la Société et ses collaborateurs. En conséquence, le Groupe pourrait pâtir de l'accès illicite à ses systèmes informatiques, délibéré ou non, qui pourrait perturber son activité, notamment en raison du détournement ou de la perte d'informations sensibles et de l'altération de données.
Cegedim pourrait également pâtir d'attaques par déni de service et d'autres attaques sur l'Internet allant du simple vandalisme de ses systèmes électroniques au vol systématique des informations sensibles et de la propriété intellectuelle. Le Groupe ne peut garantir que ses programmes et contrôles suffiront à prévenir toutes les menaces possibles pour la sécurité. Cegedim estime que tout dommage causé à ses systèmes électroniques, notamment l'accès frauduleux à des informations sensibles, l'utilisation ou la divulgation illicite de ces informations ou une perturbation importante de ses actifs et réseaux informatiques (i) nuirait à sa réputation et sa capacité à remplir ses obligations contractuelles, (ii) l'obligerait à consacrer des ressources financières et autres importantes à l'atténuation de ces problèmes et (iii) entraînerait une augmentation de ses coûts en matière de cyber-sécurité, notamment par le biais de changements organisationnels, du déploiement de personnel supplémentaire et de technologies de protection, de la formation supplémentaire des employés et du recours à des experts et consultants externes.
En outre, l'accès illicite à ces informations sensibles ou leur utilisation ou divulgation frauduleuse pourrait entraîner une responsabilité civile ou pénale ou la prise d'une mesure réglementaire, notamment l'imposition d'amendes et de pénalités potentielles. Récemment, d'autres entreprises ont pâti de nombreux incidents très médiatisés impliquant des atteintes à la sécurité des données par les entités qui transmettent et stockent des informations sensibles. Les poursuites engagées à l'issue de ces violations de la sécurité visent des dommages et intérêts très importants, même si beaucoup d'entre elles n'ont pas encore abouti. Bien que le Groupe ait souscrit à une assurance pour couvrir ces types de dommages et de coûts, s'il était poursuivi pour ce type de violation de la sécurité, il n'est pas certain que cette assurance couvrirait les coûts et les dommages et intérêts évalués dans le cadre des procès intentés au Groupe. Toute violation réelle ou perçue de sa sécurité ou la divulgation de toute information sensible pourrait entraîner une baisse du chiffre d'affaires en dissuadant les clients d'utiliser ou d'acheter ses produits et services à l'avenir. Si sa sécurité est compromise, son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient fortement en pâtir.

Les logiciels complexes peuvent contenir des défauts

Les logiciels complexes peuvent contenir des défauts. Le Groupe met continuellement en place de nouveaux logiciels, notamment des améliorations à ses logiciels existants, qui peuvent contenir des défauts. La détection par Cegedim d'un défaut dans un nouveau logiciel avant sa mise en place pourrait contraindre le Groupe à retarder le déploiement dudit logiciel en attendant d'avoir résolu le problème, nuire à son chiffre d'affaires et l'obliger à encourir des coûts supplémentaires. Si Cegedim ne découvrait les défauts affectant ses logiciels qu'après leur déploiement, ceci pourrait nuire à sa réputation et peser sur son chiffre d'affaires ; le Groupe pourrait également pâtir des retards de commercialisation, faire l'objet de réclamations, et subir l'acceptation tardive ou le rejet de ses applications par le marché, la résiliation ou la renégociation de licences, des dépenses imprévues et le détournement des ressources requises pour remédier à ces défauts et à la faible protection offerte par ses logiciels en matière de vie privée et/ou de sécurité.
Les clients de Cegedim peuvent également utiliser ses logiciels avec les produits d'autres sociétés ou ceux qu'ils ont développés en interne. En conséquence, il pourrait être délicat d'identifier la source des problèmes. Même si les logiciels de Cegedim ne provoquent pas ces problèmes, l'existence de ces défauts pourrait amener le Groupe à encourir des frais importants, détourner l'attention de son personnel technique de ses efforts en matière de développement de logiciels, nuire à la réputation du Groupe et causer des problèmes importants en termes de relations avec les clients. Chacune de ces retombées pourrait fortement nuire à l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Les perturbations et les défaillances de systèmes pourraient entraîner le mécontentement et la perte de clients

Les systèmes de Cegedim peuvent former une partie intégrante des activités commerciales de ses clients, car ils sont utilisés pour gérer les données des clients et assurer le traitement des paiements. La performance continue et ininterrompue des systèmes du Groupe est essentielle à sa réussite, car la défaillance de tout système qui nuirait à sa capacité à fournir des services à ses clients pourrait susciter le mécontentement de ces derniers. La capacité de Cegedim à satisfaire en permanence ses clients dépend de son aptitude à protéger ses systèmes informatiques contre les dégâts causés par les incendies, les pertes de puissance, les inondations, les pannes de télécommunications, les tremblements de terre, les attentats, le vandalisme et tout événement similaire indésirable et imprévu. En dépit des mesures adoptées par Cegedim pour protéger ses réseaux, ses systèmes pourraient également pâtir de virus informatiques, d'effractions et de perturbations similaires résultant d'une manipulation illicite. Les événements météorologiques majeurs et pandémies majeures pourraient également empêcher le Groupe d'exercer normalement ses activités. Bien que le Groupe ait souscrit une assurance qu'il estime être adaptée à son activité et à son secteur, cette assurance pourrait ne pas compenser les pertes importantes résultant de ces événements. Une panne prolongée ou de fréquentes pannes de l'ensemble de ses systèmes pourraient nuire à la réputation de Cegedim et inciter ses clients à imputer au Groupe la responsabilité des dommages qui auraient été causés par une panne ou une interruption. Un dommage ou une défaillance qui interromprait ou retarderait ses systèmes, ou des dommages ou pannes prolongés ou répétés pourraient fortement réduire l'attractivité des services du Groupe et peser sur la demande dont font l'objet ses produits et services et donc fortement nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats.

Les fournisseurs de données pourraient récupérer des données que Cegedim a déjà recueillies, empêcher le Groupe d'accéder à certaines données à l'avenir ou enfreindre les normes du Groupe en matière de qualité des données, entravant ainsi la fourniture de ses produits et services à ses clients

Cegedim s'appuie non seulement sur ses données prioritaires provenant de sources d'informations accessibles au grand public, mais également sur celles achetées auprès de fournisseurs de données tiers. Le Groupe compte sur ces fournisseurs pour fournir les licences de données nécessaires à des conditions commercialement raisonnables. La capacité de Cegedim à continuer de fournir des produits et services à ses clients pâtirait de la non-diffusion de certaines données par ces fournisseurs, en raison de l'incapacité du Groupe à entretenir des relations suffisantes avec ces fournisseurs, de préoccupations juridiques, contractuelles, relatives à la vie privée, à la concurrence ou d'autres préoccupations de nature économique. Par exemple, les fournisseurs de données pourraient ne pas diffuser leurs données s'il existait une raison concurrentielle de le faire, si Cegedim ne respectait pas son contrat avec eux, s'ils étaient acquis par l'un de ses concurrents, en cas d'adoption d'une loi limitant l'utilisation des données qu'ils fournissent ou d'interprétations judiciaires limitant l'utilisation de ces données. Les fournisseurs de données de Cegedim pourraient également enfreindre les normes de qualité de Cegedim et amener le Groupe à mettre un terme à sa relation avec eux. Si un nombre élevé de fournisseurs de données cessaient de diffuser leurs données, en interrompaient la diffusion ou enfreignaient les normes de Cegedim en matière de qualité des données, la capacité de Cegedim à fournir des produits et services à ses clients pourrait en pâtir, ce qui pourrait fortement nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats.

Cegedim est soumis à un certain nombre de lois, règlements et initiatives sectorielles dans un cadre réglementaire en évolution

L'activité de Cegedim et celle de ses clients sont régies par un certain nombre d'entités gouvernementales dans plusieurs pays. Les lois et règlements de ces entités pourraient affecter le Groupe directement par leur application, ou indirectement au travers de leur application à ses clients, car ces derniers doivent pouvoir utiliser les produits de Cegedim d'une manière conforme à ces lois et règlements. Si tel n'était pas le cas, Cegedim pourrait éprouver des difficultés à commercialiser ses produits ou à respecter les contrats qu'il a signés avec ses clients. Dans le cas des règlements qui s'appliquent uniquement à ses clients, on pourrait néanmoins reprocher à Cegedim d'avoir en théorie aidé ses clients à enfreindre des lois ou règlements relatifs à la santé.

Le secteur des technologies de l'information relatives à la santé étant relativement nouveau, l'application de nombreux règlements aux activités des entreprises concernées et aux activités de leurs clients est incertaine. Dans de nombreux pays, des lois peuvent s'appliquer directement ou indirectement à l'activité de Cegedim et à celle de ses clients, notamment des lois interdisant les ristournes et limitant les recommandations des médecins. En outre, ces lois et règlements diffèrent d'un pays à l'autre et les produits et services de Cegedim doivent être adaptés pour satisfaire les régimes juridiques et réglementaires de chaque pays, ajoutant à la complexité de la conformité légale et réglementaire. Toute décision prise à l'issue de l'examen des pratiques commerciales de Cegedim et de celles de ses clients par les tribunaux ou les autorités de contrôle pourrait nuire au Groupe.

Les règles régissant la santé pourraient également évoluer d'une manière qui limiterait les activités existantes de Cegedim ou sa croissance. En France par exemple, les chaînes de pharmacies ne sont pas autorisées, mais l'Union européenne s'efforce de faire en sorte que la loi soit modifiée afin de permettre leurs existences. Une modification de la loi pourrait nuire au pouvoir de négociation de Cegedim avec les pharmacies en France. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de continuer de profiter de son atout actuel en matière de conclusion d'arrangements commerciaux avec des chaînes de pharmacies en France, malgré l'avantage potentiel d'avoir moins de parties avec lesquelles conclure des affaires. Si son pouvoir de négociation diminuait ou si la réduction de ses coûts opérationnels ne suffisait pas à compenser l'impact négatif sur son pouvoir de négociation, ceci pourrait fortement nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats.

Les lois et règlements applicables au secteur de la santé en général et au secteur des technologies de l'information relatives de la santé en particulier devraient continuer d'évoluer à court terme. L'incapacité éventuelle du Groupe à se conformer aux changements de législation, réglementation en vigueur, ou l'évolution du cadre réglementaire de la santé pourrait fortement nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats.

Le marché pour les produits et services de Cegedim est concurrentiel

Le marché pour les produits et services de Cegedim est concurrentiel et se caractérise par une évolution rapide des normes et des technologies, des besoins des utilisateurs, ainsi que par l'introduction fréquente de nouveaux produits et services. Certains de ses concurrents peuvent être mieux établis, bénéficier d'une marque plus reconnue et compter sur des ressources financières, techniques et de marketing nettement supérieures. Le Groupe s'attend en outre à ce que la consolidation des industries des technologies de l'information et de la santé intensifie encore la concurrence. Si un ou plusieurs de ses concurrents ou concurrents potentiels venaient à fusionner ou à conclure un partenariat avec un autre de ses concurrents, la modification du contexte concurrentiel pourrait compromettre sa capacité à rivaliser efficacement sur le marché. La compétitivité de Cegedim repose sur plusieurs facteurs : largeur et profondeur des services, réputation, fiabilité, précision et sécurité, service à la clientèle, prix et expertise et expérience dans l'industrie, entre autres. Les ressources attribuées à chaque marché où opère le Groupe varient, tout comme le nombre et la taille de ses concurrents sur ces différents marchés. Ses concurrents peuvent être mieux placés pour développer de nouveaux produits et de nouvelles stratégies tarifaires répondant de façon plus rapide et efficace aux changements des exigences des clients de n'importe lequel de ces marchés et obtenir une meilleure acceptation de leurs produits et services par le marché. La concurrence peut soumettre les futures ventes à des pressions tarifaires et obliger Cegedim à une réduction des prix compromettant la rentabilité de son activité. Rien ne garantit que le Groupe soit capable de concurrencer efficacement ses compétiteurs actuels et futurs ou que les pressions concurrentielles auxquelles il fait face n'auront pas une influence défavorable importante sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Cegedim est exposé aux conditions générales des marchés et de l'économie mondiale, et en particulier à celles influant sur les industries de la santé et des technologies de l'information	Une large majorité du chiffre d'affaires de Cegedim provient de la vente de ses produits et services aux sociétés de la santé. La demande pour ses produits et services ou le prix qu'elle peut facturer à ses clients peuvent se réduire si les entreprises qu'elle sert sont soumises à des pressions financières telles qu'une augmentation des coûts ou un fléchissement de la demande pour leurs produits. La récente récession mondiale aggravée par la crise des dettes souveraines européennes et l'incertitude persistante sur la reprise économique mondiale a eu des répercussions négatives sur ses clients et son activité, dont des pressions financières qui conduisent les acteurs de l'industrie à réduire les dépenses et l'investissement dans les projets à forte intensité capitalistique. Les conditions difficiles sur les marchés peuvent avoir un impact négatif sur son activité en réduisant le nombre de contrats signés avec de nouveaux clients, le montant des engagements de dépenses initiales et le niveau de dépenses discrétionnaires des clients existants. Un allongement des délais de décisions d'achat pourrait qui plus est limiter son aptitude à prévoir le flux de nouveaux contrats. L'une quelconque de ces circonstances pourrait exercer un impact défavorable important sur son activité, sa santé financière et ses résultats.
Les engagements pris avec certains clients, notamment lors d'accords sur le long terme, pourraient s'avérer plus coûteux que prévu	Les tarifs et autres conditions des contrats signés entre Cegedim et ses clients sont basés sur des estimations et des hypothèses faites au moment de la conclusion de ces contrats. Ces estimations et hypothèses reflètent au mieux les anticipations de la nature de l'engagement et des coûts attendus pour fournir les services prévus au contrat, mais peuvent ne pas coïncider avec la nature de l'engagement et les coûts réels. Les coûts accrus ou imprévus ou les retards associés à l'exécution de ces engagements, y compris les retards causés par des facteurs échappant à son contrôle, peuvent rendre ces contrats moins ou non rentables et donc compromettre sa marge bénéficiaire. Son exposition à ce risque est en règle générale proportionnelle à la taille du contrat avec le client et est plus élevée en début de contrat. En outre, la plupart des contrats d'externalisation du secteur des technologies de l'information comportent des mesures incitatives ou d'autres conditions tarifaires conditionnant la rémunération versée à sa capacité à atteindre des objectifs définis. La non-satisfaction par le Groupe des exigences d'un contrat, quel qu'il soit, signé avec un client peut compromettre la rentabilité de l'engagement. La proportion de contrats non rentables est quasi inexistante.
Des cycles de vente prolongés pourraient pénaliser l'activité de Cegedim	L'activité de Cegedim est directement affectée par la durée de son cycle de vente. La durée du cycle de vente dépend d'un certain nombre de facteurs difficiles à anticiper, parmi lesquels la nature et la taille du client potentiel et l'ampleur de l'engagement pris par ce client. Les systèmes de technologies de l'information sont complexes et leur achat suppose généralement un engagement en capital important, ce qui engendre fréquemment des retards dans leurs procédures d'acquisition. Les procédures d'acquisition peuvent requérir la coordination et l'accord de nombreux services différents. Si la décision des clients potentiels d'acheter prend plus de temps que prévu par Cegedim, les coûts de vente peuvent être accrus et la comptabilisation du chiffre d'affaires peut être retardée. Durant les périodes de ralentissement économique, le cycle de vente habituel de Cegedim est particulièrement enclin à être prolongé. L'une quelconque de ces circonstances pourrait exercer un effet défavorable important sur son activité, sa santé financière et ses résultats.

La présence internationale de Cegedim expose le Groupe à des risques associés aux conditions politiques, culturelles, légales, financières et économiques variables et changeantes

Le Groupe Cegedim est exposé à des risques associés à la conduite de son activité à l'international. Le Groupe opère dans plus de 10 pays principalement situés en Europe. Bien que plus de 84% du chiffre d'affaires des activités poursuivies de l'exercice 2018 ait été généré par des clients français, une partie non négligeable du chiffre d'affaires provient de ses clients européens (hors France) et situés en Amérique du Nord et du Sud. La stratégie de Cegedim est de poursuivre l'élargissement de sa clientèle existante et de se développer sur les marchés internationaux. Les opérations mondiales du Groupe l'exposent à certains risques inhérents aux activités sur les marchés internationaux, y compris :

- Acceptation insuffisante des produits et concurrence de produits déjà présents ;
- Différences légales et culturelles dans la conduite des affaires ;
- Difficultés à gérer les opérations à l'étranger et à engager le personnel correspondant ;
- Cycles de paiement plus longs ;
- Difficultés à percevoir les sommes dues et retenues d'impôt limitant le rapatriement des profits ;
- Barrières commerciales ;
- Fluctuations du taux de change des devises ;
- Difficultés à respecter les diverses exigences légales et réglementaires des différents pays ;
- Difficultés à satisfaire aux règles imposant des sanctions, dont celles du Bureau du contrôle des avoirs étrangers (Office of Foreign Assets Control) du département du Trésor des États- Unis, et aux lois anti-blanchiment et anticorruption applicables, notamment aux lois anticorruption américaine (Foreign Corrupt Practices Act) et britannique (Bribery Act) ;
- Difficultés à respecter le droit fiscal des différents pays, ainsi que les changements apportés à ce droit ou à son application ;
- Protections juridiques insuffisantes des droits de propriété et protections juridiques insuffisantes contre le crime ;
- Législations sur l'immigration limitant sa capacité à déployer ses employés ;
- Instabilité économique et politique et menaces de terrorisme ;
- Variations du taux d'imposition effectif dans les différents pays où Cegedim conduit ses affaires.

La présence de l'un ou de plusieurs de ces facteurs pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses opérations internationales, impactant négativement son activité, sa situation financière et ses résultats. La Groupe a mis en place une charte éthique et anti-corruption ainsi qu'une règle d'escalade et n'a, à ce jour, identifié aucun problème.

Cegedim peut chercher à acquérir des sociétés ou technologies dont l'intégration pourrait s'avérer plus difficile que prévu et mobiliser l'attention de sa Direction Générale

Cegedim réalise des acquisitions et d'autres initiatives afin d'offrir de nouveaux produits ou services, améliorer sa position sur le marché et renforcer ses atouts stratégiques. Le Groupe a réalisé de nombreuses acquisitions ces dernières années. Dans le futur, Cegedim pourrait acquérir d'autres sociétés pour poursuivre sa stratégie. Le Groupe ne peut garantir que des cibles appropriées à l'acquisition pourront être trouvées à l'avenir, que les acquisitions pourront être conclues à des conditions favorables ou que des acquisitions par ailleurs favorables ne seront pas compromises par des lois anticorruption ou d'autres dispositions législatives. De même, Cegedim ne peut garantir que les acquisitions déjà réalisées, ou celles qu'elle réalisera à l'avenir, permettront d'accroître le chiffre d'affaires, de réduire les coûts et d'obtenir les autres avantages espérés.

Le Groupe pourrait faire face à des difficultés inattendues pour intégrer la technologie ou les systèmes d'une société acquise. Il est également possible qu'il ne parvienne pas à identifier tous les problèmes matériels liés à l'intégration de ses acquisitions, comme des défauts importants des politiques de contrôles internes et les obligations inconnues des sociétés acquises. Même s'il est indemnisé par le vendeur, l'indemnisation peut être insuffisante ou indisponible pour satisfaire aux obligations spécifiques contractées à l'occasion de l'acquisition. Cegedim peut en outre éprouver des difficultés à intégrer le personnel et les activités acquises et à conserver et motiver les collaborateurs clés de ces sociétés. Les acquisitions peuvent par ailleurs perturber ses opérations existantes, distraire la Direction de ses responsabilités quotidiennes, accroître ses dépenses et nuire à ses résultats ou à sa situation financière. L'un quelconque de ces événements pourrait exercer un effet défavorable important sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Le personnel compétent et qualifié dont Cegedim a besoin pour développer, mettre en œuvre et modifier ses produits et services peut être difficile à engager, former et conserver et le Groupe pourrait voir ses coûts augmenter pour attirer et retenir les collaborateurs compétents

Les activités de Cegedim reposent en grande partie sur son aptitude à attirer, former, motiver et conserver des professionnels des technologies de l'information, des programmeurs informatiques et des ingénieurs des communications hautement qualifiés possédant une compréhension approfondie des industries de la santé et des technologies de l'information pour la santé à l'échelle internationale. En raison de la complexité de ses produits et services et du fait que ceux-ci sont habituellement utilisés par ses clients pour accomplir des fonctions essentielles, le Groupe dépend fortement de professionnels des technologies de l'information compétents, qui sont souvent à la fois rares et très demandés. Si elle ne réussit pas à recruter ou à retenir des professionnels des technologies de l'information qualifiés à même de développer, mettre en œuvre et modifier ses produits et services, Cegedim pourrait être dans l'incapacité de répondre aux besoins de ses clients.

Cegedim consacre des ressources financières et un temps significatif à la formation de ses collaborateurs, accroissant leur valeur pour les clients et les concurrents, ce qui peut pousser ces derniers à les recruter et augmente les frais liés à leur remplacement. Le service de plusieurs nouveaux clients ou la mise en œuvre de plusieurs nouveaux projets à grande échelle dans un laps de temps réduit peuvent exiger de recruter et de former des professionnels des IT supplémentaires à un rythme rapide. Bien que le Groupe consente des investissements significatifs pour former ses nouveaux collaborateurs, il pourrait ne pas être capable de les former assez rapidement pour satisfaire les demandes croissantes de son activité. L'incapacité à retenir les collaborateurs pourrait se répercuter sur la qualité des services de Cegedim. Son éventuelle inaptitude à recruter, former et conserver le personnel approprié pourrait accroître les coûts liés à la volonté de conserver les effectifs qualifiés et compliquer la gestion de ses opérations, le respect de ses engagements et la signature de contrats avec de nouveaux clients. L'une quelconque de ces situations pourrait exercer un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Le lecteur est invité à se reporter au chapitre « Déclaration de performance extra-financière 2018 du Groupe Cegedim » au point 6.4.1 section Résultat en page 215.

Le renouvellement de la Direction et des employés clés ou l'incapacité à attirer et conserver des cadres de direction qualifiés pourraient compromettre les opérations de Cegedim

Le succès de Cegedim dépend des compétences, de l'expérience, des efforts et des politiques de sa Direction et de la participation active soutenue d'un groupe relativement restreint de cadres de direction supérieure, parmi lesquels son Président-Directeur Général, M. Jean-Claude Labrune, et ces Directeurs Généraux Délégués, M. Pierre Marucchi et M. Laurent Labrune. Le départ de certains ou de l'ensemble de ces cadres pourrait nuire à ses opérations et compromettre ses efforts d'expansion de son activité. En cas de départ d'un ou de plusieurs de ses employés clés, Cegedim devrait trouver des remplaçants possédant les compétences nécessaires à l'exécution de sa stratégie. La concurrence pour les employés compétents étant intense et le processus d'embauche de personnes qualifiées pouvant être long et coûteux, le départ de membres clés du personnel pourrait exercer un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats. Le Groupe ne peut garantir qu'il pourra conserver ce personnel.

2.5.5 Assurance

Assurance

Cegedim et toutes les sociétés du Groupe sont assurés contre les risques inhérents à leur responsabilité civile tant professionnelle que d'exploitation. Ces contrats assurent les sommes suivantes :

- responsabilité civile exploitation : 30 millions d'euros par sinsitre;
- responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile après livraison : 25 millions d'euros par sinistre et par année d'assurance.

Cegedim a également souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable, une police d'assurance « Dommages immatériels informatiques » couvrant la perte d'exploitation et les données informatiques résultant d'un évènement garanti à concurrence de 15 millions d'euros par année.

Cegedim a également souscrit au 1er janvier 2019 une assurance spécifique Cyber risque avec une couverture à hauteur de 15 millions d'euros par année d'assurance.

En juin 2013, Cegedim SA a souscrit une garantie Rapports Sociaux (risques liés à l'emploi) dont la limite est de 10 millions d'euros par période d'assurance.

La filiale américaine Pulse est couverte au titre d'une police locale aux USA en responsabilité civile à hauteur de :

- En Commercial General Liability (RC Exploitation) : 1 million par sinistre et 2 millions de dollars par année d'assurance ;
- En Errors & Omission (RC Professionnelle) : et 1 million par sinistre et 1 millions de dollars par année d'assurance.

Le programme d'assurance souscrit par Cegedim SA intervient en différence de conditions et de limites et en complément ou après épuisement de ces garanties américaines.

2.6 Processus clés pour l'information comptable et financière

Élaboration des comptes du Groupe

L'élaboration des comptes du Groupe Cegedim s'articule autour des éléments suivants :

Centralisation de la comptabilité des sociétés du Groupe Cegedim

La Direction Comptable de Cegedim établit les comptes sociaux des filiales constituant le périmètre français du Groupe et dirige l'ensemble du processus d'élaboration des comptes consolidés. S'agissant de la tenue de la comptabilité des filiales étrangères et des sociétés nouvellement acquises, la Direction Comptable a instauré une procédure normée de remontée de liasses de consolidation. Parallèlement, la Direction du Contrôle de Gestion veille à la remontée mensuelle des données financières et opérationnelles clefs. Régulièrement, les deux Directions valident conjointement la cohérence de leurs données.

La création dès 2005 d'un service spécifiquement dédié à la consolidation internationale a permis à la Société de contribuer à fiabiliser les informations financières provenant des filiales étrangères, tout en s'adaptant aux nouvelles réglementations comptables. Par ailleurs, ce processus centralisé de consolidation a permis de réduire sensiblement les délais de remontées des informations internationales.

Les processus présentés ci-après contribuent au renforcement du contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et financière publiée par le Groupe Cegedim.

Consolidation et rapports financiers : les comptes consolidés du Groupe et son reporting financier sont élaborés selon les normes comptables internationales (IFRS) à partir des données comptables élaborées sous la responsabilité des dirigeants des entités opérationnelles. Les normes IFRS et interprétations IFRIC utilisées sont celles adoptées dans l'Union Européenne. Les principaux sujets touchant au Rapport Financier font l'objet de procédures spécifiques. Celles-ci incluent notamment le test de perte de valeur des actifs détenus par la société au cours de chaque exercice, l'appréciation du risque financier de liquidité, la valorisation des avantages accordés aux salariés, les impôts et taxes et les engagements non enregistrés au bilan. Les comptes consolidés sont revus par le Comité d'Audit et arrêtés par le Conseil d'Administration. Les comptes du Groupe sont publiés semestriellement, le chiffre d'affaires consolidé est publié chaque trimestre. Les comptes font l'objet d'un audit annuel et d'une revue limitée semestrielle par les Commissaires aux comptes du Groupe.

Budget, Contrôle de gestion : chaque entité opérationnelle présente annuellement à la Direction Générale sa stratégie et le budget annuel de l'année suivante, ainsi qu'une prévision sur 3 ans. Après validation, ces éléments sont intégrés au plan d'affaires présenté au Comité d'Audit et à la Direction Générale du Groupe. Des objectifs quantitatifs et qualitatifs, servant de base à l'évaluation de leur performance annuelle, sont ensuite assignés aux dirigeants des entités opérationnelles. Le budget fait l'objet d'un point de suivi régulier.

Investissements/cessions : toutes les opérations d'investissement et de cession (prises de participation, lancement de nouvelles activités ainsi qu'à tout autre engagement financier, achat de droits, contrat immobilier, etc.) sont soumises à une autorisation préalable par la Direction Générale. Celles supérieures à 20 millions d'euros sont soumises au Comité d'Audit. L'instruction des dossiers et la préparation des comptes rendus sont assurées par la Direction Financière et des Investissements.

Contrôle et enrichissement de l'information financière et comptable par le Contrôle de gestion.

Les données fournies par la Direction Comptable sont systématiquement rapprochées des travaux menés par la Direction du Contrôle de Gestion, qu'il s'agisse du suivi analytique régulier des activités, du contrôle budgétaire, ou des comptes rendus d'inspection. Ces informations sont la base des tableaux de bord élaborés par le Contrôle de gestion, permettant le suivi régulier d'indicateurs clés.

Outils informatiques utilisés pour l'élaboration de l'information financière et comptable

Cegedim mène une politique visant à faire évoluer ses outils informatiques pour assurer au mieux la disponibilité, l'intégrité, la conformité et l'auditabilité de ses données financières et comptables.

Afin d'assurer une nécessaire cohérence interne ainsi qu'une parfaite adéquation avec les besoins de pilotage du Groupe, de nouveaux outils sont régulièrement mis en place sous la responsabilité directe du Directeur Général Délégué, assisté d'un responsable projet assurant l'interface avec la Direction Comptable et la Direction du Contrôle de Gestion. Les outils communs à l'ensemble des entités du Groupe sont l'outil de consolidation statutaire et l'outil de reporting international. Ils sont complétés par un outil de business intelligence permettant d'analyser plus finement les informations analytiques.

Élaboration des comptes du Groupe (suite)

Éléments clés du contrôle juridique et opérationnel exercés par la société mère sur les filiales

Les principaux contentieux sont suivis directement par la Direction Juridique Groupe. La Direction Générale suit également les litiges les plus sensibles et est tenue informée à tout moment par le Directeur Juridique Groupe de l'avancement des principaux contentieux. Le Comité d'Audit est tenu régulièrement informé.

Contrôle des engagements

Le Secrétariat Général et la Direction Juridique du Groupe assurent la supervision centrale des autorisations et délégations et veillent, dès leur création, à leur limitation conformément aux règles internes du Groupe en matière d'engagements.

Le processus d'élaboration du budget annuel

Chaque année, les Directeurs d'Activité présentent à la Direction Générale le budget annuel des activités placées sous leur responsabilité. Pour la préparation de ces budgets, le Contrôle de gestion est chargé de fournir toute assistance nécessaire aux responsables opérationnels, et d'orienter leurs travaux, afin d'en garantir la cohérence globale et d'en consigner les hypothèses clés en vue de leur suivi au cours de l'année.

Le Contrôle de gestion opérationnel

Le Contrôle de gestion est chargé d'établir le reporting mensuel de l'ensemble des filiales du Groupe, incluant leurs projections annuelles et leur suivi budgétaire. Systématiquement présenté à la Direction Générale du Groupe, ce reporting permet d'identifier les tendances de fonds relatives aux performances de chaque entité et d'orienter, le cas échéant, les mesures correctrices.

Contrôle de la gestion des opérations

Le contrôle de la gestion des opérations du Groupe comporte trois volets :

- Le processus d'élaboration du budget annuel ;
- Le reporting mensuel de gestion et la mise à jour des projections annuelles ;
- Les missions d'inspection effectuées ponctuellement auprès des départements et filiales du Groupe.

Ces procédures concernent l'ensemble des départements et filiales du Groupe. Par ailleurs, lors de nouvelles acquisitions, un processus normalisé d'intégration est mis en place afin d'assurer dans les plus courts délais les synergies opérationnelles et les remontées d'informations nécessaires au pilotage et au Contrôle de gestion selon les normes en vigueur.

2.7 Perspectives

Réalisé 2018	Le Groupe anticipait pour 2018 une croissance modérée de son chiffre d'affaires et une stabilité de l'EBITDA par rapport à 2017. Cegedim a enregistré un chiffre d'affaires en croissance de 1,9% en données organiques et un EBIDTA de 76,8 millions d'euros contre 77,5 millions d'euros en 2017.
Perspective 2019	Positionné sur des marchés en évolution permanente, recentré sur ses actifs stratégiques, Cegedim dispose de fondamentaux solides, d'un portefeuille équilibré d'offres complémentaires, d'une clientèle diversifiée, d'une couverture géographique étendue et de la force d'un Groupe intégré. Ceci devrait permettre au Groupe de poursuivre son développement et de franchir une nouvelle étape de sa transformation qui permettra de maintenir une dynamique de croissance durable et rentable. Dans la continuité de 2018, Cegedim maintient une stratégie centrée principalement sur la croissance organique et portée par une politique soutenue d'innovation. Le Groupe se fixe pour objectif une croissance organique du chiffre d'affaires de l'ordre de 5% et une croissance de l'EBITDA de l'ordre de 5% également. En 2019, le Groupe n'anticipe pas d'acquisitions significatives. Enfin, le Groupe ne communique pas de prévision ni d'estimation du bénéfice.
Impact potentiel du « Brexit »	En 2018, le Royaume-Uni contribuait à hauteur de 10,0% au chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies du Groupe et 9,9% à l'EBIT courant consolidé du Groupe. Cegedim opère au Royaume-Uni en monnaie locale, comme dans tous les pays où le Groupe est présent. Ainsi, l'impact sur la marge d'EBIT courant consolidée du Groupe devrait être non significatif. En termes de politique de santé, le Groupe n'a pas identifié de programme européen majeur.
Mise en garde	*Les données figurant ci-dessus comprennent des indications sur les objectifs de performances financières à venir de Cegedim. Ces informations, de nature prospective, se fondent sur les opinions et hypothèses des dirigeants du Groupe à la date du présent document et impliquent des risques et incertitudes. Pour plus d'informations sur les risques affectant Cegedim, le lecteur est prié de se reporter aux points 2.5 « Suivi et gestion des risques et assurances » page 64 du présent document.*

2018

03 Commentaires sur l'exercice

3.1	Commentaires sur l'activité	86
3.2	Franchissements de seuils	90
3.3	Evènements postérieurs au 31 décembre 2018	91
3.4	Examen de la situation financière du Groupe Cegedim	92
3.5	Examen de la situation financière de Cegedim S.A	114
3.6	Dividendes versés au titre des trois derniers exercices	118

3.1 Commentaires sur l'activité

3.1.1 Faits marquants de l'exercice

A l'exception des faits indiqués ci-dessous, il n'y a eu, au cours de cette période et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

Cession d'actions Cegedim par Bpifrance	Bpifrance Participations a cédé 1 682 146 actions Cegedim dans le cadre d'un placement accéléré auprès d'investisseurs institutionnels français et internationaux au prix de 35 euros par action le 13 février 2018. Dans le cadre de l'opération, le pacte d'actionnaires du 28 octobre 2009 entre M. Jean-Claude Labrune, la société par actions simplifiée FCB et Bpifrance a été résilié et l'action de concert entre les parties au pacte a pris fin. Le flottant de Cegedim s'élargit pour s'établir désormais à 44% du capital (contre 32% avant le reclassement).
Cession définitive de Cegelease et d'Eurofarmat	Le 28 février 2018, Cegedim a annoncé la clôture de la vente à FRANFINANCE (Groupe Société Générale), de Cegelease et Eurofarmat pour un montant total de 57,5 millions d'euros auquel s'ajoute le remboursement du compte-courant d'associé, qui s'élève à 13 millions d'euros. Ce montant a été affecté à hauteur de 30 millions d'euros à la réduction de l'endettement du Groupe. Les parties ont convenu de poursuivre dans le cadre d'un contrat de collaboration, aux conditions actuelles et pendant 6 ans à compter de la cession, la collaboration existante entre Cegelease et le Groupe Cegedim en France.
Acquisition de la société Rue de la Paye en France	Cegedim, à travers sa filiale Cegedim SRH, a acquis en France, le 30 mars 2018 la société Rue de la Paye. Cette transaction permet dorénavant de proposer des offres de paye digitale aux 2 millions de TPE / PME en France et notamment aux milliers de professionnels de santé clients du Groupe Cegedim. Rue de la Paye a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires représentant environ 1% du chiffre d'affaires 2017 du Groupe et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis avril 2018.
Nomination d'une administratrice indépendante au sein du Conseil d'Administration de Cegedim SA	L'assemblé générale du 31 août 2018 a décidé de nommer Madame Béatrice Saunier en qualité d'administratrice indépendante, pour une durée de six années, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2023.
Nouvelle structure de financement de 200 M€	Le 9 octobre 2018, Cegedim a mis en place une nouvelle structure de financement pour un montant total de 200 M€, composée d'une émission obligataire de type EuroPP de maturité 7 ans pour 135 M€ à 3,50% et d'un crédit revolver syndiqué de 65 M€ de maturité 5 ans plus un an optionnel avec une baisse de la marge de 20 points de base par rapport à l'ancien crédit revolver syndiqué.

Litige avec la société Euris	Cegedim a reçu conjointement avec IQVIA (ex IMS Health) une assignation de la société Euris pour pratiques anticoncurrentielles. Cegedim a demandé à ce que le tribunal acte que Cegedim devait être mise hors de cause. Le tribunal de Commerce de Paris dans un jugement du 17 décembre 2018 a fait droit à la demande de mise hors de cause de Cegedim. Il a été fait appel de cette décision.

3.1.2 Informations sur les principales filiales et participations

Les participations de Cegedim sont exposées dans l'organigramme point 1.3.1 du chapitre 1 du présent Document de Référence. Elles sont prises en compte pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe, conformément aux méthodes exposées dans les principes comptables des comptes consolidés présentés au point 4.6 note 15 chapitre 4.

Ci-dessous les commentaires spécifiques sur les filiales dont la contribution au chiffre d'affaires consolidé est supérieure à 30 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Cegedim Activ	Avec plus de 43 millions d'assurés gérés au travers de ses solutions, Cegedim Activ est aujourd'hui leader des logiciels et services dédiés à l'assurance de personnes (complémentaires santé, régimes obligatoires, prévoyance). Son offre s'adresse à tous les opérateurs du marché : compagnies d'assurance, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires. Expert dans les métiers de l'assurance de personnes, Cegedim Activ s'engage aux côtés de ses clients pour leur permettre de créer des offres innovantes et d'optimiser la rentabilité de leurs activités. Cegedim Activ dispose pour cela d'une combinaison unique de savoir-faire : l'expertise métier de ses collaborateurs, la mise à disposition de technologies et une offre de services de conseil, d'intégration, d'infogérance et de gestion de flux santé.
Cegedim SRH	Cegedim SRH propose aux Directions des Ressources Humaines, TEAMSRH, une plateforme SIRH complète et modulaire en mode SaaS. La solution TEAMSRH couvre un large périmètre fonctionnel : le traitement de la paie, l'administration du personnel, la gestion des temps et activités, le pilotage des indicateurs RH, la gestion des carrières et des compétences, l'analytique RH, la dématérialisation des processus et documents RH… Cette solution innovante peut être couplée à un service d'externalisation métier partielle (processing) ou totale en BPO (Business Process Outsourcing). Cegedim SRH dispose de sites en proximité (Boulogne, Nantes, Lyon, Toulouse, Vichy, Montargis) ou en offshore en s'appuyant sur Cegedim Service Center (Roumanie). Ses clients peuvent démarrer avec un périmètre fonctionnel limité et enrichir leurs catalogues de services externalisés au fur et à mesure de la collaboration (BPO on Demand). En 2018, Cegedim SRH a ouvert son agence de Toulouse pour répondre au marché local croissant. Cegedim SRH accompagne plus de 250 clients, des entreprises nationales et internationales, de tous secteurs d'activités, issues des grands comptes et du mid-market et réalise 525000 bulletins de paie par mois.
Cetip	Le Cetip a consolidé en 2018, sa position de leader dans la gestion du tiers payant à travers ses marques SP santé et iSanté, et plus de 198 millions de factures de tiers payant santé traitées désormais pour 22 millions de bénéficiaires, et plus de 3,2 milliards de prestations versées par an. Sous la marque iGestion, le Cetip propose des prestations de gestion pour compte de tiers en assurance complémentaire santé et prévoyance, auprès de compagnies d'assurance, d'institutions de prévoyance, de mutuelles et d'intermédiaires. Elle compte 850 000 personnes protégées en gestion.

GERS	GERS Data, division France de l'activité données, propose depuis plus de 40 ans des données et analyses sur le marché de la santé à partir d'un système unique de collecte des données. L'offre couvre les différents professionnels de santé et le circuit de distribution ville et hôpital. L'étendue de l'offre (Achat, Vente & données patients* en vie réelle), la précision géographique de la France au point de vente ainsi que les solutions de visualisation modernes répondent aux besoins des acteurs du médicament, produits d'automédication, compléments alimentaires, dispositifs médicaux et dermo-cosmétiques. Grâce à La robustesse et la précision de ses données GERS Data est un acteur reconnu et référencé auprès des autorités de santé et instances syndicales.
Cegedim-Media	Cegedim-MEDIA (C-MEDIA), est le leader de la communication en pharmacie et parapharmacie d'enseigne, et offre aux marques distribuées en pharmacie des solutions de visibilité à 360° pour faire la différence tout au long du parcours shopper. C-MEDIA propose une démarche éprouvée de média point de vente, basée sur une exécution de qualité grâce à son réseau de 130 promoteurs salariés, une mesure objective de performance des campagnes ; un studio de création intégré ; un site de 4 500 m2, dédié à la fabrication et à la logistique des éléments print, équipé de machines d'impression et de découpes numériques grand format.

3.1.3 Contrats importants

Contrats important	Les contrats importants, pour les deux années précédant la publication du présent Document de Référence, autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, auxquels Cegedim ou tout autre membre du Groupe est partie, concernent les opérations de croissance externe. Ils sont systématiquement couverts par des accords de confidentialité. Lorsque ces transactions sont conclues et qu'elles sont susceptibles de présenter une incidence significative sur la situation de l'émetteur, elles font l'objet d'un communiqué de presse, également consultable sur le site de la Société (www.cegedim.fr). Cf. notes 14.1 et 14.2 du point 4.6 du chapitre 4 du présent Document de Référence pour un rappel de ces opérations. Tout contrat souscrit par un membre quelconque du Groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du Groupe une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, à la date du présent Document de Référence, fait l'objet d'une mention au point 26.4 en annexes des comptes consolidés présentés au chapitre 4.6 du présent Document de Référence.

3.1.4 Effectifs

Effectifs	Au 31 décembre 2018, le Groupe Cegedim emploie 4 562 collaborateurs dans le monde, soit une progression de 336 collaborateurs, ou 8,0%, par rapport au 31 décembre 2017 (4 226 collaborateurs). Il est à noter que l'essentiel de cette progression a eu lieu au premier semestre 2018 (4 307 collaborateurs au 30 juin 2018).
Effectifs par division **4 562** Collaborateurs **+8,0%**	
Effectives par zone géographiques **4 562** Collaborateurs	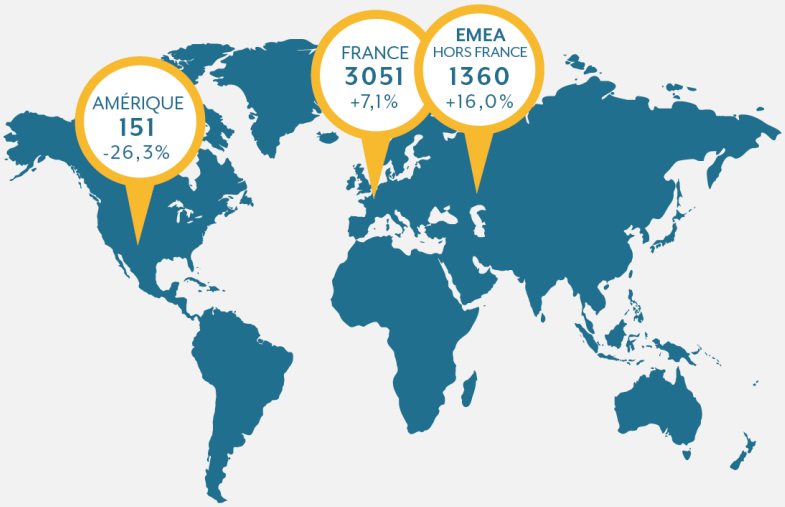

3.2 Franchissements de seuils

Depuis le 31 décembre 2018	A la connaissance de la société il n'y a pas eu de franchissement de seuil entre le 31 décembre 2018 et la date de dépôts du présent Document de Référence.
Au cours de l'exercice 2018	**Le 24 mai 2018 DNCA Investments** DNCA Investments a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 6% du capital à la suite de cession de titres sur le marché. DNCA Investments déclare détenir 5,8% du capital. **Le 14 février 2018 DNCA Investments** DNCA Investments a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5% du capital et le seuil de 3% des droits de vote à la suite de l'opération de cession de titres Cegedim par BPIfrance Participations dans le cadre de la construction accélérée d'un livre d'ordre le 13 février 2018. DNCA Investments déclare détenir 6,1% du capital et 3,9% des droits de vote. **Le 15 février 2018 Bpifrance Participations** Bpifrance Participations déclare avoir franchi à la baisse le seuil des 15%, 10% et 5% du capital et les seuils de 15%, 10% et 5% des droits de vote à la suite de l'opération de reclassement de BPIfrance Participations du 13 février 2018. Bpifrance Participations déclare détenir 3,0% du capital et 3,85% des droits de vote. Bpifrance Participations s'est engagé à conserver 3% du capital de Cegedim jusqu'au 28 octobre 2019. **Le 15 février 2018, le concert FCB, Jean-Claude Labrune et BPifrance Participation** Le concert FCB, Jean-Claude Labrune et BPifrance Participations déclare avoir franchis en baisse le seuil des 2/3 du capital et d'avoir résilié le pacte d'actionnaire du 28 octobre 2009 à la suite de l'opération de cession de 12% de titres Cegedim par BPIfrance Participations dans le cadre de la construction accélérée d'un livre d'ordre le 13 février 2018. **Le 15 février 2018 FCB** FCB déclare avoir franchi à la hausse le seuil des 66% des droits de vote. FCB n'a pas modifié sa participation mais déclare le franchissement de seuil à la baisse du concert et le franchissement de seuil à la hausse des droits de vote individuel résultant de la disparition des droits de vote doubles qui étaient attachés aux actions cédées par Bpifrance participations le 13 février 2018, la relution en droits de vote étant mécaniques. FCB détient après l'opération 52,7% du capital et 67,5% des droits de vote.
Au cours de l'exercice 2017	A la connaissance de la société il n'y a pas eu de franchissement de seuil en 2017.
Au cours de l'exercice 2016	A la connaissance de la société il n'y a pas eu de franchissement de seuil en 2016.

3.3 Evènements postérieurs au 31 décembre 2018

Il n'y a eu postérieurement à la clôture et à la connaissance de la société, aucun autre événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe que ceux indiqués ci-dessous.

Acquisition de la société XimantiX en Allemagne

Cegedim a acquis le 21 janvier 2019 la société XimantiX en Allemagne. Déjà présent sur le marché de la dématérialisation en Belgique, en France, au Royaume-Uni et au Maroc, Cegedim dispose à présent d'une assise solide pour cette activité en Allemagne, première économie européenne. Cette acquisition d'un leader allemand positionné sur le midmarket donne notamment à Cegedim e-business l'opportunité de développer son offre à destination des PME. Les clients de Ximantix pourront quant à eux bénéficier d'une offre de services plus large, grâce à la dimension internationale de Cegedim.

XimantiX a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 2,2 millions d'euros et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis janvier 2019.

Acquisition de la société RDV médicaux en France

Cegedim a acquis le 20 février 2019 la société RDV médicaux un site de prise de RDV en ligne au positionnement unique, grâce à son étroite collaboration avec les permanences téléphoniques. A travers ce choix, Docavenue réaffirme son ambition forte : aider les professionnels de santé à se concentrer sur le soin de leurs patients via une offre de services innovante, pensée à 100% pour l'amélioration du système de santé français.

RDV médicaux a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 0,6 million d'euros. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis mars 2019.

Acquisition de la société BSV en France

Cegedim a acquis le 31 janvier 2019 la société BSV Electronic Publishing, premier éditeur de dématérialisation de factures dans les collectivités françaises, reconnu pour la performance de son outil de Gestion Electronique des Documents (GED). Sa suite logicielle ZeDOC comprend la Gestion électronique des documents - un outil dynamique de capture de données, qui se différencie d'une GED classique basée sur le simple principe d'indexation -, la Lecture automatique des documents (LAD) et la Reconnaissance automatique des documents (RAD).

BSV Electronic Publishing a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 1,2 million d'euros. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis février 2019.

3.4 Examen de la situation financière du Groupe Cegedim

3.4.1 Performance financière 2018

Performance opérationnelle

Chiffre d'affaires des activités poursuivies	EBITDA	BPA des activités poursuivies
467,7M€ **+2,2%** publiée **+1,9%** organique	**76,8M€**	**0,4€**

Ressources financières

Flux de trésorerie générés par l'activité près impôts versé et variation du besoin en fond de roulement	Dépenses d'investissement	Dette nette
123,6M€ **+68,2%** par rapport à 2017	**75,1M€** **+10,1%** par rapport à 2017	**108,0M€** **-54,3%** par rapport à 2017

Ratio financier

Marge EBITDA EBITDA sur chiffre d'affaires des activités poursuivies	Ratio de levier Dette nette sur EBITDA	Gearing Dette nette sur capitaux propres
16,4% en 2018 **16,9%** en 2017	**X1,4** en 2018 **X3,0** en 2017	**54,3%** en 2018 **119,7%** en 2017

3.4.2 Comptes de résultat consolidé

En millions d'euros	31.12.2018	31.12.2017	Variation %	Variation M€
Chiffre d'affaires	**467,7**	**457,4**	**+2,2 %**	**+10,2**
Achats consommés	-29,3	-33,8	-13,2%	+4,5
Charges externes	-122,6	-122,5	+0,1%	+0,1
Frais de personnel	-229,5	-215,4	+6,5%	+14,1
EBITDA	**76,8**	**77,5**	**-0,9%**	**-0,7**
Marge EBITDA	*16,4%*	*16,9%*	*-53 bps*	-
Dotation aux amortissements	-43,7	-40,1	+9,1%	+3,6
EBIT avant éléments exceptionnels	**33,1**	**37,4**	**-11,7%**	**-4,4**
Marge EBIT avant éléments exceptionnels	*7,1%*	*8,2%*	*-111 bps*	-
Eléments exceptionnel	-18,6	-18,9	-1,2%	-0,2
EBIT	**14,4**	**18,5**	**-22,3%**	**-4,1**
Marge EBIT	*3,1%*	*4,1%*	*-97 bps*	-
Coût de l'endettement financier net	-6,0	-6,7	-11,4%	-0,8
Total d'impôt	-3,9	-4,7	-16,5%	-0,8
Résultat net consolidé des activités poursuivis	**4,5**	**7,1**	**-36,5%**	**-2,6**
Résultat net des activités cédées	1,3	0,0	n.m.	+1,3
Résultat net des activités destinées à être cédées	0,0	4,1	n.m.	-4,1
Résultat net part du groupe	5,8	11,1	-48,2%	-5,4

A compter du 30 juin 2017, le Groupe a décidé de mettre en application la recommandation de l'ANC 2013-03 rendant possible la présentation, au niveau du résultat opérationnel consolidé, de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence. Ainsi les comptes 2016 ont été retraités comme indiqué dans les principes comptables Note 1 du point 4.6 du Chapitre 4.

Les indicateurs financiers clés du Groupe Cegedim

- Le chiffre d'affaires consolidé et par division ;
- Le résultat opérationnel courant consolidé et par division ;
- Les investissements ;
- La structure financière.

Ils font l'objet de commentaires détaillés ci-dessous.

Indicateurs clés de performance de nature non financière

Les indicateurs clés de performance de nature non financière applicables à Cegedim SA le sont également au niveau du Groupe consolidé

3.4.2.1 Commentaires sur le comptes de résultat consolidé

CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires des activités poursuivies **467,7M€**	**+2,2%** publiée **+1,9%** organique	Le chiffre d'affaires des activités poursuivies a progressé de 10,2 millions d'euros, soit 2,2 %, pour s'établir à 467,7 millions d'euros en 2018 contre 457,4 millions d'euros en 2017. Hors effet défavorable de conversion de devises de 0,3 % et effet favorable de périmètre de 0,6%, le chiffre d'affaires a progressé de 1,9%. En organique, la division Assurance santé, RH et e-services progresse de 4,7 % et la division Professionnels de santé recule de 3,1%.
Impact devise **-1,3M€**	**-0,3%**	L'effet défavorable de conversion de devises de 1,3 millions d'euros, soit 0,3%, est principalement dû à un impact négatif de 0,7 millions d'euros du dollars US (2,4% du chiffre d'affaires du Groupe) et de 0,5 million d'euros de la Livre Sterling (10,0 % du chiffre d'affaires Groupe).
Impact périmètre **+2,9M€**	**+0,6%**	L'effet favorable de périmètre de 2,9 millions d'euros, soit 0,6 %, est principalement dû à l'acquisition de la société Rue de la paye en France le 30 mars 2018.
Répartition par zone géographiques	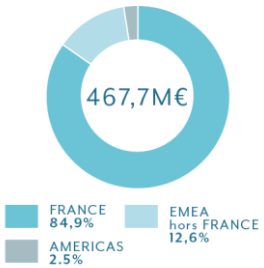	Par zone géographique, la contribution de la France progresse de 1,7 point à 84,9 % alors que l'EMEA (hors France) et les Amériques reculent respectivement de 0,9 et 0,8 point à 12,6 % et 2,5% respectivement.
Répartition par devises	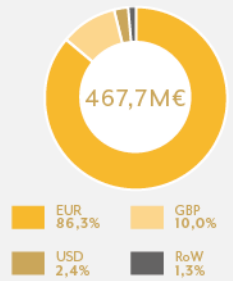	La répartition du chiffre d'affaires entre les différentes devises évolue peu par rapport à la même période il y a un an : l'Euro progresse de 1,6 point à 86,3%, alors que la Livre Sterling et le dollar US reculent respectivement de 0,9 et 0,8 point à 10,0% et 2,4% respectivement alors que les autres devises demeurent relativement stables à 1,3 %.

Répartition par divisions	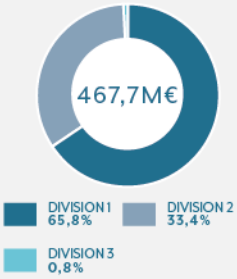	Par division, la répartition du chiffre d'affaires évolue de la façon suivante : la division Assurance santé, RH et e-services progresse de 2,2 point à 65,8% alors que la division Professionnels de santé recule de 2,1 points à 33,4%. La division des Corporate et autres demeure stable à 0,8%. *Division 1 : Assurance santé, RH & e-services ;* *Division 2 : Professionnels de santé ;* *Division 3 : Corporate et autres.*

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats consommés **29,3M€**	% du chiffre d'affaires **6,3%** en 2018 **7,4%** en 2017	Les achats consommés ont reculé de 4,5 million d'euros, soit 13,2%, pour s'établir à 29,3 millions d'euros en 2018 contre 33,8 millions d'euros en 2017. Ils représentaient 6,3 % du chiffre d'affaires en 2018 contre 7,4% en 2017. Ce recul des achats consommés résulte principalement de l'évolution des activités d'informatisation des médecins au Royaume-Uni.
Charges externes **122,6M€**	% du chiffre d'affaires **26,2%** en 2018 **26,8%** en 2017	Les charges externes sont restées relativement stable pour s'établir à 122,6 millions d'euros en 2018 contre 122,5 millions d'euros en 2017. Elles représentaient 26,2 % du chiffre d'affaires en 2018 contre 26,8% en 2017. Cette relative stabilité s'explique principalement par un moindre recours aux personnels temporaire en France contrebalancé par une hausse au UK du fait d'un recours accrue aux personnels temporaires.
Frais de personnel **229,5M€**	% du chiffre d'affaires **49,1%** en 2018 **47,1%** en 2017	Les frais de personnel ont progressé de 14,1 millions d'euros, soit 6,5%, pour s'établir à 229,5 millions d'euros en 2018 contre 215,4 millions d'euros en 2017. Ils représentaient 49,1% du chiffre d'affaires en 2018 contre 47,1% en 2017. Cette hausse est le reflet d'une progression des effectifs principalement liée au renforcement de l'activité BPO en Roumanie et de l'embauche de certains personnels intérimaire. Pour rappel les personales intérimaires sont comptabilisé dans le postes « Charges externes ». Le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) introduit en France en 2013 vient réduire les charges de personnel. En 2018, l'impact sur les frais de personnel et les charges externes est une réduction de 3,3 million d'euros contre une réduction de 3,7 million d'euros en 2017.
EBITDA **76,8M€**	% du chiffre d'affaires **+16,4%** en 2018 **+16,9%** en 2017	L'EBITDA a reculé de 0,7 million d'euros, soit 0,9%, pour s'établir à 76,8 millions d'euros en 2018 contre 77,5 millions d'euros en 2017. Il représentait 16,4% du chiffre d'affaires en 2018 contre 16,9% en 2017. Cette progression de l'EBITDA reflète l'évolution du chiffre d'affaires, des achats consommés, des charges externes et des frais de personnel (voir ci-dessus).

Répartition de l'EBITDA pas division

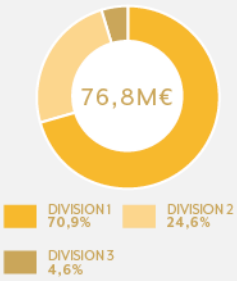

La division Assurance santé, RH et e-services a généré 70,9% de l'EBITDA consolidé du Groupe en 2018 contre 24,6% pour division Professionnels de santé alors que la division Corporate et autres contribue pour 4,6%.

Division 1 : Assurance santé, RH & e-services ;
Division 2 : Professionnels de santé ;
Division 3 : Corporate et autres.

EBIT avant éléments exceptionnels

33,1M€

% du chiffre d'affaires

+7,1% en 2018

+8,2% en 2017

L'EBIT avant éléments exceptionnels (Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels) a reculé de 4,4 millions d'euros, soit 11,7%, pour s'établir à 33,1 millions d'euros en 2018 contre 37,4 millions d'euros en 2017. Il représentait 7,1 % du chiffre d'affaires en 2018 contre 8,2% en 2017. Ce recul reflète la baisse de 0,7 million d'euros de l'EBITDA partiellement contrebalancé par l'accroissement de 3,6 millions d'euros des dotations aux amortissements passant de 40,1 millions d'euros en 2017 à 43,7 millions d'euros en 2018. L'essentiel de l'accroissement des dotations aux amortissements résulte de la progression de 8,7 millions d'euros de l'amortissement de la R&D sur la période qui s'établissent à 34,4 millions d'euros en 2018 contre 26,0 millions en 2017.

Répartition de l'EBIT avant éléments exceptionnels par division

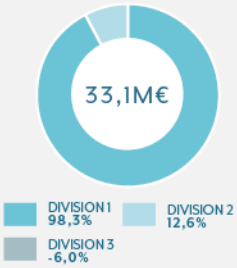

La division Assurance santé, RH et e-services a généré 98,3 % de l'EBIT consolidé avant éléments exceptionnels du Groupe en 2018 contre 7,7 % pour division Professionnels de santé alors que la division Corporate et autres contribue négativement pour 6,0%.

Eléments exceptionnels

18,6M€

Les éléments exceptionnels représentaient, en 2018, une charge de 18,6 millions d'euros contre une charge de 18,9 millions d'euros en 2017. Cette relative stabilité résulte principalement du recul de 2,4 millions d'euros des dépréciations des immobilisations incorporelles lié aux actifs mature, de 1,3 million d'euros des autres charges exceptionnels partiellement contrebalancé par l'accroissement de 3,5 millions des charges de restructuration dont 4,1 millions d'euros liée à la cession de Cegelease et Eurofarmat.

Ventilation des éléments exceptionnels par nature et par division

Ventilation par nature des éléments exceptionnels

En millions d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Frais de restructurations	-9,8	-6,4
Provision sur actif incorporels mature	-6,9	-9,3
Autres produits et charges non courants	-2,0	-3,2
Eléments exceptionnels	**-18,6**	**-18,9**

Ventilation par division

En millions d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Assurance santé, RH & e-services	-1,5	-2,4
Professionnels de santé	-11,6	-14,4
Corporate et autres	-5,5	-2,1
Eléments exceptionnels	**-18,6**	**-18,9**

EBIT

14,4M€

% du chiffre d'affaires

3,1% en 2018

4,1% en 2017

L'EBIT a reculé de 4,1 millions d'euros pour s'établir à 14,4 millions d'euros en 2018 contre 18,5 millions d'euros en 2017. Ils représentaient 3,1 % du chiffre d'affaires en 2018 contre 4,1% en 2017. Ce recule résulte de la baisse de 4,4 millions d'euros du résultat opérationnel avant éléments exceptionnels et du recul de 0,2 million d'euros des charges exceptionnelles.

CHARGES FINANCIERES

Coût de l'endettement financier net

6,0M€

Le coût de l'endettement financier net a reculé de 0,8 million d'euros, soit 11,4%, pour s'établir à 6,0 millions d'euros en 2018 contre 6,7 millions d'euros en 2017. Il représentait 1,3% du chiffre d'affaires en 2018 contre 1,5% en 2017. Ce recul reflète l'impact positif des opérations de refinancement intervenues au deuxième semestre 2018 combiné à la cession des activités Ceglease et Eurofarmat en février 2018.

Charge d'impôts

3,9M€

La charge d'impôts s'établit à 3,9 millions d'euros en 2018 contre une charge de 4,7 million d'euros en 2017, soit en recul de 0,8 million d'euros, soit 16,5%. Cette évolution résulte principalement d'un produit d'impôts différé de 0,7 million d'euros en 2018 contre une charge d'impôts différé de 0,7 millions d'euros en 2017, partiellement contrebalancé par un accroissement de 0,6 millions d'euros de l'impôt sur les bénéfices.

RESULTAT NET

Résultat net consolidé des activités poursuivies **4,5M€**	Le résultat net consolidé des activités poursuivies s'établit en un profit de 4,5 millions d'euros en 2018 contre un profit de 7,1 million en 2017. Cette évolution négative de 2,6 millions d'euros du résultat net consolidé des activités poursuivies reflète l'évolution de l'EBIT, des éléments exceptionnels, du coût de l'endettement financier net et de la charge d'impôts (voir précédemment).
Résultat net des activités cédées **1,3M€**	Le résultat net des activités destinées cédées s'établit à un profit de 1,3 million d'euros en 2018. Aucun résultat d'activités cédées n'a été reconnu en 2017. Le résultat net des activités destinées à être cédées en 2017 s'établit à un profit de 4,1 million d'euros.
Résultat consolidé net part du groupe **5,8M€**	Après prise en compte des intérêts minoritaires le résultat consolidé net part du groupe s'établit en un profit de 5,8 millions d'euros en 2018, contre une profit de 11,1 million d'euros en 2017.

RESULTAT NET PAR ACTION

Résultat par action avant éléments exceptionnels **0,7€**	Le résultat par action avant éléments exceptionnels s'établit à un bénéfice de 0,7 euro en 2018 contre un bénéfice de 0,9 euro un an plus tôt.
Résultat net par action **0,4M€**	Le résultat net par action s'établit à un bénéfice de 0,4 euro en 2018 contre un bénéfice de 0,8 euro un an plus tôt

3.4.3 Examen de la situation financière par division

3.4.3.1 Division Assurance santé, RH et e-services

Division Assurance Santé, RH et e-services	% Chiffre d'affaires Groupe	Effectifs
	65,8% | 63,6% en 2017	**2 638** | 2 302 en 2017

PERFORMANCE OPERATIONNELLE

Chiffre d'affaires	EBITDA	Marge EBITDA
307,7M€ | +5,7% publiée | +4,7% organique	**54,4M€** | +13,2% par rapport à 2017	**17,7%** | +16,5% en 2017

Variation du chiffre d'affaires

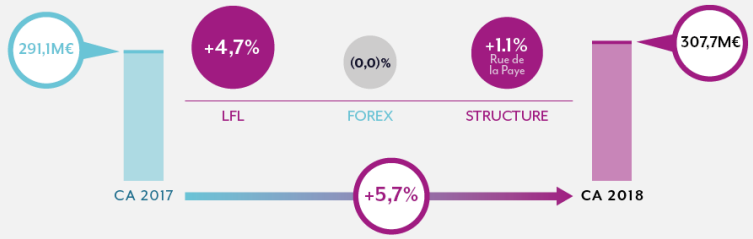

En millions d'euros	31.12.2018	31.12.2017	Variation %	Variation M€
Chiffre d'affaires	307,7	291,1	+5,7%	+16,6
EBITDA	54,4	48,1	+13,2%	+6,3
Marge EBITDA	*17,7%*	*16,5%*	*+117 bps*	-
Dotation aux amortissements	-21,9	-19,7	++11,2%	+2,2
EBIT avant éléments exceptionnels	32,5	28,4	14,5%	+4,1
Marge EBIT avant éléments exceptionnels	*10,6%*	*9,7%*	*+82 bps*	-
Eléments exceptionnels	-1,5	-2,4	-37,5%	-0,9
EBIT	31,0	26,0	+19,4%	+5,0
Marge EBIT	*10,1%*		*xx*	-

COMMENTAIRES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires **307,7M€**	**+5,7%** publiée **+4,7%** organique	Le chiffre d'affaires de la division Assurance santé, RH et e-services a progressé de 16,6 millions d'euros, soit 5,7 %, pour s'établir à 307,7 millions d'euros en 2018 contre 291,1 millions d'euros en 2017. L'acquisition de Rue de la paye, le 30 mars 2018 en France, a contribué positivement à hauteur de 1,1%. Les activités contribuant le plus fortement à cette croissance sont notamment Cegedim SRH (solutions de gestion des ressources humaines), Cegedim Health Data (statistiques de ventes des produits pharmaceutiques), Cegedim e-business (dématérialisation et digitalisation des échanges) et, dans le monde de l'assurance santé, les activités de traitement des flux de tiers payant et de BPO.
Impact devise **-0,1M€**	**-0,0%**	Il n'y a quasiment pas d'impact de conversion de devises. En données organiques, le chiffre d'affaires est en progression de 4,7% sur la période.
Impact périmètre **3,1M€**	**+1,1%**	L'effet favorable de périmètre de 3,1 millions d'euros, soit 1,1 %, est principalement dû à l'acquisition de la société Rue de la paye en France le 30 mars 2018.
Répartition par zone géographiques	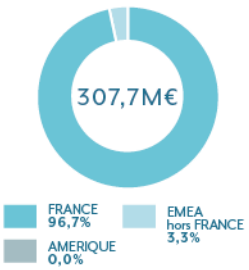	Par zone géographique, les contributions de la France et de l'EMEA (hors France) sont relativement stables à respectivement 96,7% et 3,3%.
Répartition par devises	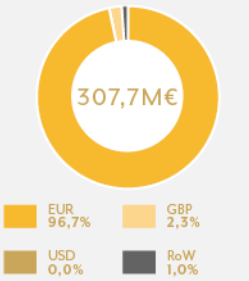	La répartition du chiffre d'affaires entre les différentes devises évolue peu par rapport à la même période il y a un an : l'Euro et la Livre sterling ainsi que les autres devises demeurent quasiment stables à respectivement 96,7 % ; 2,3 % et 1,0 %.

COMMENTAIRES SUR LA RENTABILITE

EBITDA **54,4M€**	Marge **17,7%** en 2018 **+16,5%** en 2017	L'EBITDA a progressé de 6,3 millions d'euros, soit 13,2 %, pour s'établir à 54,4 millions d'euros en 2018 contre 48,1 millions d'euros en 2017. Il représentait 17,7% du chiffre d'affaires en 2018 contre 16,5% en 2017. Les activités contribuant le plus fortement à cette croissance sont notamment *Cegedim SRH* (solutions de gestion des ressources humaines), *Cegedim Health Data* (statistiques de ventes des produits pharmaceutiques), dans le monde de l'assurance santé, les activités de traitement des flux de tiers payant et *Cegedim média* (communication en pharmacie et parapharmacie d'enseigne).
EBIT avant éléments exceptionnels **32,5M€**	Marge **10,6%** en 2018 **+9,7%** en 2017	L'EBIT avant éléments exceptionnels (Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels) a progressé de 4,1 million d'euros, soit 14,5%, pour s'établir à 32,5 millions d'euros en 2018 contre 28,4 millions d'euros en 2017. Il représentait 10,6% du chiffre d'affaires en 2018 contre 9,7% en 2017. Cette progression de l'EBIT reflète la progression de 6,3 millions d'euros de l'EBITDA partiellement contrebalancé par l'accroissement de 2,2 millions d'euros des dotations aux 21,9 millions d'euros en 2018.

3.4.3.2 Division Professionnels de santé

Division Professionnels de santé	% Chiffre d'affaires Groupe	Effectifs
	33,4% | 35,5% en 2017	**1 641** | 1 666 en 2017

PERFORMANCE OPERATIONNELLE

Chiffre d'affaires	EBITDA	Marge EBITDA
156,2M€ | -3,9% publiée | -3,1% organique	**18,9M€** | -6,1% par rapport à 2017	**12,1%** | +15,4% en 2017

Variation du chiffre d'affaires

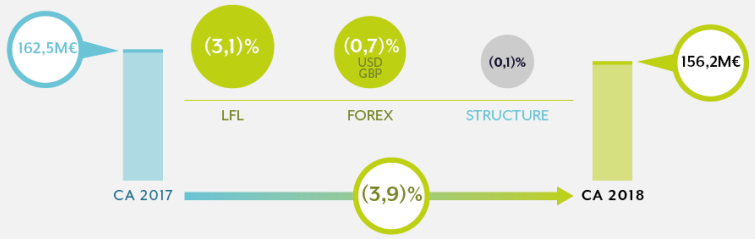

En millions d'euros	31.12.2018	31.12.2017	Variation %	Variation M€
Chiffre d'affaires	156,2	162,5	-3,9%	-6,3
EBITDA	18,9	25,0	-24,5%	-6,1
Marge EBITDA	*12,1%*	*15,4%*	*-330 bps*	-
Dotation aux amortissements	-16,3	-14,6	+11,9%	-1,7
EBIT avant éléments exceptionnels	2,5	10,4	-75,6%	-7,8
Marge EBIT	*1,6%*	*6,4%*	*-477 bps*	-
Eléments exceptionnels	-11,6	-14,4	-19,2%	-2,8
EBIT	-9,1	-4,0	126,5%	-5,1
Marge EBIT	*-5,8%*	*-2,5%*	*xxx*	-

COMMENTAIRES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires **156,2€**	**-3,9%** publiée **-3,1%** organique	Le chiffre d'affaires de la division Professionnels de santé a reculé de 6,3 million d'euros, soit 3,9%, pour s'établir à 156,2 millions d'euros en 2018 contre 162,5 millions d'euros en 2017. Les effets de change ont contribué négativement à hauteur de 0,7 %. Il n'y a quasiment pas d'effet périmètre. En données organiques, le chiffre d'affaires est en recul de 3,1 % sur la période. Les activités contribuant le plus fortement à cette croissance sont notamment les logiciels médecins et paramédicaux en France et Belgique et la base de données médicamenteuse BCB. Il est à noter la forte croissance de l'activité d'informatisation des médecins anglais au quatrième trimestre par rapport à la même période de l'an dernier.
Impact devise **1,1M€**	**-0,7%**	Les effets de conversion de devises ont un effet négatif de 0,7%. En données organiques, le chiffre d'affaires est en recul de 3,1 % sur la période.
Impact périmètre **-0,1M€**	**-0,1%**	Il n'y a quasiment pas d'effet périmètre.
Répartition par zone géographiques	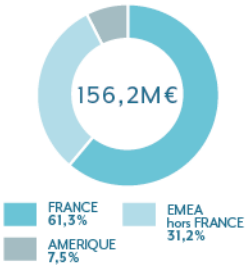	Par zone géographique, la contribution de la France progresse de 2,3 points à 61,3%, alors que les Amériques et l'EMEA (hors France) reculent respectivement de 1,9 et 0,4 point à 7,5% et 31,2% respectivement.
Répartition par devises	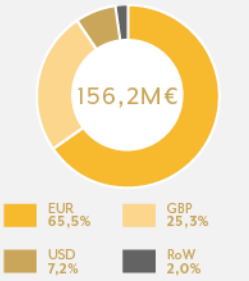	La répartition du chiffre d'affaires entre les différentes devises évolue peu par rapport à la même période il y a un an : l'Euro et les autres devises progressent respectivement de 2,2 et 0,6 points à 65,5% et 2,0% respectivement, alors que le dollar US et la Livre Sterling reculent respectivement de 2,0 et 0,9 points à 25,3 %et 7,2 %, respectivement.

COMMENTAIRES SUR LA RENTABILITE

EBITDA **18,9M€**	Marge **12,1%** en 2018 **+15,4%** en 2017	L'EBITDA a reculé de 6,1 millions d'euros, soit 24,5%, pour s'établir à 18,9 millions d'euros en 2018 contre 25,0 millions d'euros en 2017. Il représentait 12,1% du chiffre d'affaires de 2018 contre 15,4% de 2017. Les activités contribuant positivement sont notamment la base de données médicamenteuse BCB, les logiciels médecins en France. A contrario les activités contribuant négativement sont principalement les logiciels médecins aux USA et en Espagne ainsi que Docavenue.
EBIT avant éléments exceptionnels **2,5M€**	Marge **1,6%** en 2018 **+6,4%** en 2017	L'EBIT avant éléments exceptionnels (Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels) a reculé de 7,8 millions d'euros pour s'établir à 2,5 millions d'euros en 2018 contre 10,4 millions d'euros en 2017. Il représentait 1,6 % du chiffre d'affaires de 2018 contre 6,4% de 2017. Ce recul reflète l'évolution négative de l'EBITDA de 6,1 millions et de l'accroissement des dotations aux amortissements de 1,7 million d'euros passant de 14,6 millions d'euros en 2017 à 16,3 millions d'euros en 2018.
Charges exceptionnelles **11,6M€**	Taux de croissance **-19,2%**	Les charges exceptionnelles ont reculé de 2,8 million d'euros pour s'établir à 11,6 millions d'euros en 2018 contre 14,4 millions d'euros en 2017. Ce niveau de charges exceptionnelles reflète principalement la provision sur actif incorporels liés aux actifs mature pour 6,9 millions d'euros (Royaume-Uni et Etats-Unis) et aux charges de restructuration liée à la réorganisation de cette division pour 2,5 millions d'euros.

3.4.3.3 Division Corporate et autres

Division Corporate et autres	% Chiffre d'affaires Groupe	Effectifs
	0,8%	**283**
	| **0,8%** en 2017	| **258** en 2017

PERFORMANCE OPERATIONNELLE

Chiffre d'affaires	EBITDA	Marge EBITDA
3,8M€	**3,5M€**	**n.p.**
| **-1,5%** publiée | **-1,5%** organique	| **-21,2%** par rapport à 2017	| **+n.p** en 2017

Variation du chiffre d'affaires

En millions d'euros	31.12.2018	31.12.2017	Variation %	Variation M€
Chiffre d'affaires	3,8	3,9	-1,5%	-0,1
EBITDA	3,5	4,4	-21,2%	-0,9
Marge EBITDA	*91,5%*	114,3%	*-2 288 bps*	-
Dotation aux amortissements	-5,5	-5,8	-5,2%	+0,3
EBIT avant éléments exceptionnels	-2,0	-1,3	+48,2%	-0,6
Marge EBIT	*-51,8%*	-34,4%	*-1 736 bps*	-
Eléments exceptionnels	-5,5	-2,1	-166,7%	-3,4
EBIT	-7,5	-3,4	-120,1%	-4,1
Marge EBIT	*n.p.*	*n.p.*		-

COMMENTAIRES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires **3,8M€**	**-1,5%** publiée **-1,5%** organique	Le chiffre d'affaires de la division Corporate et autres a reculé de 0,1 million d'euros, soit 1,5%, pour s'établir à 3,8 millions d'euros en 2018 contre 3,9 millions d'euros en 2017. Il n'y a pas d'effet de change et aucune variation de périmètre.
EBITDA **3,5M€**	Marge **91,5%** en 2018 **+114,3%** en 2017	L'EBITDA a reculé de 0,9 millions d'euros, pour s'établir à 3,5 millions d'euros en 2018 contre 4,4 million d'euros en 2017. Il représentait 91,5 % du chiffre d'affaires de 2018 contre 114,3% de 2017.
EBIT avant éléments exceptionnels **-2,0M€**	Marge **-51,8%** en 2018 **-34,4%** en 2017	L'EBIT avant éléments exceptionnels (Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels) a évolué négativement de 0,6 millions d'euros pour s'établir en une perte de 2,0 million d'euros en 2018 contre une perte de 1,3 millions d'euros en 2017. Il représentait 51,8 % du chiffre d'affaires de 2018 contre 34,4% de 2017. Cette évolution négative de l'EBIT reflète principalement le recul de 0,9 millions d'euros de l'EBITDA légèrement et l'accroissement de 1,7 million d'euros des dotations aux amortissements.
Charges exceptionnelles **5,5M€**	Taux de croissance **+166,7%**	Les charges exceptionnelles ont progressé de 3,4 millions d'euros pour s'établir à 5,5 millions d'euros en 2018 contre 2,1 millions d'euros en 2017. Cette progression résulte principalement du faite des honoraires liée à la cessions des société Cegelease et Eurofarmat pour 4,1 millions d'euros et de restructuration pour 1,1 million d'euros.

3.4.4 Structure Financière au 31 décembre 2018

3.4.4.1 Bilan consolidé simplifié

En millions d'euros	Note	31.12.2018	31.12.2017	Variation %
Actif				
Ecarts d'acquisition		173,0	167,8	+3,1%
Immobilisation incorporelles		156,7	145,8	+7,4%
Immobilisation corporelles		33,4	33,2	+0,7%
Immobilisation financières	a	21,0	20,4	+3,0%
Autres actifs non courants	*b*	39,9	38,2	+4,4%
Total actif non courant		**424,0**	**405,3**	**+4,6%**
Créances clients : part à moins d'un an		97,3	118,2	-17,7%
Trésorerie et équivalents		81,1	18,7	+333,2%
Autres actifs courants		45,8	84,2	-45,6%
Total actif courant		**224,1**	**221,1**	**+1,4%**
Actif des activités destinées à être cédées		0,0	119,8	n.m.
Total actif		**648,1**	**746,2**	**-13,1%**
Passif				
Dettes financières long terme	*c*	185,8	250,8	-25,9%
Autres passifs non courants		34,0	32,8	+3,6%
Total passif non courant		**219,8**	**283,6**	**-22,5%**
Dettes financières court terme	*c*	3,2	4,0	-20,5%
Autres passifs courants	*d*	226,1	198,2	+14,1%
Total passif courant		**229,3**	**202,2**	**+13,4%**
Total passif (hors capitaux propres)		**449,2**	**485,9**	**-7,6%**
Capitaux propres	e	**199,0**	**197,3**	**+0,8%**
Passif des activités destinées à être cédées		0,0	63,0	n.m.
Total passif		**648,1**	**746,2**	**-13,1%**

a) Hors titres des sociétés mises en équivalence.

b) Incluant des impôts différés pour 28,2 millions d'euros au 31 décembre 2018 et 27,3 millions d'euros au 31 décembre 2017.

c) Les dettes financières long terme et court terme comprennent la participation pour un montant de 6,7 millions d'euros au 31 décembre 2017 et 7,3 millions d'euros au 31 décembre 2017.

d) Incluant les « dettes fiscales et sociales » pour 89,1 millions d'euros au 31 décembre 2018 et 83,1 millions d'euros au 31 décembre 2017. Cela inclut la TVA, la participation en France et aux Etats-Unis, les provisions pour congés payés, les contributions à la sécurité sociale en France, les couvertures d'assurance en France et les bonus.

e) Incluant les intérêts minoritaires pour 0,2 million d'euros au 31 décembre 2018 et 0,0 million d'euros au 31 décembre 2017.

ENDETTEMENT FINANCIER NET

En millions d'euros	Note	31.12.2018	31.12.2017	Variation %
Dette financière long terme		185,8	250,8	-25,9%
Dette financière court terme		3,2	4,0	-20,5 %
Dette brute		**189,1**	**254,9**	**-25,8%**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**f**	81,1	18,7	+333,2%
Endettement financier net	**g**	**108,0**	**236,2**	**-54,3%**
Capitaux propres		199,0	197,3	+0,8%
Gearing	**h**	**0,5**	**1,2**	**-54,3%**
EBIDTA	i	76,8	77,5	-0,9%
Levier financier	**g/i**	1,4	3,0	-

f) il est a noté que la trésorerie et équivalents de trésorerie est retraité en 2017 de la trésorerie des activités visant à être cédées, ce qui n'est pas le cas pour 2016.
h) Ratio d'endettement financier net sur capitaux propres.

Structure de la dette

Euro PP de 135,0 millions d'euros arrivant à échéance le 8 octobre 2025 ;
Crédit revolving de 65,0 millions d'euros, non utilisée, arrivant à échéance le 9 octobre 2023 ;
Prêt de FCB de 45,1 millions d'euros arrivant à échéance le 20 novembre 2025 ;
Facilités de découvert de 24,0 millions d'euros dont 0,0 million d'euros utilisés.
Le Groupe utilise également des lignes d'affacturages déconsolidant dont 39,0 millions d'euros utilisé au 31 décembre 2018.

Principaux financements de Cegedim *en millions d'euros*	Total	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Euro PP	135,0	-	-	135,0
Facilité de crédit revolver	65,0	-	-	65,0
Prêt FCB	45,1	-	-	45,1
Facilité de découvert	24,0	24,0	-	-
Total	**269,1**	**24,0**	**0,0**	**245,1**

Taux d'intérêt

L'intérêt payable sur le **placement privé Euro PP** est à taux fixe et égale à 3,50%.
Au premier semestre 2018, la marge applicable sur les tirages au titre de l'ancienne facilité de crédit revolving était de 1,40% du 1er janvier 2018 au 29 avril 2018 et de 1,10% du 30 avril au 9 octobre 2018.Entre le 9 octobre et le 31 décembre 2018, aucun tirage n'a eu lieu sur la nouvelle facilité de crédit revolving. En 2017 la marge applicable était de 1,40%. Entre le 10 octobre et le 31 décembre 2018, la nouvelle facilité de crédit revolver n'a pas été utilisée.
Le prêt FCB porte intérêt à un taux supérieur de 200 bps au taux applicable dans le cadre de l'accord de la facilité de crédit revolving. L'intérêt est payable chaque semestre, le 30 juin et le 31 décembre.

COMMENTAIRES SUR LE BILAN CONSOLIDE

Total bilan consolidé **648,1M€**	Le total bilan consolidé s'élevait à 648,1 millions d'euros au 31 décembre 2018, en progression de 13,1 % par rapport au 31 décembre 2017.
Ecarts d'acquisition **173,0M€**	Les écarts d'acquisition représentaient 173,0 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 167,8 millions d'euros à fin 2017. Cette progression de 5,3 millions, soit 3,1%, s'explique principalement par l'impact de 6,5 millions d'euros relatif à l'acquisition de la société *Rue de la Paye* en mars 2018. Les écarts d'acquisition représentaient 26,7 % du total du bilan au 31 décembre 2018, contre 22,5% au 31 décembre 2017.
Immobilisations incorporelles **156,7M€**	Les immobilisations incorporelles ont progressé de 10,9 million d'euros soit 7,4%, pour s'établir à 156,7 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 145,8 millions d'euros au 31 décembre 2017, reflétant principalement la variation entre l'augmentation sur la période des frais de développement capitalisés de 44,4 millions d'euros et leurs amortissements pour 35,7 millions d'euros. La part des immobilisations incorporelles dans le total bilan représentait 24,2% au 31 décembre 2018 contre 19,5% au 31 décembre 2017.
Immobilisations corporelles **33,4M€**	Les immobilisations corporelles ont progressé de 0,2 million d'euros, soit 0,7%. Elles s'élevaient à 33,4 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 33,2 millions d'euros au 31 décembre 2017. La part des immobilisations corporelles dans le total bilan représentait 5,2% au 31 décembre 2018 contre 4,4% au 31 décembre 2017.
Créances clients **97,3M€**	Les créances clients ont reculé de 20,9 millions d'euros, soit 17,7%, pour s'établir à 97,3 millions d'euros à fin décembre 2018 contre 118,2 millions d'euros à fin décembre 2017. • La part à plus d'un an a reculé de 0,1 millions d'euros, soit 58,5%, pour s'établir à 0,1 million d'euros au 31 décembre 2018 contre 0,2 millions d'euros au 31 décembre 2017. • La part à moins d'un an a reculé de 20,9 millions d'euros, soit 17,7%, pour s'établir à 97,3 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 118,2 millions d'euros au 31 décembre 2017. Ce recul s'explique pour environ 9 millions d'euros à l'accroissement du programme d'affacturage déconsolidant. Leur part dans le total bilan représentait 15,0% au 31 décembre 2018 contre 15,8% au 31 décembre 2017. La part des créances clients dans le total bilan représentait 15,0 % au 31 décembre 2018 contre 15,9% au 31 décembre 2017.
Trésorerie et les équivalents de trésorerie **81,1M€**	La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont progressé de 62,4 millions d'euros, soit 333,2%, pour s'établir à 81,1 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 18,7 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2017. Cette progression résulte principalement de la cession des sociétés Cegelease et Eurofarmat en 2018 et l'encaissement d'avance client sur les activité de BPO en assurance santé. La trésorerie et équivalents de trésorerie représentaient 12,5% du total bilan au 31 décembre 2018 contre 2,5% au 31 décembre 2017.
Dette financière à long terme **185,8M€**	La dette financière à long terme a reculé de 65,0 millions d'euros, soit 25,9%, s'établissant à185,8 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 250,8 millions d'euros au 31 décembre 2017. Ce recul reflète principalement l'affectation du produit de cession des sociétés Cegelease et Eurofarmat au remboursement des dettes financières. Les dettes à long terme comprennent la dette de participation des salariés pour un montant total de 5,3 millions d'euros à fin décembre 2018 contre 5,2 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Dettes à court terme **3,2M€**	Les dettes à court terme ont reculé de 0,8 million d'euros, soit 20,5%, pour s'établir à 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 4,0 millions d'euros au 31 décembre 2017. Ce recul résulte principalement de la diminution de 0,7 million d'euro de la participation des salariés. Les dettes à court terme comprennent la dette de participation des salariés pour un montant total de1,4 millions d'euros à fin décembre 2018 contre 2,1 million d'euros au 31 décembre 2017.
Total des dettes financières **189,1M€**	Le total des dettes financières a reculé de 65,8 millions d'euros, soit 25,8%, pour s'établir à 189,1 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 254,9 millions d'euros au 31 décembre 2017. Le total des dettes financières nettes s'élève à 108,0 millions d'euros, en recul de 128,2 millions d'euros par rapport à il y a un an. Elles représentaient 54,3 % des capitaux propres au 31 décembre 2018 contre 119,7% au 31 décembre 2017. Les dettes à long et court terme comprennent la dette de participation des salariés pour un montant total de 6,7 millions d'euros et 1,2 million d'euros d'autres dettes au 31 décembre 2018.
Capitaux propres **199,0M€**	Les capitaux propres ont progressé de 1,6 million d'euros, soit 0,8%, s'établissant à 199,0 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 197,3 millions d'euros au 31 décembre 2017. Cette évolution est principalement le reflet de l'accroissement des réserve Groupe de 5,4 millions d'euros contrebalancé par le recul de 5,4 million d'euros du résultat Groupe et de 0,6 million d'euros des réserves de conversion. Les capitaux propres représentaient 30,7% du total bilan au 31 décembre 2018, contre 26,4% au 31 décembre 2017.
Variation des capitaux propres part du Groupe	
Engagements hors bilan	Cegedim S.A. donne des garanties et des sûretés, en lien avec des obligations financières ou opérationnelles de ses filiales dans le cours normal des affaires. Voir note 16.4 du point 4.6 du chapitre 4.

3.4.4.2 Source et montant des flux de trésorerie consolidés

RESUME DU TABLEAU DE FLUX TRESORERIE

En millions d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Cash-flow brut	**62,1**	**85,9**
Impôt versé	-2,9	-1,8
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	+64,4	-10,6
Flux de trésorerie générés par l'activité	**123,6**	**73,5**
Dont flux de trésorerie générés par les activités non poursuivies	3,3	4,3
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	**3,3**	**-70,8**
Dont flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités non poursuivies	13,9	-0,7
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	**-68,9**	**0,4**
Dont flux de trésorerie liés aux opérations de financement des activités non poursuivies	-13,1	0,3
Variation de trésorerie hors effet devises	**+58,0**	**+3,1**
Incidence des variations de cours de devises	+0,1	-0,8
Variation de trésorerie	**+58,1**	**+2,3**
Trésorerie nette d'ouverture	23,0	20,7
Trésorerie nette de clôture	81,1	23,0

CASH-FLOW LIBRE OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	62,1	85,9
Variation du BFR	+64,4	-10,6
Impôts versé	-2,9	-1,8
Flux de trésorerie généré par l'activité	**123,6**	**73,5**
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-47,9	-48,4
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-11,0	-12,3
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	+0,1	+0,5
Cash-flow libre opérationnel	**+64,8**	**+13,4**

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En millions d'euros	31.12.2018	31.12.2017
R&D immobilisée	-44,4	-44,6
Investissement de maintenance	-30,7	-23,7
Total investissement hors acquisition/cession et activité cédées	**-75,1**	**-68,2**
Acquisition / Cession	+64,6	-1,9
Investissement activités cédées	+13,9	-0,7
Total dépenses d'investissement	**-3,3**	**-70,8**
Chiffre d'affaires Groupe consolidé	467,7	457,4
Ratio total investissement hors acquisition/cession et activité cédées sur chiffre d'affaires	16,1%	14,9%

COMMENTAIRES SUR LE TABLEAU DE FLUX

Flux de trésorerie générés par l'activité **+123,6M€**	La génération de trésorerie provenant des activités d'exploitation a augmenté de 50,1 millions d'euros, soit 68,2%, pour s'établir à 123,6 million d'euros au 31 décembre 2018 contre 73,5 millions d'euros au 31 décembre 2017. Cette amélioration reflète principalement une nette diminution du BFR de 64,4 millions d'euros partiellement contrebalancée par un recul du résultat net consolidé de 5,3 millions d'euros.
Variation de BFR **-64,4M€**	Le Besoin en fonds de roulement fluctue sous l'influence de plusieurs facteurs, notamment des variations saisonnières et de l'efficacité dans le recouvrement des créances. Historiquement, Cegedim a financé son besoin en fonds de roulement grâce à sa trésorerie, au crédit revolving et à des facilités de découvert. La variation du besoin en fonds de roulement s'établit en un dégagement de 64,4 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre un besoin de 10,6 millions d'euros douze mois plus tôt. Cette diminution du BFR reflète principalement le recul des créances clients à moins d'un an et l'encaissement d'avance de nouveaux clients sur l'activité BPO en assurance santé.
Cash-flow libre opérationnel **+64,8M€**	Le cash-flow libre opérationnel s'établit à un dégagement de 64,8 millions d'euros pour l'année 2018 contre un dégagement de 13,4 millions d'euros en 2017. Cette amélioration de 51,4 millions d'euros s'explique principalement par un nette recule du besoin en fonds de roulement partiellement contrebalancé par une baisse du cash-flow brut.
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement **+3,3M€**	Le décaissement de trésorerie lié aux activités d'investissement a reculé de 74,1 millions d'euros, soit 104,7 %, pour s'établir à un encaissement de 3,3 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre un décaissement de 70,8 millions d'euros au 31 décembre 2017. Cette évolution reflète principalement l'accroissement de 64,6 millions d'euros des variations de périmètres à la suite de la cession des sociétés Cegelease et Eurofarmat pour un plus de 70 millions d'euros en février 2018.
Dépenses d'investissement **75,1M€**	Les dépenses d'investissement sont en hausse par rapport aux années précédentes. Historiquement, il s'agit principalement des coûts de R&D, des investissements de maintenance et des acquisitions/cessions. Il n'existe pas d'engagements de dépenses d'investissement. La flexibilité est maintenue afin d'ajuster, de temps à autre, le niveau des dépenses d'investissement en fonction des besoins de l'activité de Cegedim. Au 31 décembre 2018, les dépenses d'investissement ont progressé de 6,9 millions d'euros, soit 10,1%, pour s'établir à 75,1 millions d'euros contre 68,2 millions d'euros au 31 décembre 2017. Ces dépenses d'investissement se répartissent en 44,4 millions d'euros de R&D immobilisées en 2018 contre 44,6 millions d 'euros en 2017 et 30,7 millions d'euros d'investissement de maintenance en 2018 contre 23,7 millions en 2017. Ces dépenses représentaient 16,1 % du chiffre d'affaires Groupe en 2018 et contre 14,9% en 2017.
% des frais liés au personnel de Recherche et Développement rapporté au chiffre d'affaires consolidé **12,5%**	Les frais liés au personnel de Recherche et Développement représentent 12,5% du chiffre d'affaires Groupe des douze derniers mois. Ce pourcentage, tout en ne constituant pas un objectif, est en hausse par rapport aux années précédentes. Environ la moitié des dépenses de R&D est immobilisée selon les normes IAS 38, qui stipulent (i) que l'immobilisation incorporelle doit être clairement identifiée et que les coûts associés doivent être séparables et évalués de façon fiable, (ii) que la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle doit être démontrée et (iii) que la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables doit être démontrée.

Capitalisation des couts de R&D **44,4M€**	Au 31 décembre 2018, 44,4 millions d'euros de coûts de R&D ont été capitalisés en recule de 0,1 million d'euros par rapport au 31 décembre 2017. Il est à noter que ces coûts avaient reculé de 1,3 million d'euros au premier semestre et progressé de 1,1 million d'euros au second semestre 2018. Ce montant vient en moins des frais de personnels et des charges externes. Le restant des dépenses de R&D est enregistré en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.
Incidence des variations de périmètre **+64,6M€**	Les incidences de variations de périmètre s'élèvent à 64,6 millions d'euros au 31 décembre 2018, en progression de 66,4 millions d'euros comparé au 31 décembre 2017. Cette accroissement provient essentiellement de la cession des sociétés Cegelease et Eurofarmat pour un plus de 70 millions d'euros en février 2018.
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement **-68,9M€**	Le besoin de trésorerie lié aux activités de financement a augmenté de 69,3 millions d'euros pour s'établir à un décaissement de 68,9 million d'euros au 31 décembre 2018 contre un encaissement de 0,4 millions d'euros au 31 décembre 2017. Cette évolution reflète principalement l'impact des opérations de refinancement de la dette intervenues au second semestre 2018 qui s'est traduit par le remboursement de l'ancien RCF à hauteur de 200 millions d'euros grâce à la cession de Cegelease et d'Eurofarmat et à la mise en place d'un placement privée de type Euro PP à hauteur de 135 millions d'euros.
Variation de trésorerie **+58,1M€**	Les variations de trésorerie issues des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement se traduisent par une variation positive de la trésorerie de 58,1 millions d'euros à fin décembre 2018 incluant 0,1 million d'euros d'incidence positive des variations de cours des devises.

3.4.5 Activités cédées et visant à être cédées

Activités Cédées

Dans la continuité du plan de transformation de son business model initié à l'automne 2015, Cegedim a annoncé le 13 juillet 2017 son intention de céder ses filiales Cegelease et Eurofarmat. Ces filiales ont un profil principalement financier, une forte valeur, et nécessitent des moyens supplémentaires pour poursuivre et accélérer leur développement dans l'intérêt des clients et des collaborateurs. Elles ont été définitivement cédées le 28 février 2018.

En millions d'euros	**31.12.2018**	**31.12.2017**
Chiffre d'affaires	2,1	13,0
EBITDA	0,7	5,8
EBIT avant éléments exceptionnels	0,7	5,7
Résultat net	1,3	4,1

3.5 Examen de la situation financière de Cegedim S.A.

Règles de présentation et aux méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 que nous soumettons à l'approbation de l'Assemblée Générale ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Indicateurs clés de performance de nature financière

- Le chiffre d'affaires réalisé avec le Groupe et en dehors du Groupe ;
- Les dividendes perçus ;
- Les investissements ;
- La structure financière.

Ils ont fait l'objet de commentaires détaillés ci-après.

Indicateurs clés de performance de nature non financière

Cegedim a mis en place la mutualisation des ressources informatiques à disposition de ses filiales et de leurs clients. Il est donc fondamental pour Cegedim d'être à la pointe des nouvelles technologies et de s'assurer du niveau optimum de fonctionnement de ces installations, d'en assurer la maintenance et la sécurité (sécurité physique, sécurité des accès, des informations, de l'administration des systèmes et des développements).

Cegedim considère la formation de ses équipes comme un facteur clé de succès, permettant d'assurer la satisfaction de ses clients et la motivation de ses collaborateurs. La politique générale de formation pratiquée chez Cegedim consiste principalement à adapter en permanence les compétences de ses équipes de recherche et développement, et à accompagner ses collaborateurs dans l'acquisition de compétences nouvelles nécessaires à leur pratique professionnelle.

L'expansion internationale du Groupe Cegedim, notamment par voie de croissance externe, s'appuie sur sa capacité à intégrer de nouvelles activités. Dans ce domaine, les mesures prises par Cegedim visent à accélérer l'intégration des nouvelles activités, maîtriser les risques inhérents aux opérations de croissance et en suivre la performance.

COMMENTAIRES SUR LE COMPTES DE RESULTATS

Chiffre d'affaires

67,9M€

L'activité de Cegedim SA a progressé de 11,0%, avec un chiffre d'affaires passant de 61,2 millions d'euros en 2017 à un chiffre d'affaires de 67,9 millions d'euros en 2018. Cette progression reflète principalement la progression de l'activité e-business.

Les revenus de Cegedim SA sont principalement constitués de prestations de services et de ventes de logiciels, et le cas échéant de matériels. Il s'agit d'activités relativement matures, que Cegedim SA exerce depuis de nombreuses années. Elles n'appellent pas de commentaires particuliers.

Produits d'exploitation

75,4M€

Les produits d'exploitation ont progressé de 14,7% passant de 65,8 millions d'euros en 2017 à 75,4 millions d'euros en 2018. Notamment, on constate sur l'exercice :

- Une progression de 1,6 million d'euros de la production immobilisée par rapport à 2017
- Une hausse de 1,0 million d'euros des reprises sur amortissement et provisions en 2018 par rapport à 2017.

Charges d'exploitation **82,3M€**	Les charges d'exploitation ont très légèrement progressé de 19,9% passant de 68,6 millions d'euros en 2017 à 82,3 millions d'euros en 2018. Notamment, on constate sur l'exercice : • Une hausse du poste « autres achats et charges externes » pour 10,1 millions d'euros par rapport à 2017 ; • Une progression de 2,8 millions d'euros des salaires et charges sociales sur l'exercice; • Une progression de 1,0 million d'euros des dotations aux amortissements sur immobilisations au cours de l'exercice.
Résultat d'exploitation **-6,9M€**	Le résultat d'exploitation s'établit en perte de 6,9 millions d'euros en 2018, soit une perte en progression de 4,0 million d'euros par rapport à 2017.
Résultat financier **-23,0M€**	Le résultat financier s'établit à une charge de 23,0 million d'euros en 2018 contre une charge de 1,3 millions d'euros en 2017. Il comprend 24,9 millions d'euros de produits financiers et 47,9 millions d'euros de charges financières. • Les produits financiers reculent de 44,5 millions d'euros, soit 178,5% principalement du fait du reculent des produits financiers de participations, de 44,6 million d'euros, soit 76,2%. • Les charges financières recule de 22,7 millions d'euros, soit 32,2%, principalement du fait du recul des dota. • tions financières aux amortissements et provisions de 20,6 millions d'euros, soit 33,1%.
Résultat courant avant impôt **29,9M€**	Le résultat courant avant impôt 2018 ressort en perte de 29,9 million d'euros contre une perte de 4,1 million d'euros en 2017.
Résultat exceptionnel **45,7M€**	Le résultat exceptionnel 2018 s'établit en profit de 45,7 million d'euros, contre une perte de 0,6 million d'euros en 2017. Ce résultat exceptionnel s'explique principalement par un produit exceptionnel sur opérations en capital de 75,4 millions d'euros essentiellement liée à la cession des sociétés Cegelease et Eurofarmat.
Impôt **9,5M€**	Le poste impôt en 2018 se solde par un produit de 9,5 millions d'euros contre un produit de 8,4 millions d'euros en 2017.
Résultat net **24,7M€**	Le résultat net de l'exercice 2018 se solde par un bénéfice de 24,7 millions d'euros contre un bénéfice de 3,3 millions d'euros en 2017.

COMMENTAIRES SUR LE BILAN

Total bilan **328,8M€**	Au 31 décembre 2018, le total du bilan de Cegedim SA s'élève à 328,8 millions d'euros contre 397,8 millions d'euros pour l'exercice précédent, en recul de 69,0 millions d'euros soit 17,4%.
Capitaux propres **78,0M€**	Les capitaux propres s'élèvent à 78,0 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 53,3 millions d'euros au 31 décembre 2017. Cette progression s'explique principalement par l'évolution du résultat.

Dettes financières nettes **213,9M€**	Les dettes financières reculent de 90,5 millions d'euros à 218,2 millions fin 2018 contre 308,7 fin 2017, reflet de la cession des sociétés Cegelease et Eurofarmat ainsi que des opérations de refinancement intervenue au second semestres 2018. Compte-tenu de la situation de trésorerie active, l'endettement financier net recul de 84,3 millions d'euros sur la période et s'élève à 213,9 millions d'euros à fin 2018 contre 298,2 millions d'euros à fin 2017

Stratégie ou de facteurs spécifiques, de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique susceptibles d'influer directement ou indirectement sur les opérations de Cegedim	A la connaissance de la Société et à l'exception des développements exposés dans la note 30 du point 5.3.3 du chapitre 5, il n'en existe pas.

LA BALANCE AGEE FOURNISSEURS

En euros	Dettes fournisseurs 31.12.2018	Dettes fournisseurs non échues	Dettes fournisseurs échues	Dettes échues < 30 jours	Dettes échues 31 – 60 jours	Dettes échues > 60 jours
Fournisseurs Groupe	1 879 134	1 853 822	25 312	-847	-	26 159
Fournisseurs hors Groupe	2 976 638	2 626 337	350 301	52 433	84 041	213 827
Total dettes fournisseurs	4 855 772	4 480 159	375 613	51 586	84 041	239 986

En euros	Dettes fournisseurs 31.12.2017	Dettes fournisseurs non échues	Dettes fournisseurs échues	Dettes échues < 30 jours	Dettes échues 31 – 60 jours	Dettes échues > 60 jours
Fournisseurs Groupe	1 648 297	1 442 732	205 565	-	143 036	62 529
Fournisseurs hors Groupe	4 626 968	3 052 106	1 574 862	57 073	516 141	1 001 648
Total dettes fournisseurs	6 275 264	4 494 838	1 780 427	57 073	659 176	1 064 177

Délais de paiement fournisseurs et clients

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4 du Code de commerce).

Article D. 441 I.-1°	Factures **reçues** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures **émises** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Par tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	57					679	251					1 010
Montant TTC des factures concernées	107	51 478	84 041	6 538	233 449	375 506	560 481	878 272	1 477 319	926 300	2 732 809	6 014 700
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,00%	0.11%	0.19%	0.01%	0.52%	0.83%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							0.83%	1.29%	2.18%	1.36%	4.02%	8.86%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombres de factures exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures HT exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal art. L. 441-6 ou L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 60 jours Délais légaux : 60 jours						Délais contractuels : 60 jours Délais légaux : 60 jours					

Non inclus dans le tableau ci-dessus : créances cédées au FACTOR pour un montant de 2 929 617€ correspondant à 1 088 factures.

3.6 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Politique de distribution de dividendes

Le Groupe n'a pas versé de dividendes au titre des exercices 2016, 2017 et 2018.

Le Groupe ne prévoit pas de verser de dividendes réguliers en numéraire avant l'achèvement de la transformation de son business model. Toute décision de distribuer et de verser des dividendes à l'avenir, relève de la discrétion du Conseil d'Administration de Cegedim et dépend, notamment, des résultats des opérations du Groupe, de sa situation financière, de ses besoins de trésorerie, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs que son Conseil d'Administration juge pertinents.

En outre, la capacité du Groupe à verser des dividendes est, et peut être, limitée par les covenants d'endettement conclus ou à conclure par le Groupe ou ses filiales.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention des dites actions, serait affecté au compte report à nouveau.

Tableau des distributions de dividende des 3 derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents sont présenté dans le tableau ci-dessous.

Exercice	Nb. D'actions	Revenus éligibles à l'abattement			Revenues non éligibles à l'abattement
		Dividende		Autres revenues distribués	
		Par action	Global		
2016	13 997 173	Néant	Néant	Néant	Néant
2017	13 997 173	Néant	Néant	Néant	Néant
2018	13 997 173	Néant	Néant	Néant	Néant

04 Comptes consolidés

4.1 Bilan consolidé 120

4.2 Compte de résultat consolidé 122

4.3 Etat du résultat global consolidé 123

4.4 Tableau des variations des capitaux propres consolidés 124

4.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés 125

4.6 Notes annexes aux états financiers consolidés 126

4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 165

4.1 Bilan consolidé

4.1.1 Bilan consolidé actif

En milliers euros	Note	31.12.2018 Net	31.12.2017 Net
Ecarts d'Acquisition	**8.1**	**173 024**	**167 758**
Frais de développement		13 103	22 887
Autres immobilisations incorporelles		143 606	122 962
Immobilisations Incorporelles	**8.2**	**156 709**	**145 849**
Terrains		544	544
Constructions		3 554	4 127
Autres immobilisations corporelles		29 306	28 057
Immobilisations en cours		11	444
Immobilisations corporelles	**8.3**	**33 416**	**33 172**
Titres de participation		1 214	913
Prêts		13 425	12 986
Autres immobilisations financières		6 318	6 454
Immobilisations financières hors titres des sociétés mises en équivalence	**8.4**	**20 957**	**20 353**
Titres des sociétés mises en équivalence	7.2	10 486	10 072
Etat – Impôts différés	10.1	28 196	27 271
Créances clients : part à plus d'un an	5.5	87	210
Autres créances : part à plus d'un an	5.6	-	-
Instruments financiers		562	622
Charges constatées d'avance : part à plus d'un an		530	-
Actif non courant		**423 966**	**405 308**
En cours de services	5.4	-	78
Marchandises	5.4	2 670	3 567
Avances, acomptes sur commandes		268	325
Créances clients : part à moins d'un an	5.5	97 278	118 170
Autres créances : part à moins d'un an	5.6	33 318	71 220
Equivalents de trésorerie		152	8 000
Trésorerie		80 939	10 718
Charges constatées d'avance : part à moins d'un an		9 516	8 989
Actif courant		**224 142**	**221 068**
Actif des activités destinées à être cédées	4.1	-	119 847
TOTAL Actif		**648 108**	**746 223**

4.1.2 Bilan consolidé passif et capitaux propres

En milliers euros	Note	31.12.2018	31.12.2017
Capital social		13 337	13 337
Réserves Groupe		185 287	177 881
Ecart de conversion Groupe		-5 613	-5 008
Résultat Groupe		5 771	11 147
Capitaux propres part du Groupe		**198 781**	**197 357**
Intérêts minoritaires		175	-11
Capitaux propres		**198 957**	**197 346**
Dettes financières	9.1	185 845	250 830
Instruments financiers		961	928
Impôts différés passifs	10.1	6 605	6 362
Provisions	5.8	26 389	25 445
Autres passifs	5.7	15	56
Passif non courant		**219 814**	**283 621**
Dettes financières	9.1	3 211	4 040
Instruments financiers		1	2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		41 774	46 954
Dettes fiscales et sociales		89 074	83 118
Provisions	5.8	2 945	3 025
Autres passifs	5.7	92 332	65 098
Passif courant		**229 337**	**202 236**
Passifs des activités destinées à être cédées	4.1	-	63 020
TOTAL Passif		**648 108**	**746 223**

4.2 Compte de résultat consolidé

En milliers euros	Note	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Chiffre d'affaires		**467 688**	**457 441**	**2,2 %**
Achats consommés		-29 316	-33 788	-13,2 %
Charges externes	5.1	-122 563	-122 453	0,1 %
Impôts et taxes		-8 243	-7 257	13,6 %
Frais de personnel	6.1	-229 507	-215 434	6,5 %
Dotations et reprises aux provisions		-1 056	-2 684	-60,6 %
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		-	0	0,0 %
Autres produits et charges d'exploitation		-2 358	-621	279,9 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		2 128	2 291	-7,1 %
EBITDA		**76 772**	**77 496**	**-0,9 %**
Dotation aux amortissements		-43 716	-40 075	9,1 %
Résultat opérationnel courant		**33 056**	**37 420**	**-11,7 %**
Dépréciation écarts d'acquisition		-	-	
Produits et charges non récurrents		-18 640	-18 874	-1,2 %
Autres produits et charges opérationnels non courants	5.2	-18 640	-18 874	-1,2 %
Résultat opérationnel		14 416	18 547	**-22,3 %**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		1 154	631	82,9 %
Coût de l'endettement financier brut		-7 041	-8 938	-21,2 %
Autres produits et charges financiers		-77	1 573	-147,5 %
Coût de l'endettement financier net	**9.2**	**-5 964**	**-6 734**	**-1,5 %**
Impôts sur les bénéfices		-4 632	-4 002	15,7 %
Impôts différées		707	-699	-412,3 %
Total d'impôts	**10.1**	**-3 925**	**- 4 701**	**n.m.**
Quote-part du Résultat net des sociétés mises en équivalence		-46	-51	-9,1 %
Résultat net des activités poursuivies		4 481	7 061	n.m.
Résultat net des activités cédées	4.2	1 345	-	n.m.
Résultat net des activités destinées à être cédées	4.2	-	4 099	n.m.
Résultat net consolidé		**5 826**	**11 160**	**n.m.**
Part du groupe	**A**	**5 771**	**11 147**	**n.m.**
Intérêts minoritaires		56	14	308,4 %
Nombre moyen d'actions hors autocontrôle	B	13 919 741	13 979 390	
Résultat courant par action (en euros)		**0,7**	**0,9**	**n.m.**
Résultat par action (en euros)	**A/B**	**0,4**	**0,8**	**n.m.**
Instruments dilutifs		Néant	Néant	**n.m.**
Résultat dilué par action (en euros)		**0,4**	**0,8**	**n.m.**

4.3 Etat du résultat global consolidé

En milliers euros	Note	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Résultat net consolidé		**5 826**	**11 160**	**n.m.**
Ecarts de conversion		-605	-2 584	-76,6%
Couverture instruments financiers				
Gains et pertes latents bruts		*-249*	*743*	*n.m*
Effets d'impôts		*72*	*-255*	*n.m*
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		-782	-2 096	-62,7%
Ecarts actuariels sur engagements de retraite				n.m
Gains et pertes bruts		*104*	*21*	*n.m*
Effets d'impôts		*86*	*-6*	*n.m*
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		**190**	**16**	**n.m**
Résultat global total		**5 234**	**9 080**	**-42,4%**
Part des minoritaires		56	46	19,9 %
Part du Groupe		**5 178**	**9 034**	**-42,7%**

En milliers euros		31.12.2017	
Correction :			
Résultat global total publié		**9 335**	
Actions gratuites		-255	
Résultat global total corrigé		**9 080**	

4.4 Tableau des variations des capitaux propres consolidés

En milliers euros	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Ecarts de conversion	Total part Groupe	Minoritaires	Total
Solde au 01.01.2017	**13 337**	**0**	**177 975**	**-2 391**	**188 921**	**23**	**188 945**
Résultat de la période			11 147		11 147	14	11 160
Résultats enregistrés directement en capitaux propres					0		0
• Couverture d'instruments financiers			487		487		487
• Couverture d'investissements nets					0		0
• Ecarts de conversion				-2 617	-2 617	33	-2 584
• Ecarts actuariels afférents aux prov. pour retraites			16		16		16
Résultat global de la période			**11 651**	**-2 617**	**9 034**	**46**	**9 080**
Transactions avec les actionnaires							
• Opérations sur capital							
• Opérations sur titres			255		255		255
• Distribution de dividendes [1]						-70	-70
• Actions propres			166		166		166
Total des transactions avec les actionnaires			**421**		**421**	**-70**	**351**
Autres variations			-1 019		-1 019	-11	-1 030
Variations de périmètre					0		0
Solde au 31.12.2017	**13 337**	**0**	**189 027**	**-5 008**	**197 357**	**-11**	**197 346**
Résultat de la période			5 771		5 771	56	5 827
Résultats enregistrés directement en capitaux propres							0
• Couverture d'instruments financiers			-177		-177		-177
• Couverture d'investissements nets					0		0
• Ecarts de conversion				-605	-605		-605
• Ecarts actuariels afférents aux prov. pour retraites			190		190		190
Résultat global de la période			**5 784**	**-605**	**5 179**	**56**	**5 235**
Transactions avec les actionnaires							
• Opérations sur capital							0
• Opérations sur titres			-268		-268		-268
• Distribution de dividendes [1]						-57	-57
• Actions propres			-3 628		-3 628		-3 628
Total des transactions avec les actionnaires			**-3 896**	**0**	**-3 896**	**-57**	**-3 953**
Autres variations			141		141		141
Variations de périmètre					0	188	187
Solde au 31.12.2018	**13 337**	**0**	**191 057**	**-5 613**	**198 781**	**176**	**198 956**

(1) Le montant total des dividendes est distribué au titre d'actions ordinaires. Il n'existe pas d'autres catégories d'actions. Il n'y a pas eu d'émission, de rachat ou de remboursement de titres de capitaux sur les années 2017 et 2018 hormis les actions achetées dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites.

4.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers euros	Note	31.12.2018	31.12.2017
Résultat net consolidé		***5 826***	***11 160***
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		-2 082	-2 241
Dotations aux amortissements et provisions		50 808	64 435
Plus ou moins-values de cession		-1 694	-534
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		**52 858**	**72 821**
Coût de l'endettement financier net		6 019	6 427
Charges d'impôt		3 212	6 628
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		**62 089**	**85 877**
Impôt versé		-2 943	-1 819
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité : Besoin		-	-10 574
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité : Dégagement		64 436	-
Flux de trésorerie générés par l'activité après impôt versé et variation du besoin en fonds de roulement	**A**	**123 582**	**73 484**
Dont flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités non poursuivies		*-5 145*	*4 299*
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-47 907	-48 372
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-10 976	-12 251
Acquisitions d'immobilisations financières		-3 929	-
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		104	529
Cessions d'immobilisations financières		-	1 046
Variation des prêts et avances consentis		-1 214	-10 749
Incidence des variations de périmètre		64 553	-1 855
Dividendes reçus		2 704	893
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	**B**	**3 335**	**-70 759**
Dont flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités non poursuivies		*13 892*	*-674*
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-57	-70
Augmentation de capital en numéraire		-	-
Émissions d'emprunts		135 000	10 500
Remboursements d'emprunts		-202 125	-3 241
Intérêts versés sur emprunts		-2 360	-5 996
Autres produits et charges financiers versés ou reçus		641	-821
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	**C**	**-68 899**	**372**
Dont flux nets de trésorerie liée aux opérations de financement des activités non poursuivies		*-13 073*	*270*
Variation de trésorerie hors effet devises	**A+B+C**	**58 017**	**3 098**
Incidence des variations de cours des devises		72	-821
Variation de trésorerie		**58 089**	**2 276**
Trésorerie nette d'ouverture		22 998	20 722
Trésorerie nette de clôture		81 088	22 998

4.6 Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1 Référentiel 127
Note 2 Périmètre de consolidation 129
2.1 Liste des entreprises consolidées 129
2.2 Tableau de variation de périmètre 131
2.3 Impact des variations de périmètre 132
Note 3 Information sectorielle 133
3.1 Information sectorielle 2018 133
3.2 Information sectorielle 2017 134
Note 4 Actifs détenus en vue de la vente, activités non poursuivies ou cédées 136
4.1 Actifs et passifs cédés 136
4.2 Activités cédées 136
Note 5 Données opérationnelles 137
5.1 Charges externes 137
5.2 Autres produits et charges opérationnels non courants 137
5.3 Production immobilisée 137
5.4 Stocks et en-cours 137
5.5 Créances clients 138
5.6 Autres créances 138
5.7 Autres passifs 139
5.8 Provisions courantes et non courantes 139
5.9 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels 139
Note 6 Charges et avantages au personnel 140
6.1 Frais de personnel 140
6.2 Effectifs 140
6.3 Rémunération des dirigeants 140
Note 7 Titres mis en équivalence 141
7.1 Valeur des titres mis en équivalence 141
7.2 Variation des titres mis en équivalence 141
Note 8 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières 142
8.1 Ecarts d'acquisition 142
8.2 Immobilisations incorporelles 143
8.3 Immobilisations corporelles 144
8.4 Immobilisations financières (hors titres mis en équivalence) 144
Note 9 Financement et instruments financiers 145
9.1 Endettement financier net 145
9.2 Coût de l'endettement net 147
9.3 Gestion des risques financiers 148
Note 10 Impôts 149
10.1 Impôt différé 149
Note 11 Capitaux propres et résultats par action 151
11.1 Capital 151
11.2 Résultat par action 151
11.3 Résultat dilué par action 151
11.4 Attribution d'actions gratuites 151
Note 12 Dividendes 152
Note 13 Indemnités départ à la retraite 152
13.1 Indemnités départ à la retraite France 152
13.2 Indemnités départ à la retraite Etranger 152
13.3 Comparaison des engagements actuariels et des actifs de couverture 152
Note 14 Contrats de location simple et de crédit-bail 154
14.1 Contrats de location simple 154
14.2 Retraitement du crédit-bail 154
Note 15 Parties liées 155
Note 16 Autres informations 155
16.1 Saisonnalité 155
16.2 Carnet de commandes 156
16.3 Honoraires des Commissaires aux Comptes 156
16.4 Engagements hors bilan 156
Note 17 Méthodes et principes comptables 157
Note 18 Faits marquants 163
Note 19 Opérations et évènements importants post 31 décembre 2018 163

Note 1 Référentiel

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales modifié par le règlement CE n° 297/2008 du 11 mars 2008 ainsi que des règlements européens suivants sur les normes IAS/IFRS, les états financiers consolidés du Groupe Cegedim sont établis au 31 décembre 2018 conformément aux normes comptables internationales. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS («International Financial Reporting Standards»), les IAS (« International Accounting Standards») et leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêté.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Cegedim SA du 27/03/2019. Ils ont fait l'objet d'un examen par le Comité d'Audit du 26/03/2019 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

1.1 Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les états financiers sont préparés principalement selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers autres que ceux évalués à leur juste valeur. Les actifs et passifs dans le cadre de regroupements d'entreprises sont également évalués à la juste valeur.

NOUVELLES NORMES ET INTERPRETATIONS IFRS

Les nouvelles normes applicables à compter du 1er janvier 2018, notamment IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec les clients » et IFRS 9 « Instruments financiers » n'ont pas d'impact matériel sur les comptes du Groupe.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés ou non encore adoptés par l'Union Européenne, mais dont l'application anticipée aurait été possible, et qui entreront en vigueur après le 31 décembre 2018. Il s'agit principalement des normes et amendements suivants :

- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- IFRS 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».

Une analyse des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes est en cours.

Première application d'IFRS 15 – « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec les clients ».

IFRS 15 traite des principes de reconnaissance du revenu. Cette norme remplace les précédentes normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction » ainsi que les interprétations SIC et IFRIC s'y rapportant. Cette norme propose une nouvelle approche de reconnaissance du chiffre d'affaires décrite en cinq étapes. Elle contient également des dispositions spécifiques sur un certain nombre de sujets particuliers comme les licences, les garanties ou les modalités de capitalisation des coûts d'obtention ou de réalisation d'un contrat.

Le Groupe applique la norme IFRS 15 dans ses comptes consolidés à compter du 1er janvier 2018 selon la méthode rétrospective modifiée. Selon cette méthode, l'effet de la première application de la norme est comptabilisé dans les capitaux propres au 1er janvier 2018 sans retraitement des périodes comparatives.

Des diagnostics approfondis ont été menés en 2017 dans les principaux métiers du Groupe et complétés, début 2018, afin de couvrir l'ensemble des sources de revenus retranscrits dans les états financiers consolidés. Les diagnostics et la revue des aspects complexes ont été réalisés avec l'assistance d'un cabinet d'expertise indépendant, et ont mobilisé des intervenants des départements commerce, juridique, gestion opérationnelle et comptable du Groupe Cegedim. Ces diagnostics ont été confrontés, au cas par cas, à l'analyse des contrats clients, afin d'être corroborés ou affinés, sur la base d'une sélection de contrats types ou de contrats jugés pertinents par leur taille ou leur complexité.

IFRS 15 n'a pas d'impact significatif sur le chiffre d'affaires par rapport aux principes et modalités de reconnaissance du revenu précédemment appliqués par le Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place les dispositifs et les indicateurs permettant d'identifier les éventuels contrats significatifs, ainsi que les évolutions des offres ou de leur volumétrie dans le temps, qui pourraient nécessiter des analyses complémentaires au titre d'IFRS 15.

Les éventuels impacts en découlant en matière de reconnaissance du revenu seront ainsi suivis régulièrement et seront pris en compte, le cas échéant, dans les comptes consolidés de la période concernée.

Au 31 décembre 2018, ces impacts sont non significatifs.

La ventilation du chiffre d'affaires prévue par la norme est identique à celle retranscrite au sein de l'information sectorielle. Elle est en adéquation avec le reporting interne, le rapport de gestion ainsi que les communiqués de presse et les présentations financières.

Application d'IFRS 9 – « Instruments financiers »

La norme IFRS 9 « Instruments financiers » remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

- ***Classification des actifs financiers***

IFRS 9 prévoit une nouvelle approche en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers. La norme présente trois classes d'actifs financiers, ceux évalués au coût amorti, ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ceux évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

- ***Dépréciation – Actifs financiers et actifs de contrats***

Pour les créances commerciales incluant les actifs de contrats, le Groupe a évalué les pertes effectivement encourues au cours des dernières années sur son portefeuille clients et a conclu que les nouvelles dispositions en matière de dépréciations des contrats d'actifs n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

- ***Comptabilité de couverture***

Le Groupe a choisi de comptabiliser les éléments de report/déport séparément en « coûts de couverture ». Ils sont désormais comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de coûts de couverture, dans une composante séparée des capitaux propres, avant d'être comptabilisés ultérieurement, comme les gains et pertes accumulés dans la réserve de couverture des flux de trésorerie.

- **IFRS 16 – « Contrats de locations », applicable en 2019**

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la normes IFRS 16 qui remplacera la norme IAS 17 « contrats de location » et les interprétations associées.

IFRS 16 supprime la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour les preneurs et introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location pour le preneur avec constatation :

- D'un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué
- D'une dette au titre des engagements de loyers actualisés

Le Groupe CEGEDIM appliquera la norme IFRS 16 à partir du 1er janvier 2019 en utilisant la méthode rétrospective modifiée et, par conséquent ne retraitera pas les informations comparatives fournies au titre de l'exercice 2018 dans les comptes consolidés de l'exercice 2019. Il comptabilisera l'effet cumulatif de l'application initiale à la date de première application. Conformément aux dispositions transitoires, les droits d'utilisation seront généralement évalués sur la base de la dette de loyers au 1er janvier 2019 ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2018.

Le Groupe prévoit aussi d'appliquer les exemptions autorisées par IFRS 16 à savoir, ne pas reconnaître au bilan les contrats de location de courte durée (inférieure à douze mois à la date de transaction) et les locations d'actifs de faibles valeurs.

A ce jour, toutes les données historiques ont été reprises dans le logiciel et les résultats provisoires sont en cours de finalisation. Le Groupe prévoit de terminer le processus de transition au cours du premier semestre 2019.

Les impacts découlant de l'application de la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019 sont donc en cours de finalisation sur la base de la méthode rétrospective modifiée et seront communiqués dans le rapport financier semestriel du 30 juin 2019.

1.2 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers implique que la Direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révise ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour.

Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les hypothèses et estimations concernent principalement :

- L'évaluation des provisions et des passifs éventuels (hypothèses décrites dans les notes 5.9 et 13.1) ;
- La reconnaissance des impôts différés actifs (note 10.1) ;
- La comptabilisation et évaluation des frais de développement et des logiciels internes (notes 5.3 et 8.2) ;
- Les tests de dépréciation des actifs (note 8.1) ;
- Le cas échéant, les modalités de classement des activités destinées à la vente (conformément à IFRS 5).

Note 2 Périmètre de consolidation

2.1 Liste des entreprises consolidées au 31.12.2018

2.1.1 SOCIETES FRANCAISES INTEGREES GLOBALEMENT

Entreprises	Etablissement principal	Ville	N° Siren	% de contrôle	% intérêt	Méthode
Cegedim	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	350422622	100,00 %	100,00 %	IG
Alliance Software	3, impasse des Chênes	Niort	407702208	100,00 %	100,00 %	IG
Alliadis	3, impasse des Chênes	Niort	342280609	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Activ	114-116, rue d'Aguesseau	Boulogne	400891586	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Ingénierie	326, rue du Gros Moulin – AMILLY	Montargis	402338719	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim IT	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	790173066	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Logiciels Médicaux	110-112, rue d'Aguesseau	Boulogne	353754088	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Media	17, rue de l'Ancienne Mairie	Boulogne	602006306	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Outsourcing	15, rue Paul Dautier	Vélizy	303529184	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Software	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	752466516	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim SRH	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	332665371	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim SRH Montargis	326, rue du Gros Moulin – AMILLY	Montargis	752466805	100,00 %	100,00 %	IG
Cetip	114, rue d'Aguesseau	Boulogne	410489165	99,88 %	99,88 %	IG
Docavenue	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	841447295	100,00 %	100,00 %	IG
Futuramedia	17, rue de l'Ancienne Mairie	Boulogne	494625130	100,00 %	100,00 %	IG
GERS	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	521625582	100,00 %	100,00 %	IG
I-Assurances	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	790172225	100,00 %	100,00 %	IG
Incams	114-116, rue d'Aguesseau	Boulogne	429216351	100,00 %	100,00 %	IG
MedExact	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	432451912	100,00 %	100,00 %	IG
Pharmastock	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	403286446	100,00 %	100,00 %	IG
Resip	17, rue de l'Ancienne Mairie	Boulogne	332087964	100,00 %	100,00 %	IG
RM Ingénierie	av de la Gineste	Rodez	327755393	100,00 %	100,00 %	IG
Rue de la Paye	37 avenue de Gramont	Vichy	431373075	100,00 %	100,00 %	IG
Santestat	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	790172175	100,00 %	100,00 %	IG
SCI Montargis 2000	326, rue du Gros Moulin	Montargis	324215128	68,83 %	68,83 %	IG
Services Premium Santé (sps)	100, rue des Fougères	Lyon	513188771	40,00 %	40,00 %	IG
Smart RX	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	789997871	100,00 %	100,00 %	IG
Sofiloca	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	348940255	100,00 %	100,00 %	IG

2.1.2 SOCIETES ETRANGERES INTEGREES GLOBALEMENT

Entreprises	Pays	Ville	% de contrôle	% intérêt	Méthode
Activus Ltd	Grande-Bretagne	Hertford	100,00 %	100,00 %	IG
Adaptive Apps	Grande-Bretagne	Londres	100,00 %	100,00 %	IG
Alliadis Europe Ltd	Grande-Bretagne	Londres	100,00 %	100,00 %	IG
Bluebay Medical Systems	Grande-Bretagne	Swansea	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Belgium	Belgique	Drogenbos	99,97 %	99,97 %	IG
Cegedim Customer Information SRL	Roumanie	Bucarest	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Data Services Limited	Grande-Bretagne	Preston	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Egypte	Egypte	Le Caire	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Healthcare Software R&D Limited	Irlande	Dublin	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Holdings Ireland Limited	Irlande	Dublin	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Outsourcing Maroc	Maroc	Rabat	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Maroc	Maroc	Rabat	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim RX Limited	Grande-Bretagne	Chertsey Surrey	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Service Center SRL	Roumanie	Bucarest	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim SRH Ltd	Grande-Bretagne	Chertsey Surrey	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim SRH SA Switzerland	Suisse	Genève	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim World Internal Services Limited	Grande-Bretagne	Londres	100,00 %	100,00 %	IG
Compufile Ltd	Grande-Bretagne	Chertsey Surrey	100,00 %	100,00 %	IG
Croissance 2006	Belgique	Forest	100,00 %	100,00 %	IG
Efficience Technologie	Roumanie	Bucarest	100,00 %	100,00 %	IG
Health Data Management Partners	Belgique	Drogendos	100,00 %	100,00 %	IG
InPractice Systems	Grande-Bretagne	Londres	100,00 %	100,00 %	IG
Inpractice Entreprise Solution Ltd	Grande-Bretagne	Dundee	100,00 %	100,00 %	IG
OEPO	Belgique	Drogendos	100,00 %	99,97 %	IG
Cegedim RX SRL	Roumanie	Bucarest	100,00 %	100,00 %	IG
Pulse System Inc	USA	Wichita	100,00 %	100,00 %	IG
CHS UK Limited	Grande-Bretagne	Loughborough	100,00 %	100,00 %	IG
Stacks Consulting e Ingeniera de Software	Espagne	Barcelone	100,00 %	100,00 %	IG
Stacks Servicios Technologicos SL	Espagne	Barcelone	100,00 %	100,00 %	IG
Stacks Servicios Technologicos SL Chile Ltda	Chili	Providencia	100,00 %	100,00 %	IG
Thin	Grande-Bretagne	Chertsey Surrey	100,00 %	100,00 %	IG
Webstar Health Ltd	Grande-Bretagne	Harrow	100,00 %	100,00 %	IG

2.1.3 SOCIETES FRANCAISES MISES EN EQUIVALENCE

Entreprises	Etablissement principal	Ville	N° Siren	% de contrôle	% intérêt	Méthode
Edipharm	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	381819309	20,00 %	20,00 %	MEE
Infodisk	Immeuble CPL – Californie 2	Le Lamentin	490029774	34,00 %	34,00 %	MEE
Isiakle	4 rue Georges Picquart	Paris	823272588	50,00 %	50,00 %	MEE

2.1.4 SOCIETES ETRANGERES MISES EN EQUIVALENCE

Entreprises	Etablissement principal	Ville	% de contrôle	% intérêt	Méthode
Healthcare Gateway	Grande-Bretagne	Leeds	50,00%	50,00%	MEE
Millennium	Italie	Florence	49,22%	49,22%	MEE

2.2 Tableau de variation de périmètre

2.2.1 ENTREPRISES ENTRANTES DANS LE PERIMETRE

Entreprises concernées	% de détention à la clôture	% de détention de l'exercice	% de détention exercice précédent	Méthode de conso. de l'exercice	Méthode de conso. de l'exercice précédent	Observations
Cegedim Egypte	100,00 %	100,00 %	-	IG	-	Création
Docavenue	100,00 %	100,00 %		IG	-	Création
Efficience Technologie	100,00 %	100,00 %	-	IG	-	Acquisition
Rue de la Paye	100,00 %	100,00 %	-	IG	-	Acquisition

ACQUISITION DE LA SOCIETE RUE DE LA PAYE EN FRANCE

Cegedim, à travers sa filiale Cegedim SRH, a acquis en France, le 30 mars 2018 la société Rue de la Paye. Cette transaction permet dorénavant de proposer des offres de paye digitale aux 2 millions de TPE / PME en France et notamment aux milliers de professionnels de santé clients du Groupe Cegedim.

Rue de la Paye a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires représentant environ 1% du chiffre d'affaires 2017 du Groupe et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis avril 2018.

2.2.2 ENTREPRISES SORTANTES DU PERIMETRE

Entreprises concernées	% de détention à la clôture	% de détention de l'exercice	% de détention exercice précédent	Méthode de conso. de l'exercice	Méthode de conso. de l'exercice précédent	Observations
ASP Line	-	-	99,96 %	-	IG	Liquidation
Cegelease	-	-	100,00 %	-	IG	Cession
CHS Russie	-	-	100,00 %	-	IG	Liquidation
CHS Ukraine	-	-	100,00 %	-	IG	Liquidation
Eurofarmat	-	-	100,00 %	-	IG	Cession
Hospitalis	-	-	100,00 %	-	IG	TUP dans Cegedim SA
iGestion	-	-	99,88 %	-	IG	TUP dans Cetip
Next Plus	-	-	49,00 %	-	IG	Cession
Next Software	-	-	100,00 %	-	IG	Cession
Tech Care Solutions	-	-	50,00 %	-	MEE	Cession

2.3 Impact des variations de périmètre

2.3.1 SUR LE BILAN A LA DATE DE CLOTURE

En milliers euros	Consolidé avant variation au 31.12.2018	Variation 2018	Consolidé après variation au 31.12.2018
Ecarts d'acquisition	166 554	6 470	173 024
Autres actifs non courants (hors écarts d'acquisition)	248 479	2 464	250 942
Actif courant	222 034	2 107	224 142
Total Bilan	**637 067**	**11 040**	**648 108**

Les chiffres mentionnés ne font pas référence aux valeurs d'entrée dans le périmètre mais aux valeurs arrêtées en date du 31 décembre 2018.

Les impacts à la date d'acquisition des sociétés acquises sont :

- Sur les actifs : 2 063 milliers d'euros ;
- Sur les passifs : 1 278 milliers d'euros.

2.3.2 SUR LE COMPTE DE RESULTAT A LA DATE DE CLOTURE

En milliers euros	Consolidé avant variation au 31.12.2018	Variation 2018	Consolidé après variation au 31.12.2018
Chiffre d'affaires	464 616	3 072	467 688
Résultat opérationnel	15 771	-1 355	14 416
Résultat net consolidé	**7 282**	**-1 456**	**5 826**

Les chiffres mentionnés font référence aux créations et aux rachats d'entreprises et cela à compter de leur date d'entrée dans le Groupe et ne sont donc pas représentatifs de l'impact sur une année pleine.

2.3.3 FINANCEMENT DES ACQUISITIONS DE SOCIETES

En 2018, les acquisitions de sociétés ont été autofinancées pour un montant de 6 670 milliers d'euros.

Note 3 Information sectorielle

3.1 Information sectorielle 2018

Les activités du Groupe Cegedim sont réparties au sein de deux divisions opérationnelles.

La division Assurance santé, RH et e-services est tournée vers une clientèle grands-comptes. Cette division

- Regroupe l'ensemble des offres destinées aux assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires d'assurance, sur la chaîne des échanges entre ces organismes et les professionnels de santé ;
- Elle cible également des entreprises de tous secteurs intéressées par des problématiques d'hébergement, d'externalisation (par exemple en RH et paie) ou d'échanges dématérialisés (Cegedim e-business).

La division Professionnels de santé est tournée vers les médecins, paramédicaux, pharmaciens et centres de soins. Cette division fournit des logiciels de gestion, bases de données et solutions répondant aux besoins de la pratique quotidienne de ces professionnels.

Corporate et autres est la troisième division du Groupe qui intervient en support aux divisions opérationnelles.

3.1.1 ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018

	En milliers d'euros	Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Corporate et autres	Activités poursuivies 31.12.2018	Activités cédées	Retraitements IFRS 5	Total 31.12.2018	Total France	Total Reste du monde
	Produits sectoriels									
	Ventes HG (sauf CA vers activités destinées à être cédées)	307 684	156 184	3 819	467 687	2 031	-	469 717	399 117	70 600
	CA vers activités cédées	0	-	1	1	-	-1	-		
	CA vers les activités poursuivies	-	-	-	-	35	-35	-		
A	**Ventes HG**	**307 684**	**156 184**	**3 820**	**467 688**	**2 066**	**-36**	**469 717**	**399 117**	**70 600**
B	Ventes aux autres secteurs du Groupe	7 400	11 496	42 800	61 697	-	-	61 697	59 344	2 353
A+B	**CA total secteur**	**315 083**	**167 680**	**46 620**	**529 384**	**2 066**	**-36**	**531 414**	**458 462**	**72 952**
	Résultat sectoriel									
C	**Résultat opérationnel courant**	**32 502**	**2 532**	**-1 978**	**33 056**	**686**	**-**	**33 742**		
D	**EBITDA**	**54 422**	**18 855**	**3 495**	**76 772**	**686**		**77 458**		
C/A	Marge opérationnelle courante	10,6 %	1,6 %	-51,8 %	7,1 %	33,2 %		7,2 %		
D/A	Marge EBITDA	17,7 %	12,1 %	91,5 %	16,4 %	33,2 %		16,5 %		
	Dotation aux amortissements	21 920	16 323	5 473	43 716	0		43 716		

3.1.2 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2018

En milliers d'euros		France	Zone Euro hors France	Zone Livre Sterling	Reste du monde	31.12.2018
Activités poursuivies	Répartition géographique	397 088	6 568	46 598	17 434	467 688
	%	85 %	1 %	10 %	4 %	100 %
Activités cédées	Répartition géographique	2 030	-	-	-	2 030
	%	100 %	0 %	0 %	0 %	100 %
Total	**Répartition géographique**	**399 117**	**6 568**	**46 598**	**17 434**	**469 717**
	%	**85 %**	**1 %**	**10 %**	**4 %**	**100 %**

3.1.3 ELEMENTS DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

En milliers d'euros	Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Corporate et autres	Total 31.12.2018	Total France	Total Reste du monde
Actifs sectoriels						
Ecarts d'acquisition *(Note 8.1)*	77 382	95 642	-	173 024	112 010	61 014
Immobilisations incorporelles	73 202	77 185	6 322	156 709	92 285	64 424
Immobilisations corporelles	16 881	7 155	9 380	33 416	27 034	6 381
Titres mis en équivalence *(Note 7.2)*	110	10 376	-	10 486	110	10 376
Total net	**167 575**	**190 357**	**15 702**	**373 634**	**231 439**	**142 195**
Investissements de l'exercice (en valeurs brutes)						
Ecarts d'acquisition *(Note 6.1)*	6 470	-	-	6 470	6 470	-
Immobilisations incorporelles	23 779	21 840	2 286	47 905	29 319	18 586
Immobilisations corporelles	5 852	1 997	3 127	10 976	8 022	2 955
Titres mis en équivalence *(Note 7.2)*	-	-	-	-	-	-
Total brut	**36 101**	**23 837**	**5 414**	**65 351**	**43 810**	**21 541**
Passifs sectoriels (1)						
Passifs non courants						
Provisions	15 883	9 441	1 065	26 389	24 978	1 411
Autres passifs	-	15	-	15	-	15
Passifs courants						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 856	15 417	2 500	41 774	30 022	11 751
Dettes fiscales et sociales	63 538	22 066	3 470	89 074	82 803	6 271
Provisions	1 302	1 643	-	2 945	2 357	588
Autres passifs	67 281	25 024	27	92 332	85 017	7 315

(1) La contribution de la société Cegedim SA dans les passifs reste affectée par défaut dans la division Assurance santé, RH & e-services, sans éclatement sectoriel.

3.2 Information sectorielle 2017

3.2.1 ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

	En milliers d'euros	Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Corporate et autres	Activités poursuivies 31.12.2017	Activités destinées à être cédées	Retraitements IFRS 5	Total 31.12.2017	Total France	Total Reste du monde
Produits sectoriels										
	Ventes HG (sauf CA vers activités destinées à être cédées)	291 063	162 486	3 863	457 411	12 541	-	469 952	393 187	76 765
	CA vers activités destinées à être cédées	14	-	16	30	-	-30	-		
	CA vers les activités poursuivies	-	-	-	0	460	-460	-		
A	**Ventes HG**	**291 077**	**162 486**	**3 878**	**457 441**	**13 001**	**-490**	**469 952**	**393 187**	**76 765**
B	Ventes aux autres secteurs du Groupe	4 711	7 813	39 885	52 410			52 410	50 050	2 359
A+B	**CA total secteur**	**295 788**	**170 299**	**43 764**	**509 851**	**13 001**	**-490**	**522 362**	**443 238**	**79 124**
Résultat sectoriel										
C	**Résultat opérationnel courant**	**28 375**	**10 382**	**-1 336**	**37 420**	**5 720**	**-**	**43 140**		
D	**EBITDA**	**48 091**	**24 970**	**4 434**	**77 496**	**5 764**	**-**	**83 260**		
C/A	Marge opérationnelle courante	9,7 %	6,4 %	-34,5 %	8,2 %	44,0 %		9,2 %		
D/A	Marge EBITDA	16,5 %	15,4 %	114,3 %	16,9 %	44,3 %		17,7 %		
	Dotation aux amortissements	19 717	14 588	5 770	40 075	44		40 119		

3.2.2 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2017

En milliers d'euros		France	Zone Euro hors France	Zone Livre Sterling	Reste du monde	31.12.2017
Activités poursuivies	Répartition géographique	380 677	6 975	49 720	20 070	457 441
	%	83 %	2 %	11 %	4 %	100 %
Activités destinées à être cédées	Répartition géographique	12 511	0	0	0	12 511
	%	100 %	0 %	0 %	0 %	100 %
Total	**Répartition géographique**	**393 187**	**6 975**	**49 720**	**20 070**	**469 952**
	%	**84 %**	**1 %**	**11 %**	**4 %**	**100 %**

3.2.3 ELEMENTS DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

En milliers d'euros	Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Corporate et autres	Activités poursuivies 31.12.2017	Activités destinées à être cédées	Total 31.12.2017	Total France	Total Reste du monde
Actifs sectoriels								
Ecarts d'acquisition *(Note 6.1)*	70 899	96 859	-	167 758	28 266	196 024	116 855	79 169
Immobilisations incorporelles	67 108	73 273	5 469	145 849	0	145 849	85 664	60 185
Immobilisations corporelles	14 970	7 919	10 283	33 172	1 227	34 400	28 083	6 317
Titres mis équivalence *(Note 2.4)*	88	9 984	-	10 072	-	10 072	86	9 986
Total net	**153 065**	**188 035**	**15 751**	**356 852**	**29 493**	**386 346**	**230 688**	**155 657**
Investissements de l'exercice (en valeurs brutes)								
Ecarts d'acquisition *(Note 6.1)*	-	1 767	-	1 767	-	1 767	-	1 767
Immobilisations incorporelles	22 546	23 108	2 729	48 382	-	48 382	29 096	19 286
Immobilisations corporelles	6 773	1 687	2 783	11 243	1 096	12 339	10 715	1 624
Titres mis équivalence *(Note 2.4)*	-	-	-	0	-	0	-	-
Total brut	**29 319**	**26 562**	**5 512**	**61 393**	**1 096**	**62 488**	**39 811**	**22 677**
Passifs sectoriels (1)								
Passifs non courants								
Provisions	15 394	9 000	1 051	25 445	388	25 833	24 484	1 349
Autres passifs	-	56	-	56	15 820	15 876	15 820	56
Passifs courants								
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 157	16 274	2 522	46 954	14 614	61 568	50 475	11 093
Dettes fiscales et sociales	61 380	19 296	2 442	83 118	1 295	84 413	79 381	5 032
Provisions	1 327	1 698	-	3 025	130	3 155	3 127	28
Autres passifs	40 884	24 178	35	65 098	29 596	94 694	87 347	7 347

(1) La contribution de la société Cegedim SA dans les passifs reste affectée par défaut dans la division Assurance santé, RH & e-services, sans éclatement sectoriel.

Note 4 Actifs détenus en vue de la vente, activités non poursuivies ou cédées

Cegelease et Eurofarmat. ont été cédées le 28 février 2018 pour un montant total de 57,5 millions d'euros auquel s'ajoute le remboursement du compte-courant d'associé de 13 millions d'euros.

4.1 ACTIFS ET PASSIFS CEDES

Au 31 décembre 2017, les actifs et passifs destinés à la vente s'élevaient à :

- Actifs destinés à la vente : 119 847
- Passifs destinés à la vente : 63 021

4.2 ACTIVITES CEDEES

Dans le compte de résultat consolidé présenté en comparatif, les résultats des activités cédées ont été reclassés ligne par ligne sur les postes "Résultat net des activités cédées".

Les principaux indicateurs du compte de résultat consolidé au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017 des activités cédées sont :

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Chiffre d'affaires	**2 066**	**13 001**
Achats consommés	2	-13
Charges externes	-685	-4 013
Impôts et taxes	-231	-398
Frais de personnel	-417	-2 502
Dotations et reprises aux provisions	-43	-340
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	-	-
Autres produits et charges d'exploitation	-6	29
EBITDA (1)	**686**	**5 764**
Dotations aux amortissements	0	-44
Résultat opérationnel courant	**686**	**5 720**
Dépréciation écarts d'acquisition	-	-
Produits et charges non récurrents	-	-
Autres produits et charges opérationnels non courants	**-**	**-**
Résultat opérationnel	**686**	**5 720**
Coût de l'endettement financier net	52	306
Résultat de cession	-106	-
Impôts sur les bénéfices	-	-2 019
Impôts différés sur les bénéfices	713	92
Quote-part du Résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-
Résultat net des activités cédées	**1 345**	**4 099**

4.3 FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES NON POURSUIVIES

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Flux net de trésorerie lié à l'activité	-5 145	3 389
Flux net de trésorerie lié aux investissements	13 892	236
Flux net de trésorerie lié aux financements	-13 073	270

Note 5 Données opérationnelles

5.1 Charges externes

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Achats d'études & prestations et achats non stockés	-42 181	-38 565
Services extérieurs (location, entretien, assurance)	-36 062	-34 551
Autres : publicité, personnel détaché, frais de réception, frais postaux…	-44 320	-49 337
Total charges externes	**-122 563**	**-122 453**

5.2 Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants s'analysent en fonction des éléments suivants :

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Résultat opérationnel courant	**33 056**	**37 420**
Provision sur actifs incorporels en voie d'obsolescence	-6 855	-9 288
Frais de restructuration	-9 825	-6 362
Autres produits et charges non courants	-1 959	-3 223
Résultat Opérationnel	**14 416**	**18 547**

Les provisions sur actifs incorporels concernent des logiciels dont l'obsolescence s'accélère en raison de la transition vers le monde SaaS. Elle induit de réviser les plans d'amortissement ou de déprécier ces actifs, notamment au Royaume-Uni en 2018 (5,5 M€) et aux USA en 2017 (7,4 M€).

Les frais de restructuration concernent les opérations impactant le périmètre consolidé : croissance externe, fusions ou cessions (4 M€ pour ces dernières en 2018). Ils recouvrent également les frais liés aux départs de cadres dirigeants ou les réorganisations significatives intervenues dans la gouvernance de certaines activités (5 M€ en 2018 contre 6 M€ en 2017).

Les autres produits et charges non courants concernent des pénalités, contentieux ou dénouements d'opérations non courantes.

Chaque rubrique est présentée nette des effets positifs qui s'y rattachent : reprises de provisions, gains non courants, indemnités reçues.

5.3 Production immobilisée

La production immobilisée a été reclassée en diminution des frais de personnel et charges externes comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Frais de personnel	35 539	35 657
Charges externes	8 885	8 914
Production immobilisée	**44 424**	**44 571**

5.4 Stocks et en-cours

En milliers d'euros	Valeurs brutes		Provisions		Valeurs nettes	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
En-cours de services	77	78	-77	-	-	78
Stocks de marchandises	3 405	5 277	-736	-1 709	2 670	3 567
Total stocks et en-cours	**3 483**	**5 355**	**-813**	**-1 709**	**2 670**	**3 645**

5.5 Créances clients

En milliers d'euros	Clients courants		Clients non courants		Total Clients	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Sociétés françaises	88 401	99 151	-	-	88 401	99 151
Sociétés étrangères	17 123	25 559	87	210	17 210	25 769
Total valeurs brutes	**105 524**	**124 710**	**87**	**210**	**105 611**	**124 920**
Provisions	8 246	6 540	-	-	8 246	6 540
Total valeurs nettes	**97 278**	**118 170**	**87**	**210**	**97 365**	**118 380**

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. Ainsi, les clients en redressement ou liquidation judiciaire sont systématiquement dépréciés à 100 % et les créances échues de plus de six mois sont suivies au cas par cas et, éventuellement, dépréciées à hauteur du risque estimé de non recouvrement.

Le Groupe applique la nouvelle méthodologie de dépréciation préconisée par IFRS 9 depuis le 1er janvier 2018, à savoir la comptabilisation des pertes attendues dès l'origine sur l'ensemble des créances. Compte tenu du profil des clients du Groupe, les impacts de cette nouvelle norme sont non significatifs.

Le Groupe a conclu le 22 mai 2017, avec une banque française, des accords d'affacturage portant sur la cession de créances clients, sans possibilité de recours. Ces accords ont été conclus pour une durée indéfinie. L'une ou l'autre des parties peut y mettre fin à tout moment, sous réserve d'un préavis de trois mois. Les accords d'affacturage couvrent la cession des créances clients libellées en euros et réalisées avec des tiers présents en France. Le montant des créances clients cédées dans le cadre de ces accords s'élève à 39,0 millions d'euros au 31 décembre 2018.

La part des échus dans le total des créances clients en valeur brute s'élève à 22 millions d'euros au 31 décembre 2018.

BALANCE AGEE

En milliers d'euros	Total créances clients échues	Créances < à 1 mois	Créances de 1 à 2 mois	Créances de 2 à 3 mois	Créances de 3 à 4 mois	Créances > à 4 mois
Sociétés françaises	14 932	2 837	2 332	1 270	979	7 515
Sociétés étrangères	7 106	3 477	879	713	396	1 640
Total (valeurs brutes)	**22 038**	**6 314**	**3 211**	**1 983**	**1 375**	**9 155**

5.6 Autres créances

En milliers d'euros	Débiteurs sociaux		Débiteurs fiscaux		Autres créances		Total autres créances	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Créances courantes								
Sociétés françaises	382	738	17 305	21 097	13 018	46 342	30 705	68 176
Sociétés étrangères	270	247	2 177	2 068	166	728	2 613	3 044
Total valeurs brutes	**651**	**985**	**19 482**	**23 165**	**13 185**	**47 070**	**33 318**	**71 220**
Provisions	-	-	-	-	-	-	-	-
Total créances courantes (valeurs nettes)	**651**	**985**	**19 482**	**23 165**	**13 185**	**47 070**	**33 318**	**71 220**
Créances non courantes								
Sociétés françaises								
Sociétés étrangères								
Total valeurs brutes	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions								
Total créances non courantes (valeurs nettes)	-	-	-	-	-	-	-	-

5.7 Autres passifs

En milliers d'euros	Courants		Non-courants		Total	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Avances et acomptes reçus	**297**	**317**	**-**	**-**	**297**	**317**
Clients – Avoir à établir	-	-	-	-	-	-
Charges à payer	-	-	-	-	-	-
Créditeurs divers	61 799	33 934	-	-	61 799	33 934
Autres dettes	**61 799**	**33 934**	**-**	**-**	**61 799**	**33 934**
Dettes sur acquisitions d'actifs	**4**	**4**	**15**	**56**	**19**	**60**
Dividendes à payer	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Produits constatés d'avance	**30 232**	**30 844**	**-**	**-**	**30 232**	**30 844**
Total autres passifs	**92 332**	**65 098**	**15**	**56**	**92 347**	**65 154**

Le poste « Créditeurs divers » inclut les sommes gérées pour le compte des mutuelles et assureurs dans le cadre des contrats de gestion déléguée conclus avec le Groupe.

5.8 Provisions courantes et non courantes

Les provisions sont déterminées sur la base d'une estimation des coûts futurs pour l'entreprise.

Les montants concernés sont individuellement non significatifs.

En milliers d'euros	31.12.2017	Reclassements	Variations de périmètre	Dotations complément de provisions	Dotations nouvelles provisions	Reprises sur provisions utilisées	Reprises sur provisions non utilisées	Variation de taux	31.12.2018
Provisions litiges salariés	2 997			351	570	-1 240	-321		2 357
Provisions pour restructurations	28				568		-27	19	588
Provisions courantes	**3 025**			**351**	**1 138**	**-1 240**	**-347**	**19**	**2 945**
Provisions retraite	23 017		69		2 370	-1 669	-179		23 607
Provisions pour litiges	1 340							63	1 403
Autres provisions pour risques	357	-25	-3	188	73		-8	0	582
Autres provisions pour charges	732			252	640		-828		796
Provisions non courantes	**25 445**	**-25**	**66**	**441**	**3 082**	**-1 669**	**-1 015**	**64**	**26 389**
Total provisions courantes et non courantes	**28 471**	**-25**	**66**	**792**	**4 221**	**-2 909**	**-1 362**	**82**	**29 334**

5.9 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

LITIGE AVEC LA SOCIETE EURIS

Cegedim a reçu conjointement avec IQVIA (ex IMS Health) une assignation de la société Euris pour pratiques anticoncurrentielles. Cegedim a demandé à ce que le tribunal acte que Cegedim devait être mise hors de cause. Le tribunal de Commerce de Paris dans un jugement du 17 décembre 2018 a fait droit à la demande de mise hors de cause de Cegedim. Il a été fait appel de cette décision.

FISCALITE

Le 21 février 2018, Cegedim a reçu de la Direction générale des finances publiques un avis de vérification de comptabilité pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016. La société n'a pas reçu de notification de redressement, les contrôles étant encore en cours.

Note 6 Charges et avantages au personnel

6.1 Frais de personnel

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Coût du personnel	-224 617	-210 175
Participation et intéressement	-5 172	-4 973
Actions gratuites	282	-286
Frais de personnel	**-229 507**	**-215 434**

6.2 Effectifs

	31.12.2018	31.12.2017
France	3 051	2 849
International	1 511	1 377
Total effectif	**4 562**	**4 226**

6.3 Rémunération des dirigeants

Le montant des jetons de présence versés aux Administrateurs s'est élevé à 120 milliers d'euros au 31 décembre 2018 et est comptabilisé dans le poste « Autres achats et charges externes » du compte de résultat. Conformément à la norme IAS 24 la notion de « principaux dirigeants » chez Cegedim correspond aux personnes siégeant au Conseil d'Administration ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la Direction et du contrôle des activités de Cegedim ou de toute société du Groupe, directement ou indirectement. Conformément à l'IAS 24.17, les avantages en nature sont pris en compte dans le poste « Avantages à court terme ».

En milliers d'euros – montant brut	31.12.2018	31.12.2017
Avantages à court terme (salaires, primes, etc.)	2 207	1 985
Avantages postérieurs à l'emploi	Néant	Néant
Indemnités de rupture de travail	Néant	Néant
Autres avantages à long terme	Néant	Néant
Avantages comptabilisés	2 207	1 985
Indemnités de rupture de contrat de travail	Néant	Néant
Avantages non comptabilisés	Néant	Néant

Les avantages à court terme comprennent la partie variable et fixe de la rémunération des dirigeants.

Note 7 Titres mis en équivalence

7.1 Valeur des titres mis en équivalence

Entité	%intérêt 31.12.2017	Résultat 31.12.2017	QP résultat 31.12.2017	Situation nette 31.12.2017	QP situation nette totale 31.12.2017	Ecarts d'acquisition	Provision risque	Sortie de périmètre	Valeur nette des titres ME au 31.12.2017
Edipharm	20,00%	233	47	306	61				61
Isiakle	50,00%	0	0	50	25				25
Millennium	49,22%	2 932	1 443	14 241	7 009	2 859			9 868
Tech Care Solutions	50,00%	-11	-6	4	2				2
Healthcare Gateway	50,00%	1 614	807	232	116				116
QP des sociétés MEE contribuant au résultat opérationnel		**4 768**	**2 291**	**14 834**	**7 214**	**2 859**	**0**	**0**	**10 072**
Infodisk	34,00%	-146	-50	-541	-184		184		0
Galaxy Santé	0,00%	-2	-1	10	5			-5	0
Total au 31.12.2017		**4 620**	**2 241**	**14 302**	**7 035**	**2 859**	**184**	**-5**	**10 072**

Entité	%intérêt 31.12.2018	Résultat 31.12.2018	QP résultat 31.12.2018	Situation nette 31.12.2018	QP situation nette totale 31.12.2018	Ecarts d'acquisition	Provision risque	Sortie de périmètre	Valeur nette des titres ME au 31.12.2018
Edipharm	20,00%	369	74	425	85	-	-	-	85
Isiakle	50,00%	-	-	50	25	-	-	-	25
Millennium	49,22%	2 764	1 360	15 005	7 385	2 859	-	-	10 244
Tech Care Solutions	0,00%	-3	-2	1	0	-	-	-0	-
Healthcare Gateway	50,00%	1 391	695	264	132	-	-	-	132
QP des sociétés MEE contribuant au résultat opérationnel		**4 520**	**2 128**	**15 745**	**7 628**	**2 859**	**-**	**-0**	**10 486**
Infodisk	34,00%	-135	-46	-677	-230	-	230	-	-
Total au 31.12.2018		**4 384**	**2 082**	**15 068**	**7 398**	**2 859**	**230**	**-0**	**10 486**

7.2 Variation des titres mis en équivalence

La variation des titres mis en équivalence s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	
Titres mis en équivalence au 01.01.2018	10 072
Distribution dividendes	-1 719
Augmentation de capital	-
Quote-part résultat au 31.12.2018	2 082
Provision pour risque	46
Ecart de conversion	6
Sortie de périmètre	-0
Total	**10 486**

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence contribue au résultat opérationnel selon la répartition suivante :

- Division Assurance santé, RH et e-services : Edipharm, Isiakle et Tech Care Solutions,
- Division Professionnels de santé : Millennium et Healthcare Gateway.

Note 8 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

8.1 Ecarts d'acquisition

Au 31 décembre 2018, les écarts d'acquisition en valeur nette s'élèvent à 173 M€ contre 168 M€ au 31 décembre 2017. Cette augmentation de 5 M€ résulte majoritairement de l'acquisition de la société Rue de la Paye, dans le domaine des services de paye digitale à destination des TPE/PME françaises, en partie compensée par l'affectation d'écarts d'acquisition à des éléments d'actifs identifiables concernant les acquisitions réalisées au UK en 2017. Le Groupe réalise généralement l'affectation des écarts d'acquisition au cours du second semestre suivant la première consolidation des sociétés acquises, afin de disposer du recul nécessaire pour les évaluations.

La norme IAS 36 paragraphe 90 indique que les groupes d'UGT (unités génératrices de trésorerie) dans lesquelles un goodwill a été alloué doivent être testées au minimum sur une base annuelle et à chaque fois qu'il y a lieu de craindre une dépréciation. Cette dépréciation est définie comme la différence entre la valeur recouvrable du groupe d'UGT et sa valeur dans les livres. La valeur recouvrable est définie par la norme IAS 36.18 comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, moins les coûts de vente, et la valeur d'utilité de l'actif (somme des flux actualisés attendus par la société pour cet actif).

Les tests d'impairment visent à s'assurer que la valeur nette comptable des actifs nécessaires à l'exploitation affectés à chacune des deux groupes d'UGT (y compris les écarts d'acquisition) n'est pas supérieure à la valeur recouvrable.

Des tests d'impairment ont été réalisés dans le cadre de la clôture des comptes 2018, dans les deux groupes d'UGT opérationnelles du Groupe, telles qu'ils existaient à la précédente clôture.

Ces tests n'ont pas conduit à constater de perte de valeur.

Les tests ont consisté à remettre à jour les principales hypothèses sous tendant l'évaluation des actifs affectés aux groupes d'UGT du Groupe. On rappelle que ces tests ne visent pas seulement à justifier la valeur des écarts d'acquisition (173 M€), mais bien de l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation attribuables aux groupes d'UGT (soit 368 M€ testés à la clôture 2018). Ces tests d'impairment, conduits à hauteur de chaque groupe d'UGT, sont également complétés par des tests individuels sur les principaux logiciels du Groupe, qui peuvent faire l'objet d'une dépréciation qui leur est propre. Comme les années précédentes, le Groupe a fait appel à un cabinet indépendant pour l'aider à déterminer les principaux paramètres de taux permettant de conduire ces tests.

Les tendances retranscrites dans les plans d'affaires sont les suivantes :

- Les plans du groupe d'UGT Assurance santé, RH et e-services, dont les hypothèses de flux attendus sont confirmées sur la période 2019-2021, ont été globalement reconduits en prolongeant la croissance observée.
- Les plans du groupe d'UGT Professionnels de santé, qui sont en deçà des prévisions initiales sur 2018, ont été revus dans un souci de prudence, en modérant les taux de croissance sur 2019-2021 afin d'étaler sur une période plus longue les effets de la montée en puissance des nouvelles offres en lancement ou à lancer prochainement.
- Dans les deux groupes d'UGT, la poursuite des plans sur un horizon à 5 ans reflète les gains de parts de marché sur les nouvelles offres, la part croissante des activités récurrentes résultant du modèle SaaS, ainsi que la montée en puissance des activités de BPO assorties d'un effet positif sur les marges d'exploitation. Dans le groupe d'UGT Professionnels de santé, les sous-jacents des hypothèses du plan supposent notamment que les logiciels les plus récents ou dont le lancement est attendu en 2020, réussissent leur pénétration sur le marché, en particulier américain et anglais, et soient disponibles à la vente, avec l'ensemble des fonctionnalités attendues, sans retard. Les ressources nécessaires ont donc été affectées à la sécurisation des roadmaps de développement et le déploiement des offres fait l'objet d'un suivi continu, en mettant une priorité absolue à la satisfaction clients.
- Les hypothèses de croissance du chiffre d'affaires retenues sur 5 ans (de 2018 à 2023) sont en moyenne de 6,9% sur les activités d'Assurance santé, RH et e-services, et de 6,6% sur les activités destinées aux Professionnels de santé.
- Les taux de croissance à l'infini sont restés inchangés depuis la clôture 2015.

La sensibilité des tests a été mesurée autour des paramètres suivants dans les deux groupes d'UGT :

- Evolution du taux d'actualisation de +/- 50 points de base ;
- Evolution du taux de croissance à l'infini de +/- 50 points de base ;
- Eventualité d'une baisse temporaire de marge en 2ème et 3ème années du plan (dégradées de moitié) ;
- Eventualité d'une baisse prolongée de marge (marge moyenne terminale réduite d'environ 180 points de base).

Ces calculs de sensibilité ne conduiraient pas à déprécier les écarts d'acquisition du groupe d'UGT Assurance santé, RH et e-services. Dans le groupe d'UGT Professionnels de santé, les calculs de sensibilités aux taux ne conduiraient pas à déprécier les écarts d'acquisition. Une dépréciation deviendrait nécessaire en cas de baisse de marges autre que temporaire d'un montant ne dépassant pas 5% du total des actifs testés.

Groupes d'UGT	31.12.2017	Reclassement	Affectation de l'écart d'acquisition	Impôt différé sur affectation	Périmètre	Impairment	Ecarts de conversion et autres variations	31.12.2018
Assurance santé, RH, e-services	70 899	-	-	-	6 470	-	13	77 382
Professionnels de santé	96 859	-	-1 017	193	-289	-	-104	95 642
Corporate et autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total écarts d'acquisition	**167 758**	**-**	**-1 017**(1)	**193** (2)	**6 180**	**-**	**-91**	**173 024**

(1) voir note 8.2 « immobilisations incorporelles »
(2) voir note 10.1.3 « Actifs et passifs d'impôts différés »

	31.12.2018	31.12.2017
Taux d'actualisation avant impôt	**8,90 %**	**8,50 %**
Taux de croissance à l'infini		
Assurance santé, RH et e-services	1,75 %	1,75 %
Professionnels de santé	*1,50 %*	*1,50 %*

8.2 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31.12.2017	Reclassement et correction à nouveau	Acquisitions	Variation périmètre	Diminutions	Variation de taux	31.12.2018
Frais de développement	22 887	-17 261	7 483	70	0	-76	13 103
Logiciels internes(1)	277 981	13 737(2)	36 940	1 665	-2 667	1 283	328 939
Autres incorporelles	64 405	4 261	3 481	44	-335	337	72 193
Total valeurs brutes	**365 273**	**737**	**47 905**	**1 778**	**-3 002**	**1 543**	**414 235**
Amortissements et dépréciations logiciels internes	172 384	-2 076	35 719	1 844	- 3 937	220	204 154
Amortissements et dépréciations autres incorporelles	47 040	1 750	4 749	-12	-337	183	53 373
Total amortissements et dépréciations	**219 424**	**-326**	**40 468**	**1 832**	**-4 274**	**403**	**257 527**
Total immobilisations incorporelles valeurs nettes	**145 849**	**1 064**	**7 438**	**-53**	**1 272**	**1 142**	**156 709**

(1) Les projets issus des développements internes actuellement en service ont une durée d'amortissement moyenne de 5 à 8 ans.
(2) dont 17M€ de reclassement entre Frais de développement et Logiciels internes correspondant à la mise en service des projets et 1M€ d'affectation d'écarts d'acquisition.

8.3 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31.12.2017	Reclassement et correction à nouveau	Acquisitions	Variation périmètre	Diminutions	Variation de taux	31.12.2018
Terrains	544	-	-	-	-	-	544
Constructions	10 213	-	11	-	-	41	10 265
Autres immobilisations corporelles	81 398	335	10 956	92	-3 760	122	89 142
Immobilisations en cours	444	-56	10		-388	-	9
Total valeurs brutes	**92 599**	**279**	**10 976**	**92**	**-4 149**	**163**	**99 961**
Dépréciations des terrains	*0*	-	-	-	-	-	*0*
Amortissements constructions	6 086	-	594	-	-	30	6 711
Amortissements autres immos. corporelles	53 340	326	9 759	72	-3 714	51	59 834
Total amortissements	**59 426**	**326**	**10 353**	**72**	**-3 714**	**81**	**66 545**
Total immobilisations corporelles valeurs nettes	**33 172**	**-47**(1)	**623**	**20**	**-435**	**82**	**33 416**

(1) reclassement immobilisations incorporelles/ immobilisations corporelles

8.4 Immobilisations financières (hors titres mis en équivalence)

En milliers d'euros	31.12.2017	Reclassement	Acquisitions Dotations	Variation périmètre	Diminutions Reprises	Variation de taux	31.12.2018
Titres de participation (1)	998	-	-	215	-	0	1 214
Prêts (2)	12 986	-	438	-	-	0	13 425
Dépôts de garantie	5 233	-	6 286	29	-5 511	-1	6 036
Autres immobilisations financières	1 263	-	28	-	-984	13	321
Total valeurs brutes	**20 480**	**-**	**6 753**	**244**	**-6 495**	**13**	**20 995**
Provisions titres de participation	85	-	-	-85	-	-	-
Provisions sur autres immo. financières	42	-	-	-	-6	-2	39
Total provisions	**127**	**-**	**-**	**-85**	**-6**	**-2**	**39**
Total immobilisations financières valeurs nettes	**20 353**	**-**	**6 753**	**329**	**-6 490**	**11**	**20 957**

(1) Informations sur les sociétés non consolidées

(2) dont prêt de 9 millions d'euros à Isiaklé dans le cadre du contrat de BPO conclu avec le Groupe

Filiales	Capital social	Capitaux propres autres que capital social	% de contrôle	Valeur comptable des titres détenus valeur brute	Provision pour dépréciation sur titres	Valeur nette des titres détenus	Chiffre d'affaires HT	Résultat net	Dividendes reçus
CEIDO (1)	167	1 303	15,00%	300	-	300	1 716	193	28
Netfective Technology	626	18 867	5,2%	899	-	899	6 397	960	-
NEX & COM (2)	500	252	20,00%	13	0	13	2 232	nc	nc
Resodom	10	nc	10,00%	1	0	1	nc	nc	nc
Total des titres de participation non consolidés				**1 213**	**0**	**1 213**	**10 345**	**1 153**	**28**

(1) Chiffre d'affaires, résultat et capitaux propres 2017

(2) Non communiqué, à titre indicatif le chiffre d'affaires 2015 était de 2 232K€.

Il s'agit de parts dans des sociétés non cotées dont le Groupe n'a pas le contrôle.

Note 9 Financement et instruments financiers

9.1 Endettement financier net

En milliers d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	Financiers	Divers[1]	Total	Financiers	Divers[1]	Total
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 5 ans)	179 283	-	179 283	-	-	-
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 1 an, < 5 ans)	425	6 137	6 562	244 706	6 123	250 830
Dettes financières non courantes	**179 708**	**6 137**	**185 845**	**244 706**	**6 123**	**250 830**
Emprunts et dettes financières à court terme (> 6 mois, < 1 an)	183	122	305	201	158	360
Emprunts et dettes financières à court terme (> 1 mois, < 6 mois)	170	1 537	1 707	182	3 354	3 536
Emprunts et dettes financières à court terme (< 1 mois)	1 166	33	1 199	67	34	101
Concours bancaires courants	-	-	-	43	-	43
Dettes financières courantes	**1 519**	**1 692**	**3 211**	**493**	**3 546**	**4 040**
Total dettes financières	**181 227**	**7 829**	**189 056**	**245 200**	**9 669**	**254 869**
Trésorerie active	81 091	-	81 091	18 718	0	18 718
Endettement Financier Net	**100 136**	**7 829**	**107 965**	**226 482**	**9 669**	**236 151**

(1) Le poste divers comprend principalement la participation pour un montant de 6 420 milliers d'euros en 2018 et 7 022 milliers d'euros en 2017.

TRESORERIE NETTE

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Concours bancaire courants	-	43
Trésorerie active	81 091	18 718
Trésorerie nette	**81 091**	**18 675**

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET

En milliers d'euros		31.12.2018	31.12.2017
Endettement net en début d'exercice	**A**	**236 151**	**226 824**
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt		-62 089	-85 877
Impôt versé		2 943	1 819
Variation du besoin en fonds de roulement		-64 436	10 574
Flux net de trésorerie générée par l'activité		**-123 582**	**-73 484**
Variation liée aux opérations d'investissement		63 922	69 797
Incidence des variations de périmètre		-64 553	1 855
Dividendes		-2 647	-823
Augmentation du capital en numéraire		-	-
Incidence des variations de cours des devises		-72	821
Intérêts versés sur emprunts		2 360	5 996
Autres produits et charges financiers versés ou reçus		-641	821
Autres variations		1 130	19
Variation nette totale de l'exercice	**B**	**-124 083**	**5 002**
Impact des sociétés entrantes	C	222	-
Impact des sociétés cédées	D	-4 325	-
Impact des activités destinées à être cédées		-	4 325
Endettement net en fin d'exercice	A+B+C+D	**107 965**	**236 151**

Les emprunts bancaires sont aux conditions suivantes :

En milliers d'euros	< 1mois	> 1 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Taux Euribor 1 mois	1 166	170	183	425	179 283
Total	**1 166**	**170**	**183**	**425**	**179 283**

COUVERTURE DE TAUX

En milliers d'euros

Date de départ	Date de fin	Nominal	Taux versé	Taux reçu	Taux variable	Flux annuel 2019	Flux annuel 2020	Flux annuel 2021
31.12.2018	30.06.2019	50 000	0,268%			-67		
30.06.2019	31.12.2019	50 000	0,268%			-68		
31.12.2019	30.06.2020	50 000	0,268%				-68	
30.06.2020	31.12.2020	50 000	0,268%				-68	
31.12.2020	26.02.2021	50 000	0,268%					-21
Jambe payeuse						**-136**	**-136**	**-21**

Date de départ	Date de fin	Nominal	Taux versé	Taux reçu	Taux variable	Flux annuel 2019	Flux annuel 2020	Flux annuel 2021
31.12.2018	30.06.2019	50 000		EUR 1 M	0%			
30.06.2019	31.12.2019	50 000		EUR 1 M	0%			
31.12.2019	30.06.2020	50 000		EUR 1 M	0%			
30.06.2020	31.12.2020	50 000		EUR 1 M	0%			
31.12.2020	26.02.2021	50 000		EUR 1 M	0%			
Jambe receveuse								

Date de départ	Date de fin	Nominal	Taux versé	Taux reçu	Taux variable	Flux annuel 2019	Flux annuel 2020	Flux annuel 2021
31.12.2018	30.06.2019	30 000	0,275%			-41		
30.06.2019	31.12.2019	30 000	0,275%			-42		
31.12.2019	30.06.2020	30 000	0,275%				-42	
30.06.2020	31.12.2020	30 000	0,275%				-42	
Jambe payeuse						**-84**	**-84**	**0**

Date de départ	Date de fin	Nominal	Taux versé	Taux reçu	Taux variable	Flux annuel 2019	Flux annuel 2020	Flux annuel 2021
31.12.2018	30.06.2019	30 000		EUR 1 M				
30.06.2019	31.12.2019	30 000		EUR 1 M				
31.12.2019	30.06.2020	30 000		EUR 1 M				
30.06.2020	31.12.2020	30 000		EUR 1 M				
Jambe receveuse								

FINANCEMENT

En mai 2007, Cegedim a contracté un prêt de 50,0 millions d'euros auprès de son principal actionnaire FCB, le prêt FCB. Lors de l'augmentation de capital de décembre 2009, FCB a souscrit à hauteur de 4,9 millions d'euros en convertissant une portion du prêt FCB. Ainsi le solde du prêt FCB est de 45,1 millions d'euros. Le 9 octobre 2018 le contrat de prêt a été amendé afin de le subordonner à l'Euro PP de 135 millions d'euros et à la nouvelle facilité de crédit revoler (RCF) de 65 millions d'euros, d'en proroger la durée et d'en modifier le taux d'intérêt applicable.

Le 8 octobre 2018, Cegedim a émis un placement privée (Euro PP) de 135 millions d'euros à échéance 8 octobre 2025.

Le 9 octobre 2018, Cegedim a obtenu de ses banquiers une facilité de crédit revolving en euro de 65,0 millions d'euros arrivant à échéance le 9 octobre 2023 avec l'option de la prolonger d'une année supplémentaire.

L'ancien RCF de 200 millions d'euros à fait l'objet d'un remboursement anticipé pour la totalité de son solde au 9 octobre 2018 soit 115 millions d'euros.

Il est à noter que conformément à la norme IFRS 5 l'endettement net au 31 décembre 2017 n'incluait pas la trésorerie, les concours bancaires et les emprunts des activités visant à être cédées (Cegelease et Eurofarmat).

Au 31 décembre 2018, la dette était structurée de la manière suivante :

- Euro PP de 135,0 millions d'euros arrivant à échéance le 8 octobre 2025 ;
- crédit revolving de 65,0 millions d'euros, non utilisé, arrivant à échéance le 9 octobre 2023 ;
- prêt FCB de 45,1 millions d'euros arrivant à échéance le 20 novembre 2025;
- facilités de découvert de 24,0 millions d'euros dont 0,0 million d'euros utilisés.

L'exposition de la dette à la variation des taux Euro est partiellement couverte par une couverture de taux Euro.

Le 17 février 2017 et le 11 mai 2017 Cegedim a réalisé deux opérations de swap de taux. Il s'agit de swap à prime nulle receveur Euribor 1 mois flooré à 0%.

- payeur taux fixe au taux de 0,2680% pour un montant notionnel de 50 millions d'euros, à échéance 26 février 2021 avec un départ au 28 février 2017 ;
- payeur taux fixe au taux de 0,2750% pour un montant notionnel de 30 millions d'euros, à échéance 31 décembre 2020 avec un départ au 31 mai 2017.

Au 31 décembre 2018, la couverture de la dette à la variation des Taux Euro se compose de deux swap de taux à prime nulle receveur Euribor 1 mois flooré à 0%, payeur Taux Fixe défini comme suit :

- Taux de 0,2680% sur un montant notionnel couvert de 50 millions d'euros à échéance 28 février 2021 ;
- Taux de 0,2750% sur un montant notionnel couvert de 30 millions d'euros à l'échéance 31 décembre 2020.

Le montant total de notionnel couvert est de 80 millions d'euros au 31 décembre 2018.

La charge d'intérêt liée aux emprunts bancaires, obligataires, agios et commissions bancaires s'élève 2 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Les intérêts liés au prêt d'actionnaire au 31 décembre 2018 s'élèvent à 1,5 million d'euros.

La variation de juste valeur de ces dérivés a été enregistrée en capitaux propres pour la part efficace de ceux qualifiés de couverture de flux de trésorerie (0,2 million d'euros) et en résultat pour leur part inefficace et pour le risque de contrepartie pris en compte conformément à IFRS 13 (0,5 million d'euros). La juste valeur à la date de clôture des instruments de couverture est de 1,1 million d'euros.

9.2 Coût de l'endettement net

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Produits ou équivalents de trésorerie	**1 154**	**631**
Intérêts sur emprunts (1)	-2 360	-5 996
Intérêts sur incidence rachat de la dette	-	-
Intérêts courus sur emprunts	-1 110	-
Intérêts sur dettes financières	**-3 469**	**- 5 996**
Autres intérêts et charges financières(1)	-3 573	-2 942
Coût de l'endettement financier brut	**-7 041**	**-8 938**
Ecarts de change nets	-150	-670
Valorisation instruments financiers	156	948
Autres produits et charges financiers non cash	-83	1 294
Autres produits et charges financiers	**-76**	**1 573**
Coût de l'endettement financier net	**-5 964**	**-6 734**

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
(1) Dont intérêts FCB	-1 481	-1 533
Intérêts sur participation	-393	-422
Total	**-1 874**	**-1 955**

9.3 Gestion des risques financiers

Les principaux risques financiers identifiés sont les suivants :

RISQUE DE TAUX

Afin de limiter les effets d'une hausse des taux d'intérêts sur le niveau de ses frais financiers, le Groupe a décidé de mettre en œuvre une politique de couverture des risques consistant à protéger un taux de financement maximum annuel pour une durée d'un an. Seule Cegedim SA a mis en place, lorsque nécessaire, une couverture des emprunts. Le montant de notionnel couvert est de 80 millions d'euros au 31 décembre 2018. Le montant des emprunts exposés au risque de taux s'élève au 31 décembre 2018 à 0 million d'euros puisque la facilité de crédit revolver et le prêt FCB sont à taux variables. Cependant la facilité de crédit revolver n'est pas utilisée ainsi le nominal couvert est de 45,1 millions d'euros.

RISQUE DE CHANGE

Les devises représentant une part significative du chiffre d'affaires consolidé sont la livre sterling (10,0 %) et le dollar (2,4%). Le Groupe n'a pas mis en place de politique de couverture du risque de change. Ceci est susceptible d'exposer le Groupe à un risque de change plus ou moins significatif selon les années. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du risque de change au bilan :

En milliers d'euros	GBP	USD
Total bilan	871	419
Position hors-bilan		
Position nette après gestion	**871**	**419**

Ce tableau permet de calculer le risque de perte sur la position nette globale en devises du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1 % de la devise d'établissement des comptes contre la totalité des devises concernées. À titre d'information, l'impact en cas d'une évolution défavorable et uniforme de 1 % de la parité euro-livre sterling sur des comptes des filiales dont la monnaie d'établissement des comptes est la livre sterling aurait un impact négatif de 637 millions d'euros sur les capitaux propres du Groupe.

Dans l'hypothèse où la structure chiffre d'affaires/coûts reste similaire, toute appréciation de l'euro par rapport à la livre sterling entraînerait une baisse du résultat exprimé en euros. Sur la base de l'exercice 2018, toutes les autres devises restant au même niveau par rapport à la livre sterling, une appréciation théorique de l'euro de 1 % par rapport à la livre sterling impacterait négativement le chiffre d'affaires de 462 milliers d'euros et le résultat opérationnel courant de Cegedim de 69 milliers d'euros.

Les effets de change ont eu un effet négatif total de 1,3 million d'euros sur le chiffre d'affaires 2018, dont 0,7 million d'euros dû au dollar US et 0,5 million d'euros à la livre sterling.

Le montant des écarts de conversion du chiffre d'affaires est déterminé en recalculant le chiffre d'affaires 2017 sur la base des taux de change 2018. Les taux des devises utilisés sont les taux moyens sur l'exercice.

RISQUE DE LIQUIDITE

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Les flux de trésorerie contractuels ne sont pas actualisés.

Lorsqu'il s'agit d'un taux fixe, le taux est utilisé pour calculer les tombées d'intérêts futures.

Flux de trésorerie

En milliers d'euros	< 1mois	> 1 mois 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires et intérêts	1 668	2 676	3 205	24 559	190 939
Instrument de couverture					-811
Concours bancaires courants					
Crédit-bail	33	156	122	97	
Complément de prix					
Participations		1 381		5 279	
Divers dont dépôts & cautionnements				762	

Cash-flow prévisionnels sur instruments financiers

Hypothèse : Taux variables EUR 1 mois 31 décembre 2018 égal à 0

En milliers d'euros	Taux	2019	2020	2021	Total
Swaps emprunteurs EUR					
Fixe payé	0,268 %	-136	-136	-21	-293
Variable reçu		-	-	-	-
Swaps LT		**-136**	**-136**	**-21**	**-293**
Swaps emprunteurs EUR					
Fixe payé	0,275 %	-84	-84	0	-168
Variable reçu		-	-	-	-
Swaps LT		-84	-84	0	-168
Total Swaps LT		**-220**	**-220**	**-21**	**-461**

Note 10 Impôt

10.1 Impôt différé

10.1.1 VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de l'exercice s'élève à 3 925 milliers d'euros contre 4 701 milliers d'euros en décembre 2017. La ventilation s'établit comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Impôt exigible		
France	-4 794	-3 634
Etranger	162	-368
Total impôt exigible	**-4 632**	**-4 002**
Impôts différés		
France	1 992	-296
Etranger	-1 285	-404
Total impôts différés	**707**	**-699**
Charge totale d'impôts comptabilisée en résultat	**-3 925**	**-4 701**

10.1.2 CHARGE D'IMPOT THEORIQUE ET CHARGE D'IMPOT COMPTABILISEE

La réconciliation entre charge d'impôt théorique Groupe et la charge d'impôt effectivement comptabilisée est présentée dans le tableau suivant :

En milliers d'euros		31.12.2018	31.12.2017
Résultat net des activités poursuivies		4 481	7 061
Quote-part dans les sociétés MEE		-2 082	-2 441
Impôt sur les bénéfices		3 925	4 701
Résultat avant impôt des sociétés intégré	(a)	**6 324**	**9 521**
dont sociétés françaises intégrées		39 152	32 295
dont sociétés étrangères intégrées		-32 828	-22 773
Taux d'impôt normatif en France	(b)	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(c) = (a) x (b)	**-2 178**	**-3 278**
Impact des différences permanentes		-1 882	-1 951
Impact des différences de taux d'imposition sur résultats bénéficiaires		2 325	2 314
Impact des différences de taux d'imposition sur différences temporaires		-30	-1 697
Activation des déficits antérieurs		6 460	6 039
Impôts non activés sur résultats déficitaires		-8 644	-7 692
Impôts différés reconnus sur les exercices antérieurs		-1 283	-
Impact crédit d'impôt		1 307	1 564
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat		**-3 925**	**-4 701**
Taux d'impôt effectif		**n/a**	**n/a**

Calcul du taux d'impôt normatif en France

Base	33,33%
Contribution de 3,3% (IS > 763,000€)	1,10%
Taux d'impôt normatif en France	34,43%

Les principaux pays contributifs à la ligne « impact des différences de taux d'imposition sur résultats bénéficiaires » sont :

(en milliers d'euros)	31.12.2018
UK	2 039
France (sociétés non intégrées)	122
Roumanie	54
Autres	110
Total	**2 325**

10.1.3 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

Analyse par catégories de différence temporelle de la position nette d'impôts différés comptabilisée au bilan (avant compensation par entités fiscales des actifs et passifs d'impôts différés).

En milliers d'euros	31.12.2017	Reclassement et correction à nouveau	Résultat	Variation de périmètre	Autres variation KP	Variation taux de change	31.12.2018
Reports déficitaires	**20 000**	-	-	-	-	-	**20 000**
Engagement de retraite	**5 185**	-	161	17	86	-	**5 449**
Provisions non déductibles	**2 582**	-	179	-	-	-	**2 761**
Mise à juste valeur des instruments financiers	**218**	-131	-40	-	72	-	**119**
Annulation plus-value interne	**167**	-	1	-	-	-	**169**
Retraitement marge R&D	**412**	-	148	-	-	-	**560**
Autres	**455**	-136	22	-	-57	-	**284**
Total impôts différés actifs	**29 019**	**-267**	**473**	**17**	**100**	**0**	**29 342**
Ecart de conversion	**0**	-	-52	-	-	52	**0**
Annulation amortissement dérogatoire	-386	-	288	-	-	-	**-98**
Annulation amortissement fonds de commerce	**-8**	8	-	-	-	-	**0**
Mise à juste valeur des instruments financiers	**-131**	131	-	-	-	-	**0**
Crédit-bail	**-225**	-	-143	-	-	-	**-368**
Activation R&D	**-6 539**	-	250	-	-	-	**-6 289**
Retraitement dotation sur marge R&D	**-70**	-	-75	-	-	-	**-145**
Actifs incorporels	**0**	-58	-699	-	-	-	**-757**
Autres	**-749**	-8	665	-	-	-	**-91**
Total impôts différés passifs	**-8 109**	**73**	**234**	**0**	**-**	**52**	**-7 749**
Impôt différés nets	**20 910**	**-193**	**707**	**17**	**100**	**52**	**21 593**

Les impôts différés activés au titre des reports fiscaux déficitaires s'élèvent à 20 M€. Leur recouvrement a été estimé sur un horizon moyen de 4 années au sein du périmètre des sociétés françaises intégrées.

A noter que 6M€ d'impôts différés sur déficits antérieurs ont été utilisés sur l'exercice 2018, compensés par l'activation de 6M€ d'impôts différés de même nature.

La variation des impôts différés constatés au bilan consolidé après compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés, se vérifie de la manière suivante :

En milliers d'euros	Actifs	Passifs	Net
Au 31 décembre 2017	**27 271**	**-6 362**	**20 909**
Impact résultat de la période	473	234	707
Impact capitaux propres	117	52	169
Impact de présentation nette par entité fiscale	602	-602	0
Reclassement	-267	73	-193
Au 31 décembre 2018	**28 196**	**-6 605**	**21 593**

Le montant de l'impôt correspondant aux déficits non activés des activités poursuivies au 31 décembre 2018 s'élève à 51 850 milliers d'euros pour les sociétés françaises et à 16 848 milliers d'euros pour les sociétés internationales.

Note 11 Capitaux propres et résultats par action

11.1 Capital

Au 31 décembre 2018, le capital est constitué de 13 997 173 actions (dont 131 989 actions d'auto contrôle) d'un nominal de 0.9528 euro soit un capital total de 13 336 506 euros.

11.2 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre d'actions composant le capital hors titres d'autocontrôle.

Le nombre d'actions doit être le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (soit 13 919 741 actions au 31 décembre 2018 et 13 979 390 actions au 31 décembre 2017).

Le résultat courant par action des activités poursuivies s'élève à 0,7 euros au titre de l'exercice 2018.

Le résultat net par action s'élève à 0,5 euros au titre de l'exercice 2018.

Cegedim SA	31.12.2018	31.12.2017
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	13 997 173	13 997 173
Moins nombre moyen d'actions propres détenues	-77 432	-17 783
Nombre d'actions pour le calcul du résultat par action	**13 919 741**	**13 979 390**

11.3 Résultat dilué par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre d'actions composant le capital hors titres d'autocontrôle.

Le nombre d'actions doit être le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (soit 13 919 741 actions au 31/12/2018 et 13 979 390 actions au 31/12/2017).

11.4 Attribution d'actions gratuites

Le conseil du 28 janvier 2016 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2015 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Le conseil du 21 juin 2017 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2015 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Le conseil du 28 juin 2018 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2018 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim

Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

- Les actions attribuées gratuitement donneront droit aux dividendes dont la distribution aura été décidée à compter de la date d'attribution.
- Le plan du 28 janvier 2016 a autorisé une attribution maximum de 28 038 actions gratuites.
- Le plan du 21 juin 2017 a autorisé une attribution maximum de 19 540 actions gratuites.
- Le plan du 28 juin 2018 a autorisé une attribution maximum de 21 790 actions gratuites.
- Pour les plans 2016, 2017 et 2018, l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution, et de trois ans pour les bénéficiaires n'ayant pas leur résidence fiscale en France à la date d'attribution.
- Les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires sous la seule condition : absence de démission, révocation ou licenciement.
- A compter de la date d'attribution définitive, les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution devront conserver les dites actions pendant une durée de 1 an.

En application de la norme IFRS 2, la charge mesurant "l'avantage" offert aux salariés est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

	Plan du 28.01.2016	Plan du 21.06.2017	Plan du 28.06.2018
Date de l'Assemblée Générale	16 /11/2015	16/11/2015	19/06/2018
Date du Conseil d'administration	28/01/2016	21/06/2017	28/06/2018
Date d'ouverture du plan	28/01/2016	21/06/2017	28/06/2018
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	28 038 actions	19 540 actions	21 790 actions
Prix initial de souscription	30.50€	29,02€	34,20€
Date de libre disposition des actions gratuites France	28/01/2018	21/06/2019	28/06/2020
Date de libre disposition des actions gratuites Etranger	28/01/2019	21/06/2020	28/06/2021

SITUATION DU PLAN AU 31 DECEMBRE 2018

	Plan du 28.01.2016	Plan du 21.06.2017	Plan du 28.06.2018
Nombre total d'actions attribuées	2 880 actions	13 989 actions	18 390 actions
Nombre total d'actions restant à acquérir	0	0	0
Prix d'acquisition ajusté des attributions d'actions gratuites			
France	29,61€	28,17€	33,20€
Etranger	25,93€	24,67€	29,07€

Note 12 Dividendes

Aucun dividende n'a été versé au titre de l'exercice 2017, conformément à la décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2018.

Note 13 Indemnités départ à la retraite

13.1 INDEMNITES DEPART A LA RETRAITE : SOCIETES FRANÇAISES

En milliers d'euros	Couvert par un fonds d'assurance	Par une provision pour charge
Engagement de retraite	**2 223**	**23 607**

Les salariés bénéficient, lors de leur départ à la retraite, d'une indemnité de départ à la retraite telle que définie dans les conventions collectives.

Afin de financer les engagements liés à ces indemnités, une évaluation actuarielle a été mise en place. Le montant total de l'engagement s'élève à 25 830 milliers d'euros dont 2 223 milliers d'euros versés à une compagnie d'assurance.

Le montant des cotisations retraite provisionné en charges sur l'exercice s'élève à 2 389 milliers d'euros.

Le Groupe a choisi d'appliquer l'option offerte par la norme IAS 19 révisée qui permet de comptabiliser directement en tant qu'autres éléments du résultat global.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses économiques	2018	2017
Taux d'intérêt net	1,6128 %	1,4806 %
Taux de rendement attendu des actifs	1,6128 %	1,4806 %
Augmentation des salaires (inflation comprise)	1,40 %	1,40 %

Le taux d'actualisation retenu pour 2018 est de 1,6128 % (C66715Y Index BFV EUR Composite (AA) 15 Year de Bloomberg) contre 1,4806% en 2017.

Hypothèses démographiques

Mortalité : Tables H/F Insee 2012-2016

Mobilité : 7,5% par an jusqu'à 35 ans

3,5% jusqu'à 45 ans

1,8% jusqu'à 50 ans

0,9% pour les 51 ans et plus

Age de départ à la retraite : Départ volontaire à 65 ans

Sensibilité au taux d'actualisation	1,3628 %	1,6128 %	1,8628 %
	27 473	25 830	25 634

Les conventions collectives du Groupe sont les suivantes :

- Convention collective nationale des voyageurs, représentants, placiers ;
- Convention collective nationale de la publicité ;
- Convention collective nationale de la pharmacie ;
- Convention collective nationale du Syntec ;
- Code du travail.

13.2 INDEMNITES DEPART A LA RETRAITE : SOCIETES ETRANGERES

Le montant des cotisations retraite comptabilisé en charges et versé sur l'exercice s'élève à 255 milliers d'euros.

13.3 COMPARAISON DES ENGAGEMENTS ACTUARIELS ET DES ACTIFS DE COUVERTURES

En milliers d'euros	2018	2017
Engagements actuariels	25 830	25 187
Actifs de couvertures	(2 223)	(2 170)
Coût des services passés non comptabilisés		
Passifs reconnus	**23 607**	**23 017**

Variation du coût des services rendus et de la juste valeur des couvertures

En milliers d'euros		31.12.2018			31.12.2017		
		Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total
Dette actuarielle à l'ouverture	1	**25 187**		**25 187**	**23 888**		**23 688**
Actifs destinés à la vente		**-**		**-**	**-300**		**-300**
Coût des services rendus au cours de l'exercice		2 051		2 051	1 942		1 942
Coût financier de l'exercice		370		370	346		346
Coût des prestations passées non comptabilisées		-		-	-		-
Coût de la période	2	**2 421**		**2 421**	**2 288**		**2 288**
Prestations versées	3	-1 328		-1 328	-633		-633
Pertes (Gains) actuariels générés au cours de l'exercice au titre de l'obligation	4	-518		-518	-56		-56
Entrée de périmètre	5	69		69	-		-
Sortie de périmètre	6	-		-	-		-
Reclassement	7	-		-	-		-
Variations taux de change	8	-		-	-		-
Dette actuarielle à la clôture	1+2+3+4+5+6+7+8	**25 830**		**25 630**	**25 187**		**25 187**
Valeur des actifs de couverture							
Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture		2 170		2 170	2 122		2 122
Rendement attendu des actifs		32		32	31		31
Cotisations		-		-	-		-
Prestations servies		-		-	-		-
Gains(Pertes) actuariels de l'exercice générés sur actif		21		21	16		16
Entrée de périmètre		-		-	-		-
Sortie de périmètre		-		-	-		-
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture		**2 223**		**2 223**	**2 170**		**2 170**

Montants comptabilisés au bilan et au compte de résultat

En milliers d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total
Coût des services rendus à la clôture	25 830		25 830	25 187		25 187
Juste valeur des actifs de couverture	-2 223		-2 223	-2 170		-2 170
Sous-total	**23 607**		**23 607**	**23 017**		**23 017**
Coût des services passés non comptabilisés	-		-	-		-
Passif comptabilisé au bilan	**23 607**		**23 607**	**23 017**		**23 017**
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 051		2 051	1 942		1 942
Coût financier de l'exercice	370		370	346		346
Rendement des actifs	-32		-32	-31		-31
Effet de réduction ou liquidation de régime	-		-	-		-
Charge comptabilisée au compte de résultat	**2 389**		**2 389**	**2 257**		**2 257**

Variation du passif net comptabilisé au bilan

En milliers d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total
Passif net d'ouverture	23 017		23 017	21 766		21 766
Pertes (Gains) actuariels	-539		-539	-73		-73
Reclassement des coûts des services passés comptabilisés – droits acquis	-		-	-		-
Charge comptabilisée au compte de résultat	2 389		2 389	2 257		2 257
Prestations versées	-1 328		-1 328	-633		-633
Cotisations versées	-		-	-		-
Entrée de périmètre	69		69	-		-
Sortie de périmètre	-		-	-300		-300
Reclassement	-		-	-		-
Variation taux de change	-		-	-		-
Passif net à la clôture	**23 607**		**23 607**	**23 017**		**23 017**

Note 14 Contrats de location simple et de crédit-bail

14.1 Contrats de location simple

LOCATION SIMPLE – GROUPE CEGEDIM PRENEUR

Le Groupe répertorie différents types de locations simples au sein du Groupe :

- Immobilières ;
- Equipement informatique ;
- Photocopieurs ;
- Locations véhicules.

La charge liée à ces locations s'élève à 19 992 milliers d'euros pour l'année 2018.

Concernant les locations immobilières, les baux sont renouvelables 3-6-9.

Le Groupe conclut des contrats de location de type classique. Le taux d'actualisation retenu est de 8,9 %.

ÉCHEANCIER DES PAIEMENTS ET VALEUR ACTUALISEE

En milliers d'euros	Loyer restant à payer	Valeur actualisée des paiements
Moins d'un an	12 474	
Plus d'un an, moins de 5 ans	7 941	
Plus de 5 ans	151	
Total	**20 565**	**19 006**

14.2 Retraitements du crédit-bail

En milliers d'euros	Durée d'amortissement	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable
Matériel pharmacie	3 à 5 ans	2 705	1 196	1 509
Total immobilisation en location - financement		**2 705**	**1 196**	**1 509**

En milliers d'euros	Loyers restant à payer	Valeur actualisée des paiements
Moins d'un an	302	311
>1 an et <5 ans	91	97
Plus de 5 ans	-	-
Total	**393**	**408**

Note 15 Parties liées

L'objet de la présente note est de présenter les transactions qui existent entre le Groupe et ses parties liées. Les rémunérations des principaux dirigeants sont précisées dans la note 6.3 ci-dessus.

IDENTITE DE LA SOCIETE MERE DE CEGEDIM : FCB

SA détenue principalement par Jean-Claude Labrune, Président- Directeur Général de Cegedim SA, sa famille et par certains membres du Conseil d'Administration de Cegedim SA.

ÉLEMENTS CHIFFRES RELATIFS AUX PARTIES LIEES

Certaines opérations sont réalisées avec des sociétés ayant des Administrateurs communs avec Cegedim SA.

Les principales filiales (sociétés consolidées en intégration globale) sont listées dans la note 2. Seules les opérations significatives sont décrites ci-dessous :

- FCB refacture des loyers à certaines sociétés du Groupe Cegedim pour un montant de 2 652 milliers d'euros contre 1 646 milliers d'euros en 2017 ;
- FCB a facturé des locations de véhicules pour 1 628 milliers d'euros contre 1 580 milliers d'euros en 2017 et des frais de gestion du parc véhicules pour 319 milliers d'euros contre 324 milliers d'euros en 2017.
- FCB a refacturé des frais de siège pour 1 971 milliers d'euros en 2018 contre 1 721 milliers d'euros en 2017 ;
- FCB a accordé un prêt à Cegedim SA de 50 000 milliers d'euros en 2007. À l'occasion de l'augmentation de capital de Cegedim en 2009, FCB a souscrit pour 4 906 milliers d'euros par compensation de créance entraînant une diminution de la créance de 50 000 milliers d'euros à 45 094 milliers d'euros. Les intérêts liés à cet emprunt au titre de l'année 2018 s'élèvent à 1 481 milliers d'euros.

En milliers d'euros	Sociétés sous contrôle conjoint ou influence notable		FCB		SCI familiales	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Produits	-	-	242	170	-	-
Charges	-	-	8 098	6 867	5 742	5 661
Prêts	-	-	45 094	45 094	-	-
Dépôts de garantie versés	-	-	493	493	1 307	1 307
Dépôts de garantie reçus	-		9	9	-	-
Créances	-	-	5	60	-	-
Provisions sur créances	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	512	921	8	199
Engagements donnés	-	-	-	-	-	-
Engagements reçus	-	-	-	-	-	-

Note 16 Autres informations

16.1 Saisonnalité

Les activités du Groupe sont marquées par certains effets de saisonnalité du fait, entre autre, de son activité d'éditeur de logiciel.

La portion de chiffre d'affaires générée au second semestre est généralement légèrement supérieure à celle générée au premier semestre.

% trimestriel du chiffre d'affaires publié	2018	2017
T1	23,9%	24,0%
T2	24,7%	24,9%
T3	23,3%	23,4%
T4	28,1%	27,6%
Année	100,0%	100,0%

La proportion d'EBITDA générée au second semestre est généralement largement supérieure à celle générée au premier semestre.

% semestriel d'EBITDA publié	2018	2017
1er semestre	43,4%	38,4%
2ème semestre	56,6%	61,6%
Année	100,0%	100,0%

Ceci est largement dû à la nature saisonnière des processus de décision des clients de Cegedim. En particulier les divisions *Assurance santé, RH, e-services* et *Professionnels de santé* sont marquées par cet effet de saisonnalité puisque certains clients investissent dans les offres du Groupe à la fin de l'année afin d'en tirer pleinement parti dans leurs budgets annuels.

16.2 Carnet de commandes

S'agissant du carnet de commandes consolidé, le Groupe Cegedim a décidé d'appliquer les mesures de simplification permises par la norme. Ne sont donc pas présentées les informations concernant les prestations faisant partie de contrats dont la durée initiale attendue ne dépasse pas un an ni celles pour lesquelles les obligations de performance sont reconnues selon la méthode des droits à facturer.

La quasi-totalité des services délivrés par le Groupe consiste en des prestations prévoyant une facturation en fonction d'un nombre d'unités d'œuvres (flux, données, nombre de personnes protégées,...) ou des prestations continues pour lesquelles le droit à facturation s'acquiert à mesure de la réalisation du service (maintenance, abonnements, ventes en mode SaaS,...).

Le montant des obligations de prestations non remplies, ou partiellement remplies, sur d'autres types de contrats que ceux précités est non significatif et n'est pas présenté.

16.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros	31/12/2018				31/12/2017			
	Mazars	%	Grant Thornton	%	Mazars	%	Grant Thornton	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Cegedim SA	165	45,20%	165	77,54%	176	43,91%	167	76,86%
Filiales intégrées globalement	200	54,80%	48	22,46%	225	56,09%	50	23,14%
Services autres que la certification des comptes								
Cegedim SA								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total audit	**365**	**100%**	**213**	**100%**	**401**	**100%**	**218**	**100%**
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Total Honoraires	**365**	**100%**	**213**	**100%**	**401**	**100%**	**218**	**100%**

16.4 Engagements hors bilan

CAUTIONS DE CEGEDIM A SES FILIALES

Filiale DOCAVENUE

- Garantie à première demande en faveur de LeasePlan France pour un montant de 255 milliers d'euros.

Toutes filiales

- Autorisation pour une durée d'un an à donner cautions, avals et autres garanties pour un montant global de 10 millions d'euros sous réserve que chaque engagement ne dépasse pas le montant de 4 millions d'euros (autorisation du Conseil d'Administration du 20 mars 2018).

CAUTIONS DES FILIALES

Filiale Cegedim Activ

- Caution au profit de la CNOPS pour un montant de 450 milliers de MAD et 300 milliers d'euros.
- Caution au profit de l'Office National de l'Électricité pour un montant de 181 milliers d'euros.
- Caution au profit de la ANAM Maroc pour un montant de 20 milliers de MAD et 8 milliers d'euros.
- Caution au profit du Royaume du Maroc pour un montant de 60 milliers de MAD.
- Caution au profit de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale du Maroc pour un montant 645 milliers de MAD et de 17 milliers d'euros.
- Caution au profit de la Mutuelle Générale du Personnel pour un montant de 100 milliers de MAD.

Filiale Cetip

- Caution au profit de la Poste pour un montant de 80 milliers d'euros.

Filiale Futuramédia

- Caution au profit de BPIFrance pour un montant de 15 milliers d'euros.

Note 17 Méthodes et principes comptables

17.1 Méthodes de consolidation

Les filiales et participations sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales et participations cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

En application d'IFRS 10, les conditions du contrôle sont réunies lorsqu'au vu des faits et circonstances :

- le Groupe détient le pouvoir sur sa filiale, lui permettant d'en diriger les activités pertinentes ;
- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec sa filiale ;
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur sa filiale de manière à influer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les filiales ainsi contrôlées sont consolidées par la méthode de l'intégration globale, même si le pourcentage de détention est inférieur à 50 %.

La méthode de l'intégration globale est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Lorsque le Groupe doit agir de concert avec un ou plusieurs autres investisseurs pour diriger les activités pertinentes de la filiale, il y a contrôle collectif sur celle-ci. Le Groupe comptabilise alors ses intérêts dans la filiale, par mise en équivalence. Cette situation s'applique notamment aux filiales dans lesquelles le Groupe détient un pourcentage des droits de vote supérieur ou égal à 20%.

Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé la « quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ».

La liste des entités consolidées est présentée en note 2. Certaines sociétés, non significatives au regard du Groupe, ne sont pas consolidées.

17.2 Regroupement d'entreprises (IFRS3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.

Les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence existant entre le prix d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition est comptabilisée en écart d'acquisition (Goodwill). De manière générale, les acquisitions réalisées par le Groupe correspondent à des acquisitions de parts de marché conduisant à des affectations limitées des écarts d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés acquis, l'écart (Badwill) est immédiatement reconnu en résultat.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise. La norme IAS 21 (§ 47) impose que les écarts d'acquisition dégagés en devises soient, à chaque clôture comptable, comptabilisés au cours de clôture et non au cours historique.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis, conformément à la norme IAS 36 révisée, à des tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an (voir § « dépréciations d'actifs »). Le cas échéant, les pertes de valeur sont comptabilisées dans le poste « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

Lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée à hauteur de la différence.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, moins les coûts de vente, et la valeur d'utilité de l'actif (somme des flux actualisés attendus par la société pour cet actif, estimée en fonction de la rentabilité présente et future de l'activité concernée).

17.3 Immobilisations incorporelles (IAS 38)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ACQUISES SEPAREMENT OU DANS LE CADRE D'UN REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément (principalement des logiciels) sont enregistrées initialement à leur coût. Elles sont comptabilisées à l'actif lorsque (i) il est probable que les avantages économiques futurs qui leur sont attribuables iront au Groupe et (ii) leur coût peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations dont la durée d'utilité est finie sont ensuite évaluées et comptabilisées selon le modèle du coût.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des fonds de commerce, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité économique (hors biens à durée d'utilité indéterminée). Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles sont revues périodiquement. Le cas échéant, les changements qui en résultent sont traités prospectivement.

La valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, LOGICIELS DEVELOPPES EN INTERNE

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les dépenses de développement de nouveaux projets internes sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés, conformément à la norme IAS 38 :

- Le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- La faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- Il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

À défaut, les dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Au moment de sa mise en service, l'actif dont le développement est achevé est sorti des dépenses de développement et comptabilisé dans le poste d'actif correspondant (généralement en logiciels).

Les amortissements sont pratiqués à compter de la mise en service de l'immobilisation et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci. La typologie des projets dépend des durées de vie et s'établit comme suit :

Type de projets	Durée	Mode	Nb de projets
Projets structurants	15 ans	Linéaire	Nombre de projets très limité
Projets stratégiques	8-10 ans	Linéaire	Nombre limité
Développement courants	5 ans	Linéaire	Majeure partie des projets du Groupe
Projets ciblés	2-4 ans	Linéaire	Nombre limité

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation sur ses principaux logiciels développés en interne, y compris en l'absence d'indice de perte de valeur, afin de s'assurer qu'ils continuent de répondre à la définition d'un actif (selon IAS 38) et que les plans d'amortissements sont cohérents avec leur durée d'utilité. Le cas échéant, certains logiciels peuvent faire l'objet d'une dépréciation qui leur est propre. Les changements résultant de l'éventuelle révision des durées d'utilité sont traités prospectivement.

Ce test est basé sur des prévisions de flux de trésorerie futurs estimées en fonction de la productivité attendue des projets et de leurs débouchés commerciaux. Les hypothèses de taux d'actualisation sont identiques à celles utilisées dans le cadre des dépréciations d'actifs (cf infra).

17.4 Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de matériel informatique et de matériel industriel et sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité économique, la base amortissable retenue étant le coût d'acquisition, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement. Le cas échéant, les changements qui en résultent sont traités prospectivement.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

Les modalités d'amortissement (durée et mode) retenues sont les suivantes :

Type de projets	Durée	Mode
Matériel informatique		
Micro-ordinateurs à usage bureautique	3-4 ans	Linéaire
Systèmes Serveurs	5 ans	Linéaire
Matériel industriel		
Matériel d'imprimerie	8-10 ans	Linéaire
Matériel et Outillage industriel	5-8 ans	Linéaire
Agencements et installations	8 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel de bureau	4 ans	Linéaire
Mobilier	8 ans	Linéaire

Par ailleurs, la norme IAS 16 impose l'approche par composant pour les immobilisations décomposables constituées d'éléments ayant chacun des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent. Sont concernées, au sein du Groupe Cegedim, les constructions constituées de bureaux à usage administratif et de locaux à usage industriel (atelier, entrepôt, zone de stockage…) pour lesquels des plans d'amortissement distincts ont été établis en fonction de la durée d'utilisation des différents composants (gros œuvre, façades et étanchéité, installations générales et techniques, agencements).

17.5 Contrats de location-financement (IAS 17)

Un contrat de location-financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Les biens utilisés dans le cadre de contrats de location sont immobilisés à leur juste valeur, en contrepartie d'une dette financière, lorsque ces contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les paiements des loyers sont ventilés entre la charge financière (enregistrée au poste «

coût de l'endettement financier net ») et l'amortissement de la dette.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location financement sont amortis selon les mêmes durées que les biens, de catégorie identique, acquis en propre.

17.6 Dépréciations d'actifs (IAS 36)

UNITES GENERATRICES DE TRESORERIE (UGT)

L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les UGT correspondent généralement à un ensemble d'entités contribuant au même secteur d'activité (nature des prestations) et exploitant les mêmes outils.

Depuis la transition aux IFRS, le Groupe a révisé à trois reprises le découpage de ses UGT, avec l'assistance d'un cabinet d'expertise indépendant, afin de refléter le plus fidèlement les évolutions de ses activités et le reporting interne en découlant. Le découpage actuel des UGT date de 2015.

Le Groupe Cegedim compte 2 groupes d'UGT, correspondant à ses deux divisions opérationnelles :

- Assurance santé, RH et e-services : ce groupe d'UGT regroupe les savoir-faire permettant d'élaborer les services destinés aux assurances, mutuelles et autres organismes de la chaîne de traitement des flux de santé ainsi qu'aux clients issus de l'industrie pharmaceutique ou du monde de l'entreprise.
- Professionnels de santé : ce groupe d'UGT regroupe l'ensemble des services fournis aux professionnels du monde médical : médecins, pharmaciens, paramédicaux.

Pour les besoins des tests d'impairment, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté aux deux groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement. Cette affectation est également en cohérence avec la manière dont la Direction du Groupe suit la performance des opérations.

TESTS D'IMPAIRMENT

En présence d'un indice de perte de valeur ou, à défaut, au moins une fois par an, le Groupe réalise des tests d'impairment afin d'évaluer les éventuelles pertes de valeur de l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation.

Ces tests d'impairment sont réalisés au niveau des groupes d'UGT auxquelles les actifs peuvent être affectés.

La valeur recouvrable d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable.

Lorsque le groupe d'UGT testé comporte un écart d'acquisition, la dépréciation lui est affectée prioritairement.

La dépréciation est comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels non courants » et fait l'objet d'une mention expresse en annexe des états financiers consolidés.

Des tests de sensibilité sont réalisés sur différents paramètres, en faisant notamment varier les hypothèses retenues pour le taux d'actualisation, le taux de croissance à l'infini, les performances en matière de marge d'EBITDA courant et de Free Cash Flows.

VALEUR D'UTILITE

La valeur d'utilité d'un groupe d'UGT est déterminée en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF: discounting cash flows). La méthode de construction des plans d'affaires consiste à établir des projections sur 5 années, s'appuyant sur les hypothèses retenues par les différentes directions opérationnelles du Groupe dans leurs plans stratégiques. Ils sont revus par le Comité d'audit et arrêtés par le Conseil d'administration. Les flux attendus au-delà de la cinquième année du plan sont appréhendés au travers d'une valeur terminale dont la détermination tient compte d'une marge projetée sur la base du taux moyen observé dans ces plans d'affaires et dans les proches années historiques.

TAUX D'ACTUALISATION

Le Groupe retient un taux d'actualisation unique pour tous ses groupes d'UGT. En effet, le centre de compétence, les développements de R&D ou les bases de données servant de support aux services du Groupe sont centralisés et la distribution est locale.

Pour répondre aux contraintes des paragraphes 55 et 56 de la norme IAS 36, le taux d'actualisation retenu est calculé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital sectoriel avant impôts. Ce taux avant impôt est appliqué à des flux d'exploitation avant impôt.

Le Groupe confie le calcul de ce taux d'actualisation à un cabinet d'expertise indépendant. Les calculs font notamment référence à des échantillons de comparables boursiers et à des indices de référence permettant de déterminer une prime de risque et un bêta propre à Cegedim, ainsi qu'un ratio d'endettement cible applicable au secteur d'activité de Cegedim. Le calcul est réactualisé dès que les conditions de marché l'exigent et au moins une fois par an.

TAUX DE CROISSANCE A L'INFINI

Le taux de croissance à l'infini retenu s'appuie sur des données économiques de place pondérées de façon à tenir compte des spécificités du Groupe Cegedim.

17.7 Immobilisations financières (IAS 32 / IFRS 9)

Les titres représentatifs de participations dans des sociétés non consolidées sont classés dans les immobilisations financières. Ils sont initialement enregistrés au coût d'acquisition, puis évalués ultérieurement à leur juste valeur, lorsque celle-ci peut être déterminée de façon fiable.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession

effective des titres, date à laquelle elles sont recyclées en résultat.

Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur identifiée est considérée comme durable au regard des circonstances, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les créances financières à long terme sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est jugé significatif.

17.8 Impôts différés (IAS 12)

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs du Groupe. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été entérinés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant de pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront l'imputation des pertes fiscales non encore utilisées.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Ils sont compensés lorsque (1) l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, (2) ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

17.9 Stocks de marchandises et en-cours de services (IAS 2)

STOCKS DE MARCHANDISES

Les stocks de marchandises sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur d'inventaire (valeur nette de réalisation).

EN-COURS DE SERVICES

La valeur d'inventaire se compose uniquement des coûts directs constatés sur les contrats en cours de réalisation. Une dépréciation est constatée quand la facturation à venir sur les travaux en cours ne permet pas de couvrir les coûts directs correspondants.

17.10 Créances clients et créances d'exploitation

CREANCES CLIENTS

Les créances clients sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti et font l'objet d'un examen individuel. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

AUTRES CREANCES

Les créances sont comptabilisées pour leur montant actualisé lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et lorsque les effets de l'actualisation sont significatifs.

17.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

17.12 Actions propres (IAS 32)

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, en réduction des capitaux propres consolidés.

Les gains (pertes) découlant de la cession des actions propres sont ajoutés (déduites) des réserves consolidées pour leurs montants nets des effets d'impôt.

Les ventes des actions propres sont comptabilisées selon la méthode FIFO.

17.13 Provisions et passifs éventuels (IAS 37)

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation du Groupe, résultant d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut être raisonnablement évalué. Le classement en provision est maintenu tant que l'échéance ou le montant de la sortie de ressources reste incertain.

Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques lorsqu'elles comprennent une population nombreuse d'éléments. Elles sont actualisées lorsque leur échéance est supérieure à un an. Les principales provisions dans le Groupe Cegedim (hors indemnités de départ en retraite) sont destinées à couvrir les litiges salariés, clients et fournisseurs.

17.14 Retraite (IAS 19)

REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Ces cotisations sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au titre duquel elles sont dues, aucun passif n'étant inscrit au bilan.

REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Il s'agit principalement des engagements de retraite. Lorsque ces engagements sont directement pris en charge par les sociétés du Groupe, le montant de l'engagement actuariel correspondant donne lieu à provision au bilan.

Le Groupe applique depuis 2011 la norme IAS 19 révisée qui permet de comptabiliser directement en capitaux propres les gains et pertes actuariels nés des changements d'hypothèses intervenus dans le calcul des engagements.

Cegedim SA applique les dispositions de la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC relative aux règles d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Conformément à cette recommandation, le coût des services passés non amortis au 31 décembre 2012 a été amorti par capitaux propres au 1er janvier 2014.

L'engagement actuariel est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées et sur la base d'évaluations propres à chaque société du Groupe ; ces évaluations intègrent notamment des hypothèses de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, de rotation des effectifs. Le taux appliqué pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi a été déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entités de première catégorie. Dans les pays où ce type de marché n'était pas actif, le Groupe retient le taux à la clôture des obligations d'État.

Par ailleurs, l'impact sur l'évaluation de la provision pour indemnité de départ en retraite des changements de régime liés aux amendements des conventions collectives fait l'objet d'un étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés.

Enfin, lorsque cet engagement est couvert partiellement ou en totalité par des fonds versés par les sociétés du Groupe à des organismes financiers, le montant de ces placements dédiés vient en déduction, au bilan de l'engagement.

17.15 Dettes financières (IAS 32 / IFRS 9)

Les frais et primes d'émission viennent impacter la valeur à l'entrée (juste valeur) des dettes financières, et sont intégrés dans le calcul du TIE (Taux d'Intérêt Effectif) conformément aux normes IAS 32 et IFRS 9. Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêts sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le Taux d'Intérêt Effectif de l'emprunt. Les frais sont ainsi étalés sur la durée de vie de l'emprunt via le TIE.

Dans le cas de dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

17.16 Instruments dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations ultérieures de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en fonction de la désignation, ou non, du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

L'utilisation par le Groupe d'instruments dérivés tels que des swaps de taux, des caps ou autres contrats à terme équivalents, a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts.

Ces instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont comptabilisées en résultat sauf pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs (flux liés à une dette à taux variable) pour lesquelles les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture.

Les éléments financiers couverts par des instruments dérivés suivent la comptabilité de couverture qui peut être de deux types :

- Couverture de juste valeur (fair value hedge) ;
- Couverture de flux futurs (cash flow hedge).

Dans le cas d'une couverture de juste valeur (fair value hedge), le passif financier sous-jacent à l'instrument dérivé est revalorisé au bilan au titre du risque couvert (risque lié à la fluctuation des taux d'intérêts). Ses variations de valeur sont enregistrées en résultat (en charges financières) et compensent les variations de valeur de l'instrument financier dérivé affecté au sous-jacent à hauteur de la partie couverte.

Dans le cas d'une couverture de flux futurs (cash flow hedge), le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres. Au fur et à mesure que les frais ou produits financiers au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont transférés dans le compte de résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat (autres profits/pertes opérationnels).

17.17 Reconnaissance des revenus (IFRS 15)

Les revenus du Groupe sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 15, appliquée à compter du 1er janvier 2018 selon la méthode rétrospective modifiée. Les modalités de reconnaissance du revenu s'appuient sur les cinq étapes suivantes :

- Identification du contrat client ;

- Identification des obligations de performance distinctes ;
- Détermination du prix de la transaction ;
- Allocation du prix global à chaque obligation de performance ;
- Comptabilisation du revenu lorsque chaque obligation de performance est satisfaite.

Les revenus du Groupe Cegedim sont principalement constitués de prestations de services et de ventes de logiciels ainsi que, dans une faible mesure, de matériels.

PRESTATIONS DE SERVICES

Les principales catégories de prestations de services et les modes de reconnaissance des revenus sont les suivants :

- L'accès aux bases de données du Groupe fait généralement l'objet d'un abonnement, avec une facturation périodique (mensuelle, trimestrielle ou annuelle) ; le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la période considérée ;
- Les études standards et spécifiques fournies par le Groupe sont comptabilisées lors de leur livraison aux clients ;
- Les traitements informatiques (projets) réalisés pour le compte de clients sont enregistrés à l'avancement lors de la réalisation de la prestation ;
- Les services de support (assistance, maintenance...) font l'objet d'un contrat généralement annuel, calculé sur la base d'un forfait en rapport avec les coûts et les moyens engagés par le Groupe pour assurer ces prestations. Les produits relatifs à ces contrats sont enregistrés à l'avancement et donnent lieu, le cas échéant, à la comptabilisation de passifs sur contrats clients.

VENTES DE LOGICIELS ET DE MATERIELS

Ces ventes sont enregistrées lors de la livraison, concomitante à l'installation chez le professionnel.

Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation (à durée indéterminée ou déterminée) de nouveaux logiciels est comptabilisé (à condition que le Groupe n'ait pas d'autres obligations à acquitter) (1) lorsqu'il existe un accord avec le client, (2) que la livraison et l'acceptation sont intervenues, (3) que le montant du revenu et des coûts afférents peut être mesuré de façon fiable, et (4) qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront au Groupe.

Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis.

17.18 Méthodes de conversion des éléments en devises (IAS 21)

TRANSACTIONS EN DEVISES ETRANGERES

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture.

Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier. Sur les opérations d'exploitation l'exposition reste faible. Par conséquent, aucune gestion spécifique du risque de change n'est effectuée. Le Groupe n'est également pas couvert pour les amortissements des dettes en dollar, compte tenu des revenus en dollar du Groupe.

ÉTATS FINANCIERS DES ENTITES ETRANGERES

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des entités étrangères utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

- Le cours de clôture officiel pour les actifs et passifs ;
- Le cours moyen de l'exercice clôturé pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie ;
- Le cours historique pour les capitaux propres.

Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Écarts de conversion Groupe » des capitaux propres consolidés.

L'écart de change sur les prêts intragroupes est neutralisé via l'écart de conversion Groupe (en réserves) afin de lisser les fluctuations de change car ces prêts sont de longue durée (leur règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible) et peuvent être, le cas échéant, transformés en augmentation de capital.

17.19 Etat des flux de trésorerie (IAS 7)

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 7 « État des flux de trésorerie », le tableau des flux de trésorerie consolidés est préparé en utilisant la méthode indirecte.

Celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et les équivalents de trésorerie, constitués d'instruments de placement, sous déduction des concours bancaires courants.

17.20 Information sectorielle (IFRS 8)

L'information sectorielle est préparée conformément aux méthodes comptables appliquées pour l'établissement et la présentation des états financiers consolidés.

Cette information sectorielle correspond à l'organisation du reporting interne du Groupe, qui conduit à l'élaboration des outils de pilotage utilisés par la Direction du Groupe. C'est également l'axe retenu pour la communication financière.

Les activités du Groupe sont découpées en deux divisions opérationnelles et une division *Corporate et autres :*

- *Assurance santé, RH et e-services*, regroupant les savoir-faire permettant d'élaborer les services destinés aux assurances, mutuelles et autres organismes de la chaîne de traitement des flux de

santé ainsi qu'aux clients issus de l'industrie pharmaceutique ou du monde de l'entreprise.

- *Professionnels de santé* : regroupant l'ensemble des services fournis aux professionnels du monde médical : médecins, pharmaciens, paramédicaux (édition de logiciels avec mise à disposition d'informations promotionnelles) ;
- *Corporate et autres*, regroupant des activités inhérentes au statut de tête de Groupe coté ainsi que des activités de support aux deux divisions opérationnelles.

Les transactions entre ces divisions sont réalisées conformément à la politique de prix de transfert du Groupe. Elles relèvent notamment de conventions courantes conclues à des conditions normales.

Le Groupe communique une information par zone géographique, qui met en évidence la dichotomie France/ hors France. Cette analyse est affinée pour le chiffre d'affaires consolidé, afin de mettre en évidence l'exposition du Groupe aux différentes devises, pour autant que cette information présente un caractère significatif.

18 Faits marquants de la période

A l'exception des faits indiqués ci-dessous, il n'y a eu, au cours de cette période et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

CESSION D'ACTIONS CEGEDIM PAR BPIFRANCE

Bpifrance Participations a cédé 1 682 146 actions Cegedim dans le cadre d'un placement accéléré auprès d'investisseurs institutionnels français et internationaux au prix de 35 euros par action le 13 février 2018. Dans le cadre de l'opération, le pacte d'actionnaires du 28 octobre 2009 entre M. Jean-Claude Labrune, la société par actions simplifiée FCB et Bpifrance a été résilié et l'action de concert entre les parties au pacte a pris fin. Le flottant de Cegedim s'élargit pour s'établir désormais à 44% du capital (contre 32% avant le reclassement).

CESSION DEFINITIVE DE CEGELEASE ET D'EUROFARMAT

Le 28 février 2018, Cegedim a annoncé la clôture de la vente à FRANFINANCE (Groupe Société Générale), de Cegelease et Eurofarmat pour un montant total de 57,5 millions d'euros auquel s'ajoute le remboursement du compte-courant d'associé, qui s'élève à 13 millions d'euros. Ce montant a été affecté à hauteur de 30 millions d'euros à la réduction de l'endettement du Groupe.

Les parties ont convenu de poursuivre dans le cadre d'un contrat de collaboration, aux conditions actuelles et pendant 6 ans à compter de la cession, la collaboration existante entre Cegelease et le Groupe Cegedim en France.

ACQUISITION DE LA SOCIETE RUE DE LA PAYE EN FRANCE

Cegedim, à travers sa filiale Cegedim SRH, a acquis en France, le 30 mars 2018 la société Rue de la Paye. Cette transaction permet dorénavant de proposer des offres de paye digitale aux 2 millions de TPE / PME en France et notamment aux milliers de professionnels de santé clients du Groupe Cegedim.

Rue de la Paye a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires représentant environ 1% du chiffre d'affaires 2017 du Groupe et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis avril 2018.

FISCALITE

Le 21 février 2018, Cegedim S.A. a reçu de la Direction générale des finances publiques un avis de vérification de comptabilité pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016. La société n'a pas reçu de notification de redressement, les contrôles étant encore en cours.

NOMINATION D'UNE ADMINISTRATRICE INDEPENDANTE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CEGEDIM SA

L'assemblée générale du 31 août 2018 a décidé de nommer Madame Béatrice Saunier en qualité d'administratrice indépendante, pour une durée de six années, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2023.

NOUVELLE STRUCTURE DE FINANCEMENT DE 200 M€

Le 9 octobre 2018, Cegedim a mis en place une nouvelle structure de financement pour un montant total de 200 M€, composée d'une émission obligataire de type EuroPP de maturité 7 ans pour 135 M€ à 3,50% et d'un crédit revolver syndiqué de 65 M€ de maturité 5 ans plus un an optionnel avec une baisse de la marge de 20 points de base par rapport à l'ancien crédit revolver syndiqué.

LITIGE AVEC LA SOCIETE EURIS

Cegedim a reçu conjointement avec IQVIA (ex IMS Health) une assignation de la société Euris pour pratiques anticoncurrentielles. Cegedim a demandé à ce que le tribunal acte que Cegedim devait être mise hors de cause. Le tribunal de Commerce de Paris dans un jugement du 17 décembre 2018 a fait droit à la demande de mise hors de cause de Cegedim. Il a été fait appel de cette décision.

19 Opérations et événements importants post 31 décembre 2018

ACQUISITION DE LA SOCIETE XIMANTIX EN ALLEMAGNE

Cegedim a acquis le 21 janvier 2019 la société XimantiX en Allemagne. Déjà présent sur le marché de la dématérialisation en Belgique, en France, au Royaume-Uni et au Maroc, Cegedim dispose à présent d'une assise solide pour cette activité en Allemagne, première économie européenne. Cette acquisition d'un leader allemand positionné sur le midmarket donne notamment à Cegedim e-business l'opportunité de développer son offre à destination des PME.

Les clients de Ximantix pourront quant à eux bénéficier d'une offre de services plus large, grâce à la dimension internationale de Cegedim.

XimantiX a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 2,2 millions d'euros et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis janvier 2019.

ACQUISITION DE LA SOCIETE RDV MEDICAUX EN FRANCE

Cegedim a acquis le 20 février 2019 la société RDV médicaux un site de prise de RDV en ligne au positionnement unique, grâce à son étroite collaboration avec les permanences téléphoniques. A travers ce choix, Docavenue réaffirme son ambition forte : aider les professionnels de santé à se concentrer sur le soin de leurs patients via une offre de services innovante, pensée à 100% pour l'amélioration du système de santé français.

RDV médicaux a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 0,6 million d'euros. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis mars 2019.

ACQUISITION DE LA SOCIETE BSV EN FRANCE

Cegedim a acquis le 31 janvier 2019 la société BSV Electronic Publishing, premier éditeur de dématérialisation de factures dans les collectivités françaises, reconnu pour la performance de son outil de Gestion Electronique des Documents (GED). Sa suite logicielle ZeDOC comprend la Gestion électronique des documents - un outil dynamique de capture de données, qui se différencie d'une GED classique basée sur le simple principe d'indexation -, la Lecture automatique des documents (LAD) et la Reconnaissance automatique des documents (RAD).

BSV Electronic Publishing a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 1,2 million d'euros. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis février 2019.

Il n'y a eu postérieurement à la clôture et à la connaissance de la société, aucun autre événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Société CEGEDIM

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée générale de la société Cegedim,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Cegedim relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « Première application d'IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec les clients » et « Application d'IFRS 9 – Instruments financiers » du paragraphe « 1. Référentiel » de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent les incidences de la première application des normes IFRS 15 et IFRS 9.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation et évaluation des frais de développement et des logiciels internes inscrits à l'actif

(Notes 8.2 et 17.3 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, la valeur nette comptable des frais de développement et logiciels internes s'élève à 138 millions d'euros au regard d'un total du bilan de 648 millions d'euros.

Ces actifs incorporels correspondent aux dépenses de développement des nouveaux projets internes qui sont immobilisés dès lors que les critères énoncés en note 17.3 de l'annexe aux comptes consolidés sont respectés. Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire à compter de la mise en service de l'immobilisation sous-jacente et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci.

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation sur ses principaux logiciels développés en interne, y compris en l'absence d'indice de perte de valeur, afin de s'assurer que la valeur nette comptable de ces actifs n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable. Pour ce faire, le Groupe met en œuvre des tests de perte de valeur au niveau des projets internes de développement auquel un actif significatif est rattaché. Les modalités et le détail des hypothèses retenues pour ces tests sont présentés dans la note 17.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré la comptabilisation et l'évaluation des frais de développement et logiciels internes comme un point clé de notre audit, compte tenu du jugement requis par la Direction pour déterminer leur valeur recouvrable le plus souvent basée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés dont la réalisation est par nature incertaine.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier au regard des normes comptables en vigueur, les modalités d'examen des critères d'activation des frais de développement ;
- Prendre connaissance et tester par sondage les contrôles clés mis en place par le Groupe autour du processus de contrôle interne relatif à l'activation et au suivi des frais de développement et des logiciels internes ;
- Vérifier par sondage la concordance des montants des frais de développement immobilisés sur l'exercice avec la documentation probante sous-jacente ;
- Prendre connaissance et apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses retenues par la Direction pour établir les prévisions de flux de trésorerie sur une sélection de projets, parmi lesquelles la durée de commercialisation, la durée d'amortissement pratiquée, les ventes, le taux de marge et le taux d'actualisation, en nous entretenant avec la Direction et en comparant les flux de trésorerie futurs aux réalisations passées ;
- Réaliser nos propres calculs de sensibilité.

Evaluation des écarts d'acquisition

(Notes 8.1 et 17.6 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, la valeur nette comptable des écarts d'acquisition s'élève à 173 millions d'euros au regard d'un total du bilan de 648 millions d'euros.

La Direction réalise, au moins une fois par an et à chaque fois que des indices de perte de valeur sont identifiés, des tests de dépréciation au niveau des deux groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles les écarts d'acquisition ont été affectés. Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, étant établi que :

- La valeur recouvrable d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité,
- La valeur d'utilité d'un groupe d'UGT est la somme des flux actualisés de trésorerie attendus par le Groupe pour cette dernière.

Nous avons considéré l'évaluation des écarts d'acquisition comme un point clé de notre audit compte tenu de son importance au regard du bilan consolidé et des estimations et des hypothèses utilisées par la Direction pour déterminer leur valeur recouvrable le plus souvent basée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés dont la réalisation est par nature incertaine.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Corroborer les derniers plans stratégiques établis par la Direction ainsi que les tests de dépréciation de chacun des deux groupes UGT, notamment par entretien avec la Direction, avec les prévisions d'activité qui sous-tendent les projections de flux de trésorerie en comparant les estimations passées et la performance réalisée ;
- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues pour :
    - La détermination des flux de trésorerie en lien avec les données opérationnelles sous-jacentes ;
    - Le taux de croissance à long terme de ces flux ;
    - Les taux d'actualisation retenus dans leurs différentes composantes ;
- Obtenir et examiner les analyses de sensibilité effectuées par la Direction. Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour vérifier que seule une variation déraisonnable des hypothèses pourrait amener à devoir comptabiliser une dépréciation significative des écarts d'acquisition.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Déclaration de performance extra financière

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Cegedim SA par les Assemblées générales du 28 juin 2006 pour le cabinet Grant Thornton et du 23 avril 2002 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2018, le cabinet Grant Thornton était dans la treizième année sans interruption de sa mission et le cabinet Mazars dans la dix-septième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Courbevoie, le 28 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton	Mazars
Membre français de Grant Thornton International	
Vincent Papazian	Jean-Philippe Mathorez
Associée	Associé

05 Comptes sociaux

5.1 Bilan 170

5.2 Compte de résultat 172

5.3 Annexes aux comptes sociaux 174

5.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 197

5.5 Tableau des résultats des 5 derniers exercices 201

5.1 Bilan

5.1.1 Bilan actif

En milliers euros	Montant brut	Amortissement et provision	31.12.2018 Net	31.12.2017 net
Immobilisations Incorporelles				
Frais de développement	5 935	0	5 935	4 233
Concessions, brevets et droits similaires	495	422	73	86
Fonds commercial	5 071	160	4 911	4 911
Autre Immobilisations incorporelles	28 043	21 949	6 094	6 412
Immobilisations corporelles				
Constructions	3 197	2 663	534	800
Installations techniques, outillage	3 947	2 721	1 226	908
Autres immobilisations corporelles	597	451	146	29
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Immobilisations financières				0
Autre participations	406 422	137 946	268 476	190 032
Créances rattachées à participations	28	0	28	0
Prêts	3 612	0	3 612	139 832
Autres immobilisations financières an	1 989	0	1 989	1 815
Actif immobilisé	**459 336**	**166 312**	**293 024**	**349 058**
Stocks et en-cours				
Stocks de marchandises et matières premières	0	0	0	0
En-cours de production de services	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Avances, acomptes versés sur commandes	4	0	4	49
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	19 352	1 483	17 869	17 397
Autres créances	11 353	0	11 353	19 326
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
Valeur mobilière de placement	4 393	233	4 160	8 707
Disponibilité	92	0	92	1 785
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	744	0	744	393
Actif circulant	**35 938**	**1 716**	**34 222**	**47 657**
Frais émission d'emprunt à étaler	1 489		1 489	923
Ecarts de conversion actif	46		46	171
TOTAL Actif	**496 809**	**168 028**	**328 781**	**397 809**

5.1.2 Bilan passif et capitaux propres

En milliers euros	31.12.2018	31.12.2017
Capital social	13 337	13 337
Prime d'émission de fusion, d'apport	29 992	29 992
Réserve légale	1 334	1 334
Réserves réglementées	3 893	265
Autres réserves	4 729	5 072
Report à nouveau	-	-
Résultat de l'exercice	24 723	3 285
Provisions réglementées	24	60
Capitaux propres	**78 032**	**53 345**
Provisions pour risques	91	171
Provisions pour charges	3 431	3 389
Intérêts minoritaires	-	-
Provisions pour risques et charges	**3 522**	**3 560**
Dettes financières		
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	171 600	262 303
Emprunts et dettes financières divers	46 576	46 392
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	172	210
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 119	9 420
Dettes fiscales et sociales	11 425	9 739
Dettes divers		
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	8 433	12 570
Produits constatés d'avance	901	237
Dettes	**247 227**	**340 870**
Écarts de conversion passif	-	34
TOTAL Passif	**328 781**	**397 809**

5.2 Compte de résultat

5.2.1 Compte de résultat Partie I

En milliers euros	31.12.2018	31.12.2017
Ventes de marchandises France	-	-
Ventes de marchandises Hors France	-	-
Production vendue de biens France	26	59
Production vendue de biens Hors France	-	1
Production vendue de services France	65 635	59 094
Production vendue de services Hors France	2 238	2 022
Chiffre d'affaires net	**67 899**	**61 176**
Production stockée	-	-
Production immobilisée	4 315	2 721
Reprises s/amortissements-provisions et transfert de charges	2 494	1 453
Autres produits	698	405
Produits d'exploitation	**75 406**	**65 755**
Achats de marchandises		-
Variation de stocks de marchandises et matières premières		-
Achats de matières premières et approvisionnements		-
Autres achats et charges externes	-45 290	-35 190
Impôts, taxes et versements assimilés	-1 448	-1 358
Salaires et traitements	-20 389	-18 518
Charges sociales	-9 171	-8 275
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-4 594	-3 571
Dotations aux provisions sur actif circulant	-334	-330
Dotations aux provisions pour risques et charges	-814	-983
Autres charges	-220	-375
Charges d'exploitation	**-82 260**	**-68 600**
Résultat d'exploitation	**-6 854**	**- 2 845**

5.2.2 Compte de résultat Partie II

En milliers euros	31.12.2018	31.12.2017
Produits financiers de participations	13 964	58 603
Autres intérêts et produits assimilés	2 678	3 193
Reprises sur provisions et transferts de charges	7 371	7 573
Différences positives de change	13	1
Produits nets sur cessions de VMP	880	0
Produits financiers	**24 906**	**69 370**
Dotations financières aux amortissements et provisions	-41 661	-62 228
Intérêts et charges assimilées	-6 237	-8 367
Différences négatives de change	-4	-29
Charges financières	**-47 902**	**-70 624**
Résultat financier	**-22 996**	**-1 254**
Résultat courant avant impôts	**- 29 850**	**-4 099**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	**0**	**0**
Produits exceptionnels sur opérations en capital	75 400	317
Reprises sur provisions et transferts de charges	36	25
Produits exceptionnelles	**75 436**	**342**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-29 781	-949
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-13
Charges exceptionnelles	**-29 781**	**-962**
Résultat exceptionnel	**45 655**	**-620**
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-556	-429
Impôt sur les bénéfices	9 474	8 433
Total des produits	**175 748**	**135 468**
Total des charges	**-151 025**	**-132 183**
Résultat net	**24 723**	**3 285**
Résultat net par action (en euros)	1.77	0.23
Résultat avant impôt par action (en euros)	1.09	-0.37
Résultat courant avant impôt par action (en euros)	-2.13	-0.29

5.3 Annexes aux comptes sociaux

5.3.1 Principes et méthodes comptables 175

5.3.2 Méthodes appliquées 175

5.3.3 Informations complémentaires 179

5.3.4 Inventaires des valeurs mobilières 194

5.3.5 Tableau des filiales et des participations 195

5.3.1 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires françaises.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5.3.2 Méthodes appliquées

5.3.2.1 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels de Cegedim SA sont essentiellement constitués de fonds commerciaux, de frais de développement et de logiciels acquis.

FONDS COMMERCIAUX

Les fonds commerciaux sont comptabilisés au coût d'acquisition et font l'objet de tests de dépréciation annuels.

FRAIS DE DEVELOPPEMENT

Cegedim engage des coûts dans le cadre du développement de logiciels ou de plateformes de services qui constituent le socle des offres commerciales destinées à ses clients, ou nécessaires à ses propres besoins en interne.

Les coûts de développement de nouveaux projets sont immobilisés dès lors que les critères suivants sont strictement respectés (règlement n° 2004-06 du CRC) :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

En cas de non-respect de l'un de ces critères, les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les coûts de développement comprennent toutes les dépenses pouvant être directement attribuées à l'immobilisation incorporelle (notamment les salaires, la sous-traitance et les autres coûts directement rattachables) qui sont nécessaires à sa création, sa production et sa préparation afin d'être en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par la Direction. Ces coûts sont comptabilisés dans les comptes de charges liées à leur nature en cours d'année. À la clôture, ils sont transférés en frais de développement en contrepartie d'un compte de production immobilisée.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire à compter de la mise en service de l'immobilisation sous-jacente et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci.

IMMOBILISATIONS ACQUISES

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur leur durée d'utilité économique.

Elles sont constituées d'immobilisations incorporelles (telles que des logiciels acquis auprès de sociétés externes) et d'immobilisations corporelles (essentiellement des installations techniques et des matériels informatiques).

TESTS DE DEPRECIATION

Bien qu'un amortissement soit pratiqué pour ces actifs incorporels, ils font l'objet d'un suivi individualisé. Ce suivi s'appuie sur des indices permettant de déceler une éventuelle perte de valeur : notamment la productivité attendue de l'actif ou les débouchés commerciaux. En présence d'un indice de perte de valeur, Cegedim SA réalise un test de dépréciation susceptible de conduire à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire. Ce test est basé sur des hypothèses de taux d'actualisation et de prévisions de flux de trésorerie futurs estimées en fonction de la productivité attendue des projets et de leurs débouchés commerciaux.

5.3.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité économique. La base amortissable retenue est constituée du coût d'acquisition. Les durées d'utilité sont revues périodiquement et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Les immobilisations corporelles de Cegedim SA sont essentiellement constituées de matériel informatique et d'agencements et installations.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont généralement les suivants :

MATERIELS INFORMATIQUES

- Micro-ordinateurs destinés à un usage bureautique: entre 3 et 4 ans en linéaire.
- Systèmes serveurs : amortissement linéaire entre 5 et 15 ans.

AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS

Les agencements et installations ont une durée d'utilisation de 8 à 15 ans (l'essentiel étant sur 8 ans). L'amortissement est constitué selon le mode linéaire.

5.3.2.3 Participations et autres titres

Les titres de participation sont comptabilisés pour leur valeur brute, constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires d'acquisition. En cas de survenance d'évènements susceptibles de remettre durablement en cause leur valeur, les titres de participation font l'objet de tests de dépréciation. Ces tests visent à identifier les situations dans lesquelles la valeur recouvrable deviendrait inférieure à la valeur nette comptable, conduisant à comptabiliser une dépréciation du montant de la différence.
La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur des titres diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité.

- La valeur d'utilité est déterminée soit sur la base de la quote-part de situation nette détenue dans ces participations, soit sur la base de l'estimation des entrées et sorties de trésorerie futures actualisées provenant des activités conduites dans ces participations.
- La juste valeur est déterminée par référence à des comparables boursiers ou sur la base des résultats de transactions récentes portant sur des sociétés comparables, agissant dans le même secteur d'activité.

5.3.2.4 Actions propres

Les actions propres détenues dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale sont valorisées à leur prix d'acquisition et comptabilisées en immobilisations financières ou en valeurs mobilières de placement selon leur nature. Une provision pour dépréciation est constituée si le cours moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur à la valeur d'acquisition. La provision est égale à cet écart.

Cependant, les actions propres existantes au 31 décembre 2018 concernent en totalité des actions propres destinées aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim (Confère note 23), de ce fait elles sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement et il n'y a pas lieu de constater de dépréciation.

5.3.2.5 Comptes clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. Ainsi, les clients en redressement ou liquidation judiciaire sont systématiquement dépréciés à 100 % et les créances échues de plus de six mois sont suivies au cas par cas et, éventuellement, dépréciées à hauteur du risque estimé de non-recouvrement.

5.3.2.6 Mise en place d'un affacturage déconsolidant

Le Groupe a conclu le 22 mai 2017, avec une banque française, un accord d'affacturage portant sur la cession de créances clients, sans possibilité de recours. L'accord a été conclu pour une durée indéfinie. L'une ou l'autre des parties peut y mettre fin à tout moment, sous réserve d'un préavis de trois mois.
L'accord d'affacturage couvre la cession des créances clients libellées en euros et réalisées avec des tiers présents en France. Le montant des créances clients cédées par Cegedim SA dans le cadre de ces accords s'élève à 3,7 millions d'euros sur l'exercice 2018.

5.3.2.7 Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation de la société, résultant d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut- être raisonnablement évalué. Le classement en provision est maintenu tant que l'échéance ou le montant de la sortie de ressources reste incertain.
Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques lorsqu'elles comprennent une population nombreuse d'éléments. Les principales provisions dans la société Cegedim (hors indemnités de départ en retraite) sont destinées à couvrir les litiges salariés, clients et fournisseurs.

5.3.2.8 Engagements de retraite

Cegedim SA applique les dispositions de la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC relative aux règles d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. L'engagement actuariel est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées et sur la base d'évaluations qui intègrent notamment des hypothèses de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, de rotation des effectifs et de rentabilité des placements dédiés. Les changements liés aux modifications périodiques des hypothèses actuarielles précédemment listées, relevant de la situation financière et économique générale ou des conditions démographiques, sont comptabilisés en compte de résultat.
Les engagements de retraite sont comptabilisés en provision pour charges et Cegedim SA a retenu l'option de comptabilisation des écarts actuariels en comptes de résultat.
Les engagements de Cegedim SA sont couverts partiellement par des fonds versés à un organisme financier ; le montant de ces placements dédiés vient donc en déduction de l'engagement total, au passif du bilan.

5.3.2.9 Reconnaissance des revenus

Les revenus de Cegedim SA sont principalement constitués de prestations de services et, le cas échéant, de ventes de logiciels et de matériels.

VENTES DE LOGICIELS ET DE MATERIELS

Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation de nouveaux logiciels, à durée indéterminée ou déterminée, est comptabilisé (à condition que Cegedim n'ait pas d'autres obligations à acquitter) (1) lorsqu'il existe un accord avec le client, (2) que la livraison et l'acceptation sont intervenues, (3) que le montant du revenu et des coûts afférents peut être mesuré de façon fiable, et (4) qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à Cegedim. Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis.

PRESTATIONS DE SERVICES

Les principales catégories de prestations de services et les modes de reconnaissance des revenus sont les suivants :

- L'accès aux bases de données de Cegedim fait généralement l'objet d'un abonnement, avec une facturation périodique (mensuelle, trimestrielle ou annuelle) ; le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la période considérée ;
- Les études standards et spécifiques fournies par Cegedim sont comptabilisées lors de leur livraison aux clients ;
- Les traitements informatiques (projets) réalisés pour le compte de clients sont enregistrés à l'avancement lors de la réalisation de la prestation ;
- Les services de support (assistance, maintenance…) font l'objet d'un contrat généralement annuel, calculé sur la base d'un forfait en rapport avec les coûts et les moyens engagés par Cegedim pour assurer ces prestations. Les produits relatifs à ces contrats sont enregistrés prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu à la comptabilisation de produits constatés d'avance.

5.3.2.10 Operations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.
Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. Les différences résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan en « écarts de conversion ». Les pertes latentes de change non couvertes font l'objet d'une provision pour risque.

5.3.2.11 Frais d'émission d'emprunts

En 2016, les frais d'émission de l'emprunt RCF de 200 millions d'euros, soit 1 422 milliers d'euros, ont été répartis sur la durée restante de l'emprunt d'une manière appropriée aux modalités de remboursement de l'emprunt (soit jusqu'au 30 mars 2021).

En 2018, les frais d'émission des emprunts RCF de 200 millions d'euros sont repris en totalité pour un montant de 922 milliers d'euros.

Les frais d'émission des nouveaux emprunts RCF de 135 millions d'euros et 65 millions d'euros, soit 1 549 milliers d'euros, sont répartis sur la durée restante des emprunts d'une manière appropriée aux modalités de remboursement des emprunts.

À ce titre, le montant étalé sur l'exercice 2018 s'élève à 983 milliers d'euros.

5.3.2.12 Honoraires des Commissaires aux comptes (décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008)

L'information sur les honoraires des Commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés de la société Cegedim SA.

5.3.2.13 Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi est comptabilisé en moins des charges de personnel et s'élève à 243 milliers d'euros sur 2018.

5.3.3 Informations complémentaires

Note 1	Immobilisations	180
Note 2	Amortissements	181
Note 3	Provisions	182
Note 4	Échéances des créances et dettes	183
Note 5	Endettement financier	184
Note 6	Frais d'émission d'emprunt	185
Note 7	Retraite	185
Note 8	Tableau de variation des capitaux propres	186
Note 9	Eléments relevant de plusieurs postes de bilan et compte de résultat	187
Note 10	Ventilation du chiffre d'affaires	187
Note 11	Détail des produits à recevoir	187
Note 12	Détail des charges à payer	188
Note 13	Détail des charges et produits constatés d'avance	188
Note 14	Charges et produits exceptionnels	189
Note 15	Résultat financier	189
Note 16	Périmètre d'intégration fiscale	189
Note 17	Répartition de l'impôt sur les bénéfices	190
Note 18	Situation fiscale différée et latente	190
Note 19	Dépenses non déductibles fiscalement	190
Note 20	Avance aux dirigeants	190
Note 21	Rémunération des organes de direction et d'administration	190
Note 22	Composition du capital social	190
Note 23	Actions propres	191
Note 24	Identité de la société mère de Cegedim : FCB	191
Note 25	Attributions d'actions gratuites	191
Note 26	Effectif	191
Note 27	Engagements hors bilan	191
Note 28	Autres produits	192
Note 29	Transferts de charges	192
Note 30	Faits marquants de l'exercice	192
Note 31	Evènements post clôture	192

Note 1 Immobilisations

En milliers d'euros	31.12.2017	Reclassement poste à poste	Acquisitions / Apports	Cessions Sorties	31.12.2018
Frais de développement[1]	4 233	-2 191	3 893	0	5 935
Autres immobilisations incorporelles[2]	30 675	2 433	79	0	33 187
Autres immobilisations incorporelles en-cours	242	-242	422	0	422
Immobilisations incorporelles brutes	35 150	**0**	**4 394**	**0**	**39 544**
Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0	0
Constructions installations générales	3 197	0	0	0	3 197
Installations techniques, outillage	3 323	0	624	0	3 947
Matériel de bureau, informatique, mobilier	463	0	134	0	597
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles brutes	6 983	**0**	**758**	**0**	**7 741**
Autres participations	286 885	147 051	2 333	-29 818	406 450
Prêts, autres immobilisations financières[3]	148 500	-147 051	86 324	-82 172	5 601
Immobilisations financières brutes	435 385	**0**	**88 657**	**111 991**	**412 051**
Total immobilisations brutes	**477 518**	0	93 809	111 991	459 336

1) Au cours de l'exercice 2018 Cegedim SA a mis en service pour 2 191 milliers d'euros de projets issus de développements réalisés en interne et enregistre à la clôture un total de 3 893 milliers d'euros de développements capitalisés sur la période.

Le principal projet à visée commerciale concerne les plateformes de dématérialisation support des offres de la division e-business. La durée d'amortissement moyenne des projets développés pour cette division est de 5 ans

2) Le poste « Autres immobilisations incorporelles » est principalement composé de :

- *5 071 milliers d'euros de fonds commerciaux comptabilisés au coût d'acquisition et qui font l'objet de tests de dépréciations annuels ;*
- *24 190 milliers d'euros de logiciels issus des projets de développement réalisés en interne ;*
- *3 430 milliers d'euros de logiciels acquis à des sociétés externes*

3) Le poste « Prêts, autres immobilisations financières » est composé pour 1 989 milliers d'euros de dépôts de garantie, 1 890 milliers d'euros de prêts aux filiales et 1 722 milliers d'euros de prêts pour l'effort construction.

Les caractéristiques généralement utilisées dans le cadre des prêts accordés aux filiales sont :

- *Un taux d'intérêt annuel de 1.4 % pour les prêts aux filiales étrangères ;*
- *Une durée variable ;*
- *L'absence d'une clause de tacite reconduction et autres clauses spécifiques.*

Note 2 Amortissements

En milliers d'euros	31.12.2017	Dotations	Reprises	31.12.2018
Frais de développement	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles (1)	19 509	3 021	0	22 530
Autres immobilisations incorporelles en-cours	0	0	0	0
Amortissement immobilisations incorporelles	**19 509**	**3 021**	**0**	**22 530**
Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0
Constructions installations générales	2 397	266	0	2 663
Installations techniques, outillage	2 415	307	0	2 722
Matériel de bureau et informatique	434	17	0	451
Amortissement immobilisations corporelles	**5 246**	**590**	**0**	**5 836**
Total amortissements	**24 754**	**3 611**	**0**	**28 366**

En milliers d'euros	Linéaire	Dégressif	Dotations dérogatoires	Reprises dérogatoires
Frais de développement				
Autres immobilisations incorporelles	3 021			
Autres immobilisations incorporelles en-cours				
Immobilisations incorporelles	**3 021**	**0**	**0**	**0**
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	266			
Installations techniques, outillage	307			36
Matériel de bureau et informatique	17			
Immobilisations corporelles	**590**	**0**	**0**	**36**
Total dotations	**3 611**	**0**	**0**	**36**

(1) Le montant des amortissements sur les logiciels internes est de 18 874 milliers d'euros au 31/12/2018

Note 3 Provisions

En milliers d'euros	31.12.2017	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31.12.2018
Amortissements dérogatoires	60			36	24
Provisions réglementées	60			**36**	**24**
Provisions pour litiges	0	45			45
Provisions pour pertes de change	171	46		171	46
Provisions pour pensions et obligations similaires	2 526	278	87		2 717
Provisions actions attribuées aux salariés	863	491		640	714
Autres provisions pour risques et charges	0				0
Provisions pour risques sur titres de participations	0				0
Provisions pour risques et charges	3 560	**860**	**87**	**811**	**3 522**
Titres de participation	96 853	41 383	262	28	137 946
Autres immobilisations financières	6 852		852	6 000	0
Provisions sur stocks et en cours	0				0
Provisions pour dépréciation de créances clients	1 563	365	11	434	1 483
Autres provisions. pour dépréciation	58	233		58	232
Provisions pour dépréciation de logiciels développés en interne	0				0
Provisions pour dépréciation	105 326	**41 981**	**1 125**	**6 520**	**139 662**
Total Provisions	108 946	42 841	1 212	7 367	143 208
Dotations et reprises d'exploitation		1 179	98	1 074	
Dotation et reprises financières		41 662	1 114	6 257	
Dotations et reprises exceptionnelles		0	0	36	

Note 4 Échéances des créances et dettes

En milliers d'euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	28	28	
Prêts	3 612		3 612
Autres immobilisations financières	1 989		1 989
Clients douteux ou litigieux	98	98	
Autres créances clients	19 254	19 254	
Personnel et comptes rattachés	42	42	
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux			
État : impôt sur les bénéfices	5 820	5 820	
État : taxe sur la valeur ajoutée	958	958	
État : créances diverses			
Groupe et associés	4 374	4 374	
Débiteurs divers	158	158	
Charges constatées d'avance	744	744	
Total créances	**37 077**	**31 476**	**5 601**
Prêts accordés en cours d'exercice	85 689		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	228 761		

En milliers d'euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an, 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires				
Concours bancaires courants	35 477	35 477		
Emprunts à plus d'1 an à l'origine	136 123	1 123		135 000
Emprunts et dettes financières divers	46 576	101	1 381	45 094
Fournisseurs et comptes rattachés	8 119	8 119		
Personnel et comptes rattachés	5 517	5 517		
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	1 824	1 824		
État : taxe sur la valeur ajoutée	3 259	3 259		
État : autres impôts, taxes assimilées	825	825		
Groupe et associés	3 886	3 886		
Autres dettes (1)	4 547	4 547		
Produits constatés d'avance	901	901		
Total dettes	247 054	65 579	1 381	180 094
Emprunts souscrits en cours exercice	146 395			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	236 913			

(1) Dont 3 696 milliers d'euros relatifs à l'affacturage

Note 5 Endettement financier

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 5 ans)	180 094	
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 1 an, < 5 ans)	1 381	246 336
Emprunts et dettes financières à court terme (> 6 mois, < 1 an)		
Emprunts et dettes financières à court terme (> 1 mois, < 6 mois)	1 224	90
Emprunts et dettes financières à court terme (< 1 mois)		
Concours bancaires courants	35 477	62 269
Total dettes financières	**218 176**	**308 695**
Trésorerie active	92	10 550
Endettement Financier Net	**218 084**	**298 145**

FINANCEMENT

En mai 2007, Cegedim a contracté un prêt de 50,0 millions d'euros auprès de son principal actionnaire FCB, le prêt FCB. Lors de l'augmentation de capital de décembre 2009, FCB a souscrit à hauteur de 4,9 millions d'euros en convertissant une portion du prêt FCB. Ainsi le solde du prêt FCB est de 45,1 millions d'euros. Le 9 octobre 2018 le contrat de prêt a été amendé afin de le subordonner à l'Euro PP de 135 millions d'euros et à la nouvelle facilité de crédit revoler (RCF) de 65 millions d'euros, d'en proroger la durée et d'en modifier le taux d'intérêt applicable.

Le 8 octobre 2018, Cegedim a émis un placement privée (Euro PP) de 135 millions d'euros à échéance 8 octobre 2025.

Le 9 octobre 2018, Cegedim a obtenu de ses banquiers une facilité de crédit revolving en euro de 65,0 millions d'euros arrivant à échéance le 9 octobre 2023 avec l'option de la prolongé d'une année supplémentaire.

L'ancien RCF de 200 millions d'euros à fait l'objet d'un remboursement anticipé pour la totalité de son solde au 9 octobre 2018 soit 115 millions d'euros.

Il est à noter que conformément à la norme IFRS 5 l'endettement nette au 31 décembre 2017 n'incluait pas la trésorerie, les concourants bancaires et les emprunts des activités visant à être cédées (Cegelease et Eurofarmat).

Au 31 décembre 2018, la dette était structurée de la manière suivante :

- Euro PP de 135,0 millions d'euros arrivant à échéance le 8 octobre 2025 ;
- crédit revolving de 65,0 millions d'euros, non utilisé, arrivant à échéance le 9 octobre 2023 ;
- prêt FCB de 45,1 millions d'euros arrivant à échéance le 20 novembre 2025;
- facilités de découvert de 24,0 millions d'euros dont 0,0 million d'euros utilisés.

L'exposition de la dette à la variation des taux Euro est partiellement couverte par une couverture de taux Euro.

Le 17 février 2017 et le 11 mai 2017 Cegedim a réalisé deux opérations de swap de taux. Il s'agit de swap à prime nulle receveur Euribor 1 mois flooré à 0%.

- payeur taux fixe au taux de 0,2680% pour un montant notionnel de 50 millions d'euros, à échéance 26 février 2021 avec un départ au 28 février 2017 ;
- payeur taux fixe au taux de 0,2750% pour un montant notionnel de 30 millions d'euros, à échéance 31 décembre 2020 avec un départ au 31 mai 2017.

Au 31 décembre 2018, la couverture de la dette à la variation des Taux Euro se compose de deux swap de taux à prime nulle receveur Euribor 1 mois flooré à 0%, payeur Taux Fixe défini comme suit :

Taux de 0,2680% sur un montant notionnel couvert de 50 millions d'euros à échéance 28 février 2021 ;

Taux de 0,2750% sur un montant notionnel couvert de 30 millions d'euros à l'échéance 31 décembre 2020.

Le montant total de notionnel couvert est de 80 millions d'euros au 31 décembre 2018.

La charge d'intérêt liée aux emprunts bancaires, obligataires, agios et commissions bancaires s'élève 6 millions d'euros au 31 décembre 2018.

En l'application du règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015, le résultat de couverture est reconnu, de manière symétrique, en charge financière au même rythme que les flux d'intérêts générés par l'emprunt couvert.

Note 6 Frais d'émission d'emprunt

En milliers d'euros	31.12.2017	Augmentation	Dotations	31.12.2018
Frais d'émission d'emprunts	922	1 549	982	1 489

En 2016, les frais d'émission de l'emprunt RCF de 200 millions d'euros, soit 1 422 milliers d'euros, ont été répartis sur la durée restante de l'emprunt d'une manière appropriée aux modalités de remboursement de l'emprunt (soit jusqu'au 30 mars 2021).

En 2018, les frais d'émission des emprunts RCF de 200 millions d'euros sont repris en totalité pour un montant de 922 milliers d'euros.

Les frais d'émission des nouveaux emprunts RCF de 135 millions d'euros et 65 millions d'euros, soit 1 549 milliers d'euros, sont répartis sur la durée restante des emprunts d'une manière appropriée aux modalités de remboursement des emprunts.

À ce titre, le montant étalé sur l'exercice 2018 s'élève à 982 milliers d'euros.

Note 7 Retraite

En milliers d'euros	Par un fonds d'assurance	Par une provision pour charge
Engagement de retraite couvert	1 831	2 717

Les salariés bénéficient, lors de leur départ à la retraite, du versement d'une indemnité de départ à la retraite telle que définie dans la convention collective.

Afin de financer les engagements liés à ces indemnités, un régime d'évaluation actuarielle a été mis en place. Le montant total de l'engagement s'élève à 4 547 908 euros dont 1 830 796 euros versés à une compagnie d'assurance.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

HYPOTHESES ECONOMIQUES

Taux d'intérêt net : 1.6128 %

Augmentation des salaires : 1.4 % inflation comprise.

HYPOTHESES DEMOGRAPHIQUES

Mortalité : Tables H/F Insee 2012-2016

Mobilité : 7,5% par an jusqu'à 35 ans
3,5% jusqu'à 45 ans
1,8% jusqu'à 50 ans
0,9% au-delà de 51 ans

Age de départ à la retraite : départ volontaire à la retraite à 65 ans pour les non-cadres.

Age de départ à la retraite : départ volontaire à la retraite à 65 ans pour les cadres.

CONVENTION COLLECTIVE

La société Cegedim est rattachée à la convention collective nationale de la Pharmacie.

Note 8 Tableau de variation des capitaux propres

En milliers euros	Capital	Primes	Réserves légales	Réserves règlementées	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Au 31.12.2013[1]	**13 337**	**244 313**	**1 334**	**972**	**46 143**	**188**	**-48 937**	**1 845**	**259 193**
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2013		-2 606			-46 143	-188	48 937		0
Dividendes									0
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				-650	650				0
Coût services passés									0
Provisions réglementées								-628	-628
Résultat 2012							-201 101		-201 101
Au 31.12.2014[1]	**13 337**	**241 706**	**1 334**	**322**	**650**	**0**	**-201 101**	**1 217**	**57 464**
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2014		-201 101					201 101		0
Dividendes									0
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				707	-707				0
Coût services passés									0
Provisions réglementées								-1 137	-1 137
Résultat 2013							-10 613		-10 613
Au 31.12.2015[1]	**13 337**	**40 605**	**1 334**	**1 029**	**-57**	**0**	**-10 613**	**80**	**45 714**
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2015		-10 613					10 613		0
Dividendes									0
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				-598	598				0
Coût services passés									0
Provisions réglementées								-8	-8
Résultat 2014							4 366		4 366
Au 31.12.2016[1]	**13 337**	**29 992**	**1 334**	**431**	**541**	**0**	**4 366**	**72**	**50 071**
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2016					4 366		-4 366		0
Dividendes									0
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				-166	166				0
Coût services passés									0
Provisions réglementées								-12	-12
Résultat 2015							3 285		3 285
Au 31.12.2017[1]	**13 337**	**29 992**	**1 334**	**265**	**5 072**	**0**	**3 285**	**60**	**53 345**
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2017					3 285		-3 285		0
Dividendes									0
Report à nouveau				3 628	-3 628				0
Reclassement réserves									0
Coût services passés									0
Provisions réglementées								-36	-36
Résultat 2018							24 723		24 723
Au 31.12.2018[1]	**13 337**	**29 992**	**1 334**	**3 893**	**4 729**	**0**	**24 723**	**24**	**78 032**

(1) Capitaux propres avant répartition.

Note 9 Eléments relevant de plusieurs postes de bilan et compte de résultat

En milliers euros	Entreprises consolidées	Participations	Entreprises liées
Actif immobilisé			
Dividendes à recevoir			
Participations	405 210	1 212	
Prêts			
Actif circulant			
Créances clients, comptes rattachés	2 780	3 689	126
Autres créances	4 478		19
Dettes			
Dettes financières	-830		-45 103
Dettes fournisseurs, comptes ratt.	-2 213	-1 152	-646
Autres dettes	-4 320		
Financiers			
Charges financières	-268	-3	-1 481
Produits financiers	1 447		
Exploitation			
Management fees			-2 051
Loyers	-14		-5 404

Note 10 Ventilation du chiffre d'affaires

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires hors France	Total chiffre d'affaires 31.12.2018
Ventes de marchandises	-	-	-
Production de biens	26	-	26
Production de services	65 635	2 238	67 873
Total chiffre d'affaires	**65 661**	**2 238**	**67 899**

Note 11 Détail des produits à recevoir

En milliers d'euros	31.12.2018
Dividendes à recevoir	28
Créances rattachées à des participations	**28**
Clients, factures à établir	2 196
Clients et comptes rattachés	**2 196**
Fournisseurs, avoir à recevoir	152
Personnel, produits à recevoir	0
Etat, TVA et produits à recevoir	0
Filiales, remboursement de capital à recevoir	0
Autres créances	**152**
Total produits à recevoir	**2 376**

Note 12 Détail des charges à payer

En milliers d'euros	31.12.2018
Intérêts courus à payer sur emprunts	1 123
Intérêts courus à payer sur participation	21
Emprunts et dettes financières	**1 144**
Fournisseurs, factures à recevoir	3 253
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**3 253**
Provision pour congés payés	2 178
Provision RTT	468
Provision congés CET	47
Personnel, autres charges à payer	2 231
Etat, TVA et charges à payer	470
Dettes fiscales et sociales	**5 394**
Filiales, remboursement de capital à payer	0
Charges à payer	75
Clients, avoirs à établir	218
Total	**10 084**

Note 13 Détail des charges et produits constatés d'avance

En milliers d'euros	31.12.2018
Travail à façon	13
Loyers & charges locatives	119
Redevance Logiciels	108
Maintenance Logiciel	235
Abonnements	32
Formation	20
Publicité	13
Frais de personnel	37
Frais de recrutement	121
Autres	46
Total charges constatées d'avance	744
Prestation de services	901
Produits financiers	
Total produits constatés d'avance	**901**

Note 14 Charges et produits exceptionnels

En milliers d'euros	31.12.2018
Pénalités amendes fiscales et pénales	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles cédées	
Valeurs comptables des immobilisations corporelles cédées	
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	29 781
Autres charges exceptionnelles	
Dotation aux Amortissements Dérogatoires	
Total charges exceptionnelles	29 781
Produits de cession des immobilisations incorporelles	
Produits de cession des immobilisations corporelles	
Produits de cession des immobilisations financières	75 400
Reprise sur Amortissements Dérogatoires	36
Reprise sur dépréciations exceptionnelles	
Reprise sur dépréciations titres et risques	
Total produits exceptionnels	75 436

Note 15 Résultat financier

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Dotations / Reprises financières[1]	-34 290	-54 655
Charges et produits d'intérêt financiers	-3 642	-4 762
Dividendes reçus	13 964	58 603
Autre résultat financier (dont gain et pertes de change) (2)	972	-440
Résultat financier	**-22 996**	**-1 254**

(1) Concerne essentiellement des dotations pour dépréciation des titres de participation comme indiqué en note 3
(2) Dont impact TUP Hospitalis de 1 111 K€ en produits financiers

Note 16 Périmètre d'intégration fiscale

Cegedim SA est la société mère tête de Groupe.
Les sociétés suivantes sont intégrées fiscalement en qualité de membre :

- Alliadis, Alliance Software, CLM, Cegedim Activ, Cegedim Ingénierie, Cegedim SRH, Cetip, Futuramedia Group, GERS SAS, Incams, Medexact, Cegedim Outsourcing, Pharmastock, Resip, CMedia, RMI, Sofiloca, Cegedim SRH Montargis, Cegedim Software, I Assurances, Cegedim IT, Santestat.

Le groupe d'intégration fiscale génère un bénéfice fiscal d'ensemble de 17 762 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées bénéficiaires et s'élèvent à 13 541 milliers d'euros.

La société mère Cegedim comptabilise un profit d'impôt égal à 13 541 milliers d'euros correspondant au profit d'impôt sur les filiales intégrées déficitaires, plafonné à la charge d'impôt des sociétés.

Note 17 Répartition de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	- 29 850	-4 067	- 33 917
Profit d'impôt		13 541	13 541
Résultat exceptionnel	45 655		45 655
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-556		-556
Impôt lié à des exercices antérieurs			
Retenu à la source			
Résultat comptable	**15 249**	9 474	**24 723**

Note 18 Situation fiscale différée et latente

L'exercice 2018 génère les charges suivantes déductibles sur exercices ultérieurs :

- Organic : 77 milliers d'euros ;
- Participation : 546 milliers d'euros ;
- Provision départ en retraite : 278 milliers d'euros ;
- Autres provisions non déductibles : 259 milliers d'euros.

L'impôt différé correspondant s'élève à 399 milliers d'euros (avec un taux d'IS de 34.43 %).

Note 19 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est à signaler que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 560 762 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement. Par conséquent, l'impôt correspondant auxdites dépenses et charges s'élève à 193 070 euros.

Note 20 Avance aux dirigeants

Conformément à l'article L. 225-43 du Code de commerce, il n'a été alloué aux dirigeants de la société ni avance, ni crédit.

Note 21 Rémunération des organes de direction et d'administration

Le montant des jetons de présence versés aux Administrateurs s'est élevé à 120 milliers d'euros en 2018 et est comptabilisé dans le poste « Autres charges » du compte de résultat.

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Avantages à court terme (salaires, primes, etc.)	**-1 095**	**-886**
Avantages postérieurs à l'emploi	Néant	néant
Indemnités de rupture de travail	Néant	néant
Avantages comptabilisés	**-1 095**	**-886**
Indemnités de rupture de contrat de travail	néant	néant
Avantages non comptabilisés	**Néant**	**Néant**

Note 22 Composition du capital social

Actionnaires	Nb actions détenues	% détenu	Nb de votes simples	Nb de votes doubles actions	Nb de votes doubles voix	Total voix	% droits de vote
FCB	7 408 079	52.93%	36 669	7 370 742	14 741 484	14 778 153	67,69%
Bpifrance (ex FSI)	419 915	3,00%	0	419 915	839 830	839 830	3,85%
Public	6 033 587	43,10%	5 990 666	43 589	87 178	6 077 844	27,84%
Cegedim[1]	135 592	0.97%	0	0	0	0	0.00%
Totaux	**13 997 173**	**100.00%**	**6 027 335**	**7 834 246**	**15 668 492**	**21 695 827**	**99.38%**

(1) Y compris le contrat de liquidité

Catégorie de titre	Nb. de titres				Valeur nominal	
	A la clôture d'exercice	Créés pendant l'exercice	Créés par division du nominal	En début d'exercice	A la clôture d'exercice	En début d'exercice
Actions ordinaires	13 997 173			13 997 173	0.9528	0.9528

Note 23 Actions propres

13 578 actions propres ont été attribuées définitivement au cours du mois de janvier 2018, au titre du plan du 28 janvier 2016, pour un montant de 525 milliers d'euros.

7 800 actions propres ont été attribuées définitivement au cours du mois de septembre 2018, au titre du plan du 18 septembre 2014, pour un montant de 326 milliers d'euros.

Note 24 Identité de la société mère de Cegedim : FCB

137 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne Billancourt
Siren 340 651 132
SA détenue principalement par M. Labrune, sa famille et par certains membres du Conseil d'Administration de Cegedim SA.

Note 25 Attributions d'actions gratuites

Le conseil du 28 janvier 2016 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2015 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Le conseil du 21 juin 2017 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2015 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim

Le conseil du 28 juin 2018 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2018 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Les actions attribuées gratuitement donneront droit aux dividendes dont la distribution aura été décidée à compter de la date d'attribution.
- Le plan du 28 janvier 2016 a autorisé une attribution maximum de 28 038 actions gratuites.
- Le plan du 21 juin 2017 a autorisé une attribution maximum de 19 540 actions gratuites.
- Le plan du 28 juin 2018 a autorisé une attribution maximum de 21 790 actions gratuites.
- Pour les plans 2016, 2017et 2018, l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution, et de trois ans pour les bénéficiaires n'ayant pas leur résidence fiscale en France à la date d'attribution.
- Les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires sous la seule condition : absence de démission, révocation ou licenciement.
- A compter de la date d'attribution définitive, les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution devront conserver les-dites actions pendant une durée de 1 an.

La charge mesurant « l'avantage » offert aux salariés est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires.

À la clôture du 31 décembre 2018, Cegedim SA a dans ses comptes une provision de 714 milliers d'euros

Note 26 Effectif

	31.12.2018
Cadres	225
Non-Cadres	86
Apprentis	11
Mandataires sociaux	3
Total personnel salarié	**325**

Note 27 Engagements hors bilan

CAUTION DE CEGEDIM A SES FILIALES

Toutes filiales

- Le conseil d'administration du 20 mars 2018 a autorisé la société Cegedim, pour une durée d'un an, à donner à ses filiales les cautions, avals et autres garanties pour un montant global de 10 millions d'euros sous réserve que chaque engagement ne dépasse pas le montant de 4 millions d'euros.

Note 28 Autres Produits

Les autres produits sont composés des refacturations aux filiales liées aux plans d'actions gratuites pour un montant de 598 milliers d'euros et de produits divers de gestion courante pour un montant de 100 milliers d'euros.

Note 29 Transferts de charges

Les transferts de charges qui représentent un montant de 1 321 milliers d'euros sont essentiellement composés de refacturation de charges aux filiales.

Note 30 Faits marquants de l'exercice

CESSION D'ACTIONS CEGEDIM PAR BPIFRANCE

Bpifrance Participations a cédé 1 682 146 actions Cegedim dans le cadre d'un placement accéléré auprès d'investisseurs institutionnels français et internationaux au prix de 35 euros par action le 13 février 2018. Dans le cadre de l'opération, le pacte d'actionnaires du 28 octobre 2009 entre M. Jean-Claude Labrune, la société par actions simplifiée FCB et Bpifrance a été résilié et l'action de concert entre les parties au pacte a pris fin. Le flottant de Cegedim s'élargit pour s'établir désormais à 44% du capital (contre 32% avant le reclassement).

CESSION DEFINITIVE DE CEGELEASE ET D'EUROFARMAT

Le 28 février 2018, Cegedim a annoncé la clôture de la vente à FRANFINANCE (Groupe Société Générale), de Cegelease et Eurofarmat pour un montant total de 57,5 millions d'euros auquel s'ajoute le remboursement du compte-courant d'associé, qui s'élève à 13 millions d'euros. Ce montant a été affecté à hauteur de 30 millions d'euros à la réduction de l'endettement du Groupe

Les parties ont convenu de poursuivre dans le cadre d'un contrat de collaboration, aux conditions actuelles et pendant 6 ans à compter de la cession, la collaboration existante entre Cegelease et le Groupe Cegedim en France.

ACQUISITION DE LA SOCIETE RUE DE LA PAYE EN FRANCE

Cegedim, à travers sa filiale Cegedim SRH, a acquis en France, le 30 mars 2018 la société Rue de la Paye. Cette transaction permet dorénavant de proposer des offres de paye digitale aux 2 millions de TPE / PME en France et notamment aux milliers de professionnels de santé clients du Groupe Cegedim.

Rue de la Paye a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires représentant environ 1% du chiffre d'affaires 2017 du Groupe et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis avril 2018.

FISCALITE

Le 21 février 2018, Cegedim S.A. a reçu de la Direction générale des finances publiques un avis de vérification de comptabilité pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016.

NOMINATION D'UNE ADMINISTRATRICE INDEPENDANTE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CEGEDIM SA

L'assemblée générale du 31 août 2018 a décidé de nommer Madame Béatrice Saunier en qualité d'administratrice indépendante, pour une durée de six années, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2023.

NOUVELLE STRUCTURE DE FINANCEMENT DE 200 M€

Le 9 octobre 2018, Cegedim a mis en place une nouvelle structure de financement pour un montant total de 200 M€, composée d'une émission obligataire de type EuroPP de maturité 7 ans pour 135 M€ à 3,50% et d'un crédit revolver syndiqué de 65 M€ de maturité 5 ans plus un an optionnel avec une baisse de la marge de 20 points de base par rapport à l'ancien crédit revolver syndiqué.

LITIGE AVEC LA SOCIETE EURIS

Cegedim a reçu conjointement avec IQVIA (ex IMS Health) une assignation de la société Euris pour pratiques anticoncurrentielles. Cegedim a demandé à ce que le tribunal acte que Cegedim devait être mise hors de cause. L Le tribunal de Commerce de Paris dans un jugement du 17 décembre 2018 a fait droit à la demande de mise hors de cause de Cegedim. IQVIA (ex IMS Health) a interjetté appel de cette décision.

A l'exception des faits indiqués ci-dessus, il n'y a eu, au cours de cette période et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

Note 31 Evènements post-clôture

A l'exception des faits indiqués ci-dessous, il n'y a eu, au cours de cette période et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

ACQUISITION DE LA SOCIETE XIMANTIX EN ALLEMAGNE

Cegedim a acquis le 21 janvier 2019 la société XimantiX en Allemagne. Déjà présent sur le marché de la dématérialisation en Belgique, en France, au Royaume-Uni et au Maroc, Cegedim dispose à présent d'une assise solide pour cette activité en Allemagne, première économie européenne. Cette acquisition d'un leader allemand positionné sur le

midmarket donne notamment à Cegedim e-business l'opportunité de développer son offre à destination des PME. Les clients de XimantiX pourront quant à eux bénéficier d'une offre de services plus large, grâce à la dimension internationale de Cegedim.

XimantiX a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 2,2 millions d'euros et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis janvier 2019.

ACQUISITION DE LA SOCIETE RDV MEDICAUX EN FRANCE

Cegedim a acquis le 20 février 2019 la société RDV médicaux, un site de prise de rendez-vous en ligne au positionnement unique, grâce à son étroite collaboration avec les permanences téléphoniques des praticiens. A travers ce choix, Cegedim via sa filiale Docavenue réaffirme son ambition forte : aider les professionnels de santé à se concentrer sur le soin de leurs patients, en leur apportant une offre de services innovante pour la gestion de leur agenda, complémentaire au télésecrétariat, et pouvant être combinée utilement à la téléconsultation médicale de Docavenue. Toutes ces offres intégrées sont pensées à 100% pour l'amélioration du système de santé français.

RDV médicaux a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de xx millions d'euros. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis mars 2019.

ACQUISITION DE LA SOCIETE BSV EN FRANCE

Cegedim a acquis le 31 janvier 2019 la société BSV Electronic Publishing, premier éditeur de dématérialisation de factures dans les collectivités françaises, reconnu pour la performance de son outil de Gestion Electronique des Documents (GED). Sa suite logicielle ZeDOC comprend la Gestion électronique des documents - un outil dynamique de capture de données, qui se différencie d'une GED classique basée sur le simple principe d'indexation -, la Lecture automatique des documents (LAD) et la Reconnaissance automatique des documents (RAD).

BSV Electronic Publishing a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 1,2 million d'euros. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis février 2019.

5.3.4 Inventaire des titres de participation et des valeurs mobilières

Au 31 décembre 2018

Société	Nombre d'actions ou de parts	% participation	Valeurs nettes d'inventaires
Titres de participation Société Française			
Alliadis	8 161	100,00 %	12 720 321
Alliance Software	102 500	100,00 %	5 801 971
Cegedim Activ	873 900	100,00 %	48 366 000
Cegedim IT	799 276	92 %	7 000 100
Cegedim Logiciel Medicaux	1 000	100,00 %	27 222 998
Cegedim Outsourcing	25 000	100,00 %	4 527 351
Cegedim SRH	9 776 601	100,00 %	12 450 632
Cetip	39 340	99,74 %	1 215 767
Docavenue	1 000	100,00 %	2 000 000
Edipharm	200	20,00 %	3 049
Gers SAS	50	100,00 %	1 871 428
I-assurances	10	100,00 %	505 100
Incams	2 500	100.00 %	7 730 753
Isiakle GIE	833	16.66 %	8 330
Medexact	6 549	100,00 %	654 900
Pharmastock	5 000	100,00 %	424 733
Resip	1 600	100,00 %	20 434 710
C-Media	26 000	100,00 %	29 964 694
Sofiloca	1 000	100,00 %	182 120
SCI 2000	159	68,83 %	846 739
Netfective Technology	130 725	5.20 %	898 888
Nex & Com	240	20,00 %	13 332
Ceido	417	15.01 %	300 240
Titres de participation Société Etrangère			**185 144 157**
Activus	300	100,00 %	3 870 144
InPractice Systems (Angleterre)	14 000 000	100,00 %	1
Thin (Angleterre)	100	100,00 %	0
Cegedim World Int. Services Ltd	60 000 000	100,00 %	72 213 993
Croissance 2006 (Belgique)	13 781	100,00 %	6 242 793
Cegedim Belgique	2 999	99,97 %	999 768
Cegedim Outsourcing Maroc	1	0 %	100
Cegedim Egypte	999	99,90%	4 807
Total titres de participation valeur nette			**268 475 763**

Société		Nombre d'action ou de parts	% participation	Valeurs nettes d'inventaires
Autre titres immobilisés	**II**			
Société françaises				
Titres cotés				Néant
Société étrangères				Néant
Valeurs mobilières de placement	**III**			
Actions attribuées aux salariés				3 893 285
Contrat liquidité Kepler Cheuvreux				500 000
Total général	**I + II + III**			**272 869 048**

5.3.5 Tableau des filiales et des participations

5.3.5.1 Filiales détenues à plus de 50%

Filiales	Capital social[1]	Capitaux propres autres que capital social[1]	% de contrôle	Valeur comptable des titres détenus valeur brute	Provision pour dépréciation sur titres	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés valeur nette	Chiffre d'affaires HT[2]	Résultat net[2]	Dividendes reçus
Cegedim Outsourcing	2 500	**998**	100,00	5 553	1 026	4 527		**17 726**	**293**	**333**
Gers SAS	50	**4 023**	100,00	1 871	0	1 871		**37 693**	**2 470**	988
Cetip	749	**22 486**	99,74	1 216	0	1 216		**55 589**	**5 396**	826
SCI 2000	4	**458**	68,83	847	0	847		**203**	**170**	**122**
Incams	8 038	**-307**	100,00	10 626	2 895	7 731		**2 112**	**5**	
Pharmastock	576	**-151**	100,00	576	151	425		**1 534**	**22**	
Docavenue	2 000	**-1 501**	100.00	2 000	0	2 000		**4**	**-1 501**	
Cegedim Logiciels Médicaux	13 550	**13 927**	100,00	43 117	15 894	27 223		**31 447**	**6 876**	
Cegedim SRH	7 000	**5 321**	100,00	12 451	0	12 451		**62 424**	**5 120**	1 369
C-Media	28 030	**1 249**	100,00	29 965	0	29 965		**34 677**	**1 196**	**1 637**
Sofiloca	124	**58**	100,00	1 115	933	182		**70**	**55**	
Medexact	37	**2 079**	100,00	655	0	655		**5 358**	**275**	**1 070**
Cegedim Activ	31 689	**27 172**	100,00	48 366	0	48 366		**74 295**	**3 704**	
Resip	159	**3 541**	100,00	20 435	0	20 435		**10 540**	**3 328**	**2 171**
Alliadis	11 547	**-4 825**	100,00	67 224	54 504	12 720		**29 294**	**-6 947**	
Alliance Software	6 960	**-1 158**	100,00	15 962	10 160	5 802		**21 400**	**-1 697**	
I-Assurances	505	**-35**	100,00	505	0	505		**0**	**-27**	
Cegedim IT	8 688	**3 149**	92	7 000	0	7 000		**29 253**	2 827	2 038
Cegedim Belgique	1 000	**946**	99,97	1 000	0	1 000		0	-35	
Croissance 2006 Belgique	1 378	**8 211**	100,00	6 243	0	6 243		**0**	112	
Cegedim World Int.Services Ltd	117 000	**4 627**	100,00	117 000	44 786	72 214		**222**	142	
Thin	1	**-846**	100,00	188	188	0		**841**	54	
INPS	15 651	**23 162**	100,00	1	0	1		**20 735**	5 512	
Cegedim Egypte	5	**-39**	99.90	5	0	5		**0**	-38	
Activus	0	**1 316**	100,00	11 279	7 409	3 870	1 213	**8 576**	-2 550	
Total filiales détenues à plus de 50%				**405 200**	**137 946**	**267 254**	**1 213**	**443 993**	**24 800**	**10 554**

5.3.5.2 Filiales détenues à moins de 50%

Filiales	Capital social[1]	Capitaux propres autres que capital social[1]	% de contrôle	Valeur comptable des titres détenus valeur brute	Provision pour dépréciation sur titres	Valeur nette des titres détenus	Prêt et avances consentis non remboursés provision	Provision risque	Chiffre d'affaires HT[2]	Résultat net[2]	Dividendes reçus
Edipharm	15	396	20,00	3	0	3			11 103	341	50
Netfective Technology	626	18 867	5.20	899	0	899			6 397	960	
Cegedim Outsourcing Maroc	210	341	0	0	0	0			3 259	129	
CEIDO (3)	167	1 303	15.00	300	0	300			1 716	193	28
NEX & COM [4]	500	252	20,00	13	0	13			2 232		
ISIAKLE	50	0	16.66	8	0	8			0	0	
Total filiales détenues à moins de 50%											
Total				**1 223**	**0**	**1 223**			**24 707**	**1 623**	**78**

(1) Le capital et les capitaux propres des filiales hors zone euro sont indiqués pour leurs contre-valeurs en milliers euros aux dates historiques.
(2) Les chiffres d'affaires et résultats nets des filiales hors zone euro sont indiqués pour leurs contre-valeurs en milliers euros au cours moyen annuel de l'exercice 2018.
(3) *Chiffre d'affaires, résultat et capitaux propres 2017*
(4) Non communiqué, à titre indicatif le chiffre 'affaires 2015 était de 2 232K€.

5.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Société CEGEDIM
Exercice clos le 31 décembre 2018
A l'Assemblée Générale de la société Cegedim,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cegedim relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des immobilisations financières

(Paragraphes 5.3.2.3 et 5.3.3 - Notes 1 et 3 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, la valeur nette comptable des immobilisations financières de la société s'élève à 274 millions d'euros au regard d'un total du bilan de 329 millions d'euros, dont 268 millions d'euros d'autres participations et 4 millions d'euros de prêts.

Comme indiqué dans le paragraphe 5.3.2.3 de l'annexe, les titres de participation sont comptabilisés au coût d'achat, hors frais accessoires d'acquisition et dépréciés lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité étant établi que :

- La valeur d'utilité est déterminée soit sur la base de la quote-part de situation nette détenue dans ces participations, soit sur la base de l'estimation des entrées et sorties de trésorerie futures actualisées provenant des activités conduites dans ces participations ;
- La juste valeur est déterminée par référence à des comparables boursiers ou sur la base des résultats de transactions récentes portant sur des sociétés comparables, agissant dans le même secteur d'activité.

Compte tenu de l'importance des immobilisations financières au bilan et du jugement de la Direction nécessaire à l'appréciation de la valeur recouvrable, nous avons considéré l'évaluation des immobilisations financières comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues pour la détermination de la valeur recouvrable estimée, parmi lesquelles la croissance de l'activité, les prévisions de flux de trésorerie et le taux d'actualisation ;
- Comparer la valeur des immobilisations financières avec leur valeur recouvrable ;
- Examiner le caractère approprié des informations fournies dans les paragraphes 5.3.2.3 et 5.3.3 – Notes 1 et 3 de l'annexe aux comptes annuels.

Evaluation et comptabilisation des frais de développement et des logiciels internes inscrits à l'actif

(Paragraphe 5.3.2.1 et 5.3.3 - Notes 1, 2 et 3 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, la valeur nette des frais de développement et des logiciels internes s'élève à 11 millions d'euros au regard d'un total du bilan de 329 millions d'euros.

Les coûts de développement des nouveaux projets sont immobilisés uniquement lorsque les critères énoncés par le règlement n°2004-06 du CRC et présentés au paragraphe 5.3.2.1 de l'annexe sont respectés. Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire à compter de la mise en service de l'immobilisation sous-jacente et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci.

La société s'assure lors de chaque clôture ou si un indice de perte de valeur a été identifié que la valeur nette comptable de ces actifs n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable.

Nous avons considéré l'évaluation et la comptabilisation des coûts de développement inscrits à l'actif comme un point clé de notre audit compte tenu de leur importance au regard du bilan et des estimations et des hypothèses utilisées pour déterminer leur valeur recouvrable le plus souvent basée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés dont la réalisation est par nature incertaine.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier au regard des normes comptables en vigueur, les modalités d'examen des critères d'activation des frais de développement ;
- Prendre connaissance et tester par sondage les contrôles clés mis en place par la société autour du processus de contrôle interne relatif à l'activation et au suivi des frais de développement et des logiciels internes ;
- Vérifier par sondage la concordance des montants des frais de développement immobilisés sur l'exercice avec la documentation probante sous-jacente ;
- Prendre connaissance et apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses retenues par la Direction pour établir les prévisions de flux de trésorerie sur une sélection de projets, parmi lesquelles la durée de commercialisation, la durée d'amortissement pratiquée, les ventes, le taux de marge et le taux d'actualisation, en nous entretenant avec la Direction et en comparant les flux de trésorerie futurs aux réalisations passées ;
- Réaliser nos propres calculs de sensibilité.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Cegedim par les Assemblées générales du 28 juin 2006 pour le cabinet Grant Thornton et du 23 avril 2002 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2018, le cabinet Grant Thornton était dans la treizième année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la dix-septième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-Sur-Seine et Courbevoie, le 28 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton	Mazars
Membre français de Grant Thornton International	
Vincent Papazian	Jean-Philippe Mathorez
Associée	Associé

5.5 Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Date d'arrêté	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Durée de l'exercice (mois)	**12**	**12**	**12**	**12**	**12**
Capital en fin d'exercice					
Capital social	13 336 506	13 336 506	13 336 506	13 336 506	13 336 506
Nombre d'actions					
ordinaires	13 997 173	13 997 173	13 997 173	13 997 173	13 997 173
à dividende prioritaire		-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer		-	-	-	-
par conversion d'obligations		-	-	-	-
par droit de souscription		-	-	-	-
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	67 898 751	61 176 229	51 812 477	60 862 440	192 358 195
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	-24 192 248	-63 515 232	22 657 316	-420 044 403	972 566
Impôts sur les bénéfices	- 9 473 969	-8 433 578	-10 946 477	-12 220 826	-11 507 075
Participation des salariés	555 579	429 363	347 815	245 870	441 631
Dot. amortissements et provisions	-39 996 965	-58 796 615	28 890 121	-397 455 908	213 138 813
Résultat net	24 723 107	3 285 598	4 365 856	-10 613 539	-201 100 804
Résultat distribué			-	-	-
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, et avant dot. amortissements et provisions	1.09	-3,97	2,38	-29,15	0,86
Résultat après impôt, participation, et dot. amortissements et provisions	1.77	0.23	0,31	-0,76	-14,37
Dividende attribué			-	-	-
Personnel					
Effectif au 31.12 des salariés	336	292	279	266	1 006
Masse salariale	20 388 715	18 517 287	17 565 304	19 431 016	53 467 633
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales…)	9 171 033	8 275 316	7 918 830	8 497 931	25 298 555

2018

06 Déclaration de performance extra-financière 2018 Groupe Cegedim

6.1 Panorama et valeurs du Groupe Cegedim 204

6.2 Modèles d'affaires, activités, chaîne de valeur 205

6.3 Enjeux et objectifs RSE du Groupe 209

6.4 Attirer, former, conserver un personnel compétent et qualifié 210

6.5 Mettre en sécurité les données de nos parties prenantes 217

6.6 Maîtriser notre empreinte environnementale 222

6.7 Conforter notre réputation 228

6.8 Agir de manière éthique 232

6.9 Note méthodologique 236

6.10 Rapport de vérification de l'organisme tiers indépendant 239

6.1 Panorama et valeurs du Groupe Cegedim

Qui sommes-nous ?

Fondée en 1969, Cegedim est une entreprise innovante de technologies et de services spécialisée dans la gestion des flux numériques de l'écosystème santé et BtoB, ainsi que dans la conception de logiciels métiers destinés aux professionnels de santé et de l'assurance.

Le Groupe est également présent dans les métiers de la gestion des ressources humaines et de la dématérialisation pour tous les types d'industries.

Nos chiffres-clefs

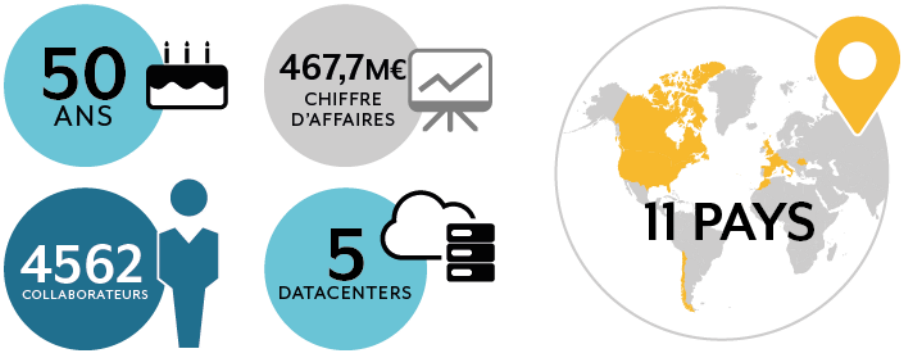

Nos valeurs

L'exigence d'innovation, de qualité et d'investissement est au cœur de la stratégie de croissance du Groupe Cegedim et s'appuie sur des valeurs fortes. Les valeurs fondamentales de Cegedim reposent sur les hommes et les femmes qui contribuent à l'écosystème d'entreprises formé par le Groupe. Elles sont basées sur l'équité, le respect d'autrui, la préservation de l'environnement et l'efficacité économique. Elles contribuent à relever un de ses défis majeurs : apporter la plus haute valeur ajoutée à ses clients, partenaires, actionnaires et salariés.

Ces valeurs fédèrent les différentes parties prenantes du Groupe.

INNOVATION – CEGEDIM S'ATTACHE À PROMOUVOIR L'EXCELLENCE TECHNOLOGIQUE DE SES PRODUITS ET À MOBILISER SES TALENTS AUTOUR DE PROJETS ET SERVICES INNOVANTS.

ÉTHIQUE – LE RESPECT DES RÈGLEMENTATIONS EN VIGUEUR ET UNE ÉTHIQUE FORTE CONSTITUENT LE SOCLE DE BASE AU DÉVELOPPEMENT DE CEGEDIM ET À L'ÉVOLUTION DE CHACUN.

SATISFACTION CLIENTS – UNE FORTE RÉACTIVITÉ ET UNE GRANDE ADAPTABILITÉ AU CHANGEMENT SONT POSSIBLES GRÂCE À DES CIRCUITS D'INFORMATION COURTS ET DES PRISES DE DÉCISION RAPIDES.

SYNERGIE – LE GROUPE ENCOURAGE LA TRANSMISSION DES COMPÉTENCES, LE PARTAGE D'EXPÉRIENCES ET LA MUTUALISATION DES SAVOIRS, DES EXPERTISES ET DES RESSOURCES ENTRE SES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS.

RESPECT – LES COLLABORATEURS DE CEGEDIM TRAVAILLENT DANS UN CLIMAT D'ESTIME RÉCIPROQUE, D'ÉQUITÉ, DE RECONNAISSANCE, DE RESPECT DES AUTRES ET DE L'ENVIRONNEMENT.

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET PROFESSIONNEL – LE MODE DE MANAGEMENT DE CEGEDIM EST BASÉ SUR L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS, UNE GESTION DYNAMIQUE ET INDIVIDUALISÉE DES CARRIÈRES, UNE POLITIQUE DE FORMATION ACTIVE ET DES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION EN FRANCE COMME À L'INTERNATIONAL.

6.2 Modèles d'affaire, activités, chaîne de valeur

Une organisation agile conçue pour favoriser l'innovation et l'esprit d'entreprise

Modèle économique

Le Groupe Cegedim s'organise autour de business units et de sociétés animées par des entrepreneurs responsables, capables de partager et de promouvoir l'excellence technologique des produits, dans des secteurs à fort potentiel de croissance.
La volonté est de proposer des services très complets aux clients, ce qui implique un niveau élevé de connaissances et de spécialisation métier. Les équipes techniques accompagnent le produit depuis l'innovation jusqu'à la mise en production. Les équipes de développement produit entretiennent une connaissance parfaite du besoin des clients et des caractéristiques des offres.

Création de valeur : l'écosystème Cegedim

L'écosystème Cegedim repose sur ses clients de l'environnement de la santé : médecins, professions paramédicales, pharmaciens, assureurs, autorités de santé, et leurs interactions avec les patients. Il constitue une plateforme unique fournissant à ses clients des outils permettant de délivrer des prestations d'excellence autour des problématiques de santé. La force de ce modèle d'affaires réside dans la présence intégrée de tous ces acteurs au sein de l'écosystème Cegedim, les offres du Groupe se situant au cœur de leur communication et de leurs interactions.

Deux autres typologies d'offres complètent le modèle d'affaires : les solutions de gestion des ressources humaines SRH et de dématérialisation SY by Cegedim, qui s'adressent à l'ensemble des acteurs économiques, dans et en dehors du secteur de la santé.

La stratégie : Se transformer pour renforcer nos avantages concurrentiels. Un processus en deux étapes.

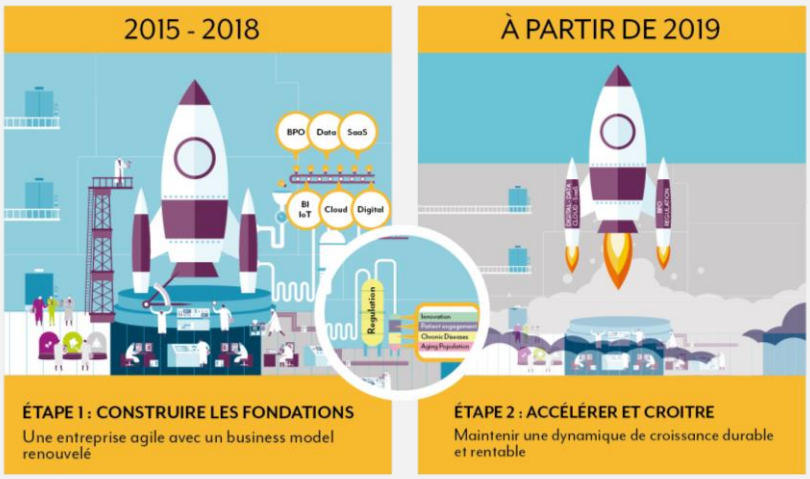

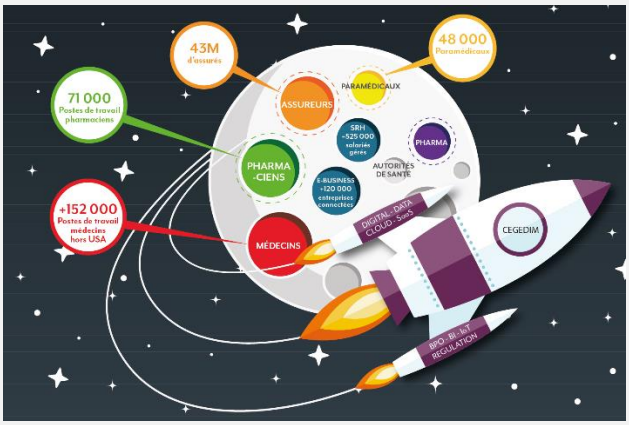

Stratégie et transformation

Les piliers de la transformation du Groupe que sont le Cloud, le SaaS, le Digital, ont également contribué à orienter les investissements du Groupe dans la Data et le Service de Business Process Outsourcing (BPO). Les évolutions réglementaires constantes et complexes nourrissent continuellement la nécessité d'innover et de créer des outils délivrant les solutions indispensables à nos clients, qui permettent de répondre à ces contraintes. Ces vecteurs de croissance sont la base de la stratégie de développement du Groupe Cegedim en France et à l'étranger pour les années à venir.

Les éléments essentiels de notre stratégie sont donc les synergies générées par nos offres globales, ainsi que nos outils innovants accompagnant la transformation digitale de nos clients. Celle-ci est une opportunité majeure dans le secteur de la santé, puisqu'elle permet une réduction des coûts, une amélioration de la qualité des soins, ainsi qu'un meilleur accès à ceux-ci. L'impact sociétal des piliers stratégiques du Groupe Cegedim tend vers une élévation globale du niveau de santé, de bien-être et de qualité de vie de tous.

Nos activités

Nos deux divisions opérationnelles principales ont pour caractéristiques communes :

- L'écosystème de santé,
- Un environnement règlementaire strict,
- La volonté d'être leader sur ses marchés.

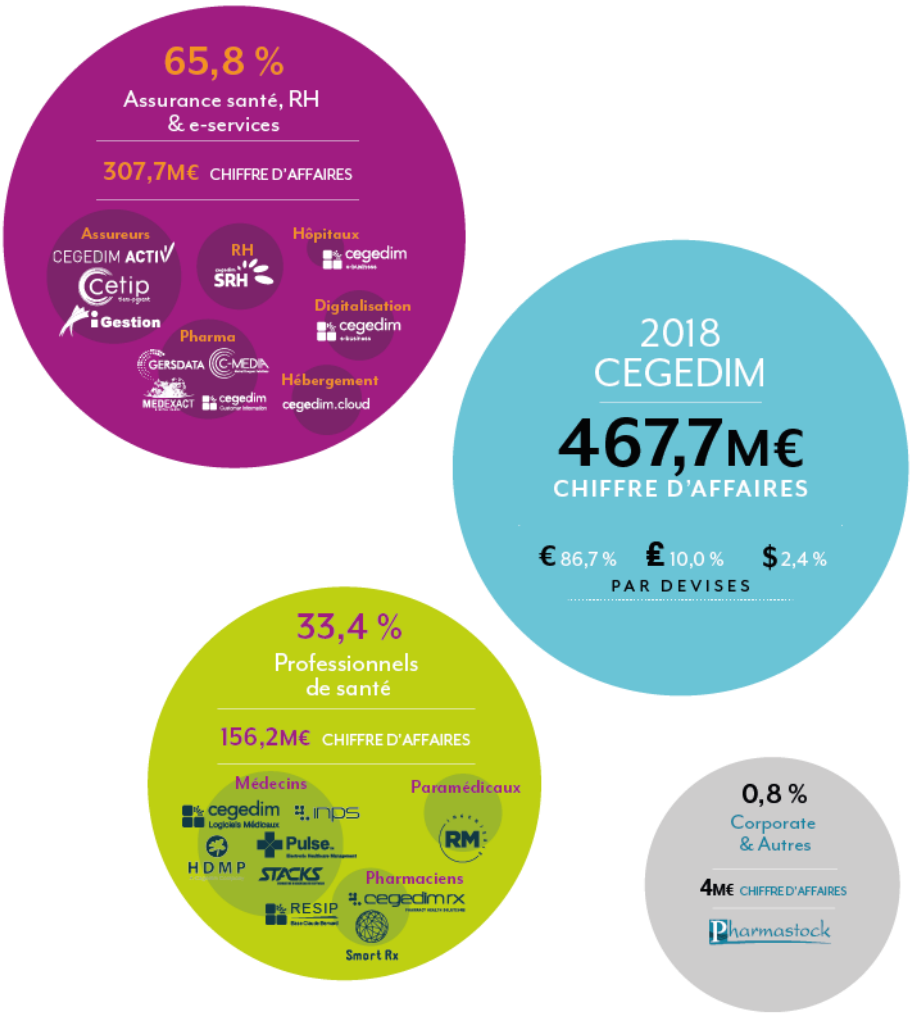

Chaîne de valeur.

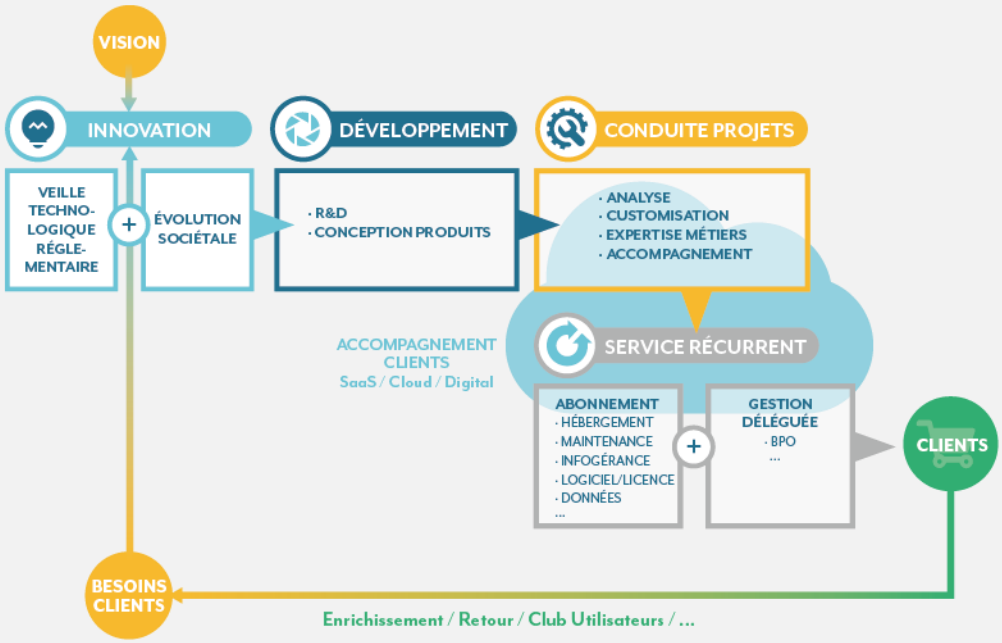

La création de valeur se fait de manière différenciée dans chacune des divisions opérationnelles.

Création de valeur : Division Assurance santé, RH et e-services

Les caractéristiques du modèle d'affaires consistent en :

- des offres spécifiques pour des grands comptes,
- un mode projet nécessitant un temps de construction et de mise en œuvre d'offres à la mesure de la complexité des besoins clients,
- une exploitation en mode SaaS ou Infogérance hébergée, complétée par le BPO,

afin d'offrir un portefeuille varié de produits et de solutions adaptés.

Produit	Solutions	Chiffres clés
Assurance Santé	+ Logiciels + Solutions Digitales + BPO + Tiers-payant	· **43 millions** d'assurés · **3 milliards** de factures santé traitées par an
Digital & Données	+ E-promotion + Communication digitale + Données et statistiques de vente des produits de santé et de parapharmacie	· **Réseau de 7 000** écrans en pharmacies en France
RH	+ Plateforme SaaS de gestion des RH + BPO	· **Pour toutes** industries · **+250** clients
e-business	+ Plateforme SaaS de gestion des documents digitalisés incluant les plateformes de paiement et de digitalisation	· **Pour toutes** industries · **3,2 milliards** d'euros de factures traitées
Autres services	+ Services d'externalisation	· **1** nouveau centre de BPO créé en 2017

Création de valeur : Division Professionnels de santé

Les caractéristiques du modèle d'affaires consistent en :

- des offres packagées à destination des professionnels, centres de santé, chaînes de pharmacies,
- un déploiement de logiciels de gestion adaptés à la pratique individuelle ou en centre de santé,
- un accompagnement axé sur la proximité avec fort maillage des territoires, helpline et maintenance,

afin d'offrir un portefeuille varié de produits et de solutions adaptés.

Produit	Solutions	Chiffres clés
Logiciels pharmaciens	+ Solutions logicielles intégrées + Solutions web pour le suivi patient et le tiers-payant	· **39%** de parts de marché aux UK · **650 millions** de prescriptions gérées par an aux UK
Logiciels médecins	+ Logiciels de gestion du cabinet médical + Dossier patient électronique, facturation, gestion des remboursements, offres mobile et SaaS	· **N°1** France, Italie, Espagne · **N°3** Royaume-Uni
Logiciels paramédicaux	+ Gestion de cabinets médicaux + Solutions mobile intégrées	· **48 000** professionnels de santé utilisant les offres RMI en France en 2018
Base de données médicaments	+ Base de données médicamenteuse + Apps et portails web donnant accès à la base de données	· Utilisés par les professionnels de santé dans **5 pays** · Approuvé par la Haute Autorité de Santé depuis 2008

6.3 Enjeux et objectifs RSE du Groupe

Responsabilité Sociale, Sociétale, Environnementale, Éthique

Identification et évaluation de nos risques RSE

Nos travaux se sont appuyés sur les éléments suivantes :

- Les dispositions de la loi Grenelle II incluses à l'article L225-102-1 du Code du Commerce, au nombre de 43,
- Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, au nombre de 17,
- Le programme Global Compact des Nations Unies et ses 10 principes,
- Les nouveaux éléments requis dans le cadre de la transposition de la directive européenne RSE, notamment la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale,
- Les dispositions de la loi Sapin II et la Charte Éthique du Groupe Cegedim,
- Les risques identifiés et détaillés dans les Documents de Référence annuels du Groupe.

Risques et enjeux RSE

En considérant l'ensemble du Groupe, ainsi que ses deux modèles d'affaires principaux, les risques extra-financiers significatifs relatifs à la RSE ont été identifiés et analysés, en prenant en compte leur dimension sociale, environnementale, sociétale et éthique. Ces risques, détaillés dans la note méthodologique, se déclinent en cinq enjeux évalués ci-dessous dans la matrice de matérialité du Groupe Cegedim.

- Mobiliser les ressources humaines dont nous avons besoin
- Protéger les données de nos parties prenantes
- Maîtriser notre empreinte environnementale
- Conforter notre réputation
- Agir de manière éthique

Nos objectifs

Afin d'apporter une réponse concrète à ces risques, le Groupe Cegedim met en des œuvre politiques et diligences contribuant à sa performance extra-financière, qui lui permettent d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans ce domaine. Ces objectifs sont déclinés dans ce document au sein des cinq thématiques listées ci-dessus. Leur performance est pilotée et mesurée par les résultats et indicateurs clefs pertinents présentés dans ce rapport.

Matrice de matérialité RSE du Groupe Cegedim

Au 20 mars 2019

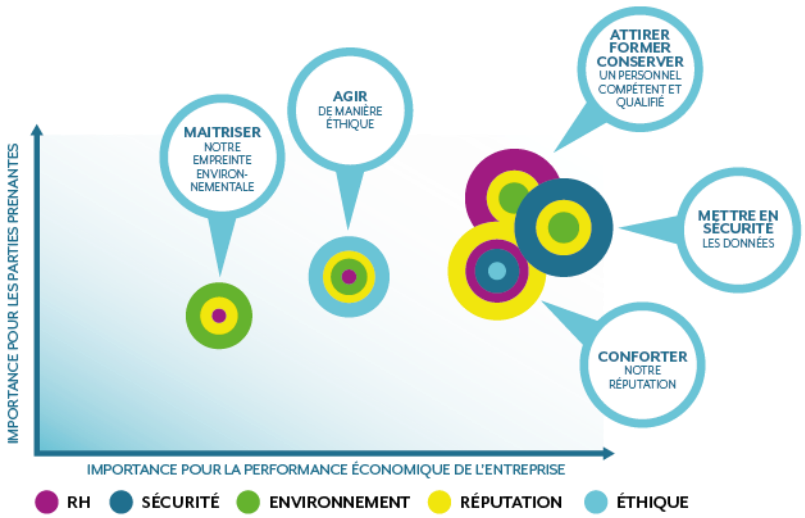

6.4 Attirer, former, conserver un personnel compétent et qualifié

Politique de l'emploi	En 2018, la politique de l'emploi de Cegedim a permis d'accompagner l'activité du Groupe. Celui-ci met en place un environnement dans lequel ses collaborateurs peuvent pleinement développer leurs compétences tout en contribuant activement à la performance de l'entreprise. Cegedim adapte sa politique salariale en conséquence afin de motiver les talents, assurer la formation et le recrutement tout en contenant l'évolution de la masse salariale dans une croissance raisonnable.
Equité sociale	Au cœur des préoccupations du Groupe Cegedim, l'équité sociale est mise en œuvre dans sa politique de ressources humaines. Les équipes RH à taille humaine sont axées sur la communication, la transmission des compétences et le partage d'expérience, éléments indispensables à la poursuite du développement individuel. Un management de proximité favorise une prise de décision efficace avec réactivité et souplesse. Une évaluation régulière des collaborateurs, les formations et des opportunités d'évolution permettent un enrichissement des compétences et des expériences individuelles, et la perspective d'accéder à de nouvelles responsabilités. Une expérience au sein du Groupe Cegedim, employeur de référence, est gage d'une employabilité accrue de ses collaborateurs.

6.4.1. Recruter

Effectifs	L'engagement du Groupe vise à renforcer ce capital humain, ressource primordiale. Le recrutement d'effectifs qualifiés et adaptées aux besoins est donc une préoccupation majeure et constante. Il s'agit d'un enjeu fort pour le Groupe Cegedim, acteur BtoB dont la communication institutionnelle et les produits ne sont pas nécessairement accessibles aux candidats ou connus des futurs collaborateurs. Sa présence accentuée sur les réseaux sociaux professionnels y permet une forte visibilité en France, et constitue un canal de recrutement actif.
Recrutement	Afin d'accompagner les projets de l'entreprise, Cegedim recrute chaque année : – Plusieurs centaines de collaborateurs en France, avec la volonté croissante d'agir en faveur de la diversité des salariés dans l'entreprise et de permettre notamment l'accès à l'emploi de personnes handicapées, – Un nombre croissant de stagiaires et de jeunes en contrat d'alternance, – À l'international à travers sa présence dans plus de 10 pays. À cet effet, les locaux des sites de Boulogne, ainsi qu'au Maroc et en Roumanie, ont été aménagés : une zone dédiée au recrutement appelée RecrutLab comportant des box plus spécifiquement adaptés au passage d'entretiens de recrutement.
Jeunes diplômés	Les collaborateurs sont issus majoritairement de formation à dominante scientifique ou commerciale. Le Groupe veille au recrutement de futurs jeunes diplômés dans le cadre de contrats d'apprentissage, grâce à des partenariats avec des écoles et établissements universitaires. En France et à l'international, Cegedim propose des stages à destination des étudiants ou jeunes diplômés, véritables tremplins vers l'embauche destinés à être transformés en postes pérennes dans les entreprises du Groupe. En France, Cegedim participe aux salons pour l'emploi et à divers forums étudiants. Une possibilité de VIE dans la filiale de R&D espagnole basée à Barcelone est également proposée.
Partenariat écoles	Des actions de partenariat avec les écoles sont mises en œuvre, des collaborateurs du Groupe intervenant à l'université de Poitiers, de la Sorbonne et de l'école de numérique Simplon à Paris. Cegedim est fier de parrainer la création du premier Master SIRH (Système d'Information en Ressources Humaines) en France, ouvert en septembre 2018 à l'université de Paris I Sorbonne, au sein duquel ses collaborateurs enseignent. Les étudiants sont accueillis en apprentissage au sein des équipes, Cegedim s'engageant ainsi en faveur de l'alternance. Des bourses de mobilité sont également attribuées à des étudiants partant étudier au Royaume-Uni dans le domaine de la recherche et la santé.

Jobdating	Des sessions de jobdating sont régulièrement mises en place dans les sites français. S'adressant à des candidats postulant aux annonces du Groupe ou ciblés par les recruteurs, elles consistent en des sessions d'entretiens rapides d'une dizaine de candidats, avec les équipes RH et les managers des postes concernés, à l'issue desquelles des propositions d'embauches peuvent être faites. En complément des canaux d'annonce traditionnels, ces évènements sont promus auprès des écoles dans les régions concernées. En moyenne, ces événements débouchent sur un tiers d'embauches, ciblant majoritairement des postes de consultants SIRH ou commerciaux.
Intégration	L'intégration des nouvelles recrues dans les sites français est effectuée par groupes d'une dizaine de collaborateurs, accueillis lors de leur premier jour par l'équipe RH qui présente l'entreprise, ainsi que divers éléments administratifs. Ce parcours dédié a été développé par les équipes des Ressources Humaines, soit au sein des locaux Groupe, soit au sein des BU avec des modules de formation spécifiques selon les différents métiers concernés : School SRH, parcours métier assurances, sales academy, e-business. Certaines BU ont mis en place ponctuellement des parcours de type "vis ma vie" afin de pousser l'expérience d'intégration, ou bien encore un dispositif de parrainage à l'arrivée de nouvelles recrues. En amont de l'intégration d'un nouveau collaborateur, une checklist est adressée par les Ressources Humaines au manager afin qu'il puisse préparer au mieux son arrivée. Le parcours d'intégration se terminera par un entretien de validation de fin de période d'essai, formalisé avec le manager.
Cooptation	La politique de cooptation est en place depuis 2011 au sein du Groupe Cegedim en France, et renforcée en 2018. Son objectif est de gratifier les collaborateurs ayant transmis des candidatures dont les profils répondent aux besoins opérationnels et se reconnaissant dans les valeurs du Groupe. Des évènements internes cooptants / cooptés sont mis en œuvre, permettant la rencontre avec des managers du Groupe et des échanges informels dans le cadre de soirées thématiques.
Politique de rémunération	La politique du Groupe en matière de rémunération vise à reconnaître les talents en récompensant à la fois la performance collective et la performance individuelle, celle-ci étant encouragée de manière privilégiée au travers de la part variable sur objectifs des rémunérations. Chaque année, les managers mènent un entretien individuel avec les membres de leurs équipes, afin de les évaluer et faire le point sur les objectifs fixés. Le Groupe acquiert tous les ans des études de rémunération afin de s'assurer que sa politique de rémunération est en phase avec le marché. Le Comité des Rémunérations, composé de trois administrateurs, a notamment pour mission les politiques d'attribution d'actions gratuites et de rémunérations variables, et toute proposition d'augmentation de capital de la Société sous forme d'une offre exclusive aux salariés. Le Comité des Nominations, composé de trois administrateurs, a notamment pour mission d'examiner et de faire des propositions au Conseil d'Administration relativement à l'établissement d'un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible.

6.4.2. Organiser le travail et la qualité de vie

Marque employeur	Le Groupe conduit une politique RH active en tant que marque employeur, détaillée au travers des divers éléments de ce chapitre, par une démarche renforcée en 2018 afin notamment de fidéliser les collaborateurs. Il est assez caractéristique de l'activité que les plateaux de gestionnaires spécifiques à certaines de ses entités fassent généralement l'objet d'un turnover plus prononcé et typique de ces métiers.

Information interne	Un intranet Groupe est en place depuis 2013, et met à disposition : livret d'accueil et informations d'entreprise spécifiques à chaque pays, lettres d'information internes, éléments de charte graphique et communication, éléments spécifiques aux localisations physiques des bureaux. Des initiatives variées ont été instaurées localement dans diverses entités du Groupe. Par exemple, un réseau d'une vingtaine d'écrans a été déployé dans l'ensemble des bâtiments des trois sites de Boulogne-Billancourt, qui diffuse les actualités du Groupe ainsi que les messages d'information à vocation sociale, légale, métier, de formation etc. Ces écrans, présentant également des informations personnalisées par BU et entité, sont en cours de déploiement sur tous les sites du Groupe de plus de 50 salariés. En France, des réunions semestrielles appelés Feel RH sont organisées au sein des BU afin de rassembler les équipes et diffuser les actualités de l'entreprise. Une présentation annuelle de l'activité du Groupe et des faits marquants est effectuée par le Directeur Général Délégué pour les salariés situés en région parisienne, présentation relayée au reste du Groupe par les outils internes. Le Directeur des Investissements et Responsable des Relations Investisseurs saisit l'occasion de ses déplacements à l'étranger lors de roadshows pour de se rendre en filiales et présenter les résultats du Groupe aux collaborateurs.
Création de lien	Des sessions d'afterworks inter-BU favorisent les échanges et l'établissement de passerelles entre collaborateurs d'entités différentes sur les mêmes sites de travail (par exemple Lyon, Nantes). Des évènements internes de type soirée de fin d'année, vœux ou autres occasions marquantes sont proposés par certaines entités.
Contrat de Génération	Signé fin 2013 en France, le contrat de génération visait à définir des mesures concrètes dans le cadre de la formation professionnelle et l'intégration des jeunes dans le monde du travail, le maintien dans l'emploi et le recrutement des salariés plus âgés, le développement des échanges intergénérationnels et la transmission des savoirs. Bien qu'il n'ait plus de caractère obligatoire depuis la Loi Travail entrée en vigueur au 1er janvier 2017, cet accord continue d'être suivi au sein du Groupe. Certaines filiales proposent également un suivi managérial rapproché pour les collaborateurs juniors, ainsi que des possibilités de tutorat donné par les plus seniors.
Droit à la déconnexion	Le droit à la déconnexion, prévu en France dans la Loi Travail entrée en vigueur au 1er janvier 2017, n'a pas donné lieu à des mesures de blocage des outils de communication informatiques. En effet, l'activité de service du Groupe Cegedim ne permet pas les coupures de serveurs ou d'éléments d'infrastructure informatique en horaire non ouvrable, du fait de la nécessaire continuité de service et astreinte des collaborateurs permettant de l'assurer. Le respect de la mise en œuvre de ce droit est assuré par des outils déclaratifs de temps de repos, et la mise en place d'une ligne d'alerte RH permettant aux salariés de solliciter un entretien RH afin d'échanger sur leur charge de travail, ce qui donnera lieu à une analyse de la situation et un plan d'action de remédiation avec le manager concerné.
Comités d'Entreprise	Il n'est pas possible de rendre compte en détail ici de l'activité de l'ensemble des Comités d'Entreprise dans le Groupe. Cependant, nombre d'actions sociales sont en place et notamment d'une manière plus spécifique selon les usages locaux : aide au logement, subventions attribuées dans le cadre d'activités extra-professionnelles (sport, loisir, culture, voyages, chèque emploi service), accompagnement des fêtes de fin d'année (chèque cadeaux, arbre de Noël, etc.), des vacances scolaires (chèques vacances) et autres événements marquants.
Couverture santé	Il existe a minima une assurance maladie qui peut être complétée par des dispositifs de prévoyance, étendue à la totalité des collaborateurs en France, et une couverture retraite pour les salariés dans tous les pays où la législation l'exige. Le Groupe s'attache à étendre progressivement ce type de dispositifs aux pays dans lesquels la législation ne l'exige pas. En pratique, la quasi-totalité des effectifs du Groupe s'est vue proposer une assurance maladie.

Lutte contre les discriminations	Le Groupe ne fait pas de discrimination au niveau des embauches et de l'attribution des postes. Les offres d'emploi prévoient une rémunération sans discrimination dont l'évolution future dépend de critères liés à la performance et à l'expérience de chacun. Toute personne victime ou témoin d'une discrimination dispose de plusieurs moyens d'alerte. Elle peut notamment saisir le Comité Éthique du Groupe ou toute instance du personnel qui agira en totale indépendance.
Handicap	Le Groupe Cegedim a la volonté de faciliter l'intégration des travailleurs handicapés et combat toute forme de discrimination. Le Groupe s'emploie à améliorer l'accès de ses bâtiments aux personnes handicapées. Une cellule handicap déjà existante a été étoffée en 2018 afin d'accompagner au mieux les collaborateurs reconnus travailleurs handicapés, d'effectuer un suivi régulier de leur dossier administratif, ainsi qu'un aménagement du poste et des horaires de travail si besoin. En France, Cegedim accorde cinq jours de congés payés spéciaux aux travailleurs handicapés afin de leur permettre d'accomplir leurs formalités médicales et administratives. Dans tous les pays où le Groupe opère, Cegedim veille à respecter la réglementation en vigueur au regard de l'emploi de personnes handicapées.
Organisation du temps de travail	Pour les collaborateurs en France, qui représentent deux tiers des effectifs totaux du Groupe Cegedim, l'organisation du temps de travail s'effectue sur la base d'un forfait annuel de 216 jours ou 1 607 heures travaillés avec une référence horaire hebdomadaire conventionnelle de 37 heures 10, en contrepartie de l'attribution de jours de Réduction du Temps de Travail (RTT). À l'étranger, la réglementation de la durée du temps de travail est respectée dans chaque pays. Dans tous les pays où il est implanté, le Groupe respecte les conventions de l'Organisation Internationale du Travail. Le télétravail, régulier ou occasionnel, a été mis en place au sein du Groupe en 2018. Cet accord offre aux collaborateurs une réelle souplesse dans la gestion de leur temps et trajets. Des places en crèche d'entreprise sont également proposées aux collaborateurs en France, en partenariat avec un des acteurs reconnus du marché. En 2018, toutes les demandes de collaborateurs éligibles ont pu être satisfaites.
Accords collectifs	Au sein des filiales françaises, et dans l'ensemble du Groupe, les accords collectifs sont très nombreux, aussi il n'est pas possible d'en fournir le bilan détaillé. Aucun des accords mis en place en France n'a jusqu'ici été dénoncé par les représentants des salariés ou organisations syndicales, illustrant la pertinence du dialogue social. En 2018 en France, les négociations d'accords collectifs ont notamment porté sur : – le télétravail, généralisé au deuxième trimestre pour les salariés du Groupe, – l'intéressement, avec 11 accords signés à la fin du second trimestre, – l'itinérance, visant à adapter les modalités de prise en compte de temps de trajet / temps de travail pour les quelques quatre cents salariés non sédentaires. Les travaux ont également été engagés sur la Qualité de Vie au Travail (QVT), qui se prolongent début 2019. Avec ces avancées majeures, le Groupe poursuit son action en faveur de la conciliation des temps, afin de permettre aux collaborateurs de mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle.

6.4.3. Gérer les qualifications et les compétences

Compétences	La diversité des métiers au sein du Groupe Cegedim permet d'envisager un enrichissement des compétences et des expériences individuelles avec la perspective d'accéder à de nouvelles responsabilités. Le Groupe conduit sa politique RH autour de la formation et de la mobilité interne, et considère l'évolution professionnelle comme l'un des vecteurs de motivation et de réussite de ses collaborateurs. Rejoindre Cegedim, c'est saisir l'opportunité de travailler dans un environnement technologique de haut niveau, dans le cadre de projets riches et variés, tout en progressant de façon continue.
Formation	La formation est un pilier essentiel de la stratégie de Cegedim qui y consacre un effort supérieur à ses obligations légales, permettant aux salariés d'optimiser leur potentiel. La politique de formation du Groupe combine évolution individuelle, développement des compétences des collaborateurs, et performance de l'entreprise, afin d'accompagner projets stratégiques et mutations des métiers de la santé. Des formations aux premiers secours sont mises en place par le CSE de Boulogne, en complément des formations professionnelles
e-learning	Cegedim a créé une plateforme de e-learning qui permet aux collaborateurs de suivre de nombreux modules pendant leur temps de travail sur une large gamme de formations. De la même façon, une plateforme digitale a été mise en ligne pour les équipes Recherche & Développement afin de mettre à jour leurs connaissances sur les nouvelles technologies liées à leur métier.
Transmission des compétences	Enjeu fort pour le Groupe Cegedim, la transmission des compétences permet de garantir les connaissances et l'expertise au sein des équipes. Les Business Units peuvent ainsi mettre en place des formations sur mesure en mobilisant leurs propres ressources au sein des équipes. Ces initiatives permettent de répondre aux besoins spécifiques liés à nos métiers, de faire partager notre culture et transférer nos savoirs-faire. Des dispositifs de tutorat, obligatoires dans le cadre de contrats de professionnalisation, peuvent également être mis en œuvre dans certaines filiales afin d'accompagner la mobilité interne de salariés ou l'intégration de nouveaux collaborateurs, de transmettre les connaissances propres au poste (processus, procédure, outils, organisation etc.), ou bien les expertises métiers au sein du Groupe. À titre d'exemple, un collaborateur du site de Niort s'est engagé à passer dix-huit mois au Maroc afin d'accompagner le développement des équipes locales, et assurer un transfert de compétences au sein des entités.
Mobilité interne	Cegedim considère l'évolution professionnelle comme l'un des vecteurs de motivation et de réussite de ses collaborateurs. Lors de vacances de poste, priorité est donnée à la recherche de ressources en interne. Les possibilités de mobilité interne dans les différentes zones géographiques permettent aux salariés d'élargir leurs connaissances de l'activité et leurs compétences, et aident le Groupe à garantir le transfert des connaissances entre ses entités. À cet effet, un service en charge de la mobilité à l'international est à l'écoute des profils dirigeants, commerciaux ou techniques, pour gérer les souhaits d'expatriation. Il s'agit généralement de missions de trois ans, de transferts ou de missions courtes, que ce soit dans le sens France/Étranger, Étranger/France ou Étranger/Étranger. Dans certaines entités, une commission mobilité est mise en place entre RH Groupe, RH et management locaux, afin d'étudier deux fois par an les demandes de mobilité au sein du Groupe vers la France.

Résultat

Effectif Groupe		Marque employeur et relations écoles France		Formation France	
2018	2017	**2018**	2017	**2018**	2017
4 562	4 226	**17**	-	**24 245**	23 095
Effectif total		Job dating		Nombre d'heure de formation	
3 051	2 849	**2**	-	**1 024**	709
Effectif France		Salons pour l'emploi		Nombre de salariés formés	
1 511	1 377	**3**	**-**		
Effectif International		Forums écoles			
1 508	1 115	**56**	**-**		
Embauches		Recrutement associés			
1 152	829	**41**	-		
Embauches en CDI		Nombre de contrats de professionnalisation			
356	286	**16**	-		
Embauches en CDD		Nombre de contrats d'apprentissage			
1 268	934	**16%**	-		
Départs		Conversion étudiants en alternance en CDI			
4 382	4 084	**49**	-		
Nombre de salariés en CDI		Nombres de stagiaires			
180	142				
Nombre de salariés en CDD					
39,66	40,37				
Age moyen global					

Egalité Homme - Femme Groupe	Santé et sécurité en France	Qualité de vie au travail
2018 | 2017	**2018** | 2017	**2018** | 2017
45% | 42% % salariés Femmes	**54** | 60 Accidents de travail	**271** | - Nombre de salariés en télétravail régulier en France
55% | 58% % salariés Hommes	**34 351** | 36 182 Absentéisme	**8,9%** | - En % de l'effectif France
	11,26 | 12,7 Nombre moyen de jours d'absence hors CP et RTT par salarié	**188** | 158 Nombre de salariés en travail à temps partiel Groupe
		4,1% | 3,7% En % de l'effectif Groupe

OBJECTIFS ET INDICATEURS CLEFS DE PERFORMANCE

	% de CDI confirmés	Réalisé 2018 **81%**	**Attirer les collaborateurs** Salariés en CDI en 2018 ayant validé leur période d'essai au 31 décembre, hors période d'essai en cours.
	Nombre d'embauches cooptées confirmées	Réalisé 2018 **125**	**Promouvoir la cooptation** La cooptation a été étendue courant 2018 à tous les salariés Cegedim France.
	Nombre d'évènements de recrutements	Réalisé 2018 **22**	**Maintenir notre présence** Ces évènements prennent la forme de Jobdating, salons pour l'emploi, forums écoles. S'y ajoutent les soirées de cooptation, non comptabilisées ici.

6.5 Mettre en sécurité les données de nos parties prenantes

La sécurité au cœur de nos priorités	Agissant dans le secteur des technologies et services liés à l'information et aux bases de données, le Groupe Cegedim a pour priorité d'apporter à ses clients et partenaires une entière satisfaction concernant la sécurité des systèmes et des données. Les activités de Cegedim mettent en œuvre le traitement de données sensibles, notamment dans le domaine de la santé. Le respect des règlementations en vigueur et une éthique forte constituent le socle de base au développement de Cegedim et à l'évolution de chacun. La croissance et la pérennité du Groupe dépendent également de sa capacité à anticiper les besoins en termes de service au public ainsi que d'innovation technologique.

6.5.1. Assurer la sécurité des systèmes d'information

Une infrastructure sûre, résiliente et durable	Cegedim s'applique à mettre en œuvre une sécurité robuste pour ses sites et datacenters. La sécurité est une préoccupation constante et primordiale du Groupe, afin de limiter les effets d'évènements pouvant affecter les actifs, produits et infrastructures. Ceci se traduit par une politique de maîtrise des risques sur sites relatifs notamment aux incendies, inondations ou autres catastrophes naturelles, aux pannes d'électricité, et aux attaques cyber (malware, intrusion etc.).
Sécurité informatique et de l'information	Encadrée par une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) élaborée au sein du Groupe, la sécurité informatique et de l'information est complétée par une Charte de Sécurité des Systèmes d'Information annexée au contrat de travail des collaborateurs, ainsi qu'un guide de sécurité de l'information diffusé et accessible sur l'intranet du Groupe. Des clauses additionnelles spécifiques sont ajoutées au contrat de travail des collaborateurs opérant dans des périmètres sensibles relatifs aux données, à la confidentialité et à la propriété intellectuelle.
Protéger l'information	Les règles et recommandations qui sont définies dans la politique de sécurité visent à protéger l'information sous toutes ses formes - orale, papier, électronique - et notamment à en préserver la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité, la non-répudiation. Elles concernent le système d'information (réseaux, ordinateurs, logiciels, données, moyens de communication et de reproduction), mais également les informations échangées par oral, par écrit et leur protection physique dans les locaux de l'entreprise ainsi qu'à l'extérieur. Les filiales du Groupe Cegedim déclinent et précisent les règles de cette politique en un corpus documentaire encadrant la sécurité sur le périmètre de leurs activités métiers, la PSSI du Groupe représentant le minimum de règles à appliquer obligatoire.
Continuité d'activité et de service	Le Groupe met en œuvre des stratégies de continuité d'activité et de service, exploitant la répartition géographique de ses centres informatiques et l'état de l'art des technologies informatiques. Certains risques industriels sont également couverts par des polices d'assurance adéquates. Une équipe sécurité dédiée, expérimentée dans l'hébergement de données critiques, est en charge de la sécurité opérationnelle, en conjonction avec un SOC (Security Operation Center) en 24/7. Les filiales du Groupe Cegedim disposent d'une organisation sécurité interne propre à chacune.
Sensibilisation interne	L'ensemble des utilisateurs du système d'information du Groupe Cegedim est régulièrement sensibilisé aux bonnes pratiques de sécurité et aux réglementations applicables à leur périmètre d'activité. Les sensibilisations à la sécurité mises en œuvre par le Groupe peuvent être réalisées en présentiel ou à distance via e-learning ou webinar par exemple. Les filiales peuvent définir un plan de sensibilisation spécifique applicable à leur périmètre, complémentaire aux actions dispensées au niveau du Groupe Cegedim.

6.5.2. Collecter les données en toute sécurité

Données personnelles	Des données personnelles peuvent être collectées auprès des individus dans le cadre des activités du Groupe Cegedim. Les meilleures précautions sont prises pour garantir aux clients la plus haute qualité de service ainsi que la protection des données et flux traités par le Groupe. La collecte des données est effectuée conformément aux exigences légales et réglementaires applicables dans chaque pays où le Groupe opère ainsi qu'aux spécificités contractuelles visées avec les partenaires ou clients concernés. Le Groupe Cegedim a toujours veillé à être en conformité avec les lois et règlements applicables en matière de protection des données personnelles. Dès la publication du Règlement Général sur la Protection des Données EU 2016/679, Cegedim a lancé les chantiers nécessaires afin de s'assurer que le Groupe y serait conforme dès son entrée en vigueur.
Secteur sensible des industries des sciences de la vie	Le Groupe a pleinement conscience d'agir dans le secteur sensible des industries des sciences de la vie, et s'assure de l'anonymisation des données de santé, de leur hébergement sécurisé et de la réalisation d'études selon des normes éthiques fréquemment auditées par les clients.
Architectures à très haute disponibilité	Le Groupe possède une large expertise dans les activités d'infogérance, de gestion de flux financiers et de documents dématérialisés. Ces activités, du fait de leur caractère hautement stratégique et sensible, ont conduit les équipes informatiques du Groupe à concevoir et à mettre en œuvre des moyens et des architectures à très haute disponibilité qui répondent aux exigences de sécurité les plus élevées et notamment aux normes d'hébergement des données de santé à caractère personnel. Cegedim propose ainsi à ses clients une prestation complète en « cloud » privatif, que ce soit en mode PaaS (Platform as a Service) ou en mode SaaS (Software as a Service), en s'appuyant sur ses capacités d'hébergement et la mise en œuvre de Plans de Continuité ou de Reprise d'Activité (PCA/PRA).
Fiabilité et qualité des données	La fiabilité et la qualité des données est indispensable afin que le Groupe Cegedim puisse continuer à délivrer des outils et services pertinents, contribuant aux systèmes de santé des pays où il opère. À travers sa filiale GERS Data, données et analyses pour le marché sont fournies grâce à un système unique de collecte de data en masse, sur près de sept années d'historique et après anonymisation complète et irréversible, dont la représentativité est permise par la contribution des différents acteurs du secteur. Les équipes de R&D qui y sont dédiées permettent la collecte, la structuration et la production de bases de données immédiatement utilisables, alimentées par des données de qualité et conformes aux exigences réglementaires relatives à leur protection.
Bases de données	Les bases de données patients et prescriptions en vie réelle, choisie par les autorités de Santé en France et au Royaume-Uni, comportent les données brutes anonymisées issues d'un observatoire permanent de près de trois mille médecins libéraux, généralistes et spécialistes. Européenne dans sa structure, plus d'un milliard d'actes y sont enregistrés : profils patients et prescripteurs, diagnostics et pathologies, prescriptions et modalités de traitement, remboursements dans le cadre du parcours patients, résultats de certains examens. La Base Claude Bernard, base de données médicaments et produits de santé, aide à sécuriser le circuit du médicament jusqu'à sa dispensation et offre une haute qualité d'accompagnement du patient; elle est consultée chaque jour par les professionnels de santé en France et à travers le monde.

6.5.3. Protéger les données

Protection des données	La protection des données personnelles a toujours été une préoccupation du Groupe Cegedim. La politique de protection de ces données traduit l'attachement du Groupe à respecter ces principes, qui sont rappelés régulièrement aux collaborateurs Cegedim grâce : – aux formations à la protection des données et à la sécurité en e-learning, webex, ou présentiel en fonction des sujets et des besoins, – à la charte de la sécurité des systèmes d'information, – à la charte éthique du Groupe. Des règles sont définies et des moyens proportionnés mis en œuvre pour assurer que les actifs et informations sont manipulés en accord avec leur niveau de sensibilité. Ainsi, les actifs hébergeant des données confidentielles font l'objet de mesures de sécurité renforcées (accès restreint, chiffrement des données, etc.). Tout utilisateur applique les règles de sécurités appropriées à la classification des informations, publiées ou non, qu'il manipule dans le cadre de ses fonctions.
Agrément HDS (Hébergement de données de santé)	Le Groupe Cegedim dispose de l'agrément HDS (Hébergement de Données de Santé) délivré par l'ASIP Santé – La société Cegedim Activ' est agréée pour une prestation d'hébergement de données de santé à caractère personnel collectées au moyen d'applications utilisées par les clients à des fins de suivi médical. Cet agrément a pour site de production la zone HDS du datacenter de Toulouse-Labège et pour site de secours la zone HDS correspondante du datacenter de Boulogne-Billancourt ; – La société Cegedim SA est agréée pour une prestation d'hébergement de données de santé à caractère personnel collectées au moyen d'applications fournies par les clients et gérant des données de santé à caractère personnel. Cette prestation comporte une fonctionnalité d'accès direct du patient aux applications hébergées. Cet agrément a pour site de production la zone HDS du datacenter de Boulogne-Billancourt et pour site de secours la zone HDS correspondante du datacenter de Toulouse-Labège.
Fin de vie des matériels	Lors de la mise au rebut des matériels, des dispositions spécifiques complémentaires permettent d'assurer que les données ne puissent pas être récupérées et sont appliquées aux médias susceptibles de contenir des informations confidentielles. L'échange standard de médias non soumis à destruction physique est conditionné à l'exécution d'un formatage haute sécurité à réutilisation ou restitution, selon le cas. Les documents papier classifiés usage interne ou confidentiels sont passés au broyeur pour destruction.
Droit d'auteur et propriété intellectuelle	Les procédures internes visent à s'assurer que Cegedim et ses collaborateurs n'enfreignent pas les législations sur le droit d'auteur d'autres sociétés, organisation ou individus (brevets, licences, copyright, marques, etc.). Ces mesures permettent également de respecter la confidentialité et l'intégrité des données. La gestion des droits de propriété intellectuelle est encadrée dans la PSSI, les contrats, ainsi que la charte de sécurité. Les utilisateurs du système d'information Cegedim sont régulièrement sensibilisés aux règles applicables aux droits de propriété intellectuelle. Le suivi des licences est effectué dans le cadre du processus de gestion de configurations.

Politique de protection des données personnelles

La politique de protection des données personnelles a été mise à jour en 2018, à l'occasion de la mise en application du Règlement Général de Protection des Données (RGPD). Elle décrit les mesures générales mises en œuvre par le Groupe Cegedim en vue d'une protection adéquate des données personnelle qu'il peut être amenées à traiter, que ce soit en tant que sous-traitant ou en tant que responsable du traitement.

Elle a vocation à s'appliquer à toutes les filiales du Groupe, en France et à l'étranger, ainsi qu'à toutes les activités de traitement qu'il réalise. Cette politique rappelle les grands principes directeurs en matière de traitement des données, à savoir : respect des finalités, proportionnalité et loyauté, pertinence et minimisation, conservation, sécurité, accountability, droit d'accès et de rectification, respect des bases légales des traitements.

Avant l'entrée en vigueur en mai 2018 du RGPD, le Groupe a fait suivre à l'ensemble des collaborateurs une formation en e-learning suivie d'un test d'évaluation des connaissances.

Un programme de e-learning abordant des thématiques spécifiques liées à la protection des données est en cours de développement et destiné à prolonger cette formation initiale.

Eu égard à la diversité des métiers du Groupe, Cegedim a choisi de nommer des Délégués à la Protection des Données ou Data Protection Officers (DPO) par entité ou BU concernée. Ils sont chargés d'informer et conseiller le responsable de traitement ou le sous-traitant ainsi que les collaborateurs qui procèdent à un traitement de données, contrôler le respect du RGPD et des règles internes ainsi que piloter les orientations prises par le responsable de traitement, conseiller sur demande en ce qui concerne les analyses d'impact et vérifier l'exécution de celles-ci, ainsi qu'être le point de contact et coopérer avec la CNIL.

RGPD en douze points

RÉSULTATS

Données

2018 | 2017

35 257 | 25 377
Volume de données de santé traitées en gigabits

OBJECTIFS ET INDICATEURS CLEFS DE PERFORMANCE

Réalisation de la checklist sécurité

Réalisé 2018
100%

Sécuriser notre système d'information

La liste exhaustive des éléments du dispositif de sécurité a été réalisée.

Checklist sécurité des systèmes d'information Cegedim IT	Réalisé 2018
Sensibilisation à la sécurité (ex : formations, e-learning, campagnes de phishing…)	☑
Comités sécurité réguliers	☑
Audits internes	☑
Audits externes	☑
Analyses de risques	☑
Audits de vulnérabilités	☑
Tests d'intrusion	☑
Tests de PRA	☑
Revue de la Politique de Sécurité du Système d'Information	☑
Signature de la Charte SSI par les nouveaux collaborateurs	☑

Croissance du volume de données hébergées

Réalisé 2018
+39%

Datacenters France et US

La croissance du volume de données s'explique par la croissance organique des clients en portefeuille, ainsi que le développement et l'acquisition de nouveaux clients.

6.6 Maîtriser notre empreinte environnementale

Engagement sociétal et entreprise citoyenne	L'activité de Cegedim possède une dimension RSE intrinsèque, en tant que prestataire de services auprès de professionnels dans le domaine de la santé et de l'assurance, qui eux-mêmes œuvrent pour des patients et assurés. Les services fournis aux entreprises (RH et e-services) visent eux-aussi à une utilité sociétale, notamment par la dématérialisation, l'hébergement et la mise à disposition de données. Ceci dans un contexte sociétal d'augmentation des dépenses de santé et des demandes des patients, ainsi que de forts enjeux de transformation technologique et d'évolution règlementaire. Cegdim a constamment mis au cœur de ses préoccupations l'innovation au service de ses parties prenantes et voit à ce titre la matérialisation de ses efforts en tant qu'entreprise citoyenne.

6.6.1. Limiter notre empreinte écologique

Emissions de CO2	Le Groupe Cegedim, en tant que prestataire de services notamment pour l'industrie pharmaceutique et les professionnels de santé, déploie une activité de bureau et des émissions de CO2 caractéristiques de ces activités. Les émissions primaires de CO2 de Cegedim sont principalement liées à la flotte de véhicules de la société et aux systèmes de climatisation. Les émissions secondaires de CO2 de Cegedim sont principalement liées à la consommation d'énergie ainsi qu'aux déplacements professionnels.
Politique de gestion des véhicules	Le Groupe s'est doté d'une politique de gestion des véhicules de société qui définit les typologies de véhicules et les règles d'éligibilité. La gestion du parc prend en compte le vieillissement des véhicules, l'évolution des normes anti-pollution ainsi que le respect des recommandations officielles et professionnelles. En France, Cegedim a également mis en place une charte de bonne conduite pour les conducteurs. Le parc est notamment équipé de véhicules à moteur hybride, et une incitation forte est mise en faveur des catégories moins émettrices en CO2 lors du renouvellement de véhicule.
Limiter les déplacements	La gestion des déplacements professionnels fait l'objet d'une attention particulière, s'agissant d'un poste d'émissions de CO2 important. Par sa politique Voyages mise en place dès 2008, le Groupe définit règles et bonnes pratiques encadrant les réunions et déplacements associés, incitant les collaborateurs à diminuer leurs déplacements et à recourir à des solutions alternatives moins polluantes, sans sacrifier la qualité des services proposés aux clients. Les déplacements pour des réunions internes de travail y sont notamment proscrites et toute exception nécessite au préalable une dérogation hiérarchique. Les moyens de travail à distance ont été déployés au sein du Groupe dès 2007 : visioconférence, conférence téléphonique, messagerie instantanée et plateformes d'échanges de document (de type Skype, Sharepoint, Webex) sont privilégiés afin de limiter des déplacements de courte durée. Au-delà de son impact sur la qualité de vie, le télétravail contribue lui-aussi à limiter les déplacements réguliers des collaborateurs.

Gestion des déchets	Le Groupe Cegedim n'a pas d'activité industrielle et ne produit pas de déchets toxiques. Les principaux déchets sont de type papier / cartons et équipement informatique. Cegedim utilise très peu de substances dangereuses et toxiques sauf : – Équipements informatiques (écran, batteries, imprimantes et cartouches d'encre) – Équipement de voitures (batteries, huile-moteur) – Produits d'entretien En France, Cegedim sous-traite intégralement la gestion de la fin de vie des déchets électroniques et électriques (DEEE) en vue de la valorisation des matières et de l'élimination des matières toxiques. De nombreuses filiales ont déjà mis en œuvre des programmes de recyclage pour des imprimantes, des cartouches de photocopieurs et des équipements informatiques. Lorsqu'ils arrivent en fin de vie, les matériels équipant les data centers du Groupe font l'objet d'un traitement spécifique visant à éliminer les déchets dans le respect de l'environnement. Ces matériels sont généralement repris par le fournisseur du nouvel équipement de remplacement ou, à défaut, confiés à un prestataire chargé de leur recyclage. Le Groupe peut également choisir de conserver certains matériels afin de disposer de pièces détachées, optimisant ainsi la durée de vie de certains composants, recyclés sur site. Le Groupe Cegedim ne rejette pas d'eaux usées autres que domestiques.

6.6.2. Réduire l'utilisation des ressources

Réduction des impressions	La réduction des impressions est également un objectif pour le Groupe. Dans tous les pays, au quotidien, les équipes sont encouragées à s'interroger sur la nécessité d'imprimer leurs travaux ou sur l'utilisation d'alternatives simples : projeter un support de réunion plutôt que de l'imprimer, n'imprimer les e-mails que si nécessaire, en recto verso, etc. Les collaborateurs sont de moins en moins équipés d'imprimantes individuelles, et doivent envoyer leurs travaux sur une station d'impression mutualisée, afin de limiter les impressions dites de confort et d'être plus économe en consommables. Les impressions par défaut en noir et blanc sont privilégiées sur celles en couleur. Une équipe de reprographie en interne est en charge des impressions en masse pour les sites de Boulogne, utilisant des matériels modernes et performants.
Diffusion papier des informations réglementaires obligatoires	En ce qui concerne l'impression des informations réglementaires obligatoires, le Groupe privilégie une diffusion électronique depuis 2007. Le nombre d'exemplaires du Documents de Référence en version papier a été réduit entre 2009 et 2017 de plus de dix fois pour la version française, et de moitié pour la version anglaise, toutes deux passées à 100 exemplaires. Depuis plus de dix ans, l'impression du Document de Référence du Groupe se fait sur du papier 100 % recyclé et certifié Ecolabel européen. D'autre part, les cartes de vœux électroniques envoyées aux clients et prestataires, généralisées en 2018 au sein du Groupe, ont majoritairement remplacé les versions papier.
Digitalisation des formalités administratives	Dans le cadre de son processus de recrutement, le Groupe Cegedim a très tôt opté pour la digitalisation des formalités administratives liées à la gestion des nouveaux entrants en France, et n'y effectue plus d'envoi en masse de documents papier. Lettre d'engagement, contrat de travail, règlement intérieur et chartes internes, mutuelle et prévoyance : tous ces documents contractuels font l'objet d'un envoi et d'une signature électroniques de part et d'autre. La gestion des tickets restaurant se fait dorénavant par carte à puce, évitant l'impression et la manipulation de titres papier.

Coffre-fort électronique	Cegedim met à disposition de ses collaborateurs des armoires sécurisées pour le stockage d'actifs sensibles, et leur propose en France un service de coffre-fort électronique sécurisé permettant d'y conserver des documents personnels en format électronique, visant ainsi à limiter les impressions papier. À titre d'illustration, en France, les salariés peuvent choisir que leur bulletin de paie mensuel y soit automatiquement envoyé pour stockage.
Dépenses énergétiques des espaces de travail	Des moyens simples de réduction des dépenses énergétiques des espaces de travail sont mis en œuvre au cas par cas, comme l'extinction automatique des lumières et des climatisations dans les bureaux à partir d'une certaine heure, la mise en place de minuteurs, le recours aux sèche-mains automatiques, la généralisation de fontaines à eau et machines à café raccordées à l'eau courante filtrée, la promotion du covoiturage, navettes etc. Des contrats de maintenance permettent d'assurer un fonctionnement optimal des systèmes de climatisation des locaux.
Gestion des équipements informatiques	Dans la gestion quotidienne de ses équipements informatiques et depuis plus de 30 ans, Cegedim conçoit, construit, et opère ses centres de données et les plateformes technologiques en optimisant leur efficacité énergétique, répondant ainsi aux exigences économiques d'un marché fortement concurrentiel, mais aussi aux objectifs de développement durable et de contribution à la lutte contre le changement climatique. Le déploiement des centres de données a été réalisé en tenant compte à chacune des phases de conception, de déploiement et d'exploitation, des contraintes environnementales, énergétiques et économiques. Ces contraintes ont été intégrées dans toutes les dimensions du métier de l'hébergement de systèmes d'information.
Empreinte carbone	L'empreinte carbone du Groupe en matière de gaz à effet de serre se mesure par la consommation d'électricité nécessaire au bon fonctionnement des activités. Le Groupe dispose de centres d'hébergement informatique à Boulogne Billancourt et à Toulouse, qui contribuent très largement à la consommation électrique du Groupe.
Programme d'amélioration continue de l'efficacité énergétique	Cegedim est engagé depuis plusieurs années dans un programme d'amélioration continue de l'efficacité énergétique des services d'hébergement informatique du Groupe, permettant la maîtrise des consommations d'énergie. Ce programme s'articule autour de trois axes principaux : **La virtualisation :** afin d'optimiser l'utilisation des ressources informatiques, ce processus continue d'apporter des résultats significatifs. En 2018, le nombre de serveurs physiques a continué de diminuer de plus de 30% alors que le nombre de machines virtuelles, dont les performances unitaires sont nettement plus intéressantes, est en augmentation. L'utilisation de serveurs surdimensionnés permet aussi d'augmenter le taux de mutualisation des services et d'optimiser la consommation d'énergie lors des périodes de faible activité. **La réduction des consommations énergétiques** des serveurs et équipements informatiques : après avoir renouvelé ses principaux équipements informatiques et simplifié sa topologie réseau, Cegedim a maintenu en 2018 ses performances et son efficacité énergétiques sans altérer le niveau global des services délivrés par le Groupe et avec un souci permanent pour la sécurité des données et des accès. **L'optimisation de l'efficacité des systèmes de climatisation** des centres d'hébergement : la mise en place de systèmes de climatisation plus respectueux de l'environnement a été menée avec succès ces dernières années dans tous les centres d'hébergement. La généralisation des cloisonnements des allées froides des salles d'hébergement en France continue de délivrer en 2018 les performances attendues. La mise en place du freecooling, méthode économique qui utilise la différence de température entre l'air en sortie des équipements informatiques et la température de l'air extérieur, a permis de diminuer la consommation énergétique liée à la climatisation du datacenter de Toulouse.
Green IT et Datacenters	Le roadmap 2019 du programme Green IT et Datacenter du Groupe Cegedim, visant à l'efficience énergétique et un faible impact pour l'environnement, englobe notamment le rachat d'un groupe froid pour le datacenter de Toulouse afin d'en améliorer encore l'efficacité énergétique, ainsi que le déploiement d'une ferme photovoltaïque, la mise en œuvre de pompes à chaleur et réutilisation des calories, la gestion des échangeurs thermiques, des ventilo-convecteurs, de la distribution d'eau glacée, le tout visant à s'intégrer dans les possibilités offertes par les C2E et l'Ademe.

6.6.3. Contribuer au développement des territoires

Impact territorial	Cegedim prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional. Le Groupe est présent dans plus de dix pays. Les recrutements sont essentiellement effectués localement, ce qui contribue à la dynamisation du tissu économique.
Marché du travail local	Cegedim applique une politique de rémunération juste et équitable afin d'accorder un salaire compétitif, conformément au marché du travail des différents pays où le groupe opère. L'emploi local y est favorisé, et le Groupe s'assure qu'il y mène ses activités en apportant une contribution positive dans chaque pays où il opère. Cegedim applique également l'ensemble des lois locales, y compris en termes de rémunération, et respecte les conventions 100 et 131 de l'Organisation Mondiale du Travail. Les équipes de la Direction des Ressources Humaines veillent au respect de ce principe, dans tous les pays. Dans le cadre de la mobilité internationale, le Groupe s'assure du maintien des garanties du salarié en matière de santé, prévoyance et offre les conditions de retour ou de rapatriement indispensables.
Sous-traitance	En matière de sous-traitance, en France, les conventions sont centralisées. À l'étranger, elles relèvent des responsabilités locales. Cegedim sous-traite également une partie de ses activités à ses propres filiales, afin de garantir l'application des standards de qualité et de sécurité exigés par le Groupe. Certains travaux spécifiques en matière de support informatique ou de back office sont ainsi couverts au sein des filiales implantées au Maroc ou en Roumanie.
Digitalisation et développement des territoires	Certains des services proposés par le Groupe Cegedim en France répondent également aux problématiques de développement des territoires - ou de leur désertification - et la digitalisation permet de limiter l'impact écologique de ses activités. Les outils de télétransmission Sesam-Vitale sur lesquels Cegedim est leader en France, le développement des services de téléconsultation médicale assuré par Docavenue et permis par l'évolution règlementaire en 2018, la digitalisation du dossier de prévention patient, la stratégie de solutions convergentes et intégrées en Europe : tout ceci permet de réduire l'empreinte environnementale des activités des clients du Groupe, et vise à améliorer la couverture des territoires en forte tension dans le domaine de la présence médicale. En France, la population des zones n'ayant plus accès aux soins est estimée à plus de 3 millions de personnes. La réduction de la couverture médicale, de l'ordre de 10% sur les dix dernières années, y atteint plus de 20% dans une douzaine de départements. L'enjeu sociétal est de taille, et Cegedim se veut un acteur majeur apportant des solutions adéquates et de qualité répondant au plan gouvernemental MaSanté 2022.

Actions citoyennes et locales

Dans tous les pays, le Groupe s'engage à étudier les initiatives en faveur d'actions citoyennes et locales. Des actions sont organisées à la discrétion des filiales du Groupe. Par exemple :

- La galerie d'art d'Aguesseau, qui se trouve dans les locaux du siège du Groupe, propose d'exposer les œuvres d'une dizaine d'artistes chaque année et de promouvoir régulièrement des artistes locaux;
- Cegedim Insurance Solutions apporte depuis 2016 son soutien à l'organisation des courses Les Foulées de l'Assurance (courses de 5 et 10 km, marche de 8 km) au profit de la prévention des maladies cardiovasculaires;
- Plusieurs filiales ont apporté leur aide à des opérations de collecte alimentaire visant à venir en aide aux victimes de catastrophes naturelles (crues, inondations, etc.), de don d'équipement à un club sportif junior, de soutien à des associations locales sportives ou culturelles;
- C-Media s'est associée à l'Établissement Français du Sang (EFS) pour relayer son appel national d'urgence au don de sang du 17 juillet. Par la mise à disposition pendant tout le mois d'août de son vaste réseau d'écrans et de vitrines digitalisées partout en France, C-Media a diffusé gratuitement un spot par lequel l'EFS appelle au don du sang, sur un total de plus 7 000 écrans, dans plus de 800 vitrines et au sein de plus de 1 800 pharmacies et parapharmacies;
- Lors des crues du début d'année en France, une cagnotte en ligne a été créée à l'initiative de Cegedim Insurance Solutions afin de venir en aide au personnel sinistré;
- Cegedim a sponsorisé le bateau aux couleurs de l'institut Gustave Roussy participant à la Transat Jacques Vabre fin 2017, course qui a lieu tous les deux ans; l'entreprise soutient également la campagne Guérir le cancer de l'enfant au 21e siècle de la Fondation Gustave Roussy;
- Cegedim Outsourcing est partenaire avec la ville de Meudon de la First Lego league : challenge robotique annuel qui réunit depuis 2014 des enfants âgés de 9 à 16 ans. L'ensemble de la manifestation vise à promouvoir les sciences et les technologies auprès des jeunes générations : programmation informatique autour du développement durable, de la protection des animaux ou des énergies renouvelables. Parmi les quelques deux cents participants et la vingtaine d'équipes en lice à Meudon en 2018, quatre équipes ont eu la chance de participer à la finale nationale à Bordeaux;
- Cegedim Insurance Solutions est partenaire de l'association Nos Quartiers ont des Talents, qui accompagne individuellement les jeunes diplômés vers l'emploi et l'alternance, via un réseau d'entreprises engagées pour l'égalité des chances. Ces actions visent à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, Bac+3 et plus, âgés de moins de 30 ans, issus de milieux sociaux modestes ou de zones prioritaires, grâce à un système de parrainage par des cadres, assimilés, voire des dirigeants d'entreprises expérimentés en activité.

Résultat

Émissions de gaz à effet de serre	Utilisation des ressources	Actions en faveur des territoires
2018 | 2017	**2018** | 2017	**2018** | 2017
1 777 | 1 865 CO_2 lié à la consommation d'électricité en teqCO_2	**15 584** | 16 511 Consommation électricité en milliers de kWh	**11** | 10 Nombre de pays
360 | 295 CO_2 lié à la consommation de gaz en teqCO_2	**1 478** | 1 220 Consommation gaz en milliers de kWh	**71** | - Nombre de sites Groupe
856 | 762[1] CO_2 aérien		**53** | - Nombre de sites en France
2,40 | - Age moyen du parc auto France		**18** | - Nombre de sites à l'international
0€ | 0€ Provisions environnement		**416** | - Nombre de salariés itinérants

(1) Le chiffre publié de 554 en 2017 a fait l'objet d'une révision de barème CO2 afin d'en permettre la comparabilité.

OBJECTIFS ET INDICATEURS CLEFS DE PERFORMANCE

<120g	% véhicules <140g CO2	Réalisé 2018 **79%**	**Parc automobile France** Le parc évolue vers des véhicules récents et une diminution des moteurs diesel au profit des véhicules essence et hybrides électriques (+60%). En 2017, 73% du parc France était en dessous du seuil de 120g/CO2.
<140g	% véhicules <140g CO2	Réalisé 2018 **93%**	**Parc automobile France** En 2017, 93% des véhicules du parc France était en dessous du seuil de 140g/CO2.
	Croissance du nombre d'instances	Réalisé 2018 **+12%**	**Virtualisation des serveurs** La réduction continue du nombre de serveurs physiques s'effectue au bénéfice de machines virtuelles, en croissance continue en 2018, résultant en un ratio de 1 serveur physique pour 15 virtuels.

6.7 Conforter notre réputation

Nos objectifs	Cegedim s'efforce d'apporter à ses clients, et au juste prix, la valeur ajoutée dont ils ont besoin. Une forte réactivité et une grande adaptabilité au changement sont possibles grâce à des équipes de taille humaine favorisant la communication, la transmission des compétences et le partage d'expériences. Cegedim s'appuie sur ses équipes performantes, réactives et motivées, bénéficiant de circuits d'information courts et de prises de décision rapides, et avec une grande adaptabilité au changement.

6.7.1. Faire certifier notre savoir-faire

Management de la sécurité	La maîtrise et les évolutions de la gestion de la sécurité au sein du Groupe Cegedim sont reconnus par des certifications garantissant son niveau de qualité. Cegedim IT, société du Groupe Cegedim concentrant l'ensemble de ses moyens informatiques (ressources humaines et matérielles), a mis en place et opère un système de management de la sécurité de l'information certifié ISO 27001, couvrant les datacenters de Boulogne Billancourt, de Toulouse, les activités d'hébergement de données et d'application, ainsi que l'infogérance.
Qualité et contrôle interne – ISAE 3402	Cegedim s'est engagée depuis 2012 dans une démarche de qualité et de contrôle interne via la norme ISAE 3402 (International Standard on Assurance Engagements) de type 2, revue annuellement. Cette norme, issue de la règlementation américaine Sarbanes Oxley (SOX), implique que les fournisseurs des entreprises qui y sont soumises doivent eux-aussi être audités relativement aux risques financiers. L'évaluation est réalisée annuellement par un auditeur tiers reconnu par l'Auditing Standards Board of the American Institute of Certified Public Accountants. Les sociétés et activités suivantes sont couvertes par ce référentiel : – ISAE 3402 type II sur le périmètre d'activité de Cegedim IT – ISAE 3402 type II sur le périmètre de la réalisation de prestations de services en mode SaaS, en infogérance ou en hébergement technique assuré par Cegedim Activ' – ISAE 3402 type II sur le périmètre d'activité de Cegedim SRH – ISAE 3402 type II sur le périmètre d'activité du CETIP – ISAE 3402 type II sur le périmètre d'activité d'IGestion
Référentiels et certification ISO 27001	Cegedim s'appuie également sur des référentiels internationaux tels l'ISO 27001 pour la sécurité de l'information, l'ISO 20000/ ITIL en matière de management des services informatiques, l'ISO 9001 en matière de management de la qualité, et CMMI pour la gestion de projet et le développement logiciel. Les sociétés et activités suivantes sont couvertes par ces certifications : – ISO 27001 pour les services d'hébergement et infogérance de Cegedim IT sur les data centers de Boulogne Billancourt et Toulouse (France) – ISO 27001 et ISO 20000 sur le périmètre de la réalisation de prestations de services en mode SaaS, en infogérance ou en hébergement technique pour Cegedim Activ (France) – ISO 27001 sur le périmètre de la fourniture, du support, de la maintenance des systèmes d'information pour les pharmacies pour Cegedim Rx (UK), – ISO 27001 sur le périmètre de la fourniture, du support, de la maintenance des systèmes d'information pour les industries de la santé pour INPS (UK).
Agréments HDS et OSAP	Cegedim dispose enfin d'agréments lui permettant d'héberger des données de santé à caractère personnel : – Agrément d'Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel (France) ; – Accréditation OSAP with EHNAC Datacenter via Pulse Systems (Etats-Unis).

6.7.2. Viser l'excellence opérationnelle

Recherche et Développement	Cegedim consacre une grande partie de ses ressources à l'innovation et la Recherche & Développement. L'effort qui y est consacré représente une part significative et en croissance du chiffre d'affaires et des effectifs. Cette politique active permet au Groupe Cegedim de proposer à ses parties prenantes produits et infrastructures répondant aux standards et exigences actualisées de qualité, de sécurité, et de respect de l'environnement. Une pharmacie virtuelle a été créée sur un des sites de Boulogne afin de présenter et mettre en valeur les produits et innovation du Groupe accessible aux clients comme aux salariés.
Pôle OPEX (Operational Excellence)	Le pôle OPEX (Operational Excellence) auquel est attachée la politique de sécurité des systèmes d'information définit annuellement les objectifs de sécurité généraux pour le Groupe et ses filiales, en accord avec la Direction Générale. La mise en œuvre des actions nécessaires à l'accomplissement des objectifs de sécurité est suivie lors de comités sécurité Groupe mensuels.
Certification produits	Les produits du Groupe Cegedim disposent de certifications et agréments à divers titres, selon les pays, les territoires et les domaines concernés. En France avec SesamVitale, HAS, DMP, LAP, TLSi, e-santé (CDS/MSP); en Belgique avec EHealth / CIN; au Royaume Uni avec NHS, EMIS, TPP, MHRA, NMVS, Research Ethics, ou encore aux États-Unis d'Amérique avec Rx, DEA; nos produits et solutions suivent des standards stricts et leur qualité se voit reconnue par ces certifications et agréments, régulièrement reconduits.
Gestion de projet	En termes de gestion de projet, le Groupe Cegedim s'attache à prendre en compte la sécurité dès le début de tout type de projet (IT, métier ou développement logiciel). Les exigences de sécurité sont identifiées à l'initialisation des projets. À défaut d'exigences formalisées par le projet ou le client, les exigences de sécurité standard de la filiale ou de l'organisation concernée s'appliquent.
Développements techniques	Le Groupe Cegedim encadre ses développements techniques d'une politique de sécurité des processus, des procédures de contrôle des changements, de revue technique des applications après ces changements, et de tests. Les environnements sont soumis à des pratiques de sécurisation et d'ingénierie conformes aux meilleurs standards et pratiques.
Programme d'audits sécurité des système d'information	Cegedim est engagé dans un programme d'audits réguliers de la sécurité de son système d'information. Des revues indépendantes de la sécurité de l'information sont régulièrement mise en œuvre au sein du Groupe : audits internes, externes, de certification, clients, contrôles de vulnérabilité. Ces audits sont organisés de façon à ce qu'ils soient réalisés de manière à garantir l'indépendance des auditeurs et de leurs conclusions.
Synergies et optimisations internes	Cegedim utilise et met en œuvre ses propres outils et services dans le cadre de la gestion de ses ressources humaines et compétences. Sa filiale SRH, intervient en effet sur le marché de l'externalisation RH et proposant des solutions et services, depuis la gestion de la paie jusqu'à la gestion des Ressources Humaines, s'appuyant sur son offre Smart RH. L'outil Teams RH, complet et personnalisable, est constitué de modules permettant d'apporter une réponse à chaque organisation : Paie et Gestion administrative, Portail RH, Pilotage et décisionnels RH, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), Formation, Gestion des Temps et des Activités (GTA).
Réputation et communication externe	Cegedim est très attaché à la préservation de son image et de sa réputation. Seuls les collaborateurs ayant une délégation sont autorisés à communiquer, au nom du Groupe, sur ses activités, ses produits, ses partenaires ou ses fournisseurs que ce soit à destination des médias traditionnels (presse, sites web, radios…) ou des médias sociaux. Ce sujet est détaillé dans la Charte Éthique et les collaborateurs y sont sensibilisés sur une utilisation des médias sociaux responsable et respectueuse.

6.7.3. Pratiquer l'amélioration continue

Système de Management des Services	Cegedim considère comme élément clef de sa stratégie la qualité optimale des produits fournis et services rendus à ses clients et partenaires. Afin de maintenir ce niveau d'excellence, Cegedim est engagé dans une démarche d'amélioration continue. Dans le cadre de ses exigences de qualité, Cegedim IT s'appuie sur une approche par processus, opérée au travers d'un Système de Management des Services. Cette approche a été construite selon la norme ISO 20 000 qui est corrélée au référentiel de bonnes pratiques ITIL. Elle y intègre également les principes de Capability Maturity Model Integration (CMMI) pour l'engineering ainsi que la gestion de projet. Le domaine d'application de ce système couvre les services d'hébergement de données et d'applications, et la gestion des infrastructures. Le pilotage de celui-ci se fait au travers du principe d'amélioration continue.
Analyses de risques	Les analyses de risques réalisées par Cegedim IT et Cegedim Activ' dans le cadre de la certification ISO/IEC 27001: 2013 le sont selon la méthode EBIOS 2010 de l'ANSSI (Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information). Elles visent à identifier et coter les risques de sécurité en termes de disponibilité, intégrité, confidentialité et auditabilité sur les informations de la filiale et de permettre d'identifier, le cas échéant, un plan de traitement des risques. Des analyses de risques de sécurité sont aussi menées dans le cadre des projets au sein des différentes filiales. Leur granularité ainsi que les méthodes utilisées sont fonction de la sensibilité et des besoins de sécurité exprimés à l'initialisation du projet.
Gestion des fournisseurs informatiques	La gestion des fournisseurs informatiques est un processus du Système de Management des Services mis en place par Cegedim IT. Il a pour objectif le pilotage de la relation et des performances des fournisseurs tout au long du cycle de vie de la relation entre les parties. Les fournisseurs sont évalués sur la qualité du service délivré, l'innovation, la sécurité et le coût.
Amélioration continue	Enfin, dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité des systèmes d'information, Cegedim s'engage à investiguer toute vulnérabilité remontée par les collaborateurs, les clients ou les tiers via l'adresse security@cegedim.com.

RÉSULTATS

Certifications et agréments

2018 | 2017

79 | -

Certifications et agréments des différents produits du Groupe

OBJECTIFS ET INDICATEURS CLEFS DE PERFORMANCE

R&D	Part de chiffre d'affaires consacré à la R&D	Réalisé 2018 **12,5%**	**Recherche et développement** Les frais liés au personnel de Recherche et Développement représentent 12,5% du chiffre d'affaires Groupe des douze derniers mois. Ce pourcentage, tout en ne constituant pas un objectif, est en hausse par rapport aux années précédentes (12,1% en 2017).

6.8 Agir de manière éthique

Notre engagement	« *L'engagement éthique de chacun est nécessaire pour assurer une croissance durable et un développement harmonieux.* » Jean-Claude Labrune, Président Directeur Général de Cegedim. Cegedim s'est engagé à respecter les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. Cegedim respecte les lois et les réglementations relatives à la vie économique et conduit l'ensemble de ses activités avec honnêteté et intégrité, en conformité avec les normes éthiques les plus rigoureuses.

6.8.1. Incarner la Charte Éthique

Nos principes	Au-delà des contraintes réglementaires et des sanctions juridiques, le respect des lois relève d'une démarche éthique. L'éthique concerne le comportement de tous les salariés du Groupe Cegedim, partout dans le monde, à tous les niveaux de l'entreprise, sans exception. Elle s'applique également à tous les mandataires sociaux et les membres des comités exécutifs et de direction du Groupe Cegedim et de ses filiales dans le monde.
Comité Éthique	Le comité Éthique est composé de cinq membres permanents : Aude Labrune (Directrice de la Communication Groupe et présidente du comité), Anne-Louise Senne (Directeur des Ressources Humaines Groupe), Sandrine Debroise (Directrice Financière du Groupe), Christelle Vivet (Directrice Juridique Groupe), Jan Eryk Umiastowski (Directeur des Investissements et de la Communication Financière). Le Comité Ethique se réunit aussi souvent que nécessaire. En 2018 il s'est réuni deux fois, en date du 8 janvier et 31 mai 2018. Il a notamment procédé à la mise à jour de la Charte Ethique afin d'y inclure les obligations liées à la Loi Sapin II. Il a également établi un plan de diffusion interne et externe de ladite Charte. Les collaborateurs du Groupe peuvent saisir le Comité Ethique en cas de préoccupations concernant certaines pratiques. En 2018, le Comité Ethique n'as été saisie d'aucune demande et n'a reçu aucun signalement.
Charte Éthique	La Charte Éthique du Groupe, remise à jour fin 2017 et disponible en Français, Anglais, Espagnol, Roumain et Néerlandais, réaffirme l'engagement éthique et tient compte des nouvelles lois et règlementations en matière de conduite des affaires. Elle se veut aussi plus pratique d'utilisation et plus didactique avec des exemples concrets. Cette Charte vise à informer et à protéger les collaborateurs de Cegedim en leur présentant les standards du Groupe dans ces domaines et les règles de bonne conduite associées. Elle est également portée à la connaissance du public par sa mise en ligne sur le site Internet du Groupe. La Charte Éthique est remise à tout nouveau collaborateur de Cegedim. Lors de sa mise à jour, celle-ci est envoyée par voie électronique à chaque collaborateur, et adressée sous format papier à chaque Directeur d'activité, aux membres du Conseil d'Administration de Cegedim et aux cadres dirigeants du Groupe. Ces derniers promeuvent les valeurs et engagements issus de cette Charte auprès de leurs collaborateurs et sont attentifs à leur mise en œuvre

Droits de l'homme	Par sa présence sur des territoires variés, Cegedim est attentif à la situation des pays dans lesquels il est implanté, notamment en ce qui concerne le respect des droits de l'homme et la corruption. Une attention particulière est portée aux rapports d'organismes tels que Transparency International et Human Rights Watch afin d'identifier les risques et points potentiellement sensibles. Cegedim s'attache à défendre et assurer, au sein de ses locaux et dans le respect des législations des pays d'implantation, les droits humains fondamentaux, les chartes et politiques en place répondant à ces sujets. Tous les salariés du Groupe, y compris ceux des pays les plus explosés, peuvent s'exprimer en toute confidentialité via la ligne d'alerte éthique en cas de difficulté rencontrée dans ces domaines, que ce soit dans ou hors de l'entreprise.
Lutte contre la corruption	Le Groupe s'engage dans la lutte contre la corruption sous toutes ses formes, et Cegedim poursuit activement dans ce cadre la mise en place des dispositions de la loi Sapin II. La corruption est interdite dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent, particulièrement lorsque des représentants des autorités publiques sont impliqués. Sa politique est celle de tolérance-zéro en matière de corruption y compris concernant les paiements de facilitation, c'est-à-dire les paiements effectués afin d'exécuter ou d'accélérer certaines formalités administratives.
Lutte contre l'évasion fiscale	Cegedim traduit fidèlement ses opérations dans ses comptes et communique en toute indépendance et en toute transparence sur ses performances. Le Groupe s'engage à réaliser la diffusion simultanée, effective et intégrale d'informations financières pertinentes, exactes, précises et sincères, diffusées à temps et de manière cohérente par rapport aux publications antérieures. Cegedim a mis en place des procédures internes visant à s'assurer que ses collaborateurs travaillent avec des clients ayant des activités légitimes et dont l'argent ne provient pas d'activités criminelles. Le Groupe Cegedim a également fait le choix d'être accompagné par un cabinet français spécialisé en fiscalité qui vérifie systématiquement ses opérations sensibles, et notamment sa politique de prix de transferts et taux de marge conforme aux principes de l'OCDE, afin de s'assurer du respect des bonnes pratiques et de la réglementation fiscale française en vigueur. Le Groupe Cegedim ne dispose pas d'implantation juridique (société, succursale ou bureau de représentation) dans un territoire inscrit dans la liste des états et territoires non coopératifs tels que définis par la législation française et internationale.

6.8.2. Mettre en œuvre notre responsabilité sociétale

Responsabilité sociétale	Cegedim applique les lois locales dans tous les pays où le Groupe opère et a mis en œuvre des dispositions afin de s'assurer du respect de ces exigences, particulièrement en termes de responsabilité sociétale. Dans tous les pays où le Groupe opère, Cegedim respecte notamment les principes des conventions de l'Organisation Mondiale du Travail (N° 29, 100, 105, 131, 111 & 138). Le management fait appliquer ces principes et les équipes de la Direction des Ressources Humaines s'assurent de leur application.
Pratiques commerciales équitables	Cegedim attache une grande importance au choix équitable de ses fournisseurs. Ils doivent se conformer aux principes figurant dans la Charte Éthique et s'assurer du respect de ces principes auprès de leurs propres fournisseurs ou sous-traitants. Dans le cas contraire, Cegedim se réserve le droit de réexaminer et éventuellement mettre un terme à la relation commerciale dans les conditions prévues par la loi. Dans le cadre de la formation et la sensibilisation de ses collaborateurs aux thématiques éthiques, Cegedim a également mis en oeuvre un e-learning sur des sujets relatifs au droit de la concurrence et au traitement équitable des tiers dans le cadre de ses relations commerciales. Ces sujets s'inscrivent dans le programme de e-learning développé par la Direction Juridique et qui continuera son déploiement en 2019.

Dématérialisation	Certains des produits et services du Groupe Cegedim présentent une dimension sociétale, notamment en ce qui concerne la dématérialisation des documents de gestion, accompagnant ainsi les entreprises dans l'automatisation de leurs processus, de la commande au règlement en passant par la facture. Spécialiste des échanges dématérialisés depuis 1989, Cegedim e-business (SY by Cegedim) conçoit, développe et commercialise ainsi des offres de dématérialisation de factures, d'archivage à valeur probante et d'EDI dans l'Europe et dans le monde. Celles-ci sont complétées par des outils de signature électronique et digitalisation des processus métier, ainsi qu'un coffre-fort numérique permettant l'archivage des documents électroniques avec valeur probante.

6.8.3. Acheter et consommer responsable

Fournitures de bureau	L'achat de fournitures de bureau responsables est encouragé lorsque le rapport qualité prix reste acceptable. Le papier Ecolabellisé ou provenant de plantations gérées de façon durable est privilégié, notamment pour les travaux nécessitant des impressions en masse. Le Groupe a souhaité la rationalisation de ses achats auprès de fournisseurs référencés, présentant un catalogue de fournitures sélectionnées à utiliser prioritairement, et respectant eux-mêmes des standards de certification ISO et d'engagements en termes d'éthique, de traçabilité, et de respect de l'environnement.
Approvisionnement	Dans le cadre de ses achats d'objets publicitaires, le Groupe Cegedim veille à travailler avec des fournisseurs s'engageant dans une démarche d'approvisionnement responsable auprès d'entreprises et usines labellisées, notamment en ce qui concerne le textile. L'imprimerie en charge des cartes de vœux papier restant au sein du Groupe (environ 300), ainsi que le fournisseur principal d'objets publicitaires du Groupe, sont des entreprises solidaires employant des travailleurs handicapés.
Politique de téléphonie	La politique de téléphonie prend en considération le développement durable : achat de mobiles dual-sim afin que les collaborateurs puissent mutualiser leur appareil pour usage professionnel et personnel, faible DAS, projet de remplacement des postes de téléphonie fixe par des solutions sur IP. Tous ces appareils sont recyclés lorsqu'ils arrivent en fin de vie. Les équipements de téléphonie mobile fournis aux clients dans le cadre des offres packagées proposent les mêmes appareils que ceux fournis aux collaborateurs, dans une optique plus large de rationalisation.
Gaspillage alimentaire	Les achats alimentaires ne concernent que les salles de réunion, dans des quantités très limitées et non systématiques. Tant pour l'eau que pour les collations, des commandes régulières et restreintes de portions individuelles ainsi qu'une stricte gestion des stocks permettent d'éviter tout gaspillage alimentaire.
Tri et recyclage	En termes de prévention et de gestion des déchets, le Groupe Cegedim est en phase d'uniformisation de ses bonnes pratiques notamment en termes de tri sélectif et de collecte dans les bureaux, et se fixe un objectif de mise en place sur ses sites en 2019. D'autres actions reposent sur des comportements plus responsables et diverses initiatives des équipes locales en charge des services généraux. Par exemple, le recyclage des cartouches d'encre, des piles et des ampoules est organisé de façon assez répandue au sein du Groupe, et le recyclage du papier progresse dans plusieurs filiales.

Résultat

Émissions de gaz à effet de serre

2018 | 2017

100% | -

des références papiers et enveloppes du catalogue Groupe France, des fournitures de bureau, du Service Reprographie et des impressions règlementaires obligatoires utilisent du papier certifié

OBJECTIFS ET INDICATEURS CLEFS DE PERFORMANCE

	Nombre de sessions du Comité Ethique	Réalisé 2018 **2**	**Comité Ethique.** Le comité Éthique, créé en octobre 2017, s'est réuni à deux reprises en 2018, en janvier et en mai. Aucune saisine via la ligne d'alerte n'a été signalée.
	% d'achats verts	Réalisé 2018 **48%**	**Achats de fournitures de bureau** Les achats de fournitures de bureau en France sont centralisés sur un catalogue Groupe, mettant en avant des produits eco-labellisés auprès d'un prestataire à la démarche RSE intégrée.

6.9 Note méthodologique

6.9.1 Périmètre de consolidation

Les informations données dans le présent rapport concernent l'ensemble du Groupe Cegedim, c'est-à-dire la société mère et toutes ses filiales consolidées en intégration globale, sauf lorsqu'il est stipulé expressément un périmètre différent. D'une manière générale, les commentaires sont plus précis et les illustrations plus nombreuses sur les sociétés françaises, qui représentent 67 % de l'effectif total du Groupe. Les données chiffrées à caractère social sont consolidées, sauf mention contraire, pour la totalité des sociétés dans le monde, intégrées globalement dans le périmètre de consolidation, soit 65 sociétés.

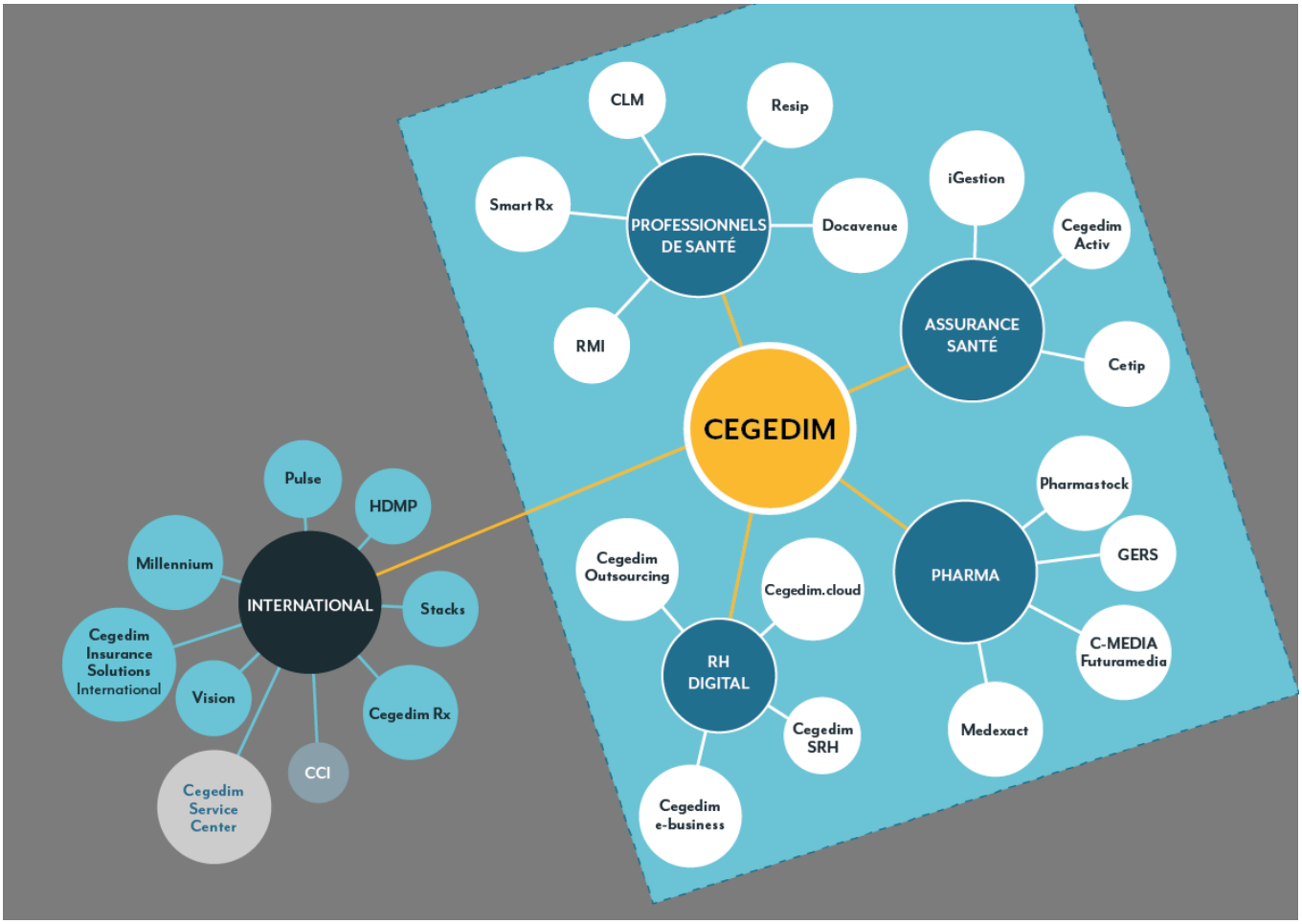

6.9.2 Sources de l'information

Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs suivis dans l'ensemble de ses entités, le Groupe a élaboré des outils communs de reporting social et environnemental. Ils ont été accompagnés d'instructions méthodologiques et de définitions permettant de clarifier les requêtes formulées et de garantir la comparabilité des réponses.

La collecte des données chiffrées à caractère social a été réalisée au travers de la base mondiale TeamsRH développée par le Groupe. Cette base permet de suivre les effectifs ainsi que les informations à caractère social dans chaque pays. Elle répond aux exigences de sécurité et de confidentialité et plus généralement aux contraintes légales propres à chaque pays, qui sont systématiquement respectées pour le recueil et le traitement des données. Elle est tenue à jour quotidiennement par les équipes en charge des Ressources Humaines dans les différentes filiales.

Les autres informations quantitatives ont été collectées via un questionnaire, intégré à la liasse de consolidation annuelle, renseigné au niveau de chacune des filiales consolidées.

Les données de fournisseurs externes sont également exploitées, notamment les statistiques des agences de voyages pour les émissions de CO2 ou les factures et les bilans annuels préparés par les fournisseurs d'énergie pour la consommation exprimée en kilowatt-heure.

Les informations qualitatives contenues dans ce rapport sont issues d'entretiens avec les responsables en charge des sujets traités, au siège ou dans les filiales du Groupe, notamment dans les départements Ressources Humaines, Direction Informatique, Excellence Opérationnelle et Finance.

La plupart de ces déclarations a été corroborée par un sondage adressé dans chaque pays où le Groupe est implanté, et renseigné sous la responsabilité du Directeur Financier local. Ce questionnaire est intégré dans le logiciel de consolidation et suit un processus distinct de la remontée des liasses annuelles. Il peut être complété, à raison d'un questionnaire par pays, jusqu'à la clôture des comptes annuels. Il vise d'une part à tester la connaissance ou l'application des principales mesures contenues dans les chartes du Groupe, et d'autre part, à remonter de l'information qualitative sur les pratiques ou les actions des filiales étrangères en matière sociale, environnementale et sociétale.

6.9.3 Identification des risques

Les risques extra-financiers significatifs relatifs à la RSE ont été identifiés et analysés de manière collégiale, exercice conduit par le Chief Compiance & Risk Officer, dont l'approche et les résultats ont été validés par les instances de direction. Une quinzaine de collaborateurs a étudié le modèle d'affaires et les risques en découlant, prenant en compte notamment leur dimension sociale, environnementale, sociétale et éthique, conformément aux éléments de règlementations en vigueur depuis Grenelle II.

Les risques prioritaires identifiés sont :

- Risque de fuite des talents et non-rétention collaborateurs ;
- Risque d'atteinte aux infrastructures ou aux données ;
- Risque d'impact environnemental négatif des activités ;
- Risque de réputation ;
- Risque de pratiques non éthiques.

Ces risques sont repris tels quels dans les cinq chapitres de cette déclaration, détaillant les politiques mises en place pour les maîtriser, ainsi que les résultats obtenus.

6.9.4 Période de reporting

Les informations contenues dans le rapport couvrent une période de douze mois, de janvier 2018 à décembre 2018. Par exception, et exclusivement pour l'indicateur de consommation électrique, il a pu être retenu une période de douze mois glissants, avec un décalage maximum de deux mois sur l'exercice précédent.

6.9.5 Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies relatives à certains indicateurs peuvent présenter des limites du fait :

- De l'absence de définition reconnue au niveau national et/ou international; par exemple concernant les différents types de contrats de travail);
- D'estimations nécessaires, de la représentativité des mesures effectuées ou encore de la disponibilité limitée de données externes nécessaires aux calculs;
- Des modalités pratiques ou légales de collecte et de saisie de ces informations; par exemple la conservation d'informations sur l'âge ou le sexe des employés peut être interdite dans certains pays.

Le périmètre de reporting et la couverture des mesures concernant certains indicateurs ont, le cas échéant, été adaptés. Ceci est signalé dans le rapport, notamment :

- Les informations relatives aux calculs du taux de fréquence et du taux de gravité des accidents du travail n'ont pas pu être collectées sur le périmètre du Groupe. Néanmoins, le nombre d'accidents du travail est fourni;
- Les émissions de CO2 concernent uniquement les déplacements professionnels en avion, sur l'année civile 2018, des entités France du Groupe;
- Les consommations d'électricité et de gaz en kilowatt-heure concernent les filiales implantées en France, au Maroc, au Royaume-Uni, en Roumanie, ces pays représentant plus de 93% des effectifs du Groupe, et les établissements pour lesquels un détail est disponible (Chili et Suisse). De façon marginale, certains locaux ont été exclus, la facturation des charges étant incluse dans les loyers, sans caractère significatif sur les informations publiées;

Le Groupe entend continuer à élargir progressivement le périmètre de ces indicateurs à un nombre plus conséquent de pays et à d'autres sources d'émissions.

6.9.6 Indicateurs non applicables

Compte tenu des activités du Groupe, les indicateurs suivants sont considérés non applicables :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire;
- La lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

6.9.7 Consolidation et contrôles internes

Les données sont consolidées, sous la responsabilité des Directions Ressources Humaines et du Contrôle Interne, au siège de l'entité consolidante. Une première validation des données est réalisée par les personnes responsables de leur collecte. Des contrôles de cohérence sur les données sont ensuite réalisés par les Directions Ressources Humaines et Contrôle Interne lors de la consolidation. Ces contrôles incluent la comparaison avec les données des exercices précédents, les écarts jugés significatifs faisant l'objet d'analyses systématiques, mais aussi l'analyse de ratios lorsque les données peuvent être rapportées à l'effectif, à l'activité ou à un autre indicateur pertinent facilitant les comparaisons entre entités.

6.9.8 Contrôles externes

Afin d'obtenir un avis externe sur la fiabilité des données et la robustesse des processus de reporting, il a été demandé à un organisme tiers indépendant de rendre un avis motivé sur la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce et la sincérité des informations fournies à savoir les politiques, les actions, les résultats incluant les indicateurs clés de performance relatifs aux principaux risques. Dans ce cadre, des travaux de vérification spécifique sur certaines informations du rapport telles que les indicateurs clef de la Déclaration de Performance Extra-Financière du Groupe ont été menés. Le rapport d'assurance émanant de l'organisme tiers indépendant et détaillant les travaux effectués ainsi que ses commentaires et conclusions figurent dans cette déclaration et le Document de Référence du Groupe.

6.10 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes du groupe CEGEDIM, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion, en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures du Groupe (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par le groupe des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L. 225-102-1;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'entité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le groupe ;
- Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la partie « note méthodologique » de la Déclaration ;
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs1 que nous avons considérés les plus importants :
    - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
    - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices2 et couvrent entre 67% et 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance du groupe.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

---

1 *% de CDI confirmés ; % de réalisation de la checklist sécurité ; Croissance du volume de données hébergées ; % de véhicules < 120g CO2 et < 140g CO2 ; Croissance du nombre d'instances ; Part de chiffre d'affaires consacré à la R&D ; Part d'achats verts sur catalogue Groupe France ; Nombre d'embauches cooptées confirmées ; Nombre d'évènements de recrutements ; Nombre de réunions du comité Éthique*

2 *Les entités juridiques françaises du groupe Cegedim*

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre novembre 2018 et mars 2019 sur une durée totale d'intervention de 2 semaines.

Nous avons mené 7 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions Contrôle Interne - Risk & Compliance, Ressources Humaines et Sécurité - IT.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Paris La Défense, le 27 mars 2019

L'organisme tiers indépendant

MAZARS SAS

Jean-Philippe Mathorez

Associé

Edwige REY

Associée RSE & Développement Durable

2018

07 Assemblée Générale

7.1 Projets de résolutions 244

7.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagement réglementés 249

7.1 Projets de résolutions

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 juin 2019

Première résolution	L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice. L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 560 762€ ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 192 070€.
Deuxième résolution	L'assemblée générale décide d'imputer le bénéfice de l'exercice s'élevant à 24 723 107,05€ en totalité au compte Autres réserves. L'assemblée générale prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes pour les trois précédents exercices.
Troisième résolution	L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés au 31 décembre 2018, approuve les comptes consolidés dudit exercice, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion.
Quatrième résolution	Le bureau de l'assemblée constate ensuite que pour l'approbation des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, le quorum atteint par l'assemblée est de plus du cinquième des actions ayant le droit de vote étant précisé que les actions des personnes intéressées par ces conventions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité. L'assemblée peut en conséquence délibérer sur l'application de ces conventions.
Cinquième résolution	L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention qui y est mentionnée : Contractant : M. Laurent LABRUNE, Directeur général délégué et administrateur et Mme Aude LABRUNE, administratrice. Nature et objet : cession temporaire d'usufruit sur les parts de la SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU. Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés ne participent pas étant précisé que leurs actions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

Sixième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention qui y est mentionnée :

Contractant : SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU

Personne concernée : M. Jean-Claude LABRUNE, gérant de la SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU

Nature et objet : Au titre de l'avenant 1 au bail en l'état futur d'achèvement signé entre elles, la SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU a donné à bail commercial à la Société l'immeuble situé à Boulogne-Billancourt (Hauts de Seine), 114 à 116 bis rue d'Aguesseau pour une durée de 12 années du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2020 avec renonciation à la faculté de résiliation à l'issue de chaque période triennale et pour un loyer au titre de l'année 2018 de 940 053 € HTHC.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés ne participent pas étant précisé que leurs actions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

Septième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention qui y est mentionnée :

Contractant : FCB, administrateur et actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote

Personne concernée :

- M. Jean-Claude LABRUNE, Président du Conseil de surveillance de FCB,
- Mme Aude LABRUNE
- M. Laurent LABRUNE
- FCB détenant plus de 10 % des droits de vote représentée par M. Pierre MARUCCHI,

Nature et objet : Contrat de prestations en matière de conseil stratégique, ressources humaines, marketing, finance, budget et système d'informations interne : 1 970 988 € hors taxes pour l'année 2018.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés ne participent pas étant précisé que leurs actions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

Huitième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention qui y est mentionnée :

Contractant : GERS SAS

Personne concernée : M. Jean-Claude LABRUNE, Président de GERS SAS

Nature et objet : Convention de garantie : Cegedim s'est engagée conjointement et solidairement avec sa filiale GERS SAS à garantir, sans limite de montant, le GIE GERS du paiement de toutes les sommes de nature indemnitaire (pénalités, indemnités, intérêts de retard,...) réclamées au GIE GERS par Datapharm au titre des engagements contractuels et/ou d'une quelconque indemnisation du fait de la remise par le GIE GERS au bénéfice de la future GERS SAS, des données fournies par Datapharm.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés ne participent pas étant précisé que leurs actions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

Neuvième resolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention qui y est mentionnée :

Convention autorisée par le Conseil d'administration du 20 mars 2018

Nature et objet : abandon de créance

Motif : Dans le cadre des négociations en vue de la cession de la filiale tunisienne NEXT SOFTWARE et de sa filiale NEXT PLUS, nous avons été amenés à accepter l'abandon des créances inscrites en compte courant pour un montant de :

- NEXT SOFTWARE (détenue à 94,51 %) : créance en compte courant de 738 566 €,
- NEXT PLUS (détenue à 49 % par NEXT SOFTWARE) : créance en compte courant de 262 029,54 €.

Dixième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention qui y est mentionnée :

Convention autorisée par le Conseil d'administration du 26 avril 2018

Nature et objet : abandon de créance

Motif : Conformément aux accords signés entre IMS et CEGEDIM lors des opérations de cession de la branche CRM à IMS le 1er avril 2015, IMS avait la faculté d'acquérir les titres de la filiale Cegedim Algeria ou d'en demander la liquidation, IMS assumant seule la gérance de la société algérienne dans l'attente de cette décision.

IMS (devenue IQVIA Incorporated) a demandé la liquidation de Cegedim Algeria en date du 15 janvier 2018.

Cegedim Algeria nétant pas en mesure de payer la somme de 384.639,31 € inscrite en compte courant d'associé, cette créance a été abandonnée.

Onzième résolution

Convention autorisée par le Conseil d'administration du 28 juin 2018

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention qui y est mentionnée :

Contractant : FCB détenant plus de 10 % des droits de vote

Personne concernée :

- M. Jean-Claude LABRUNE, Président du Conseil de surveillance de FCB,
- Mme Aude LABRUNE
- M. Laurent LABRUNE
- FCB détenant plus de 10 % des droits de vote représentée par M. Pierre MARUCCHI,

Nature et objet : Convention de Subordination limitant le remboursement à FCB des sommes en capital dues au titre du Prêt d'Actionnaire Subordonné suite à la mise en place d'un crédit renouvelable.

Motif : convention entre FCB et Cegedim limitant le remboursement à FCB des sommes dues par Cegedim au titre du Prêt d'Actionnaire Subordonné permettant d'améliorer les conditions de financement du crédit renouvelable mis en place en 2018.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés ne participent pas étant précisé que leurs actions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

Douzième résolution

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice en cours à 148 000 €.

Treizième résolution	L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la Société. Les achats d'actions, qui ne pourront représenter plus de 10 % du capital social de la Société, pourront être réalisés à tout moment et par tous moyens sur le marché, hors marché, de gré à gré ou par utilisation de mécanismes optionnels, éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de l'entreprise, y compris par un prestataire de service d'investissement intervenant sur les actions de la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-206 du Code de commerce. Cette autorisation permettrait d'attribuer des actions de la Société aux membres du personnel salarié du Groupe Cegedim conformément aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce. La Société devra, conformément aux dispositions légales, disposer en permanence de réserves indisponibles, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède en propre. Le prix unitaire d'achat maximum est fixé à 75 €. La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit (18) mois expirant le 18 décembre 2020. Elle annule et remplace l'autorisation accordée par l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2018 et deviendra caduque en période d'offre publique d'achat. L'assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, pour passer tout ordre de bourse, conclure tous accords, y compris un contrat de liquidité AFEI, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire ce qui est nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation.
Quatorzième résolution	L'assemblée générale, prenant acte que les rémunérations et avantages en nature versées aux mandataires sociaux ont été proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration qui les soumet sans modification au vote de l'assemblée générale, les approuve tels qu'ils figurent au chapitre "2.2 Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux" du Document de Référence (page 46 à 51).
Quinzième résolution	L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administratrice de Madame Aude LABRUNE-MARYSSE arrive à son terme à l'issue de la présente assemblée générale, décide de le renouveler pour une nouvelle période de 6 exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur l'approbation des comptes de l'exercice qui sera clos en 2024.
Seizième résolution	L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Laurent LABRUNE arrive à son terme à l'issue de la présente assemblée générale, décide de le renouveler pour une nouvelle période de 6 exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur l'approbation des comptes de l'exercice qui sera clos en 2024.
Dix-septième résolution	L'assemblée générale constatant l'arrivée à échéance, à l'issue de la présente séance, des mandats des Commissaires aux comptes titulaires : – Mazars, représenté par M. Jean-Philippe MATHOREZ, – Grant Thornton, représenté par M. Vincent PAPAZIAN, Et des Commissaires aux comptes suppléants : – M. Thierry COLIN, – UGEC, statuera sur leur renouvellement ou leur remplacement sur propositions faites par le Conseil d'administration.

Dix-huitième résolution	L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

7.2 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Société CEGEDIM

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée générale de la société Cegedim,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. **Avec la société Next Software**

Autorisation du conseil d'administration du 20 mars 2018

Nature et modalités :

La filiale tunisienne a fait l'objet d'une cession, son activité n'entrant plus dans le cadre des activités opérées par le groupe. Dans le cadre de cette opération de cession, Cegedim a procédé à l'abandon de ses créances inscrites en compte-courant pour un montant de 738 566 euros au profit de la société Next Software

Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :

Dans le cadre de cette opération de cession et de négociation entre les parties, le conseil d'administration a estimé nécessaire d'abandonner les créances inscrites en compte-courant.

2. **Avec la société Next Plus**

Autorisation du conseil d'administration du 20 mars 2018

Nature et modalités :

La filiale tunisienne a fait l'objet d'une cession, son activité n'entrant plus dans le cadre des activités opérées par le groupe. Dans le cadre de cette opération de cession, Cegedim a procédé à l'abandon de ses créances inscrites en compte-courant pour un montant de 262 029,54 euros au profit de la société Next Plus.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :

Dans le cadre de cette opération de cession et de négociation entre les parties, le conseil d'administration a estimé nécessaire d'abandonner les créances inscrites en compte-courant.

3. Avec la société Cegedim Algeria

Autorisation du conseil d'administration du 26 avril 2018

Nature et modalités :

Conformément aux accords signés entre IMS et Cegedim lors des opérations de cession de la branche CRM à IMS en 2015, IMS avait la faculté d'acquérir les titres de la filiale Cegedim Algeria ou d'en demander la liquidation. IMS (devenue IQVIA Incorporated) a demandé la liquidation de Cegedim Algeria le 15 février 2018.

Dans le cadre de cette liquidation, la société Cegedim a procédé à l'abandon de ses créances inscrites en compte-courant d'associé pour un montant de 384 639,31€ au profit de la société Cegedim Algeria.

Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :

Dans le cadre de la liquidation de la filiale, le conseil d'administration a estimé nécessaire d'abandonner les créances inscrites en compte-courant, la filiale Cegedim Algeria n'étant pas en mesure de payer la somme due.

4. Avec la société FCB

Autorisation du conseil d'administration du 28 juin 2018

Nature et modalités :

Convention de subordination limitant le remboursement à FCB des sommes en capital dues au titre du Prêt d'Actionnaire Subordonné suite à la mise en place d'un crédit renouvelable.

Personnes concernées :

Monsieur Jean-Claude Labrune (Président du Conseil de Surveillance de FCB), Madame Aude Labrune (administratrice de votre société), Monsieur Laurent Labrune (Directeur général délégué et administrateur de votre société) et Monsieur Pierre Marucchi (Directeur général de votre société et représentant de la société FCB)

Motif :

Convention entre FCB et Cegedim limitant le remboursement à FCB des sommes dues par Cegedim au titre du Prêt d'Actionnaire Subordonné permettant d'améliorer les conditions de financement du crédit renouvelable mis en place en 2018.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la SCI du 114 rue d'Aguesseau

Nature et motif :

La SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU et votre société ont réceptionné le 23 décembre 2008 les travaux relatifs à la construction de l'immeuble situé à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), au 114 à 116 bis rue d'Aguesseau, objet du bail en l'état futur d'achèvement signé entre elles.

Au titre de l'avenant 1 au dit bail en état futur d'achèvement, la SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU a donné à bail commercial à votre société, l'immeuble situé à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), 114 à 116 bis rue d'Aguesseau pour une durée de douze ans, du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2020, avec renonciation à la faculté de résiliation à l'issue de chaque période triennale.

Personne concernée :

Monsieur Jean-Claude Labrune (Directeur général délégué et administrateur de votre société, gérant de la SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU).

Modalités :

Loyers pris en charge en 2018 (hors charges) d'un montant de 940 053€

2. Avec Madame Aude Labrune (administratrice de votre société, et Monsieur Laurent Labrune (Directeur Général Délégué et administrateur de votre société)

Nature, motifs et modalités :

Cession temporaire à la société Cegedim de l'usufruit sur les parts de la SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU :

- 198 titres démembrés appartenant à parts égales à Mme Aude LABRUNE et M. Laurent LABRUNE,
- Durée de la cession de l'usufruit : 18 ans à compter du 9 octobre 2006, soit jusqu'au 8 octobre 2024

3. Avec la société GERS SAS

Nature, motif et modalités :

Cegedim s'est engagé conjointement et solidairement avec sa filiale GERS SAS à garantir, sans limite de montant, le GIE GERS du paiement de toutes les sommes de nature indemnitaire (pénalités, indemnités, intérêts de retard) réclamées au GIE GERS par Datapharm au titre des engagements contractuels et/ou d'une quelconque indemnisation du fait de la remise par le GIE GERS au bénéfice de GERS SAS, des données fournies par Datapharm.

Personne concernée :

Monsieur Jean-Claude Labrune (Président de GERS SAS et Directeur Général Délégué et administrateur de votre société).

4. Avec la société FCB

Nature et motif :

Contrat de prestation en matière de conseil stratégique, ressources humaines, marketing, finance, budget et système d'information interne.

Modalités :

Prestations prises en charge en 2018 d'un montant de 1 970 988 € hors taxes.

Personnes concernées :

Monsieur Jean-Claude Labrune (Président du Conseil de Surveillance de FCB), Madame Aude Labrune (administratrice de votre société), Monsieur Laurent Labrune (Directeur général délégué et administrateur de votre société) et Monsieur Pierre Marucchi (Directeur général de votre société et représentant de la société FCB).

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 28 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton	Mazars
Membre français de Grant Thornton International	
Vincent Papazian	Jean-Philippe Mathorez
Associée	Associé

2018

08 Informations Complémentaires

8.1 Contacts et informations financières disponibles 254

8.2 Document d'information annuel 256

8.3 Déclaration du Responsable du Document de Référence 258

8.4 Responsables du contrôle des comptes 259

8.5 Informations financières historiques 259

8.6 Opérations avec les apparentés 260

8.7 Table de concordance du Document de Référence 260

8.8 Table de concordance du Rapport Financier Annuel 262

8.1 Contacts et informations financières disponibles

Responsable de l'information financière

Jan Eryk Umiastowski, Directeur des Relations Investisseurs et Directeur des Investissements, est responsable des relations avec les investisseurs.

Pour obtenir tous les documents publiés par le Groupe ainsi que pour toute information financière, il convient de s'adresser à :

Cegedim – Direction de la Communication Financière
137, rue d'Aguesseau
92100 Boulogne-Billancourt, France
Téléphone : + 33 (0)1 49 09 33 36
Fax : + 33 (0)1 46 03 45 95
email : janeryk.umiastowski@cegedim.com.

Documents accessibles au public

Les statuts, actes constitutifs, tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de Cegedim SA et de ses filiales pour chacun des deux exercices précèdent la publication du présent Document de Référence, peuvent, le cas échéant, être consultés au siège de Cegedim SA.

Sont notamment disponibles sur le site Internet de la Société (www.cegedim.fr/finance) le présent Document de Référence et les communiqués financiers.

Indicateurs boursiers

L'action Cegedim

Cotée sur Euronext Paris, dans le compartiment B.

Code ISIN : FR0000053506

Ticker Reuters : CGDM.PA

Ticker Bloomberg : CGM

Le cours de Cegedim est consultable avec une mise à jour différée de quelques minutes sur le site Cegedim.fr.

Performance boursière au 31 décembre 2018

L'action Cegedim a évolué négativement au cours de l'année 2018. Le cours de clôture à fin décembre 2018 était de 19,75€ ; en recul de 40,5% sur la période. Le 28 décembre 2018, le cours a atteint son plus bas niveau à 19,35€ et son plus haut niveau le 1er février 2018à 42,50€.

Performance boursière sur les cinq dernières années

Janvier - Décembre	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur de l'action en clôture	29,18€	32,00€	26,20	33,18	19,75
Moyenne sur la période	26,05€	34,60€	25,09	29,67	32,63
Plus haut sur la période	29,30€	42,69€	32,73	34,00	44,50
Plus bas sur la période	22,00€	29,18€	20,56	23,90	19,00
Capitalisation boursière (M€)	408,4	447,9	366,7	464,4	276,4
Nombre de titre émis	14,0M	14,0M	14,0M	14,0M	14,0M

Relations avec les actionnaires

La politique de Cegedim en matière de communication financière est de délivrer rapidement aux investisseurs et au marché une information pertinente et opportune sur les performances de l'entreprise.

Un des éléments clé de la communication avec le marché est la publication des résultats, tel que rapport annuel et trimestriel.

A la suite de la publication des communiqués de presse financiers Cegedim organise une conférence téléphonique en anglais. Cegedim rencontre régulièrement les investisseurs institutionnels au travers de réunions et de roadshows en Europe et aux Etats-Unis.

Politique en matière de communication financière

Simplicité, transparence, clarté.

Programme soutenue des roadshows

Le programme de roadshows, 33 jours de meetings, s'est réorienté cette année vers l'Europe avec 14 jours en Europe (Madrid, Londres, Paris, Genève, Frankfort, Paris, Lyon) et 5 jours aux USA).

9ème journée investisseurs

Cegedim a organisé le 11 décembre 2018 son 9ème Investor Summit à l'attention des investisseurs sur le thème de la transformation digitale. L'objectif de cette édition était de montrer, à travers des exemples très précis et concrets, que Cegedim est un partenaire de choix dans l'accomplissement de la transformation digitale de ses clients.

Agenda prévisionnel 2019

15 mai 2019 : Chiffre d'affaires du premier trimestre 2019

19 juin 2019 : Assemblée Générale

25 juillet 2019 : Chiffre d'affaires du premier semestre 2019

19 septembre 2019 : Résultats du premier semestre 2019

24 octobre 2019 : Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2019

Contact actionnaires

Jan Eryk Umiastowski
Directeur des investissements
Directeurs des Relations Investisseurs
Tel : +33 (0) 1 49 09 33 36
Janeryk.umiastowski@cegedim.com

8.2 Document d'information annuel

En application de l'article L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF, vous trouverez ci-dessous un tableau faisant état de toutes les informations publiées ou rendues publiques par Cegedim, au cours de l'année 2018 pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marches d'instruments financiers.

Date	Nom du document	AMF[1]	Greffe[2]	Site Cegedim[3]
04/01/2018	Bilan semestriel du contrat de liquidité de la société Cegedim	✓		✓
04/01/2018	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31/12/2017			✓
04/01/2018	Déclaration des dirigeants	✓		
09/01/2018	Déclaration des dirigeants	✓		
29/01/2018	Chiffre d'affaires 2017	✓		✓
29/01/2018	Présentation du Chiffre d'affaires 2017 (en anglais)			✓
05/02/2018	Déclaration des dirigeants	✓		
08/02/2018	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31/01/2018			✓
15/02/2018	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 14/02/2018			✓
15/02/2018	Déclaration des dirigeants	✓		
28/02/2018	Cegedim annonce la vente définitive des activités Cegelease et Eurofarmat	✓		✓
06/03/2018	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 28/02/2018			✓
21/03/2018	Comptes consolidés annuels 2017	✓		✓
21/03/2018	Présentation des Résultats 2017 (en anglais)			✓
29/03/2018	Document de Référence 2017	✓		✓
29/03/2018	Annonce de la Publication du Document de Référence 2017	✓		✓
09/04/2018	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31/03/2018			✓
26/04/2018	Chiffre d'affaires T1 2018	✓		✓
26/04/2018	Présentation du chiffre d'affaires T1 2018 (en anglais)			✓
14/05/2018	Avis de réunion valant avis de convocation pour l'AG du 19 juin 2018			✓
17/05/2018	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30/04/2018			✓
18/05/2018	Déclaration d'actions et de droits de vote au 14 mai 2018			✓
29/05/2018	Bulletins de vote pour l'AG du 19 juin 2018			✓
29/05/2018	Avis de convocation pour l'AG du 19 juin 2018			✓
06/06/2018	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31/05/2018			✓
19/06/2018	Résultat du vote de l'Assemblée Générale du 19 juin 2018			✓
05/07/2018	Bilan semestriel du contrat de liquidité de la société	✓		✓
10/07/2018	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30/06/2018			✓
19/07/2018	Comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2017		✓	
26/07/2018	Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2018	✓		✓
26/07/2018	Présentation du CA du T2 2018 (en anglais)			✓
27/07/2018	Avis de réunion valant avis de convocation pour l'AG du 31 août 2018			✓
30/07/2018	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 27/07/2018			✓
03/08/2018	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31/07/2018			✓
16/08/2018	Bulletins de vote pour l'AG du 31 août 2018			✓
16/08/2018	Avis de convocation pour l'AG du 31 août 2018			✓

Date	Nom du document	AMF[1]	Greffe[2]	Site Cegedim[3]
16/08/2018	CV du Nouvel administrateur et Rapport du Conseil d'administration pour l'AG du 31 août 2018			✓
03/09/2018	Résultat du vote de l'Assemblée Générale du 31 août 2018			✓
06/09/2018	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31/08/2018			✓
17/09/2018	Rapport Financier du 1er semestre 2018	✓		✓
17/09/2018	Annonce de la publication du Rapport Financier du 1er semestre 2018	✓		✓
17/09/2018	Résultats du 1er semestre 2018			✓
17/09/2018	Présentation des résultats du 1er semestre 2018 (en anglais)			✓
05/10/2018	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30/09/2018			✓
25/10/2018	Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2018			✓
25/10/2018	Présentation du CA du T3 2018 (en anglais)			✓
09/11/2018	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31/10/2018			✓
26/11/2018	Déclaration des dirigeants	✓		
11/12/2018	Annonce du 9ème Investor Summit Cegedim	✓		✓
11/12/2018	Présentation du 9ème Investor Summit (en anglais)			✓
13/12/2018	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30/11/2018			✓
13/12/2018	Déclaration des dirigeants	✓		
28/12/2018	Déclaration des dirigeants	✓		

(1) A compter du 1er juillet 2007, les informations déposées sur la banque des communiqués AMF (www.amf-france.org) restent à usage interne de l'AMF.
(2) Disponible sur www.infogreffe.fr et consultable au siège de la Société.
(3) Disponible sur www.cegedim.fr (rubrique Finance) et consultable au siège de la Société.

8.3 Déclaration du Responsable du Document de Référence

Responsable du Document de Référence

Jean-Claude Labrune, Président-Directeur Général,
Cegedim SA.

Attestation du responsable du Document de Référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. J'atteste, qu'à ma connaissance, les éléments du Rapport de Gestion de ce document présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les informations données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2018 figure au point 5.4 du présent Document de Référence.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2018 figure au point 4.7 du présent Document de Référence.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2017 qui figure au point 5.4 du Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2018 sous le numéro D.18-0219.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2017 qui figure au point 4.7 du Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2018 sous le numéro D.18-0219.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2016 qui figure au point 5.4 du Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2017 sous le numéro D.17-0255.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2016 qui figure au point 4.7 du Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2017 sous le numéro D.17-0255

Fait à Boulogne-Billancourt, le 28 mars 2019.

Jean-Claude Labrune | Président-Directeur Général | Cegedim SA

8.4 Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires	**Cabinet Mazars** Représenté par M. Jean-Philippe Mathorez, Exaltis, 61, rue Henri-Regnault – 92400 Courbevoie. Renouvellement lors de l'Assemblée Générale de 2013 approuvant les comptes 2012 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2019 approuvant les comptes 2018. **Cabinet Grant Thornton,** Représenté par M. Vincent Papazian, 29, rue du Pont – 92578 Neuilly-sur-Seine Cedex. Renouvellement lors de l'Assemblée Générale de 2013 approuvant les comptes 2012 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2019 approuvant les comptes 2018.
Commissaires aux comptes suppléants	**Thierry Colin** Exaltis, 61, rue Henri-Regnault – 92400 Courbevoie. Renouvellement lors de l'Assemblée Générale de 2013 approuvant les comptes 2012 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2019 approuvant les comptes 2018. **IGEC – Institut de Gestion et d'Expertise Comptable Représenté par M. Victor Amselem** 22, rue Garnier – 92200 Neuilly-sur-Seine. Renouvellement lors de l'Assemblée Générale de 2013 approuvant les comptes 2012 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2019 approuvant les comptes 2018.

8.5 Informations financières historiques

Rapport 2018	Les comptes sociaux arrêtés aux 31 décembre 2018 (et leur comparatif) et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 (et leur comparatif conforme au référentiel IFRS) ont été audités par les Commissaires aux Comptes. Leurs rapports relatifs à l'exercice 2018 sont présentés respectivement aux chapitres 5 point 5.4 et chapitre 4 point 4.7 du présent Document de Référence.
Rapport 2017	Les rapports relatifs à l'exercice 2017 sont présentés dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2018 sous le numéro D.18-0219.
Rapport 2016	Les rapports relatifs à l'exercice 2016 sont présentés dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2017 sous le numéro D.17-0255.

Ces rapports et les comptes qui leur sont annexés sont incorporés par référence dans le présent Document de Référence.

8.6 Opérations avec les apparentés

Conventions règlementées

Les conventions règlementées ayant été soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration sont détaillées dans le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes figurant au chapitre 7 du présent Document de Référence aux pages 249 à 251.

La note 15 du point 4.6 du chapitre 4 du présent Document de Référence, fournit un détail chiffré des opérations avec les parties liées.

A ce jour, il a été autorisé des conventions nouvelles le lecteur est invité à ce reporté au chapitre 7 point 7.1.

8.7 Table de concordance du Document de Référence

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n°. 809/2004		N° de pages
N° de chapitre	Rubrique	
1	**Personnes responsables**	**258**
2	**Contrôleurs légaux des comptes**	**259**
3	**Informations financières sélectionnées**	
3.1	Informations financières historiques	92 à 117 ; 119 à 164 et 201
3.1	Informations financières intermédiaires	N/A
4	**Facteurs de risques**	**64 à 79 et 209**
5	**Informations concernant l'émetteur**	**52**
5.1	Histoire et évolution de la société	3 à 5 ; 86 à 88
5.2	Investissements	4 à 7 ; 33 et 86
6	**Aperçu des activités**	
6.1	Principales activités	8 à 18 ; 86 et 91
6.2	Principaux marchés	18 à 24
6.3	Événements exceptionnels	N/A
6.4	Dépendance éventuelle à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers	N/A
6.5	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	22 à 25
7	**Organigramme**	
7.1	Description sommaire du groupe de l'émetteur et place qu'il y occupe	6 à 7 ; 121 à 132
7.2	Liste des filiales importantes de l'émetteur	7 ; 86 ;91 ;121 à 132 ; 194 à 196
8	**Propriétés immobilières, usines et équipements**	
8.1	Immobilisation corporelles importantes existantes ou planifiées	144
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ces immobilisations corporelles	222 à 227
9	**Examen de la situation financière et du résultat**	
9.1	Situation financière	92 à 106 ; 114 à 117
9.2	Résultat d'exploitation	92 à 106 ;; 114 à 117
10	**Trésorerie et capitaux**	
10.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	107 à 110 ; 1245 ; 151 à 152 ; 186 et 190
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	111 à 113 et 125

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n°. 809/2004		N° de pages
N° de chapitre	Rubrique	
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	64 à 67 ; 107 à 110 ; 145 à 148 ; 183 à 185
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	151 à 152 ; 190 ; 53 à 56
10.5	Sources de financement attendues pour honorer les engagements	86 ; 147 à 148 ; 163 ; 184 ; 192
11	**Recherche et développement, brevets et licences**	**27 à 33**
12	**Informations sur les tendances**	**83**
13	**Prévisions ou estimations de bénéfice**	**N/A**
14	**Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale**	
14.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	36 à 42
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	43 à 44
15	**Rémunération et avantages**	
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	46 à 51 ; 140 et 190
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	46 à 51 ; 140 ; 152 à 154 ; 182 ; 185 et 190
16	**Fonctionnement des organes d'administration et de direction**	
16.1	Date d'expiration du mandat	37 à 42
16.2	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	43 ; 155 ; 190 ; 249 à 251
16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations de l'émetteur	44 à 46 ; 61 à 63
16.4	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	36 à 37 ; 43 à 44
17	**Salariés**	
17.1	Nombre de salariés et répartition par principal type d'activité et par site	89 ; 140 ; 191 et 215
17.2	Participations au capital social de l'émetteur et stock-options	49 à 50 ; 60 à 61 ; 191 ; 59
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	60 à 61
18	**Principaux actionnaires**	
18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	56 à 58 ; 190
18.2	Existence de droits de vote différents des actionnaires	56 à 58 ; 190
18.3	Contrôle de l'émetteur	53 à 54 ; 60
18.4	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entrainer un changement de son contrôle	56
19	**Opérations avec des apparentés**	47 à 50 ; 155 ; 190 ; 249 à 251 et 240
20	**Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur**	
20.1	Informations financières historiques	**2 à 6 ; 201**
20.2	Informations financières proforma	2 ; 92 à 93 ; 107 à 108 et 111
20.3	Etats financiers	119 à 164 ; 169 à 193
20.4	Vérifications des informations financières historiques annuelles	165 à 168 ; 197 à 200 ; 249 à 251
20.5	Date des dernières informations financières	31.12.2018
20.6	Informations financières intermédiaires	N/A
20.7	Politique de distribution des dividendes	118

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n°. 809/2004		N° de pages
N° de chapitre	Rubrique	
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	70 à 71 ; 86 à 87 ; 163 ; 192
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	86 à 878 ; 91 ; 163 à 164 ; 192 à 193
21	**Informations complémentaires**	
21.1	Capital social	56 ; 151 à 152 ; 190 ; 201
21.2	Acte constitutif et statuts	53 à 54
22	**Contrats importants**	56 ; 60 ; 88
23	**Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts**	249 à 251
24	**Documents accessibles au public**	254 à 257
25	**Information sur les participations**	6 à 7 ; 8 à 33 ; 86 à 88 ; 91 ; 92 à 106 ; 129 à 132 ; 163 ; 164 ; 189 ; 191 ; 192 à 193 ; 194 à 196

8.8 Table de concordance du Rapport Financier Annuel

Afin de faciliter la lecture du Document de Référence 2018 du Groupe Cegedim, la table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le Document de Référence 2018 de Cegedim les informations qui sont constitutives du Rapport de Gestion Annuel devant être établi par le Conseil d'Administration de Cegedim SA telles que définies par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce :

Rapport de Gestion Annuel de Cegedim SA	Document de Référence 2018	Page
Présentation des comptes annuels de Cegedim SA	3.5	114
Activité de Cegedim SA	1.4	8
Faits marquants	Chapitre 4 Note 4.6 point 18	163
Evolution de l'activité au cours de l'exercice	3.5	114
Délais de paiement des fournisseurs	3.5	117
Activités des filiales	1.3 et 3.1	7 et 86
Structure financière et situation d'endettement	3.4.4	107
Investissements	1.2.1	4
Prises de participations directes et indirectes	1.2.1	4
Cessions de participations	1.2.2	5
Activité en matière de recherche et développement	1.8	27
Analyse de l'évolution des affaires	3.4	92
Facteurs de risques	2.5	64
Événements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice	Chapitre 4 note 4.6 point 19	163
Evolution prévisible de la situation et perspective d'avenir	Chapitre 2 point 2.7	83
Dépenses non déductibles fiscalement	5.3.3 note 19	190
Affectation du résultat	5.3.3 note 8	186
Rappel des dividendes distribués	3.6	118
Informations sur la détention du capital par certains actionnaires	Chapitre 2 point 2.3.3	57
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	Chapitre 2 point 2.3.5	60
Participation des salariés au capital	Chapitre 2 point 2.3.4 et 2.3.6	59 et 61à 60

Rapport de Gestion Annuel de Cegedim SA	Document de Référence 2018	Page
Observations du Comité d'Entreprise	6.4.3	212
Contrôle des Commissaires aux comptes	Chapitre 2 ; 4.7 ; 5.4 ;6.10 ; 7.2	35 ; 165 ;197 ;239 ;249
Jetons de présence	Chapitre 2 point 2.2	47
Informations concernant les mandataires sociaux	Chapitre 2 point 2.1	37
Rémunération des mandataires sociaux	Chapitre 2 point 2.2	46
Opérations sur titres	Chapitre 2 point 2.3	51
Présentation des comptes consolidés	3.1 et 4	86 à 120

Rapport de Gestion Annuel du Groupe Cegedim	Document de Référence 2018	Page
Activité du Groupe	1.4	8
Faits marquants	Chapitre 4 Point 4.6 note 18	163
Évolution de l'activité au cours de l'exercice	3.5	114
Structure financière et situation d'endettement	3.4.4	107
Investissements	1.2.1	4
Activité en matière de recherche et développement	1.8	27
Analyse de l'évolution des affaires	3.4	92
Facteurs de risques	Chapitre 2 point 1.2.5	64
Événements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice	Chapitre 4 Point 4.6 note 19	163
Evolution prévisible de la situation et perspective d'avenir	Chapitre 2 point 2.7	83
Informations sociales et environnementales	6	203

Annexes du Rapport de Gestion	Document de Référence 2018	Page
Résultat des 5 derniers exercices	5.5	201
Inventaire des valeurs mobilières	5.3.4	194
Liste des Administrateurs en fonction, mandats et rémunérations	Chapitre 2 point 2.1 et 2.2	37 et 46
Informations sociales	6 ; Chapitre 4 point 4.6 note 6.2	140 et 203
Détails de l'activité des filiales dont le chiffre d'affaires et supérieur à 30 millions d'euros	3.1.2	87
Rapport du Président sur la Gouvernance	Chapitre 2	35
Rapport des Commissaires aux comptes	4.7 ; 5.4 ;6.10 et 7.2	165 ; 197 ;239 et 249

2018

2018

Ce présent document a été imprimé sur du papier
100% recyclé, certifié Ecolabel européen.
Cette mesure concrète s'inscrit dans le cadre
du programme de Développement Durable
du Groupe Cegedim.

Conception & réalisation par la Direction
de la Communication Financière de Cegedim.

cegedim

www.cegedim.fr/finance

Téléchargez notre appli mobile Cegedim IR
sur iOS et Android
et suivez-nous sur

Société anonyme au capital de 13 336 506,43€ I 137 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt
R.C.S Nanterre : 350 422 622 - Code NAF : 6311 Z I Téléphone : +33 (0)1 49 09 22 00 I Email : investor.relations@cegedim.com